



**HAL**  
open science

## Trudaine de Montigny, intermédiaire savant et administratif, culturel et politique

Émeric Loiseau

► **To cite this version:**

Émeric Loiseau. Trudaine de Montigny, intermédiaire savant et administratif, culturel et politique. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-01737576

**HAL Id: dumas-01737576**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01737576>**

Submitted on 19 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License



Emeric LOISEAU

Trudaine de Montigny, intermédiaire savant et administratif, culturel et politique

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire moderne

Parcours : Histoire culturelle

*Sous la direction de M. Gilles Montègre*

**Année universitaire 2016-2017**





Emeric LOISEAU

Trudaine de Montigny, intermédiaire savant et administratif, culturel et politique

*Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »*

Mention : Histoire moderne

Parcours : Histoire culturelle

*Sous la direction de M. Gilles Montègre*

**Année universitaire 2016-2017**

## **Déclaration sur l'honneur de non-plagiat**

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à :

Le :

Signature de l'auteur du mémoire :

## **Remerciements**

Je remercie Gilles Montègre pour sa disponibilité et son aide attentive.

Je remercie Patrice Bret pour ses conseils.

Les archives de l'Académie des sciences pour leur collaboration.

Et Stéphane pour son hospitalité.

# Sommaire

INTRODUCTION.....	8
<b>CHAPITRE I « L’HOMME EST PAR NATURE UN ÊTRE DE CULTURE » .....</b>	<b>15</b>
<b>I. Administrateur et homme de sciences.....</b>	<b>16</b>
1.1. Le hasard et la nécessité. Signification de la vie de Trudaine .....	17
1.1.1. Héritage du père, construction d’une tradition familiale .....	18
La lignée .....	18
Doubles.....	23
L’atlas des Trudaine .....	26
1.1.2. Echecs et reproches .....	27
1.2. Un homme entre deux mondes .....	33
1.2.1. Eloge d’un académicien ou d’un administrateur ? .....	34
La République des sciences .....	34
Trudaine de Montigny, amateur ou curieux ?.....	40
1.2.2. La politique des sciences .....	44
<b>II. Image sociale de l’intermédiaire .....</b>	<b>47</b>
2.1. Sociabilité administrative .....	47
Le salon des Trudaine.....	47
La philosophie et les belles-lettres.....	50
2.2. Sociabilité savante .....	53
2.3. Sociabilité administrative .....	56
Cérémonie et mise en scène .....	61
<b>CHAPITRE II DANS LES CIRCULATIONS D’INFORMATIONS .....</b>	<b>67</b>
<b>I. MÉCÉNAT .....</b>	<b>68</b>
1.1. Logistique scientifique et économique.....	69
1.1.1. Soutien à l’économie politique.....	69
La démarche synthétique .....	69
Le Dictionnaire de commerce .....	72
1.1.2. Soutien aux sciences.....	76
1.2. Logique politique.....	83
1.2.1. Défendre les réformes.....	83
1.3. L’intermédiaire et le lieu de pouvoir .....	88
<b>II. RÉSEAUX POLITIQUES, SAVANTS ET TECHNIQUES .....</b>	<b>90</b>
2.1. La poste et le passage des Vieilles-Haudriettes.....	91
2.1.1. Passeur de textes.....	91
2.1.2. Réseau clandestin .....	94
2.2. Réseau scientifique européen .....	97
2.2.1. Echange d’informations.....	97
2.2.2. Echange d’instruments .....	103

<b>III. INTERMÉDIATION ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>105</b>
3.1. La suppression de la corvée.....	106
Le ministère Turgot .....	112
Formation de l'édit .....	113
3.2. L'affaire du pays de Gex .....	118
<b>CHAPITRE III THÉORIE ET PRATIQUE, PROBLÈMES DE TRADUCTION .....</b>	<b>123</b>
<b>I. RÉFLEXIONS SUR LES ARTS .....</b>	<b>125</b>
1.1. Les arts de la manufacture .....	125
1.2. Les arts de l'administration .....	134
Pragmatisme ou pensée en système ? .....	134
Administrateur éclairé et despotisme légal. Pouvoir et savoir économique .....	138
1.3. Les arts de la science .....	148
<b>II. TECHNOLOGIE ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>150</b>
2.1. Expertise technique .....	150
2.2. Expertise scientifique .....	154
<b>III. LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE, REPRÉSENTATION ET RÉALITÉ.....</b>	<b>157</b>
3.1. Mise en scène de l'expérience et de la preuve.....	157
3.2. Place technique et pratique de Trudaine dans le discours de l'expérience .....	160
CONCLUSION.....	166
ANNEXES .....	170
SOURCES .....	172
BIBLIOGRAPHIE .....	176



## Introduction

### Trudaine de Montigny, intermédiaire savant et administratif, culturel et politique

« Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints »<sup>1</sup> conseille Turgot à son ami Dupont de Nemours lorsque celui-ci rencontra des difficultés financières relatives à la direction des *Ephémérides du Citoyen*, organe officieux d'une partie des « économistes ». Dupont avait remplacé à sa tête l'abbé Baudeau en 1768 et fut immédiatement confronté à un trop grand déséquilibre entre la quantité de travail à accomplir et le nombre de ventes réalisées. S'adressant à Turgot pour lui demander son aide, l'intendant en Limousin le renvoie au contrôleur général Maynon d'Invault plutôt qu'à Trudaine qui était pourtant, en vertu de ses attributions et en tant qu'intendant des finances, membre du bureau du commerce dont la caisse finançait les *Ephémérides*. Il est vrai qu'il subissait quelques soucis de santé. Mais la comparaison de Turgot témoigne d'une représentation importante pour aborder la notion d'intermédiaire et questionne sa pertinence dans le cadre administratif et royal de l'Ancien Régime. L'étendue du département du contrôle général nécessite la délégation de compétences à des intendants en finance ; leur nombre varia entre six et sept de 1690 jusqu'à 1777. Comme l'explique l'historien Michel Antoine<sup>2</sup>, à cette complémentarité et cette rationalisation des départements s'oppose le déséquilibre entre la durée en poste du contrôleur général et celle de ses intendants. La première fonction ne garantissait jamais la pérennité de sa pratique, les nominations étant souvent le fruit de faveurs et de préférences de cour, les départs de disgrâces.

Cette instabilité fait face à la relative continuité des intendants de finances renforcée par le droit de survivance et d'hérédité dont Trudaine père bénéficie pour son fils. Cette dissymétrie place déjà l'intermédiaire dans une situation stable, mais dont l'influence et l'efficacité peuvent varier selon l'entente avec les personnes successives occupant la charge du contrôle général. Le pouvoir de l'intermédiaire peut sembler assez faible si la coopération n'est pas totale avec son supérieur hiérarchique. Nous pouvons dramatiser la remarque de Turgot avec le *Livre de Job* : « À ses saints même Dieu ne fait pas confiance »<sup>3</sup>. La conduite des réformes allant dans le sens des économistes, c'est-à-dire d'une libéralisation du commerce qui passe non seulement par la remise en cause de certaines taxes comme les droits de douane entre les provinces, mais aussi des monopoles sur les marchandises, est rythmée par les disgrâces, les retraites, et l'arrivée de nouveaux contrôleurs

---

<sup>1</sup>Lettre de Turgot à Dupont, 22 novembre 1768, in G. Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. 3, Paris, Librairie Felix Alcan, 1919, p. 18.

<sup>2</sup>ANTOINE, Michel, *Le Cœur de l'Etat : Surintendance, Contrôle Général et Intendances Des Finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003, p. 451.

<sup>3</sup>*Livre de Job*, 15, 14.

généraux. La nomination de l'abbé Terray constitua ainsi un coup d'arrêt aux réformes soutenues par Trudaine de Montigny. Le désir de réformer la fiscalité du royaume dans un sens plus libéral fut pourtant partagé par plusieurs contrôleurs généraux. La production d'un édit découle de l'interaction avec les intendants de finances. Il peut ainsi se former des binômes entre le ministre et l'intendant, entre l'autorité principale et l'intercesseur, entre Dieu et le saint. Il s'agit de Philibert Orry et de Trudaine père, secondés aussi par Vincent de Gournay dont les idées en matière de fiscalité et de commerce influencèrent grandement les Trudaine dans leur rapport au libéralisme. Leur entente et leur coopération ont permis d'appliquer des mesures atteignant les privilèges comme le rétablissement du dixième, réforme poursuivie avec Machaut d'Arnouville par la création du vingtième des revenus. Mais le fruit principal de leur collaboration provient de l'entreprise de représentation cartographique des provinces du royaume dont le résultat est connu sous le nom d'*Atlas de Trudaine*. Ils questionnèrent aussi la possibilité de réformer les corvées<sup>4</sup> et envisagèrent, suite à l'influence de Gournay, la libéralisation du commerce intérieur pour la laine et le bétail<sup>5</sup>. Cette forme de binôme ministériel au service d'une réforme fiscale du royaume trouve son apogée sous Turgot, secondé par Trudaine de Montigny. Malgré la courte durée de son ministère, l'implication antérieure dans les affaires administratives de ces deux hommes d'État a permis une réalisation plutôt rapide des réformes envisagées depuis le milieu du siècle.

Ce que l'historien Paul Hazard a nommé « la crise de la conscience européenne » permet d'envisager le développement d'une pensée critique prétendant à de nouvelles ambitions, plus vastes, en tant que système d'interprétation du monde, à l'image de la physique de Newton. Se forma ainsi le postulat d'une nature rationalisable duquel procéda une volonté de contrôler les choses et de connaître les lois naturelles ; Descartes faisait de l'homme le « maître et possesseur de la nature ». Cette posture intellectuelle caractérise l'histoire scientifique du XVIIIe siècle par la diffusion de la pratique d'observation des phénomènes comme conséquence, mais aussi comme facteur du délitement du système métaphysique<sup>6</sup> qui primait encore à la fin du XVIIe malgré de sérieuses attaques, au profit d'un courant de pensée sensualiste voire matérialiste hérité des philosophes anglais tels que Locke, puis repris par Hume, Hélivétius et Rousseau. La culture des Trudaine est imprégnée de ces évolutions culturelles. Les trois derniers philosophes cités ont même fréquenté le salon de Montigny.

En parallèle de cette disposition envers la nature, le second XVIIIe siècle vit le succès d'une

---

<sup>4</sup> Lettre de Daniel Trudaine à La Michodière, 26 avril 1768, VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVIIe et XVIIIe siècles*, 3 vol., Paris, Dunod, 1862, p. 78.

<sup>5</sup> ANDRIEUX, *Trudaine, sa vie, son œuvre*, Clermont-Ferrand, Impr. Raclot, 1922.

<sup>6</sup> Les préoccupations métaphysiques des philosophes ne disparaissent pas avec le progrès de la science. Mais ces derniers se tournent plus volontairement vers l'étude des phénomènes visibles, en tant que manifestation d'une nature ordonnée, compréhensible par l'homme, car issue d'un schéma divin. Voltaire et le newtonianisme se sont ainsi fortifiés d'une conception d'un Dieu horloger et d'un univers ordonné.

science en formation, l'économie politique. Il s'agissait principalement d'étudier la circulation des richesses, leur formation et les échanges entre individus afin de mieux comprendre et rationaliser les finances du royaume pensé comme la relation entre un roi et son peuple. L'engouement suscité par la pensée économique se voit dans la formation de la physiocratie qui théorise la liberté des hommes, leur droit à la propriété et l'agriculture comme source de toutes les richesses. Ces réflexions proviennent d'une science du commerce qui interroge la fiscalité, les droits sur les marchandises et les différentes formes d'impositions. Ces interprétations considèrent aussi la nature comme rationnelle, car composée par des lois. Leur prétention à la scientificité, sinon à la prescription provient de ce qu'elle applique la statistique<sup>7</sup>. Mais le lien logique entre l'abstraction et l'observation n'est pas clairement établi. Certains, comme Quesnay, pratiquent la démarche hypothético-déductive en défendant un système harmonieux, d'autres pointent le désordre de la liberté comme Necker, rejetant ainsi la physique économique ou l'économie « newtonienne »<sup>8</sup>. Ces divergences s'explicitent en raison de quelques tentatives de réformes du système économique et fiscal de la monarchie. Ces expériences administratives ont nourri le développement théorique de l'économie politique, car il s'agit d'une science avant tout politique dont les défenseurs ont occupé des places importantes dans les instances du pouvoir. Les Trudaine sont au cœur de ces démarches réformistes. Qu'il s'agisse de l'abolition des corvées ou de la liberté du commerce des grains, tous deux se sont montrés ouverts aux propositions visant une meilleure justice et une meilleure rationalisation même s'il fallait pour cela remettre en cause certains privilèges. En cela ils ont pu apparaître pour des « administrateurs éclairés ».

Dans cette démarche synthétique qui consiste à rationaliser la circulation des biens, le rôle d'intermédiaire qu'assume Trudaine de Montigny prend une valeur cruciale. En tant que directeur des Ponts et chaussées, il doit se charger de l'entretien des routes et de l'efficacité des réseaux de communication, terrestres et fluviaux. Jean-Claude Perrot a montré comment cette science en formation est directement attachée à ce qui se caractérise le mieux comme le temps des Lumières, savoir la période allant de 1750 à 1784. La décennie 1750 est marquante pour comprendre l'évolution des idées. Outre la parution de *L'Esprit des Lois* en 1748, le *Tableau philosophique des progrès de l'esprit humain* par Turgot en 1750 et le *Discours préliminaire* de d'Alembert en 1751, la pensée politique et économique s'enrichit par la diffusion en France de l'ouvrage de Galiani *Della moneta*, des *Discours politiques* de Hume, de *l'Essai sur la nature du commerce en général* de Cantillon et du *Tableau économique* de Quesnay en 1758. La domination de Daniel-Charles Trudaine sur le département des ponts et chaussées et l'accord du roi pour la survivance de l'intendance des finances

---

<sup>7</sup>PERROT, Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique : XVIIe-XVIIIe Siècle*, Civilisations et Sociétés, 85, Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992, pp. 82-83.

<sup>8</sup>PERROT, Jean-Claude, *Ibid.*, p. 93

pour Trudaine de Montigny coïncident avec cette concordance intellectuelle qui tend vers une appréhension critique des privilèges dans un sens plus libéral au profit d'une gestion administrative et financière plus rationnelle et efficace. L'étude des actions et de la pensée de Trudaine, liée à l'héritage de son père s'inscrit bien dans cette phase décisive de l'évolution de la pratique et de la théorie politique, économique et sociale dont l'expression principale se trouve dans la formation de l'économie politique comme science. Cette évolution rejoint celle, plus globale, de la volonté de rationaliser les phénomènes, de les décrire, de les classer et d'expliquer la nature. Celle-ci se fait évidente dans le développement de la pratique scientifique. Sans concurrencer son intérêt pour l'économie politique, Trudaine de Montigny, avec Lavoisier, Turgot et Condorcet, se sont intéressés à la pratique de la chimie qui s'identifiait surtout, dans les années 1770, à la « chasse aux airs ». Si chacun de ces domaines se distinguait progressivement en différentes sciences derrière des institutions officielles, les centres d'intérêt des élites n'en demeuraient pas moins multiples et dépassaient la nature de leurs charges publiques. Le désir totalisant qui caractérise la culture des Lumières à travers l'encyclopédisme, se retrouve dans les différents intérêts développés par Trudaine qui lui ont parfois valu de la part de ses contemporains le portrait d'un homme dilettante. Nous étudierons la plupart de ces témoignages qui peuvent nous informer sur les représentations des avantages et des inconvénients résultant de la fonction d'intermédiaire.

Le terme d'administrateur permet de mieux cerner la notion d'intermédiaire. Celle-ci, comme adjectif, signifie selon le dictionnaire *Larousse* « une position moyenne », « entre deux choses ». Comme nom, il s'agit d'un moyen, d'une intervention, ainsi de l'expression « par l'intermédiaire de ». Surtout, l'intermédiaire « sert de lien », c'est-à-dire qu'il connecte deux personnes, deux échelles de décisions. Il existe aussi un sens économique qui place la personne concernée entre un producteur et un consommateur. Cette dernière définition peut s'étendre à l'administration, circuit dans lequel Trudaine relie le ministre producteur de textes de loi et les consommateurs, ceux qui forment les acteurs des échanges concernés par l'édit ou ceux qui le mettent en application. Le premier sens de l'adjectif questionne l'efficacité de cette notion. Le fait d'occuper une position moyenne ou d'être un entre-deux porte généralement une valeur péjorative. En tant que personne *par l'intermédiaire* de laquelle se transmettent des informations, Trudaine possède-t-il un pouvoir particulier dans le circuit qui le caractérise ? L'intermédiaire est-il un simple passeur sans influence propre ? Sans être un véritable auteur, il ne devint jamais ministre. L'historien Edgar Faure utilisait ces deux catégories au profit de la première pour expliciter la nature de la démarche réformatrice de Turgot au contrôle général<sup>9</sup>. Cet intervalle est-il juste pour étudier l'intermédiaire ? Quels sont ses champs

---

<sup>9</sup>FAURE, Edgar, *La disgrâce de Turgot*, Paris, Gallimard, 1961, p. 373.

d'interventions, sa marge de décision, sa responsabilité, ses initiatives et son pouvoir ? En tant que moyen, l'intermédiaire se fait discret, ainsi en va-t-il de l'action de Trudaine dans les réformes menées par Turgot. Si les Trudaine, en tant qu'intendants des finances et membres du conseil du roi, peuvent être qualifiés de grands commis de l'État, ils n'ont cependant jamais occupé le devant de la scène politique comme le rappelle Stéphane Blond<sup>10</sup>. Cette qualité même produit la difficulté de saisir la nature et la cohérence de ses interventions, de sa pratique administrative, scientifique et politique. Derrière cette notion, il faut donc éviter de masquer les modes d'action de Trudaine qui dirige au niveau de l'intendance des finances, mais aussi, à un autre niveau, le corps des ponts et chaussées. La politique des Trudaine dans l'administration du commerce et dans la gestion des manufactures eut une influence réelle sur la modernisation économique du royaume ainsi que l'a étudié l'historien Philippe Minard<sup>11</sup>. Il s'agit de mettre en évidence ces deux modalités de l'intermédiaire : passeur et acteur.

Les qualités d'intermédiaire culturel et politique complexifient la notion. L'aspect culturel peut caractériser la mise en lien de deux formes de productions, tandis que la politique concernerait des consommations, c'est-à-dire des techniques, des procédés applicables, non pas uniquement des représentations (productions). Les Trudaine, insérés dans les réseaux de la sociabilité mondaine et administrative ainsi que de la pratique politique constituent une voie possible nourrissant des débats, des raisonnements et des techniques, d'autant plus qu'ils incarnent une certaine autorité dans leurs domaines d'action respectifs. Ils participent des logiques reliant théorie et pratique, création et approbation en ce qu'ils intègrent des institutions comme l'administration royale ou l'académie des sciences. Cette dernière qualité fait de Trudaine fils un intermédiaire savant, notamment par ses liens avec les recherches chimiques de la fin du siècle. En ses qualités d'administrateur et d'académicien honoraire, il se place exactement entre le monde de l'expertise savante et technique de l'Académie des sciences et celui de l'expertise pratique et économique du bureau du commerce<sup>12</sup>. L'intermédiaire apparaît ainsi comme un pont, une connexion permettant des transferts d'informations.

Ces considérations placent la notion d'intermédiaire au cœur du balancement théorie/pratique qui caractérise la philosophie des lumières au travers des enjeux d'éducation, de diffusion des connaissances, des informations et des biens, de traduction, d'expérimentation et de conceptualisation. Il se développe notamment un intérêt pour la méthode expérimentale, les arts et les techniques sans pour autant abandonner les spéculations théoriques et métaphysiques. L'étude des deux Trudaine, en se concentrant sur le fils, nous permet d'analyser ce cheminement des idées, des

---

<sup>10</sup> BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine : pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris, CTHS, 2014, p. 65.

<sup>11</sup> Notamment dans la mécanisation des manufactures textiles. MINARD, Philippe, *La Fortune du Colbertisme*, Paris, Fayard, 1998, p. 211.

<sup>12</sup> MINARD, Philippe, *Ibid.*, p. 226.

réformes et des techniques qui se développent nettement dans l'administration des finances lorsque Trudaine père l'intègre et qui s'achève avec le ministère Turgot, moment de grand investissement de la part de Trudaine de Montigny. La diversité de ses occupations et son implication dans des domaines de plus en plus différenciés comme les sciences établies (l'histoire naturelle, les mathématiques) ou en voie d'institutionnalisation comme la chimie et l'économie politique, nous amène à nous interroger non seulement sur « la science en train de se faire »<sup>13</sup>, mais aussi sur la technologie en train de se dire et les réformes en train de se défendre. De cette apparente dispersion des investigations résulte une certaine diversité des champs historiographiques. Il s'agira notamment d'histoire culturelle à travers l'histoire des sciences, des savoirs et des techniques tout en prenant en compte les travaux de sociologie et de philosophie des sciences qui se sont développés à la fin du XXe siècle et se poursuivent dans *Les Lieux de savoirs* dirigés par Christian Jacob. Trudaine de Montigny n'étant pas un producteur de savoirs ni seulement un consommateur, cette étude portera sur la nature et les objets des connexions, des échanges, des circulations qui le relie directement à ces lieux de savoirs, mais aussi de mondanité, du pouvoir politique et économique. L'histoire économique et sociale prend donc une importance nécessaire. Malgré ces approches plurivoques, l'étude se portera principalement sur le royaume de France en général, l'espace parisien et quelques provinces comme la Bourgogne ou la Dauphiné en particulier, mais aussi indirectement sur l'Angleterre liée aux recherches de chimie et à l'espionnage industriel<sup>14</sup>. Les bornes chronologiques s'étendent des débuts de Daniel-Charles Trudaine à l'intendance des finances jusqu'à la mort de Trudaine de Montigny, laquelle suivit de près le terme des réformes réalisées par Turgot.

Aux inconvénients de la définition de l'intermédiaire précédemment exposés et au déséquilibre possible entre l'autorité que figure le contrôleur général et les intercesseurs de l'intendance de finances, s'ajoute une troisième difficulté, celle de l'inégalité flagrante dans la durée de la carrière administrative des deux Trudaine : quarante-huit ans pour le premier, vingt-six pour le second<sup>15</sup>. Le manque de documents dont Trudaine de Montigny serait l'auteur et la dispersion de ses lettres obligent à s'intéresser à la perception de ses contemporains, à l'héritage de l'administration de son père ainsi qu'aux traces laissées par les bénéficiaires pour tenter de saisir la nature des interventions de l'intermédiaire au sein de l'administration et du monde savant au moment de l'affirmation du mouvement des Lumières, de l'économie politique et du renouvellement de la recherche scientifique et, dans leur diversité, d'en interroger la cohérence, les principes et les

---

<sup>13</sup>LATOURE, Bruno, *La Science en action*, Paris, la Découverte, 2005, Introduction.

<sup>14</sup>MINARD, Philippe, *op. cit.*, p. 215.

<sup>15</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 66.

déterminations qui les sous-tendent.

Un premier développement s'attachera à situer Trudaine de Montigny, non seulement dans son héritage culturel, mais aussi dans ses fonctions administratives, mondaines et scientifiques à partir des représentations générées par ces différents milieux. L'intermédiaire apparaîtra ainsi dans son rapport aux espaces culturels et institutionnels. Dans un second temps, nous verrons comment l'activité d'intermédiaire se fonde principalement sur des circulations de différentes natures : financières, scientifiques, informatives qui mettent au jour différentes stratégies qui orientent les interventions. Nous étudierons la forme et le contenu de ces circulations. Enfin, leurs interventions s'inscrivent dans une exigence de traduction entre théorie et pratique caractéristique de la philosophie des Lumières, qui s'incarne bien dans des discours sur la pratique qu'ils ont produits, qui leur sont destinés ou qui se réfèrent à eux.

## Sources

Retracer les interventions de Trudaine de Montigny au travers des domaines scientifiques, économiques, politiques et mondains implique une grande hétérogénéité des sources dont la sélection se justifie par la quantité et la pertinence des mentions du nom de Trudaine, de ses lieux d'intervention et de reconnaissance, de ses relations humaines et de son champ culturel. Les correspondances, les édits et les mémoires constituent la principale matière de ce travail. Ils sont souvent l'œuvre de Turgot, de Lavoisier, de Condorcet, parfois et plus discrètement de Trudaine. Ces textes sont rassemblés dans des compilations comme celles de Gustave Schelle ou de Vignon. Les volumes de l'*HARS* donnent quelques informations sur l'implication de Trudaine dans le monde savant. Les mémoires de certains contemporains offrent des précisions sur les représentations attribuées à Trudaine comme celles de l'abbé Morellet, du duc de Croy. Mais aussi les textes des *mémoires secrets*. Nous trouvons dans les archives du Bureau de commerce quelques traces des interventions des Trudaine, dans le domaine de l'industrie : les gratifications et privilèges accordés aux entrepreneurs, la diffusion des techniques et le soutien aux nouvelles industries.

# **Chapitre I**

**« L'homme est par nature un être de culture »**



Claude Lévi-Strauss, dans une phrase célèbre, affirme une relation de complémentarité entre deux concepts opposés. La nature rassemble les dispositions innées et les déterminismes physiques de l'individu tandis que la culture s'acquiert par l'éducation et les relations sociales, elle se renforce par divers acquis. Les philosophes des Lumières se sont penchés sur ces questions à propos notamment de l'origine des sociétés humaines. De Hobbes et Locke à Rousseau en passant par Hume puis Condillac, les philosophes ont proposé des descriptions des caractéristiques acquises et innées chez l'homme. Locke distingue dans l'entendement les qualités sensibles et intellectuelles, Hume et Condillac insistent sur l'aspect empirique de la formation des idées. Hobbes et Rousseau s'intéressent au passage entre l'homme « sauvage » et l'homme social, soit entre le passage de la nature à la culture à travers la notion du contrat social, librement décidé ou imposé par la force. Ces débats ont des conséquences pratiques décisives en ce qu'ils interrogent la valeur des actions et de la personnalité de chaque individu, sa liberté et sa responsabilité. Ces éléments se cristallisent dans les « sphères d'actions »<sup>16</sup>, les lieux de reconnaissances et l'effacement de l'intermédiaire. Les textes décrivant la vie et la personnalité des Trudaine utilisent ces catégories pour juger de leurs interventions. Il s'agira d'analyser les structures de ces jugements en tant qu'émanation d'une représentation collective. Les éloges des deux Trudaine composent aussi une autocélebration du corps académique. Les représentations concernant Trudaine de Montigny et l'espace de son action s'articulent autour de ce que Christian Jacob nomme « le cercle et la lignée »<sup>17</sup>. Le premier élément se constitue par les différents corps d'appartenance, l'Académie royale des sciences et l'administration d'État, le département des ponts et chaussées et les salons. Le second joue de l'acquis et de l'inné en ce qu'il est à la fois présenté et vécu comme un héritage ou une tradition reçue – les Trudaine sont envisagés comme une famille d'administrateurs – et comme une reconstruction de la logique d'une action – Trudaine de Montigny s'inscrit dans le mouvement des économistes et justifie son action par la référence aux physiocrates. Face à la diversité des cercles et la duplicité de la lignée, il s'agira d'historiciser les pratiques culturelles pour cerner la cohérence et l'unité des champs spatio-temporels où les Trudaine agissent.

## **I. Administrateur et homme de science**

Les descriptions du caractère et des actions de Trudaine de Montigny sont souvent constituées

---

<sup>16</sup>JACOB, Christian, « Sphères d'action », JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoirs. Espaces et Communautés*, Paris, Albin Michel, 2011.

<sup>17</sup>JACOB, Christian, « Le cercle et la lignée », *Ibid.*, p.125.

par deux éléments fondamentaux pour étudier son rôle dans l'histoire politique et culturelle de la fin de l'Ancien Régime : l'héritage de son père et la diversité de ses inclinations. Il faudra se demander pourquoi Daniel-Charles Trudaine, partageant pourtant les mêmes charges que son fils, ne reçut pas les mêmes qualificatifs que ce dernier, notamment à propos de l'inachèvement de ses projets dont la cause était renvoyée à la dispersion de ses activités. Il s'agira d'analyser les catégories et les pratiques qui sous-tendent ce jugement par l'étude de l'identité des deux Trudaine. L'éloge par Condorcet de Trudaine de Montigny révèle une série d'oppositions que l'académicien défunt sut dépasser, caractéristique qui compte parmi la louange de ses autres vertus. La tension entre la naissance et le mérite, l'inné et l'acquis, le hasard et la nécessité forment un premier élément d'analyse du rôle de Trudaine dans la vie politique et culturelle de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le texte le place directement entre ces différents pôles par le renvoi à l'héritage du père. Un dernier couple d'oppositions vient s'ajouter à cette référence paternelle, le monde savant et le monde administratif, ceci étant lié à sa charge particulière d'académicien honoraire.

### 1.1. Le hasard et la nécessité. Signification de la vie de Trudaine.

Les éloges des académiciens sont traversés par deux principaux couples d'oppositions : l'inné et l'acquis, le public et le privé. Comme le montrent les travaux de Daniel Roche et de Simone Mazauric, ces textes laudateurs relèvent à la fois l'importance et les bienfaits des actions d'un individu et l'aspect collectif de sa fonction dans la mesure où il incarne une institution royale qui se perçoit comme un corps. Daniel Roche voit dans l'homme académique un « paradigme collectif » en tant qu'incarnation des « aspirations d'un groupe déterminé et cohérent »<sup>18</sup>. Si ces textes ont pu servir de sources pour étudier la vie d'un académicien, ils n'en font pas moins partie d'une stratégie de légitimation du monde savant et académique qui, plutôt que de transmettre un récit objectif sur les œuvres et le caractère du défunt, reprend des modèles de vertus considérés comme l'une des caractéristiques du bon fonctionnement de l'institution dont la fonction première est celle de contribuer, par les sciences, à la gloire du roi<sup>19</sup>. La description de ces modèles d'hommes illustres défend notamment un nouveau type social : le savant<sup>20</sup>, distingué de l'érudit humaniste par ses tâches plus précises au service de l'État. Les éloges ont donc une fonction sociale et politique en ce qu'ils forment les représentations d'un corps qui veut se croire homogène dans les buts qu'il s'assigne (la

---

<sup>18</sup>ROCHE, Daniel, *Le Siècle des Lumières en province*, Paris, La Haye, École des hautes études en sciences sociales, Mouton, 1978, p. 166. Cité par MAZAURIC, Simone, *Fontenelle et l'invention de l'histoire des sciences à l'aube des Lumières*, Histoire de la pensée, Paris, Fayard, 2007, p. 101.

<sup>19</sup>Comme l'indique le règlement de 1699. BRIAN, Eric, « L'Académie royale des sciences de l'absolutisme à la Révolution », in BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane (dir.), *Histoire et mémoires de l'Académie des sciences. Guide de recherches*, Paris, éditions Technique et Documentation, 1996, p. 20.

<sup>20</sup>MAZAURIC, Simone, *op. cit.*, p. 91.

découverte de savoirs, l'expertise technique) et les moyens de les atteindre (philosophie de l'expérience). Le groupe de l'Académie royale des sciences peut au contraire être vu comme divers, par la hiérarchie interne qui le structure, par l'origine sociale (qui redouble souvent la distinction des statuts au sein de l'Académie), et par les opinions scientifiques, ainsi de la question du phlogistique.

Étudier la figure des Trudaine à travers ces représentations exige de se pencher sur les différentes méthodes et approches possibles. La méthode de Simone Mazauric envisage les éloges comme un moyen d'étudier la construction d'un récit, un discours sur l'histoire d'une institution et sur une épistémologie de l'histoire des sciences et non pas la biographie d'un personnage. Daniel Roche privilégie quant à lui l'autoreprésentation et l'autojustification du milieu académique. Nous pouvons relier cela aux deux approches historiques de l'Académie des sciences décrites par Eric Brian<sup>21</sup> : l'une provient d'un présupposé d'objectivisme sociologique et fait de l'académie « une machine institutionnelle » caractérisée par la régularité des académiciens, l'autre, issue d'un subjectivisme sociologique, s'intéresse aux éléments spécifiques à la culture et au système de représentation des académiciens, lesquels sont intériorisés par eux. Ces dernières démarches peuvent nous renseigner sur la fonction assignée aux Trudaine et sur la valeur attribuée à leurs interventions et plus généralement à leur vie. Ces valeurs provenant du système de représentation du milieu académique lié à celui de la cour et de l'administration.

Les Trudaine sont pleinement assimilés au groupe social des académiciens et participent de la défense et de la légitimation de l'utilité de ce corps.

### 1.1.1 Héritage du père, construction d'une tradition familiale

#### **La lignée**

Dans *Le siècle des Lumières en province*, Daniel Roche compte parmi les trois idéaux qui composent la grandeur de l'académicien défunt le rôle de la famille et de l'éducation. Rattacher l'individu à son héritage familial à travers la brève description de l'enfance inscrit l'académicien dans une première tradition qui permet de situer et de justifier le parcours savant. En plaçant dans un premier temps l'individu dans le milieu social de la famille, comme prélude à l'intégration dans le corps des savants-académiciens, les éloges montrent l'importance du groupe dans la formation d'une personne. Ramener à un précédent conforte en effet la situation présente en lui donnant une dimension temporelle et symbolique. Daniel Roche parle de « culte des ancêtres » qui vient renforcer

---

<sup>21</sup>BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane, *op. cit.*, p. 29.

l'honorabilité et la valeur de l'académicien. La construction de ces traditions amenant parfois à de véritables « dynasties académiques » ; l'historien cite pour l'illustrer les Jussieu, les Cassini et les Trudaine<sup>22</sup>. Au contraire de ce qui se nommera le romantisme, dont les prémices se trouvent dans l'œuvre de Rousseau, dès le *Discours sur les sciences et les arts*, la philosophie de la vertu encore largement partagée dans la seconde moitié du XVIIIe se relie directement à l'appartenance à un corps qui définit l'individu. Il forme la règle sur laquelle les comportements doivent se mesurer. Mais l'histoire de l'Académie des sciences révèle la complexité de cette vision holiste de la société. L'Ancien Régime se caractérise en effet par la division de cette dernière en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. Vient se superposer là-dessus les privilèges et les exemptions qui précisent la définition d'un groupe, ils peuvent concerner un ordre religieux, une partie de la noblesse ou un groupe d'artisans, ainsi des corporations. Or, depuis la Renaissance et le développement de l'humanisme par la « République des Lettres », la valeur du savoir, de l'érudition et du talent a pu concurrencer celle de la naissance et, partant, des privilèges considérés comme iniques, mais au fondement de l'ordre social. Il ne s'agissait pas de remettre en cause les privilèges, mais de les déplacer vers une aristocratie du savoir. Le mouvement académique provient directement de cette évolution. Colbert a su prendre en mains ces nouvelles exigences en les mettant au service de la monarchie par la création des Académies. Ainsi le culte du savoir vient-il s'intégrer au culte des ancêtres que constitue le corps des académiciens. Le sentiment d'appartenance à ce groupe se fait étroit en raison du petit nombre de ses membres et de l'émergence de contestations des structures de cet ordre de la part des libéraux comme des pseudo-savants rancuniers et jaloux, ainsi des critiques de Marat.

Le milieu académique ne réalise pourtant pas entièrement l'idéal d'une aristocratie du savoir en ceci qu'il s'inscrit dans une évolution qui tend vers la formation d'une bureaucratie voire d'une technocratie. Ainsi la constitution de nouveaux savoirs est-elle encadrée par l'État et orientée vers le rayonnement de la monarchie qui pensionne les académiciens. Une autre manifestation de cette évolution se voit dans la concurrence d'expertise entre le bureau du commerce et les académiciens. La figure des Trudaine s'inscrit parfaitement dans cette tension entre bureaucratie et recherche scientifique, entre culte de l'effectivité et culte du savoir. En cela les Trudaine sont bien intégrés dans le corps académique puisque cette institution procède d'une entreprise étatique qui assimile progressivement les académiciens à des fonctionnaires<sup>23</sup>. La construction d'une lignée familiale corrobore ce double fondement de l'Académie des sciences, activité scientifique et service de l'État.

Condorcet commence ainsi l'éloge de Trudaine de Montigny :

---

<sup>22</sup>ROCHE, Daniel, *op. cit.*, p. 173.

<sup>23</sup>HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*, Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1993, p. 166.

Si le hasard de la naissance peut jamais être regardé comme un bien réel, ce n'est pas sans doute quand ses avantages se bornent à pouvoir compter une longue suite d'aïeux, relégués dans les généalogies et dans les listes chronologiques, mais oubliés ou flétris par l'histoire : c'est lorsque le bonheur d'avoir pour ancêtres une suite d'hommes vertueux, dispose à les imiter, et qu'entouré en naissant d'exemples domestiques, on s'accoutume à trouver les vertus faciles. L'estime publique, devenue alors en quelque sorte un bien héréditaire, fait jouir un jeune homme du fruit des vertus de ses aïeux, l'oblige à contracter l'engagement de marcher sur leurs traces<sup>24</sup>...

Ce passage rejoint exactement l'idéal mis en évidence par Daniel Roche, à savoir, l'éloge académique comme défense de l'éducation domestique qui permet de déceler le mérite dans le déterminisme voire la prédestination. Si l'Académie des sciences peut être vue comme un mélange relativement harmonieux entre l'exigence aristocratique et celle des savoirs, la qualité nobiliaire et, dans le cas de Trudaine de Montigny, héréditaire de la place d'honneur exige du secrétaire perpétuel de justifier cette succession par la responsabilité de Trudaine de Montigny vis-à-vis de ses charges et le talent qu'il y employa, légitimant ainsi son rôle dans l'institution. Contrairement aux éloges de Fontenelle qui dévalorisaient l'éducation aristocratique par la distinction nette entre les élites traditionnelles de la cour et celles des savoirs<sup>25</sup>, Condorcet vante le juste emploi des déterminations issues du milieu culturel d'une famille dont le titre de noblesse reste, somme toute, récent. Après Fontenelle qui faisait des éloges une entreprise de séduction envers l'aristocratie, la noblesse de robe et la bourgeoisie, l'Académie ne cherchait plus à se défendre sur ce terrain précis, mais privilégiait la concurrence pour le monopole de l'expertise scientifique. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la pratique de la science séduisait en effet un nombre croissant de nobles. Certains développèrent leur curiosité pour celle-ci en créant non seulement des cabinets scientifiques, mais aussi des laboratoires, ainsi du prince de Conti, du duc de La Rochefoucauld-Liancourt et des Trudaine. L'enjeu était donc moins de séduire d'autres groupes sociaux que de défendre l'idéal de l'homme de mérite et de savoirs au service de la monarchie comme de la science.

Les talents de Trudaine de Montigny ainsi loués viennent en retour renforcer la valeur de la construction de la lignée familiale :

Mais ce ne fut pas le seul avantage que M.Trudaine dut aux vertus de la famille : la difficulté de parvenir aux places, ou la certitude de les obtenir sans talents éteint également l'émulation ; M.Trudaine sentit, dès sa première jeunesse, qu'il avait une juste espérance de succéder un jour à son père, mais que ce magistrat vertueux n'emploierait pas son crédit pour lui faire obtenir ses places, s'il ne le croyait digne de les occuper, et que toute la faveur qu'un fils pouvait attendre de lui, c'était d'en être jugé avec plus de sévérité<sup>26</sup>.

Il est évident que ce témoignage ne suit pas fidèlement les pensées de Trudaine de Montigny, mais il

---

<sup>24</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1777, p. 70.

<sup>25</sup>MAZAURIC, Simone, *Fontenelle*, p. 165.

<sup>26</sup>*HARS*, 1777, p. 71.

n'en demeure pas moins que l'insistance sur ses mérites, venant pallier le manque de réalisation ou de découvertes scientifiques constitue la source principale des vertus de l'académicien honoraire qui représente avant tout le pouvoir monarchique au sein de l'Académie. Le caractère austère de Daniel-Charles Trudaine décrit par ses contemporains peut correspondre avec l'exigence de compétence ici présentée comme condition principale pour que son fils obtienne ses charges. Or, la survivance qui fut octroyée assez rapidement par le roi prouve qu'il s'agissait surtout d'une stratégie familiale qui visait à former une dynastie d'administrateurs. Les fonctions administratives de Trudaine père représentent le point culminant du *cursus honorum*<sup>27</sup> de la famille. Il allait donc de soi de chercher à préserver cet acquis, tout en le renforçant par une culture familiale qui confirmerait le mérite des Trudaine à occuper la charge d'intendant des finances. Le mérite se fortifiant ainsi de la naissance, car l'héritage paternel rejoindrait un savoir issu de l'expérience venant s'ajouter à une formation théorique traditionnelle dans une famille auparavant bourgeoise, celui du droit. Le recours au mathématicien Clairaut comme précepteur témoigne des attentes ambitieuses de Trudaine père envers la carrière de son fils. La culture familiale provenant d'une expérience accrue dans le domaine de la finance, l'éducation transmise dans ce même cercle ne constitue pas un facteur d'inégalité lié au privilège de la naissance, mais devient une assurance de compétence dans la pratique comme dans le savoir qui légitime la succession filiale aux charges considérées comme le mérite de la famille. Trudaine de Montigny est ainsi vu comme un intermédiaire générationnel en ceci qu'il reproduit et prolonge la culture de son père sous une autre administration.

Cette fonction s'illustre premièrement par le rôle que joua Trudaine de Montigny dans la rédaction de l'éloge de son père. Cette contribution a ceci de particulier qu'elle est mentionnée en note dans l'éloge, laquelle précise que celui-ci « est dans un cas si nouveau, qu'il exige de l'Historien de l'Académie une déclaration publique »<sup>28</sup>. La note poursuit sur l'aide apportée par Trudaine fils au secrétaire perpétuel ici désigné comme « historien de l'Académie » à savoir Grandjean de Fouchy, en lui fournissant des documents. Le rédacteur de l'éloge, en parlant de lui à la troisième personne, informe les lecteurs :

[qu'] il s'était adressé à M.Trudaine de Montigny, pour en obtenir les mémoires nécessaires à l'éloge de M. son Père ; ceux qu'il lui a remis lui ont paru si bien faits, et le portrait qu'on y fait de ce digne Magistrat si bien frappé, qu'il a cru les devoirs donner presque sans aucun changement, et il déclare qu'il n'y a eu d'autre part que de les avoir approuvés<sup>29</sup>.

Cette implication directe de Trudaine de Montigny justifie sans doute les affirmations de Condorcet

---

<sup>27</sup>BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine : pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris, CTHS, 2014, p. 64.

<sup>28</sup>HARS, 1769, p. 135.

<sup>29</sup>*Ibid.*

dans l'éloge qu'il rédige de celui-ci, savoir que l'éloge de son père constituerait « le seul ouvrage imprimé de M. Trudaine »<sup>30</sup>. Il prendrait ainsi aux mots Grandjean de Fouchy qui déclare n'avoir fait que reproduire les textes que Trudaine de Montigny lui a transmis. Ces documents seraient ainsi l'œuvre du fils qui pouvait seul disposer d'assez de connaissances, de témoignages et d'écrits pour décrire la vie de son père. Il serait ainsi un rédacteur intermédiaire entre le dépositaire et représentant du discours de l'Académie et de ses membres que représentent le secrétaire perpétuel et le grand commis de l'État ici célébré en tant qu'homme remarquable conformément à la pratique de l'éloge qui ne va pas sans une fonction cathartique ainsi que le montre Daniel Roche<sup>31</sup>.

L'originalité présentée du sujet de l'éloge peut provenir du caractère largement non scientifique de la vie de Daniel-Charles Trudaine, pourtant académicien honoraire. Sa principale fonction tenant dans l'intendance des finances, l'Académie ne disposait pas d'une quantité suffisante de documents sur ses interventions au sein de l'institution. Ceci nous renseigne aussi sur un probable absentéisme soutenu envers les séances de l'assemblée, ainsi que d'un investissement relatif dans les affaires scientifiques, comme le rappelle Eric Brian à propos des honoraires<sup>32</sup>. N'ayant pas reçu un enseignement des sciences aussi poussé que celui de son fils qui eut Clairaut pour précepteur, sa charge d'honoraire suivait bien la logique étatique qui gouverne l'institution en plaçant en son sein des membres de la « noblesse d'État » pour signaler la présence royale et le souci pratique d'utilité des recherches menées par les savants. L'influence des Trudaine sur l'Académie bénéficia pourtant d'une certaine vigueur, même pour le père, qui fut nommé président en 1761 ; son fils obtint cette fonction à deux reprises en 1766 et en 1773. Les bénéficiaires de cette place ne pouvaient que provenir des honoraires de l'Académie et prenaient notamment un rôle de modérateur lors des délibérations. Ils représentent pour Eric Brian « l'œil et la main de l'autorité monarchique »<sup>33</sup>.

L'éloge de Daniel-Charles Trudaine n'est pas celui d'un simple administrateur et honoraire de l'Académie, mais déjà celui d'une lignée d'« administrateurs éclairés », qualificatif qui justifie à lui seul la valeur de son rôle au sein de l'institution selon laquelle chaque homme d'État devrait se tenir au courant des travaux qui l'animent. Cette posture étant le signe d'une ouverture intellectuelle et d'un souci du bien général, ces deux catégories pouvaient composer le portrait d'un administrateur éclairé. Son éloge commence ainsi par la description du caractère de son père, Charles II Trudaine, décrit comme un exemple de probité et d'honnêteté. Ses qualités redoublent celles de son fils, « probité rigide », confiance du roi, humilité. Au moment où le système de Law se développait, Trudaine, alors prévôt des marchands, aurait refusé de participer à la voie spéculative du banquier, ce qui lui valut

---

<sup>30</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1777, p. 92.

<sup>31</sup>La mort d'un académicien faisant l'objet de deux sentiments opposés, celui de la tristesse conséquemment à la perte et celui du soulagement lié à la succession au profit d'un des prétendants. ROCHE, Daniel, *op. cit.*

<sup>32</sup>BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane (dir.), *op. cit.*, p. 18.

<sup>33</sup>*Ibid.*

d'être destitué de cette charge. Cet exemple d'honnêteté vient rejoindre ceux d'humilité attribués à son fils et son petit-fils qui auraient tous d'eux refusé la charge de contrôleur général des finances<sup>34</sup>. La tâche de l'éloge concerne ici le besoin de situer la personne célébrée dans une tradition familiale qui vient éclairer son propre caractère. Le statut particulier de Trudaine obligeant un détour par la description de vertus générales partagées par les académiciens. Il s'agit d'établir une lignée dans le cercle des savants-académiciens. Charles II Trudaine représente le premier membre de la famille à occuper des charges élevées dans l'administration du royaume. D'abord avocat et conseiller au Parlement de Paris, il fut intendant de la généralité de Lyon puis de Bourgogne en 1710. En 1711, il devint conseiller d'État semestre, maître des requêtes ordinaires en 1715 et prévôt des marchands de Paris en 1716, enfin, conseiller d'État ordinaire en 1720. Leur généalogie a été étudiée par Stéphane Blond dans *L'atlas de Trudaine*<sup>35</sup>, il indique que cette famille proviendrait du milieu hôtelier à la fin du Moyen Âge. La première mention d'un de leur membre à Paris date du XVI<sup>e</sup> siècle sous le nom de Jean 1<sup>er</sup> Trudaine, marchand d'orfèvres du roi. L'aîné de ses sept enfants occupa une charge touchant au domaine des finances en tant que receveur des tailles. Cette appartenance se poursuivit avec la génération suivante, qui est aussi celle de l'anoblissement. Jean III Trudaine, correcteur à la chambre des comptes de Paris achète en 1614 une charge de secrétaire du roi. Il devient trésorier général en Picardie en 1628. Charles 1<sup>er</sup> Trudaine, son aîné, confirme leur implication dans les finances royales en étant fait maître ordinaire de la chambre des comptes de Paris en 1655. Son fils Charles II Trudaine, père de Daniel-Charles, est aussi le premier de la famille à intégrer le domaine de la justice par le parlement de Paris. Les deux Trudaine que nous étudions ici poursuivent cet héritage dans la justice et la finance. Daniel-Charles Trudaine fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller à la 3<sup>ème</sup> chambre des enquêtes en 1721. Il achète en 1727 l'office de maître des requêtes de l'hôtel du roi, ce qui représente l'« entrée dans le cercle étroit des grands administrateurs du royaume »<sup>36</sup>. Il occupe les charges d'intendant de la généralité de Riom et de la province d'Auvergne. En 1734, il hérite de Jean-Baptiste Gaumont son office d'intendant des finances après qu'il se fut marié à sa nièce. Ce poste important dans l'administration du royaume comptait notamment le département des cinq grosses fermes, les gabelles et le détail des ponts et chaussées cédé par Henri 1<sup>er</sup> François Paule d'Omesson en 1742<sup>37</sup>.

## Doubles

L'identité de carrière et de caractère est soulignée dans les deux éloges à tel que point que

---

<sup>34</sup>BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, Londres, John Adamson, 1780-1789, 12 janvier 1769.

<sup>35</sup>BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine*, p. 50.

<sup>36</sup>BLOND, Stéphane, *Ibid.*

<sup>37</sup>*Almanach royal*, 1743, p. 120.



Trudaine de Montigny peut être vu comme un double de son père, ou du moins comme son successeur fidèle en termes d'éthique et de pratique de l'administration de leurs départements ; unité qui s'illustre tout d'abord par la coopération aux mêmes charges du fait des problèmes de santé de Daniel-Charles Trudaine. Ce genre de soutien familial dans une même branche de l'administration se retrouve dans les années 1770 au cours desquelles Trudaine de Montigny connut à son tour des difficultés physiques, en conséquence de quoi son beau-père Bouvard de Fourqueux devint son adjoint, sinon son remplaçant. Sous l'administration de Trudaine père, Trudaine de Montigny obtient en 1757 le rôle d'adjoint dans certaines de ses fonctions. L'éloge de son père mentionne que celui-ci « le chargea presque de la totalité de ses départements, ne se réservant que celui des ponts et chaussées », il put notamment siéger au conseil du roi. Trudaine fils avait débuté comme conseiller au parlement de Paris, puis devint conseiller en la 2<sup>ème</sup> chambre des requêtes en 1751 et maître des requêtes en 1754. Il suivait donc un parcours similaire à celui de son père, savoir, celui d'un futur grand commis de l'État. La description de la mort de Daniel-Charles est d'abord l'occasion pour son fils de se mettre en scène – si l'on considère qu'il a pu être l'auteur de quelques passages de l'éloge de son père –, et de représenter physiquement la succession et donc de former la dynastie d'administrateurs.

Un jour son fils, dans l'excès de l'affliction, recevant quelques derniers ordres, qu'il lui donnait, avec le plus grand sang froid, crut devoir l'informer de l'intérêt universel qu'on lui avait marqué sur son état, de l'estime et de la considération dont il jouissait et qui ne sont jamais plus vraies que dans ces funestes instans; son père l'écouta avec une douce satisfaction peinte dans les yeux ; ensuite le regardant avec attendrissement : *Eh bien, mon ami, lui dit-il, je te lègue tout cela*<sup>38</sup>.

La scène nous montre tout d'abord l'assistance apportée par Trudaine de Montigny aux fonctions de son père qui s'apparentait alors à un remplacement presque total. Il fut en effet accordé en 1757 à Trudaine fils le droit de survivance pour toutes les charges du père. Privilège qui témoigne de l'estime que leur portait le roi, la survivance permettait d'hériter des charges. À partir de cette date, il tenait le rôle d'adjoint de son père dans les départements des fermes générales, du commerce, des manufactures et des ponts et chaussées<sup>39</sup>. S'ajoute à cela le droit de siéger au Bureau du commerce en 1759, puis, du fait de la maladie de son père en 1764, il assure son remplacement à l'Académie des sciences sans que celui-ci ne perde son droit de vote dans l'assemblée. Il devint intendant des finances en titre à la mort de Daniel-Charles Trudaine en 1769. Ces faveurs accordées par le roi permettent une coopération entre les deux Trudaine qui représente pour le fils une formation aux tâches qu'il devra assumer et qui fait de lui l'héritier politique de son père<sup>40</sup>. Daniel Roche<sup>41</sup> a analysé comment

---

<sup>38</sup>HARS, 1769, p. 147.

<sup>39</sup>Almanachs royaux 1757-1769. « Eloge de Trudaine », HARS, 1777, p. 74. L'éloge mentionne l'année 1757, Stéphane Blond parle de l'année 1754, BLOND, *Atlas de Trudaine*.

<sup>40</sup>BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine*, p. 65.

<sup>41</sup>ROCHE, Daniel, *op. cit.*

la mise en scène de la mort des académiciens mêlait la tradition chrétienne par la référence aux derniers sacrements et un aspect philosophique proche du stoïcisme qui se voit dans la constance face à la souffrance. Ici, cette image du mourant stoïque permet de mettre en scène l'approbation de la succession dans le cadre d'une institution qui privilégie le mérite tout en s'inscrivant dans l'ordre d'une société hiérarchisée et de privilèges. L'éloge de Trudaine fils insistait sur l'exigence de mérite qui devait présider au choix de sa nomination aux charges de son père. Le courage du mourant indique aussi sa lucidité sur les affaires qui concernent son expérience terrestre, ainsi cette parole qui valide la succession est-elle aussi celle d'un expert qui a formé son successeur par l'exemple de sa pratique des départements relevant de son office d'intendant des finances. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise en France par les mouvements conjoints d'institutionnalisation et de rationalisation qui découlent de l'absolutisme monarchique dont la conséquence principale fut une tendance à la bureaucratisation. Ce dernier phénomène requiert des experts<sup>42</sup>, des professionnels capables de s'occuper d'un champ d'intervention spécialisé. L'un des exemples de ce mouvement se voit dans l'Académie des sciences qui recrute des savants devant conseiller la monarchie dans le secteur de la technique notamment<sup>43</sup>. Pourtant cette exigence d'expertise et de spécialisation ne vient pas s'opposer aux cadres sociaux de l'Ancien Régime, mais parvient au contraire à s'y intégrer. La hiérarchie académique développée par l'abbé Bignon en forme un exemple flagrant. La mort de Trudaine père telle que l'éloge la met en scène exprime cette intégration du talent et du mérite dans le cadre des privilèges de la naissance, cette complémentarité pouvant s'illustrer dans la notion de qualité naturelle innée qui, pour la plupart des philosophes des Lumières, ne peut s'acquérir par l'éducation et fonde ainsi la supériorité morale des savants et des philosophes<sup>44</sup>. La meilleure expression de la cause du talent naturel se trouvant donc dans la transmission générationnelle au sein d'une famille qui s'est illustrée par ses lumières dans le cadre restreint de sa place dans l'appareil d'État ou de son domaine de savoir. L'intermédiaire générationnel, en tant que continuateur de la politique d'un parent au profit de la génération présente et future, est donc d'abord le dépositaire d'un héritage issu de l'acquis et de l'inné, capable de prédisposer un individu à la succession aux mêmes fonctions que celles du père.

Son éducation et cet héritage lui permettent de s'adapter à l'administration qui, en retour, lui accordera une reconnaissance. L'identité du nom et du caractère sont présentés comme le gage de leur légitimité dans la mesure où cela instaure une stabilité dans la conduite des affaires et dans le rapport avec les experts et les administrateurs et, plus généralement, dans les contingences humaines et naturelles que représentent respectivement une succession, qu'elle fût fondée sur la naissance ou sur les relations, et les circonstances de la conjoncture économique-sociale. Condorcet souligne cette

---

<sup>42</sup>HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institution scientifique*, pp. 62-63, pp. 71-72.

<sup>43</sup>HAHN, Roger, *Ibid.* p. 92.

<sup>44</sup>*Ibid.* p. 56.

identité comme un élément distinctif : « M. de Montigny l'accompagna dans ces voyages utiles : quoique beaucoup plus jeune que M. Trudaine le père, il était son ami ; il le fut alors du fils, et cet exemple rare prouve qu'aucun des trois n'avait les défauts de son âge »<sup>45</sup>. Mignot de Montigny, lui-même membre de l'Académie des sciences, fut employé en sa qualité de savant comme inspecteur auprès de manufactures sur ordre de Trudaine père pour l'administration du commerce. Sa participation aux expériences de chimie avec Trudaine de Montigny<sup>46</sup> peut confirmer une coopération qui ne se limite pas au domaine de l'industrie. L'acceptation du relais entre les deux Trudaine de la part des membres de l'administration, ici dans le cadre du commerce et de l'industrie ainsi que de l'Académie des sciences se retrouve dans la figure de Perronet, architecte et ingénieur des ponts et chaussées qui fut proche d'eux et dont les travaux ne connurent pas de rupture entre les deux directions, ainsi du pont de Neuilly. Ces témoignages nous montrent sinon la réalité, du moins la représentation de l'unité de l'administration Trudaine.

### L'atlas des Trudaine

L'un des exemples de cette continuation du mérite dans la cadre d'une tradition familiale en train de se construire apparaît dans la gestion du département des ponts et chaussées, et plus particulièrement dans le travail cartographique connu sous le nom d'« atlas de Trudaine ». À propos du commerce et de l'industrie, Condorcet rappelle les avantages du développement de la circulation dans l'enrichissement des provinces du royaume et en vient à réunir les deux Trudaine dans une même conception de l'administration des ponts et chaussées :

C'est ce qu'avait senti M. Trudaine le père, et dans cette partie, son éloge n'est plus séparé de celui de son fils : il est doux de pouvoir unir ces deux noms chers à la Patrie, chers à l'Académie, qui les a comptés long-temps parmi ses Membres, et qui s'honorait de leurs vertus. Le département des Ponts et Chaussées prit entre leurs mains une activité et une importance que jamais il n'avait eues [sic.] ; toutes nos Provinces furent réunies par des Routes nouvelles les grandes Rivières traversées par des Ponts ; nos Ports de commerce réparés et multipliés la France entière prit sous cette administration, une face nouvelle<sup>47</sup>.

En dépit de la discrétion de leurs interventions au sein du gouvernement, les Trudaine sont restés célèbres pour leur gestion du département des ponts et chaussées, certaines provinces et certaines villes ont été marquées par les aménagements qu'ils ont soutenus. Les routes principales de l'Auvergne qui étaient largement détériorées ont bénéficié d'un constant soutien de Trudaine père lorsqu'il contrôlait l'intendance dans les années 1730<sup>48</sup>. Mais sa principale réalisation qui témoigne de son

---

<sup>45</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1777, p. 74.

<sup>46</sup>Mignot de Montigny et Trudaine sont cités par Lavoisier pour leur participation à ses expériences dans son mémoire portant sur les « Expériences sur la respiration des animaux », LAVOISIER, *Œuvres de Lavoisier*, Paris, éd. par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué, 1862, t. 2, pp. 182-183. Voir la troisième partie du chapitre III.

<sup>47</sup>*HARS*, 1777, p. 85.

<sup>48</sup>BLOND, Stéphane, *Ibid.*, p. 90.

implication au service de l'État se trouve dans l'atlas cartographique qui porte désormais son nom. Cette dénomination rejoint la logique de l'éloge en insistant sur ce que Pierre-Yves Beaurepaire nomme « le volontarisme du grand homme »<sup>49</sup>. Comme le fait Condorcet, cette dénomination peut aussi rassembler les deux administrateurs autour d'une même reconnaissance. Pour autant, la majeure partie du travail fut assurée par le père. Cette entreprise provient d'une initiative du contrôleur général Philibert Orry qui détaille le projet dans un mémoire datant de 1737. Il s'agit d'une entreprise cartographique de représentation de l'espace français, de ses routes, ses canaux ; des voies de communication et des constructions qui les accompagnent. L'enquête ne cherche pas l'exhaustivité du territoire, mais se limite aux pays d'élections et d'imposition<sup>50</sup> ; les pays d'états dont la fiscalité ne dépend pas directement de la monarchie ne sont pas concernés. Cette précision des objectifs indique pour Stéphane Blond que « le plan routier devient un objet de gouvernement »<sup>51</sup>. Trudaine en prend la direction en même temps qu'il obtient le département des ponts et chaussées. Secondés par les intendants de provinces, les géographes et les ingénieurs et notamment par Jean-Rodolphe Perronet qui s'occupent de lever le plan des routes, l'atlas se constitua en soixante-deux volumes qui composent en tout trois mille planches, six volumes sont consacrés à la généralité de Paris et au Hainaut français. Ce travail de représentation de l'espace illustre bien l'idéal célébré par Condorcet, favoriser la communication et la circulation des personnes, dans un intérêt philosophique, et des biens, dans un intérêt économique et commercial.

### 1.1.2 Échecs et reproches

Une différence nette d'avec son père se voit dans la description de la fin de leur vie. Celle du père coïncide avec le terme de son action administrative et vient achever une carrière de quarante années. Il en va tout autrement pour la mort de Trudaine de Montigny qui fait suite à une retraite forcée de ses tâches gouvernementales à la suite du remplacement de Turgot par Necker. Sa vie se caractérise ainsi par l'inachèvement des réformes que son père avait initié. À la description homogène de la vie de Trudaine père s'oppose une conduite dispersée et inachevée qui provient des goûts de son fils. La dissymétrie entre la durée des interventions de l'homme d'État et celle de sa vie entière est renforcée par le fait que leurs fins ne coïncident pas dans la mort. Cet intervalle donne une dimension aux échecs de Trudaine de Montigny, ce qui remet en question l'originalité et la pertinence des réformes qu'il a défendues. Condorcet reprend alors la notion d'héritage, mais dans un sens négatif :

---

<sup>49</sup>BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *La France des Lumières*, Paris, Belin, 2014, p. 283.

<sup>50</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 76.

<sup>51</sup>*Ibid.*

M. Trudaine, rendu au repos, à l'amitié, aux Sciences, allait être heureux ; il jouissait d'une grande fortune héréditaire, qui ne lui avait coûté ni peine, ni bassesse, ni remords, qu'il ne pouvait avoir la sottise de regarder comme un mérite, puisqu'elle n'était pas son ouvrage, mais qui lui laissant la possibilité de faire du bien, et d'entreprendre des travaux utiles aux Sciences, était pour lui un moyen assuré de bonheur : l'éducation de deux fils, qui annonçaient déjà qu'ils seraient dignes de leurs pères, des recherches sur la Chimie et la Physique déjà commencées, et qu'il avait été obligé de sacrifier à ses devoirs, lui offraient un rempart sûr contre l'ennui<sup>52</sup>

Ce dernier ne correspond plus avec les notions de mérite, d'honneur et de reconnaissance, mais avec celle de l'oisiveté et de la curiosité. Il est vrai que le parcours de son père a permis de constituer une grande fortune familiale, mais les deux mariages de Trudaine de Montigny n'ont pas peu contribué à la renforcer. Stéphane Blond rattache les deux hommes au « noyau ploutocratique du second ordre » selon la typologie de Guy Chaussignand-Nogaret, c'est-à-dire aux 250 familles bénéficiant d'un revenu annuel de plus de 50 000 livres<sup>53</sup>. La première épouse de Trudaine, apporta une dot de 280 000 livres et les terres de Perrigny et d'Omoy, mais elle mourut de la petite vérole en septembre 1759<sup>54</sup>. Son second mariage, avec Anne-Marie Bouvard de Fourqueux fille de Michel Bouvard de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, se déroula le 9 janvier 1762 et lui permit de recevoir une dot de 120 000 livres. Enfin, les départements qu'il dirigeait ne provenaient pas tous de la survivance de l'intendance de son père comme celui des canaux et de la navigation intérieure acquis en 1774<sup>55</sup>. Mais cette désignation comme héritier passif vient renforcer le contraste avec la principale distinction entre le père et le fils : la pratique des sciences. Si les « travaux utiles aux sciences » renvoient aux participations de Trudaine dans les expériences scientifiques de certains académiciens comme Lavoisier, le fait que ceux-ci ne peuvent réellement se déployer que comme un remède à l'ennui qui, dans un sens pascalien, ne se trouve que dans le divertissement, témoigne d'une pratique de la science qui rejoint plus celle de l'amateur que du savant, d'abord parce que l'éloge, pourtant une émanation de l'Académie des sciences, insiste sur Trudaine en tant qu'homme d'État et administrateur éclairé plutôt que comme savant. La retraite de Trudaine semble donc définitivement infertile au plan politique, contrairement à celle de Voltaire à Ferney, âgé de 80 ans, malade lui aussi, mais infatigable correspondant pour la défense du régime fiscal du pays de Gex. Trudaine n'a pas cherché à défendre l'œuvre de Turgot. Après la disgrâce de ce dernier, Necker avait pourtant proposé à Trudaine de le maintenir à la direction des ponts et chaussées, mais il refusa l'offre<sup>56</sup>. Ses problèmes de santé, qui avaient amené le contrôleur général à le faire remplacer puis seconder par son beau-père à partir de 1775, et, plus généralement, le coup d'arrêt brutal opposé aux réformes dont les premières

---

<sup>52</sup>HARS, 1777, pp. 89-90.

<sup>53</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 56.

<sup>54</sup>*Ibid.*, p. 54.

<sup>55</sup>*Ibid.*, p. 91.

<sup>56</sup>*Ibid.*, p. 96.

applications dataient de 1762, la critique opiniâtre des parlements, la défiance de la population envers la libéralisation du commerce des grains, le départ contraint de Turgot faisant suite à celui de Malesherbes qui représentait l'un des derniers soutiens des réformes, entraînent un découragement profond. Dans la lettre qu'il envoie à Perronet après la suppression des quatre offices d'intendants des finances par Necker, il ne cherche pas à défendre sa place, mais se contente de renvoyer à l'esprit de corps lié à l'héritage de son père et de rappeler leur soumission au pouvoir royal.

Si mon attachement pour ce corps peut me laisser encore quelque droit à lui donner des conseils, j'exhorterai fort tous ces messieurs, j'oserai ajouter que je les prie de se rappeler toujours ce qu'ils doivent au service de l'état et à eux-mêmes ; qu'ils ne perdent jamais de vue cet esprit d'honneur et de délicatesse qui a toujours présidé à nos assemblées, et l'union et la subordination qui ont été jusqu'aujourd'hui leur soutien.

(...) assurez tous ces messieurs de la continuation de mon estime tant que je vivrai ; que la mémoire de mon père leur soit toujours chère. Quant à moi, je vais jouir, dans ma retraite, d'un repos dont je n'ai pas encore goûté la douceur depuis que je suis au monde<sup>57</sup>.

Il appelle ainsi à la stabilité de ce département qui, contrairement aux charges ministérielles, doit achever une entreprise entamée agissant pour le seul bien de l'État. Cette unité devant être assurée dans un premier temps par la personne du premier ingénieur Perronet qui avait initié avec Trudaine père l'école des ponts et chaussées. La résignation de Trudaine transparait clairement, les interventions dans l'administration sont abandonnées au bénéfice de son repos dans le château de Montigny. Il semble prendre son départ moins comme une affliction que comme une opportunité, au contraire de Turgot ; ce renoncement représente une perte pour les libéraux qui ne comptent plus désormais de défenseurs parmi les hautes instances du pouvoir. Mais ce sentiment est contrebalancé par le maintien de Fourqueux dans l'administration du royaume, il restait conseiller d'État semestre et ordinaire au conseil royal des finances, et appartenait à la grande et petite direction des finances<sup>58</sup>. Turgot écrit à Dupont de Nemours le 10 juillet 1777 : « Je suis fort aise que M. Fourqueux n'ait pas persisté dans son refus, Il ne s'est rendu qu'à la troisième fois. Je ne voyais aucune raison à ce refus. Il ne sera pas à portée de faire grand bien, mais il n'aura point à faire de mal, et il est bon qu'il reste quelqu'homme qui ait des principes raisonnables à portée de sauver du moins des injustices de détails. »<sup>59</sup>. L'influence des « économistes » était donc clairement amoindrie. Bien qu'il leur manquât les leviers pour agir sur les lois, il leur restait du moins la défense de l'idée de justice, attitude que partageait Trudaine immédiatement après la disgrâce de Turgot comme en témoigne le mémoire qu'il écrivit à Malesherbes défendant en bloc l'édit sur la conversion de la corvée en impôt<sup>60</sup>. Mais l'arrivée de Necker et la réorganisation de l'administration motivée en partie par sa défiance envers les

---

<sup>57</sup>Lettre du 4 juillet 1777, écrite depuis Montigny. Cité par VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVIIe et XVIIIe siècles*, t. 2, Paris, Dunod, 1862, p. 167.

<sup>58</sup>*Almanach royal*, 1778, p. 193.

<sup>59</sup>SHELLE, Gustave, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. 5, Paris, F. Alcan, 1913, p. 525.

<sup>60</sup>VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques*, t. 3, pp. 140-144.

intendants de finances arrêta aussitôt ses velléités de législateur pour embrasser l'occasion d'une retraite finalement bienvenue. La virulence des critiques et les difficultés pratiques de rédaction puis d'enregistrement des six édits de Turgot qui ont représenté l'apogée de l'intervention de Trudaine dans l'administration des finances l'avaient déjà fortement affaibli et découragé.

Condorcet insiste dans son éloge sur les échecs de Trudaine de Montigny dans l'administration des finances. Sans formuler de reproches explicites, il renvoie parfois aux critiques formulées à son encontre, mais rappelle surtout la difficulté de l'action politique dans le cadre instable du contrôle général.

Cependant enchaîné par les circonstances, subordonné toujours (si on en excepte deux époques très-courtes) à des ministres qui avaient d'autres opinions que les siennes, Trudaine ne pouvait suivre ses principes dans toute leur étendue ; mais il cherchait toujours à diminuer la complication des droits<sup>61</sup>.

Cette description rappelle l'avis de Turgot sur le pouvoir de Fourqueux au sein du gouvernement des finances, celui d'une capacité d'action autonome minime, mais d'une influence possible guidée par la défense de principes dont la première réalisation se forme dans des interventions de détails sinon anecdotiques. Ce jugement reste assez sévère puisque malgré le changement de ministre des finances, l'édit de libéralisation du commerce des grains à l'intérieur du royaume fut maintenu, lequel édit émanait d'un engagement direct des Trudaine sous l'égide du contrôleur général Bertin. Terray ne remet pas entièrement en cause cette loi<sup>62</sup>. Mais il est vrai que l'efficacité et la pérennité d'une réforme se renforcent de la durée en charge du contrôleur général. Le ministère Turgot a montré l'apogée et le déclin du mouvement de libéralisation du régime fiscal du royaume soumis aux aléas de la politique, des faveurs et de l'humeur du roi qui, dans un premier temps, soutenait Turgot. L'autre époque « très-courte » à laquelle fait référence Condorcet peut renvoyer au ministère de Maynon d'Invault, à la tête du contrôle général du 22 septembre 1768 au 22 décembre 1769 qui était relativement acquis aux libéraux. Il y eut aussi la direction de Silhouette qui soutenait l'édit de 1762 et qui, malgré un pouvoir qui dura neuf mois, fit établir un dépôt de documents législatifs permettant de justifier juridiquement contre les parlements les mesures fiscales<sup>63</sup>. Cela rejoint la difficulté pointée par Michel Antoine concernant la bonne conduite des affaires des finances entre des intendants qui bénéficient durablement de leur charge et un contrôleur général qui dépend concrètement des circonstances politiques. L'administration était partagée :

Mais le Commerce lié d'un côté à l'administration des Finances enchaîné de l'autre par des Traités politiques, était bien loin de pouvoir espérer une liberté entière : M. Trudaine fut obligé de se borner à relâcher

---

<sup>61</sup>HARS, 1777, p. 76.

<sup>62</sup>FAURE, Edgar, *La disgrâce de Turgot*, Paris, Gallimard, 1961, p. 207.

<sup>63</sup>ANTOINE, Michel, *Le cœur de l'État: Surintendance, Contrôle Général et Intendances des Finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003, p. 448.

ses fers, à rouvrir à l'industrie des routes que les préjugés avaient long-temps fermées<sup>64</sup>.

Condorcet prête à Trudaine le souhait d'un impôt unique, lié aux thèses des physiocrates. L'opposition de Trudaine aux différentes taxes sur les marchandises est évidente, mais il ne semble pas avoir formulé d'attente plus globale. Sa personne est assimilée par Condorcet au philosophe confronté aux tromperies de l'opinion publique. La lutte contre les préjugés représentait une des tâches des hommes des Lumières dans leur promotion du progrès et de la raison. Cette dernière doit triompher des faux jugements et des fausses connaissances qui forment les préjugés. L'administrateur éclairé applique à son domaine spécialisé ce combat contre l'ignorance par l'exemple. Les mesures visant à *délivrer le commerce de ses fers* auxquelles Trudaine coopéra furent notamment la liberté du commerce des grains et l'abolition de la corvée. Elles concernent à la fois l'usage et l'entretien de « l'industrie des routes ». Les contraintes provinrent pourtant moins du gouvernement que des consommateurs mêmes dans le cas du commerce des grains, et des parlements, contre les deux mesures.

Cette première dissymétrie s'accroît avec celle qui sépare la politique du commerce et la configuration du climat qui détermine la qualité et la quantité des récoltes :

chargé de l'administration du commerce des subsistances, et bien-tôt il eut à combattre en même temps et les mauvaises récoltes, et les préjugés qui en attribuaient l'effet aux nouvelles loix, et les contradictions sans nombre que toutes les nouveautés essuient<sup>65</sup>

Toute la tâche de Trudaine consiste à introduire de la justice dans le droit, même s'il n'a comme moyen que son exemple même, ainsi que nous le montre l'éloge, et la plaidoirie auprès des autres membres de l'administration royale, notamment le contrôleur général, mais aussi le parlement de Paris. Mais la politique de Trudaine consiste à s'adapter aux circonstances et de remettre au jour un projet de réforme qu'il n'avait pas entièrement abandonné : « cet administrateur humain et éclairé profita d'un moment où les principes du gouvernement paraissaient se rapprocher des siens »<sup>66</sup>. Ce fut le cas pour l'édit permettant l'abolition de la corvée sous Turgot. Lors du travail de rédaction de cet acte, Trudaine apporta des éléments à la procédure d'application par l'expérience et les réflexions de son père sous le ministère Orry. Mais Condorcet fait ici référence aux sollicitations de Voltaire pour le pays de Gex. Cette affaire semble moins provenir d'un projet réfléchi de Trudaine que d'une occasion qui lui fut présentée par Voltaire pour réaliser effectivement une réforme du régime fiscal, même si cette dernière apparaît plus comme un service accordé au vieux malade de Ferney.

Ces passages nous montrent l'insuffisance et la nature du rôle d'intermédiaire assumé par Trudaine au sein de l'administration des finances, entre le contrôleur général et les exécutants des

---

<sup>64</sup>HARS, 1777, p. 78.

<sup>65</sup>Ibid., p.79.

<sup>66</sup>Ibid., p. 77.



réformes dans ses départements ; entre la bureaucratie et le peuple, pris en tant que consommateur, artisan, manufacturier, commerçant. La nature de ses interventions est celle d'un « solliciteur » comme l'indique Condorcet. Sinon en tant qu'expert, du moins comme conseiller éclairé par l'expérience, Trudaine peut soutenir le contrôleur général dans la conduite des lois. Concernant les grandes réformes sous Turgot, son pouvoir s'en tient là, selon Condorcet ; nous verrons plus loin le détail de ses interventions lors de la préparation des édits. Il écrit :

En sollicitant ces lois, en éclairant le gouvernement sur leur utilité, M. Trudaine ne savait pas encore qu'il sollicitait le sacrifice de son repos au bien du peuple; mais quand il l'aurait prévu, son zèle n'en eût pas été ralenti, et il l'a bien prouvé depuis<sup>67</sup>.

L'intermédiaire apparaît comme le relais, l'informateur voire le conseiller des ministres de la monarchie. Il tient le rôle du philosophe au sein de l'administration en rappelant le sens des meilleures mesures pour le bien public, mais d'un philosophe incomplet, car ne participant pas directement dans le cours législatif des réformes. Au siècle des Lumières, le philosophe s'installe au cœur des affaires de la cité<sup>68</sup>, et travaille à la diffusion des connaissances dans un constant souci de faire coïncider les principes et la réalité. Trudaine y est en effet bien inséré, mais ne possède de prises réelles sur l'administration du royaume que dans les départements qu'il dirige, notamment celui des ponts et chaussées et qui ne bénéficient pas d'une aussi grande visibilité que les mesures du contrôleur général. Ses interventions consistent surtout en des actions ponctuelles qui forment, par regroupement, une certaine cohérence tendant vers la libéralisation des échanges et la protection de l'économie nationale. Condorcet, et à travers lui, la mémoire de l'administration Trudaine de Montigny, conclut sur un échec non pas dépourvu de courage et de bonne volonté, mais imputé autant aux circonstances, qu'à la difficulté d'agir dans un domaine partagé, celui de l'intermédiaire, mais aussi à un caractère moins ferme que celui de son père. Condorcet marque une attitude ambivalente envers le repos de Trudaine ; s'il lui semble mérité dans le cas d'un investissement total dans les affaires publiques, il lui paraît néfaste dans l'intérêt que Trudaine porte envers celui-ci. Le contentement qu'il peut montrer envers sa retraite forcée n'étant pas dû à des raisons de santé s'oppose, tel que le dépeignent les éloges, au récit de la mort de Trudaine père qui continuait de se faire informer sur ses départements. Leurs engagements n'étant pas exactement les mêmes, les contraintes sur lesquelles se heurta Trudaine de Montigny découlaient autant du contexte caractérisé par une défiance croissante envers l'administration des finances que d'une implication plus forte dans la conduite de réformes au niveau du contrôle général. Trudaine père n'a pas autant contribué à la rédaction d'édits aussi importants que ceux sur lesquels travailla son fils, sous Bertin comme sous Turgot. Condorcet le met à nouveau en

---

<sup>67</sup>*Ibid.*, p. 79.

<sup>68</sup>HAHN, Roger, *op. cit.*, pp. 51-52.

scène dans le rôle de l'éducateur envers ses enfants, en citant une lettre rédigée par Trudaine :

si je ne survivais pas longtemps au moment où j'écris, et je crois devoir le dire afin de servir de leçon à mes fils, qu'ils fassent tous leurs efforts pour être utiles à leur patrie, ils doivent s'attendre à éprouver des contradictions et des obstacles ; mais qu'ils emploient tout leur courage pour les surmonter, comme j'ai tâché de leur en donner l'exemple : puissent-ils, pour leur bonheur, avoir un peu plus de calme que moi !<sup>69</sup>

Selon l'auteur de l'éloge, il s'agit ici d'« une espèce de testament ». Trudaine s'adresse à ses enfants comme il le faisait aux ingénieurs des ponts et chaussées dans sa lettre à Perronet. Il rappelle le dévouement pour la monarchie et leur souhaite d'avoir un rapport pesé avec les affaires de l'État. Condorcet interprète ce propos comme un aveu de faiblesse, comme preuve de « l'indifférence » de l'administrateur face à un contexte d'opposition et de difficultés. Mais il peut tout simplement espérer la fin des agitations allant à l'encontre de l'administration plutôt que pour le seul bénéfice de l'homme d'État. Ce qui peut se présenter comme les dernières paroles de Trudaine présente une succession nettement plus nuancée que ne le fût celle entre lui et son père. En affirmant l'erreur de jugement de Trudaine dans son dernier conseil à ses fils, Condorcet ne décrit pas une succession claire, mais introduit le doute dans l'héritage laissé par l'administration de Trudaine de Montigny. Ses deux fils, Charles Louis Trudaine de Montigny et Charles Michel Trudaine de la Sablière, issus de son second mariage, ne le remplacèrent ni dans l'administration ni à l'Académie des sciences. Ils fréquentèrent eux aussi la société mondaine, mais furent guillotins en 1794<sup>70</sup>.

## 1.2. Un homme entre deux mondes

L'Académie des sciences représente bien l'insertion du monde savant, qui se réfère à l'idéal de la République des lettres, dans l'administration royale. Roger Hahn montre comment les attentes des savants coïncident avec celles de Colbert dans l'exigence d'une élite gouvernant son propre secteur en raison de ses qualités, mais qui reste pour autant ouverte et visible pour d'autres candidats<sup>71</sup>. L'institution ne voit donc pas dans sa hiérarchie interne un inconvénient majeur à sa politique de promotion du mérite. Cette qualité, étant considérée comme innée, permet aussi de justifier une hiérarchie naturelle qui distingue l'homme de savoir autant que le noble. Duclos soulignait la contradiction de ce groupe de savants qui promouvait les talents et les aptitudes naturelles dans une société hiérarchisée centrée sur la naissance<sup>72</sup>. L'aristocratie de l'esprit s'accommode pourtant de

---

<sup>69</sup>HARS, 1777, p. 81.

<sup>70</sup>CHOULLER, Edouard, « Les Trudaine », *Revue de Champagne et de Brie : histoire, biographie, archéologie, documents inédits, bibliographie, beaux-arts*, Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1883.

<sup>71</sup>HAHN, Roger, *op. cit.*, p. 60.

<sup>72</sup>*Ibid.*, p. 54.

l'aristocratie de la naissance en tant qu'elles valorisent toutes deux une qualité innée. Enfin, le modèle hiérarchique se justifie surtout par l'inégalité du savoir. Les nobles de l'Académie ne représentaient pas la majorité des membres de ce corps, ils composaient presque uniquement le rang des académiciens honoraires. Les Trudaine intègrent l'Académie par ce biais-ci. Au nombre de dix sur les soixante-dix académiciens selon le règlement de 1699, ils occupent le premier rang dans l'assemblée, sont élus, mais proposés par le roi. Cette élection doit être justifiée par « leur intelligence dans les mathématiques ou dans la physique »<sup>73</sup>. Ils incarnent la réalité du pouvoir monarchique parmi le groupe des savants<sup>74</sup>. Tous les nobles de l'Académie ne relevaient pas nécessairement de cette catégorie, certains se montraient de véritables savants comme le chimiste Dufay et le marquis de l'Hopital<sup>75</sup>. Le principe avant tout étatique qui gouvernait leur nomination place les honoraires au centre des deux forces guidant l'institution : la sujétion envers la monarchie et la défense du cours propre du savoir et de la logique du mérite<sup>76</sup>. Trudaine de Montigny se distingue au sein de ce statut en ce qu'il fit preuve d'un intérêt poussé envers la pratique scientifique, notamment en physique et en chimie. Son père n'eut pas une telle implication dans le monde savant et l'éloge valorise la cohérence de son action comme de son caractère. Il en va autrement pour son fils qui est présenté comme un homme partagé, voire inachevé. Ce jugement n'est pas le seul fait de Condorcet, mais est formulé par la plupart de ses contemporains qui l'ont évoqué dans leurs écrits<sup>77</sup>. Pourtant, son père agissait dans des domaines variés, il avait aussi reçu une place à la Royal Society, s'intéressait aux académies de province comme à Clermont-Ferrand où il soutint une académie de musique. Tous deux demeurent des « amphibies » comme Fontenelle qualifie Dufay dans son éloge.

Pour analyser les représentations, les défauts et les vertus de leur double engagement dans le monde savant et administratif, celui de l'expertise scientifique et celui de l'expertise bureaucratique, il convient d'interroger la pertinence de la séparation entre science et administration.

### 1.2.1 Éloge d'un académicien ou d'un administrateur ?

## La République des sciences

Dans les *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, Duclos, secrétaire perpétuel de

---

<sup>73</sup>BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane (dir.), *op. cit.*, p. 18.

<sup>74</sup>MAZURIC, Simone, *Fontenelle*, p. 161.

<sup>75</sup>*Ibid.*

<sup>76</sup>BRIAN, Eric, « L'Académie royale des sciences de l'absolutisme à la Révolution » in BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane (dir.), *op. cit.*, p. 17.

<sup>77</sup>Comme Morellet, l'auteur des *Mémoires secrets* et le duc de Croÿ.

l'Académie française distingue la science du gouvernement et les « sciences et des arts »<sup>78</sup>. Dans le cadre du gouvernement, le terme « science » est sans doute utilisé dans le sens d'un savoir sur la pratique politique, mais peut aussi renvoyer à la bureaucratie naissante qui requiert ses propres experts. Le second terme envisagé par Duclos témoigne de la sensibilité du siècle des Lumières qui associait la pensée et la technique, le savoir et le savoir-faire comme le montre l'*Encyclopédie, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Duclos renvoie l'appréciation de ces deux types de sciences à deux fondements communs, celui de leur diffusion et le sentiment de l'utilité. La compréhension raisonnée d'une des œuvres provenant de ces domaines vient après une sensibilité qui « inspire » aux hommes « une justice naturelle », ce qui, en dernier lieu, justifie l'intérêt porté pour les sciences. Ainsi n'importe qu'elle personne assez cultivée et sensible peut-elle prétendre à un jugement sur la politique et les autres sciences. Duclos donne en exemple un principe commun à tout jugement sur le gouvernement, à savoir que le meilleur possible « n'est pas celui qui fait les hommes plus heureux, mais celui qui fait le plus grand nombre d'heureux. »<sup>79</sup>. Cette maxime est en effet partagée par Trudaine de Montigny qui rappelle à plusieurs reprises que les réformes qu'il défend sont motivées par le souci du bien commun. Cette description montre une prétention à un jugement portant sur des matières diverses qui est partagé par la plupart des hommes cultivés, « ceux qui sont capables de les sentir » comme l'écrit Duclos à propos des ouvrages d'esprit. L'inclination vers un savoir total s'incarne nettement dans l'*Encyclopédie* qui hérite aussi de la philosophie de Newton qui parvint à expliquer de manière mathématique et inductive le mouvement des astres et, par extension, le système du monde. Ainsi la posture ambiguë de l'engagement des Trudaine dans les affaires scientifiques et celles de l'administration ne représente-t-elle pas nécessairement une contradiction ni une incongruité dans un siècle où les philosophes s'intéressaient à la plupart des domaines régissant la vie des hommes et de la nature.

Cette double participation prend un aspect positif si les Trudaine sont envisagés comme des intermédiaires qui relient deux sphères entre elles. Leur intérêt est le signe de leur ouverture et caractérise l'administrateur éclairé. Le récit de l'élection de Trudaine père à l'Académie des sciences est présenté comme la preuve des qualités de cet intendant des finances :

Il aimait les Sciences ; quoique ses occupations lui eussent permis d'en suivre aucune en particulier, il était aisé de voir qu'il avait l'esprit de toutes ; il entendait ceux qui les possédaient, et il en était écouté. Il se plaisait particulièrement dans la société des Gens de Lettres et des Savants : il les cultivait sans prétention : il vivait avec eux, parce qu'il aimait à les entendre ; et ils se plaisaient avec lui, parce qu'ils étaient sûr de trouver, dans sa conversation, de la satisfaction, et souvent des lumières. Ses liaisons particulières avec plusieurs des Membres les plus distingués de cette Académie lui firent désirer d'y être admis : il y fut élu en 1743<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup>AUGER, *Oeuvres complètes de Duclos*, t. 1, Paris, Janet et Cotelle, 1820, pp. 191-192.

<sup>79</sup>*Ibid.*, p. 193.

<sup>80</sup>HARS, 1769, p. 148.

Le penchant pour les sciences en général plutôt que pour une partie spécifique conforte les qualités d'un membre du gouvernement qui se soucie de tous les facteurs de progrès. Il indique aussi son goût qui ne se limite pas à sa fonction principale. Il s'agit moins, dans cette optique, d'un intermédiaire entre les savants et les ministres que d'un administrateur éclairé vu comme quelqu'un qui ne dédaigne pas les cercles de sociabilités savants tant que ceux-ci concourent à la grandeur de l'État par l'élaboration et la diffusion des connaissances comme par l'émulation littéraire et philosophique. Cette inclination pour les sciences en général se retrouve dans l'éloge de Dufay<sup>81</sup>. Dans ce dernier exemple, le portrait rejoint l'idéal d'un savant total, connaissant chaque branche de l'arbre des connaissances. Le cas de Dufay diffère de celui de Trudaine puisqu'il menait des recherches dans les sciences de l'Académie et publiait des mémoires, mais cela rejoint la représentation qui soutient l'éloge de Trudaine, l'image de l'humaniste pour qui rien de ce qui est humain n'est étranger. Transposé dans la sphère de l'administration, cela forme l'idéal du gouvernement éclairé que les philosophes appellent de leurs vœux dans la mesure où il réunit monarchie et république aristocratique, c'est-à-dire, l'honneur et la vertu, pour reprendre la typologie des gouvernements élaborée par Montesquieu, même si la vertu serait plutôt considérée comme équité dans le savoir plutôt que comme égalité. Trudaine comme administrateur est en effet directement relié aux deux Républiques des lettres et des sciences qui proclament l'égalité de ses membres, mais qui, transformées en institution dans le cas de l'Académie royale des sciences, s'accommodent de la hiérarchie. L'administrateur éclairé fait dialoguer la République des sciences et la monarchie, Trudaine père en forme un exemple net. Grandjean de Fouchy confond ces deux idéaux. Si les académies établissaient un premier partage des savoirs, l'homme de lettres n'était pas pour autant entièrement distingué du scientifique. La distinction entre les disciplines offertes par l'*Encyclopédie méthodique* de Panckouke ne se traduit pas toujours dans la pratique du philosophe des Lumières, la séparation définitive entre le milieu des lettres et celui des sciences ne s'opère qu'au XIXe siècle. L'éloge de Trudaine ne manque pas de le rattacher à cette tradition de l'idéal savant en mentionnant le mariage de son père, Charles II Trudaine :

Il s'était marié en 1700, avec Mlle de la Sablière, petite-fille de M. et de Mme de la Sablière, connus tous deux dans la République des Lettres, l'un par quelques ouvrages de poésie qui ont été donnés au public, l'autre par son goût pour la société des Gens de Lettres<sup>82</sup>

---

<sup>81</sup>« Il embrassa encore les cinq autres [sciences], qui composent avec elle [la chimie] l'objet total de l'Académie, l'Anatomie, la Botanique, la Géométrie, l'Astronomie, la Mécanique. Il ne les embrassait pas toutes avec la même force, dont chacune en particulier est embrassée par ceux qui ne s'attachent qu'à elle, mais il n'y en avait aucune qui ne lui fût étrangère », Eloge de M. Du Fay, *HARS*, 1739, p. 75.

<sup>82</sup>*HARS*, 1769, p. 137.

La seule inclination pour les hommes de lettres suffit, dans le cas d'une femme, à intégrer leur réseau. Leur rôle déterminant dans les salons montre en effet l'importance de la sociabilité dans l'idéal de la République des lettres. Il en va à peu près de même pour Trudaine qui rejoint l'Académie des sciences uniquement parce qu'il côtoyait certains savants. L'exemple de la vie de Trudaine semble servir une stratégie particulière à l'histoire de l'Académie des sciences telle qu'elle fut pratiquée par Fontenelle à travers ses éloges. Il s'agissait notamment pour le secrétaire de l'Académie de représenter et de revendiquer le passage de la République des lettres à celle des savants, laquelle s'est réalisée concrètement dans l'institution sous l'égide de la monarchie. Les recueils de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* se distinguaient ainsi du *Journal des savants* qui n'employait que la référence à la République des Lettres<sup>83</sup>. L'idéal du savoir total que pouvait représenter ce regroupement d'érudits est en réalité abandonné dans les éloges de cette seconde moitié du XVIIIe siècle qui a vu le triomphe du système académique de Colbert, celui de la spécialisation ; les mathématiques et la philosophie naturelle pour l'Académie des sciences. L'aspiration de Trudaine pour la familiarisation envers les sciences en général se borne à un intérêt d'amateur. La pratique multiple de Dufay n'empêche pas non plus Fontenelle de rappeler l'impossibilité d'une maîtrise totale des domaines de l'Académie des sciences, il ne mentionne pas le monde des lettres. Roger Hahn a montré comment l'idéal d'une « académie des scientia » au sens de la Renaissance, c'est-à-dire de toute l'érudition acquise – qui se retrouve dans la pensée de Descartes et qui s'exprime dans l'*Encyclopédie*, jusqu'à se formuler dans le projet finalement abandonné de Perrault d'une académie réunissant tous les savoirs – a été remplacé par le système plus pragmatique des académies royales en continuité avec l'expertise d'État<sup>84</sup>. La figure de Trudaine incarne cette évolution vers le pragmatisme qui coïncide avec celle développant la République des sciences en continuité avec la bureaucratie d'État. L'éloge d'un administrateur, intendant des finances et membre honoraire de l'Académie en forme une expression emblématique.

Moins que l'ambition d'un savoir total assimilé à la représentation de l'érudit humaniste, l'homme éclairé, et plus encore l'administrateur éclairé, doivent considérer la liaison entre les savoirs pour parfaire l'efficacité d'une action en prévoyant les conséquences à court et moyen terme, deux modalités indispensables au réformateur. La nécessité d'entrevoir cette connexion entre les différents domaines de l'intelligence humaine se renforce de la spécialisation du savoir et de l'administration. Au moment où l'État se dote d'experts pour l'administration financière du royaume et pour l'« avancement » des sciences au service du roi, l'intérêt montré envers de multiples champs du savoir, des « sciences et des arts » et leur pratique même incomplète deviennent le signe d'une hauteur de vue qui relie la perspective humaniste à la réalité de la spécialisation. Les éloges de l'académie dans

---

<sup>83</sup>MAZAURIC, Simone, *Fontenelle*.

<sup>84</sup>HAHN, Roger, *op. cit.*, p. 69.

le cas des Trudaine rapprochent ainsi de cette représentation la figure de l'amateur qui se complète avec celle de l'administrateur éclairé.

L'éloge de Trudaine père rappelle ainsi cette qualité distinctive en décrivant son activité de magistrat et de conseiller au parlement :

L'esprit de M.Trudaine le portait toujours à approfondir les choses, et à ranger ses connaissances de manière à en former un ensemble dont toutes les parties se liassent entre elles, et au plan général. Cette habitude d'ordonner ses connaissances et ses projets, est ce qui forma le caractère distinctif de son esprit. Il en tira deux grands avantages, l'un de rendre ses études faciles ; l'autre d'être lumineux<sup>85</sup>.

L'administrateur éclairé doit aussi pouvoir adopter une vue globale :

M. Trudaine avait porté ses vues sur toutes les parties de l'Administration ; son imagination s'était promenée sur tous les projets qui pouvaient contribuer à la prospérité de l'État, et sur-tout au bonheur du peuple : il n'était point de moyens tendans à ces buts utiles, sur lesquels il n'eût formé des plans très-vastes et très-étendus<sup>86</sup>.

L'intendance des finances des Trudaine s'exerçait en effet sur plusieurs départements qui lui donnaient une assez grande étendue, même s'il ne s'agissait pas de « toutes les parties de l'administration ». L'exercice du contrôle général des finances a rapidement nécessité une séparation des tâches en plusieurs postes d'intendants des finances venant seconder le ministre. Louis de Ponchartrain qui assurait ce poste en 1690 porta leur nombre à sept et rendit ces offices vénaux. Comme le montre Michel Antoine, le contrôleur général, depuis Colbert, incarnait presque à lui seul toute l'administration du royaume, ne serait-ce que par sa responsabilité sur les finances ; il participait à tous les conseils de gouvernement, en outre, il nommait les intendants de province. Il gérait en propre le Trésor royal ; ses autres dépendances relevaient de l'autorité des intendants de finances. Qualifiant ces derniers, Michel Antoine parle de « postes quasi-ministériels » en raison de l'étendue de leurs départements et de leurs liens directs avec le chancelier, les secrétaires d'État et les intendants de province<sup>87</sup>. L'administration des Trudaine, dans son extension principale, s'occupait des gabelles de France, des cinq grosses fermes, des états des fermes, du « détail des ponts et chaussées », des turcies et levées, du pavé de Paris, les pépinières royales et les ports maritimes de commerce, les canaux et la navigation, le commerce et les manufactures. Le plus important étant constitué par les ponts et chaussées ainsi que par les manufactures<sup>88</sup>. Leur impact décisif sur l'économie du royaume prévalut à l'engagement des Trudaine dans ces deux domaines liés entre eux par l'intérêt porté pour l'économie politique, c'est-à-dire à l'importance des circulations de biens, de leur production et de leur

---

<sup>85</sup>HARS, 1769, p. 137.

<sup>86</sup>*Ibid.*, p. 145.

<sup>87</sup>ANTOINE, Michel, *Le cœur de l'État*, p. 461.

<sup>88</sup>*Almanach royal*, 1775, p. 182.

consommation. Les intendants de province pouvaient réagir négativement face à cet accroissement de l'intervention de l'intendant des finances, de son ingérence aux échelles de pouvoir plus basses dans la hiérarchie administrative. Trudaine père répond à l'un d'eux en 1747 : « Je conviens que c'est un travail que d'entrer dans le détail de toutes les parties comme je le fais, mais je vois que cela est de mon devoir et je m'aperçois trop tous les jours du bien qui en résulte pour changer de conduite. J'ai toute la confiance en messieurs les intendants, vous ne pouvez pas douter en particulier de ma façon de penser sur ce qui vous regarde. Cependant, je ne m'en crois pas moins obligé de suivre tous les ouvrages qui se font dans toutes les généralités et de relever ce qui ne me paraît pas régulier »<sup>89</sup>. L'intendant des finances devient l'instance d'expertise établissant le lien entre l'observation sur le terrain et l'organisation de la réponse politique, par la participation à la rédaction d'un arrêt du conseil et par le contrôle de son application.

À cette qualité de l'observateur avisé s'ajoute celle de l'organisateur. L'insistance sur cette dernière dans le portrait de Trudaine père renvoie à la nouvelle réalité de la bureaucratisation et de la rationalisation des départements d'État. Le savoir technique dans l'administration royale doit rejoindre la connaissance des procédures formelles dans le domaine du droit :

Toujours prêt à voir par ses yeux, il portait par-tout l'œil vigilant d'un administrateur infatigable, et la conduite sage d'un Magistrat éclairé. Dans la persuasion que les formes sont le plus sûr garant de la pureté de l'administration, il s'y tint toujours étroitement attaché. Il les conserva avec soin dans toutes les parties où elles étaient établies ; il les ramena dans celles où on avait pu s'en écarter, et les introduisit dans celles qui en avait alors paru le plus éloignées<sup>90</sup>

Si l'on considère le processus de bureaucratisation comme celui d'un développement d'un savoir technique propre à la gestion d'un domaine de l'administration régaliennne, alors il doit s'établir une supériorité de la procédure et de la forme sur le contenu de l'intervention permettant d'améliorer l'efficacité du traitement des problèmes, demandes ou réformes portant sur différentes échelles d'autorité. L'intérêt que porte Trudaine pour la forme est une manifestation de la professionnalisation de certaines charges, notamment dans le secteur des finances. Il ne s'agit plus uniquement d'agir dans un besoin immédiat, mais de pouvoir répondre à chaque situation avec les outils administratifs adéquats. Les règles doivent primer sur la rapidité. Il écrit en 1747 à un intendant de province : « il faut de l'ordre avant tout. Il n'est pas possible de le maintenir si chacun, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, fait faire les ouvrages qu'il croit les plus pressés. »<sup>91</sup> Il s'agit de substituer aux jugements personnels des délégués la vue générale et experte du directeur du département concerné, soit de l'intendant des finances, dont la légitimité de son avis proviendra de la communication avec les

---

<sup>89</sup>Cité par BLOND, Stéphane, *L'atlas*, p. 95.

<sup>90</sup>HARS, 1769, p. 140.

<sup>91</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 95.



différents acteurs de chaque échelon, et du respect des formes de la pratique administrative. Trudaine représente bien en cela un intermédiaire entre l'étape de la formulation et de la réception d'un problème (par exemple, une épidémie touchant le bétail, l'insertion de machines dans les manufactures de soie) et sa résolution. Les intendants de province devaient établir un état des dépenses sur l'année écoulée après la réception des « états du roi » réalisés par les ingénieurs des ponts et chaussées qui présente les travaux à entreprendre et le coût nécessaire, Trudaine doit valider ce dernier avec le contrôleur général<sup>92</sup>. L'attention portée par lui sur les travaux de ses subalternes comme manifestation de la bureaucratisation s'incarne par exemple dans le mémoire qu'il diffuse en mars 1743 dans le but d'assurer le contrôle sur les travaux délégués à des entrepreneurs privés intitulé *Modèle de l'état que les inspecteurs et ingénieurs des Ponts et chaussées doivent employer chaque année*<sup>93</sup>.

### **Trudaine de Montigny, amateur ou curieux ?**

Trudaine de Montigny est plus clairement présenté comme « un homme entre deux mondes » dans la mesure où son éducation scientifique et son intérêt pour les sciences viennent se mélanger à sa pratique de l'administration des finances. Bien plus, cet enseignement éclaire son action et renforce sa qualité d'administrateur éclairé. En vantant sa politique dans les manufactures et la nécessité de bien jauger les encouragements, Condorcet utilise les sciences comme savoirs au service de l'expertise technique orchestrée par le bureau du commerce : « Guidé par la théorie de la Chimie et de la Mécanique, M. Trudaine avait étudié les Arts en philosophe et en homme d'État : sous lui nos manufactures se corrigèrent »<sup>94</sup>. Il relie le philosophe et l'homme d'État qui se distinguent tous deux par une maîtrise de la théorie de leurs techniques respectives. Si l'on s'en réfère au « système figuré des connaissances humaines » de Bacon repris par l'*Encyclopédie*, la chimie et la mécanique appartiennent aux sciences de la nature, l'une à la physique, l'autre à la mathématique. Ces deux branches représentent les deux pôles distinctifs au sein de l'Académie des sciences ; la maîtrise d'une de ces deux matières forme en théorie la condition préalable d'élection d'un académicien honoraire comme le rappelle le règlement de 1699 : « recommandables par leur intelligence dans les mathématiques ou dans la physique ». Condorcet rend ainsi parfaitement légitime son statut d'honoraire de l'Académie qui permet de le différencier des autres membres de ce rang sur lequel s'exerce directement les préférences du monarque. Trudaine parvient même à relier ces deux branches dans l'exercice pratique de sa fonction d'administrateur et de directeur du bureau de commerce en

---

<sup>92</sup>*Ibid.*, p. 93.

<sup>93</sup>*Ibid.*, p. 95.

<sup>94</sup>*HARS*, 1777, p. 82.

particulier. La théorie des arts et des techniques, grâce au travail des philosophes et des savants devient un outil pour l'administrateur qui doit se faire expert de la monarchie. Concernant la réalité à laquelle se réfère Condorcet, l'inspection des manufactures pouvait parfois être effectuée par Trudaine, mais son jugement dans l'attribution d'encouragements provenait plus certainement de l'expertise des inspecteurs et des intendants de province. La personne de Trudaine en tant que directeur des départements des manufactures et du commerce reçoit tous les mérites du savoir technique de son administration, il représente lui-même la pénétration du savoir scientifique dans le travail du contrôle général, laquelle s'incarne dans l'emploi d'académiciens comme inspecteurs et experts techniques pour juger de l'utilité d'un procédé nouveau, mais aussi du recrutement d'artisans étrangers à l'image de John Holker qui soutint l'introduction en France de machines à tisser anglaises.

Eric Brian indique qu'entre 1699 et 1793 seuls trois académiciens pouvaient se ranger parmi les deux classes de mathématique et de physique<sup>95</sup> : Jean-Nicolas de La Hire et Buffon, tous deux botanistes et mécaniciens, et La Condamine, chimiste et géomètre. Ainsi, seul un amateur comme Trudaine pouvait-il représenter un lien possible entre ces domaines lorsqu'ils sont, en tant qu'outil théorique, mis au service d'une politique industrielle et commerciale qui déploie une technique particulière pour le développement des « arts de la manufacture ». Au sein de l'Académie des sciences, les mécaniciens désignaient les personnes s'occupant des machines comme Vaucanson et Mignot de Montigny, tous deux mis à contribution pour les manufactures sous les Trudaine ; le terme se confond aussi avec les mathématiciens incarnés par Clairaut ou Condorcet, deux amis de Trudaine de Montigny. Quant aux chimistes, il en est un qui, quoique noble, se distingua par la qualité de ses travaux pour l'Académie ; sa double appartenance au milieu des savants et à celui de la Cour lui valut un qualificatif qui pourrait aussi s'appliquer à Trudaine de Montigny : celui d'« amphibie »<sup>96</sup>. La qualité noble de Dufay est rappelée dans l'éloge rédigé par Fontenelle comme d'une sorte de handicap pour la vie d'un savant dans la mesure où l'éducation et la culture aristocratiques se caractérisent par « les spéculations de Cabinet », la curiosité pour d'anciens objets, la pratique de la collection, de l'accumulation plutôt que de l'analyse. Le mode de vie noble est assimilé à l'armée et aux lettres, « presque comme les anciens Romains », « les Enfants, et sur-tout les Enfants de condition, n'entendent parler de Science qu'à leur précepteur, qui, dans une espèce de réduit séparé, leur enseigne une langue ancienne, dont le reste de la Maison fait peu de cas »<sup>97</sup>. Ce qui importe pour Fontenelle dans l'éducation aux sciences, c'est une atmosphère favorable à cette matière, non pas seulement des velléités d'ouverture envers celle-ci par le recours à un précepteur, mais d'un milieu qui accueille les savants, un espace visible de discussion : « Dès que M. Du Fay eut les yeux ouverts, il vit qu'on

---

<sup>95</sup>BRIAN, Eric, « L'Académie royale des sciences de l'absolutisme à la Révolution », *op. cit.*, pp. 19-20.

<sup>96</sup>MAZAURIC, Simone, *Fontenelle*, p. 164.

<sup>97</sup>« Eloge de M. Du Fay », *HARS*, 1739, p. 74.

estimait les Sçavants ». Il en va de même pour Trudaine de Montigny dont le château familial accueillait des savants et des philosophes. L'intérêt de la pratique scientifique est de sortir l'enfant d'un espace clos, assimilé au cabinet de curiosité, au profit de l'observation des phénomènes et de l'expérience, « Il avait une vivacité qui ne se serait pas contentée des spéculations paresseuses de Cabinet, elles demandaient que ses mains travaillassent aussi bien que son esprit »<sup>98</sup>. Le cabinet renvoie ici au travail uniquement théorique qui néglige l'expérimentation au niveau des phénomènes. La pratique des cabinets de curiosités s'oppose à cette posture analytique en ce qu'elle relève d'une démarche synthétique de résumé du monde. Le mérite de Du Fay et de Trudaine fils est de réunir deux modes de vie qui suivent des logiques différentes, le milieu des savants et la société de cour prise comme émanation de l'aristocratie de naissance.

L'inconvénient pour Trudaine provient de ce que la double appartenance se concrétise dans un double engagement, au service de la recherche scientifique notamment en chimie d'une part, et dans la gestion de son administration, commerce et manufacture en particulier, d'autre part. Les académiciens perçoivent ainsi une ambivalence, alors que du point de vue de l'administrateur, il ne doit pas se rencontrer une impression de dispersion, mais au contraire de continuité d'une action qui vise à reprendre les réformes du royaume envisagées depuis la fin de la Régence, notamment en matière financière. L'éloge de Dufay précise que : « plus il connaissait l'Académie, plus il aimait ses occupations, et plus il se convainquait en même temps qu'elle demandait un homme tout entier ». L'intégration du corps des académiciens exige un investissement entier pour l'avancement des sciences au service de l'État monarchique. Trudaine est présenté de ce point de vue comme un homme inachevé, en tout cas incomplet du côté du monde savant. Ceci provient directement du statut particulier d'honoraire qui représente la hiérarchie d'Ancien Régime dans le contrôle de la République des sciences par la monarchie française. Mais l'Académie le reconnaît dans le versant « temporel » de l'institution. Fontenelle achève ainsi l'éloge de Dufay : « Quoiqu'occupée des Sciences les plus élevées au-dessus de la portée ordinaire des hommes, elle [l'Académie] ne laisse pas d'avoir des besoins et des intérêts, pour ainsi dire temporels, qui l'obligent à négocier avec des hommes et si elle n'employait des Agents qui ne sçussent que la langue qu'elle parle, elle ne serait pas si bien servie par eux, que par d'autres qui parleraient et sa langue et celle du monde. M. Dufay était une espèce d'amphibie propre à vivre dans l'un et l'autre élément, et à les faire communiquer ensemble. »<sup>99</sup>. Le rôle d'intermédiaire est possible entre la République des sciences vue comme une institution spirituelle, c'est-à-dire œuvrant pour un idéal supérieur, celui de la connaissance, et son organisation institutionnelle, temporelle, nécessaire à la conduite et à l'organisation matérielle des travaux. En tant que noble, intendant des finances et académicien honoraire, Trudaine peut être à nouveau envisagé

---

<sup>98</sup>*Ibid.*

<sup>99</sup>*Ibid.* p. 83. Cité par MAZAURIC, *op. cit.*

comme un intercesseur entre le monde céleste de la science et le monde terrestre de l'administration. Est ici évoquée l'une des principales fonctions de l'intermédiaire, celle de traducteur. Dans le mouvement général de spécialisation et d'expertise sur le terrain scientifique comme de l'administration, le rôle de médiateur entre deux espaces qui se distinguent devient crucial. La question du langage redouble celle de la formation aux différentes techniques, ainsi de l'école des ponts et chaussées qui s'occupe des futurs ingénieurs du même corps. La technique est un langage de plus en plus précis pour chaque domaine en voie de spécialisation, ainsi des mathématiques ou de l'ingénierie. Il devient donc nécessaire de faire coordonner ces différents modes d'appréhension d'un problème, tâche qui revient en dernière instance à l'administrateur ici intendant des finances. Ces milieux techniques sont employés de manière cohérente et adaptée par l'intendant des finances, sa familiarisation avec ses domaines d'intervention témoigne de sa compétence. Ce dernier critère jugera seul de la valeur de l'engagement de Trudaine au sein de l'Académie. Sa fonction dans le contrôle général trouve au contraire une bonne expression dans sa participation au travail scientifique. L'institution savante et l'administration des finances viennent ainsi s'éclairer réciproquement pour le portrait d'un administrateur éclairé : « Les détails de l'Administration nous sont étrangers ; mais le tableau des principes d'un Magistrat éclairé, et de l'âme d'un bon Citoyen a droit d'intéresser l'Académie, et nous osons assurer que ce tableau sera fidèle »<sup>100</sup>.

La pratique des sciences de Trudaine de Montigny était présentée comme un substitut à son action réformatrice dans l'administration, brutalement arrêtée par la suppression des intendants de finances par Necker. Condorcet en montrait l'ambivalence en parlant de « travaux utiles aux sciences », des « recherches sur la Chimie et la Physique déjà commencée » et de « rempart sûr contre l'ennui ». Mentionner ce dernier terme comme intérêt trouvé dans la pratique scientifique plutôt que la participation à la découverte de savoirs nouveaux fait directement penser à Pascal et au divertissement qui cherche à combler l'ennui. De ce point de vue, Trudaine ne pratiquerait la science qu'en amateur, car la considérant comme un passe-temps. La mode des sciences se développait chez les nobles qui passèrent notamment du cabinet de curiosité au laboratoire. Le rôle de mécène que privilégia Trudaine et son implication dans les matières de l'administration ont nécessairement produit cette intervention distante, mais réelle de l'intendant dans ce domaine.

Dans une vie toute remplie par ses devoirs, il n'avait pas négligé les Sciences : obligé de s'instruire pour être utile, le goût vif qu'il avait contracté pour elles ne l'abandonna jamais ; il renonça aux Sciences de calcul, qui maîtrisent trop l'esprit, et qui exigent ou tout le temps ou toutes les forces de ceux qui s'y livrent ; les Sciences physiques furent pour lui un délassement : il avait dans sa Terre de Montigny un Laboratoire où il s'occupait d'expériences. Admis dans l'Académie (...), associé aux Compagnies savantes de l'Europe, il

---

<sup>100</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1777, pp. 74-75.

sentait que ne pouvant justifier ces titres par des travaux suivis, il devait contribuer du moins au progrès des Sciences en les encourageant.<sup>101</sup>

Son activité à l'intendance des finances l'empêche de se consacrer pleinement aux sciences et forme une double caractéristique de son intérêt pour cette matière. D'abord en tant qu'amateur participant à des expériences ou organisant les siennes propres dans son laboratoire. Lequel servit notamment à Lavoisier où ils menèrent conjointement des expériences sur les gaz. Condorcet parle dans ce cas de « délassement », terme à mi-chemin entre le loisir et le travail qui rappelle pourtant la pratique oisive et aristocratique de la science. Cette position d'amateur est renforcée par la mention du passage des mathématiques (qui lui furent enseignées par Clairaut) à la physique, c'est-à-dire à la chimie. Condorcet exprima une autre opinion à ce sujet pour critiquer les académiciens incompetents liés aux oppositions élevées contre sa candidature au poste de secrétaire perpétuel. Il écrit à Turgot à propos de Borda : « Il a quitté la géométrie pour la physicaïlle »<sup>102</sup>. Il reprend ici un préjugé commun relatif à la distinction au sein de l'institution entre les mathématiques et la physique pour juger du sérieux d'un académicien par rapport à un autre. Se limitant à quelques expérimentations ponctuelles avec Lavoisier, dans le domaine précis et répandu de la chimie des gaz, sans émettre lui-même d'hypothèses afférentes, Trudaine apparaît comme ces curieux de la chimie avec cette différence qu'il s'entoure de savants et de matériel avancé. Le second aspect de cette inclination se voit dans son engagement en tant qu'administrateur au profit de l'avancement des sciences, savoir sa proposition de prix à l'Académie, son financement de la construction du grand verre ardent qui fut utilisé par Lavoisier et Macquer et son souci de faciliter les conditions matérielles de ce travail dans sa volonté de financer un laboratoire pour les académiciens<sup>103</sup>. La politique de l'encouragement par ce soutien financier rejoint celle menée dans le domaine des manufactures. Elle caractérise Trudaine comme un administrateur interventionniste au service d'un idéal plus large du progrès et du bien public.

### 1.2.2 La politique des sciences

Condorcet ne cessa de proposer des plans de réformes de l'institution savante en imaginant notamment un système centralisé et rationalisé au même titre qu'une administration d'État. Ces projets rejoignaient l'idéal baconien développé dans *La Nouvelle Atlantide*. Cette tradition qui inspirait déjà la République des sciences inspire le projet soumis par Condorcet à Malesherbes en

---

<sup>101</sup>*Ibid.*, p. 91.

<sup>102</sup>Cité par HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institutions scientifique*, p. 177.

<sup>103</sup>Condorcet à Turgot, 1772 ou 1773, CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, TURGOT, Anne-Robert-Jacques, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770-1779*, Paris, Charavay frères, 1883, p. 127.

1776, lequel s'attachait à la centralisation des académies provinciales. Il s'agissait non seulement de créer un espace propice à la découverte de savoirs utiles pour le bien public garanti par le soutien du monarque, mais aussi de diffuser ces connaissances. À ses yeux, l'inconvénient de la structure de l'Académie des sciences provenait de l'esprit corporatiste qui y régnait, dû en partie au modèle hiérarchique repris sur l'ordre social de l'Ancien Régime<sup>104</sup>. K. M. Baker indique que pour Condorcet comme pour Bacon, « la science réclamait l'administration et l'organisation rationnelle des choses ». Cet enjeu d'organisation de la recherche scientifique se concrétise dans la politique des sciences pratiquée par le gouvernement et que Trudaine de Montigny incarne bien en tant qu'intendant des finances et membre honoraire de l'Académie. Condorcet relève sa perception du travail savant et semble lui attribuer ses propres conceptions d'une bonne administration des sciences.

M. Trudaine qui voyait les Sciences plus encore en homme d'État qu'en Physicien, semblait préférer la Chimie à toutes les autres, parce qu'il la croyait la plus utile.<sup>105</sup>

Il voyait les Savants comme des Citoyens utiles, comme des hommes supérieurs aux autres par leurs lumières, et qui, préservés de l'ennui et de l'oisiveté, échappent aux deux causes de corruption les plus dangereuses peut-être, parce qu'elles sont les plus communes (...) : il savait estimer les Savants, les servir et ne jamais prétendre à les protéger. Cette conduite prouve qu'il a été du petit nombre des gens en place qui ont aimé les talents pour eux-mêmes<sup>106</sup>

Comme Turgot le rappelait, les réalisations de l'administration doivent se soumettre à l'exigence principale de l'utilité publique<sup>107</sup>. Trudaine y renvoie aussi dans ses lettres au contrôleur général après la disgrâce de Turgot. Le monde savant devait être régi par la même loi, conformément à l'idéal baconien, la recherche de nouveaux savoirs ne pouvant se mener à des fins spéculatives, mais dans l'optique d'un bien général. L'administrateur éclairé du point de vue de Condorcet devra donc intégrer le travail des savants dans une même politique qui tend vers la rationalisation des différents domaines et leur centralisation sous l'égide d'un pouvoir assurant au mieux les conditions matérielles de leur travail. Cet idéal rejoint celui des libéraux qui voyaient dans l'État le garant des libertés individuelles concernant le commerce et les échanges. Condorcet partageait ces vues<sup>108</sup>. Si l'antagonisme entre dirigisme et libéralisme doit moins prévaloir que les divisions au sein des libéraux eux-mêmes<sup>109</sup>, Trudaine, malgré son engagement libéral, a pu paraître comme un interventionniste zélé. Condorcet lui-même jugeait certaines de ses vues impropres à l'administration du monde savant. Ces critiques rejoignent celles formulées par l'intendant de province à l'encontre de la rigueur du contrôle opéré par

---

<sup>104</sup>BAKER, K. M., « Les débuts de Condorcet au secrétariat de l'Académie royale des Sciences (1773-1776) », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, tome 20, n°3, 1967, p. 275.

<sup>105</sup>HARS, 1777, p. 92.

<sup>106</sup>*Ibid.*, p. 93.

<sup>107</sup>BAKER, *Ibid.*, p. 275.

<sup>108</sup>PERROT, Jean-Claude, « Condorcet : de l'économie politique aux sciences de la société », *op. cit.*, pp. 364-365.

<sup>109</sup>MINARD, Philippe, *La fortune du colbertisme*, p. 348.

Trudaine père sur la conduite de ses subalternes et exécutants. Leur volonté tenace de maîtriser la totalité de leur administration a pu produire de légers conflits avec d'autres représentants du pouvoir royal et d'autres experts. Dans ce même éloge, Condorcet mentionne « le goût de la dissipation » que montrait Trudaine, c'est-à-dire de la dispersion des ses intérêts et de ses engagements, ainsi que des velléités d'intervention dans des domaines qu'il ne contrôlait pas directement, ainsi de son désir de soutenir les expériences des académiciens par un budget consacré à cet effet. Condorcet s'y oppose au motif que cette aide ne ferait que renforcer la « physicaïlle » au détriment de la géométrie, soit du travail théorique. Il écrit à Turgot : « Il faut donner à un savant de quoi vivre, de quoi suivre son génie, et le laisser faire ce qu'il veut. Jamais homme de génie n'ira soumettre à une académie un plan d'expérience »<sup>110</sup> Deux points de vue s'opposent, l'administrateur cherche à intervenir dans le monde savant pour le bien de l'État et Condorcet raisonne avant tout sur le bien des sciences, lequel s'assimile au bien public. Il exprime un avis qui tranche avec l'esprit de l'Académie des sciences en défendant le libre cours des expériences qui ne serait guidé que par sa propre nécessité plutôt que dans l'intérêt de l'État et dans leur utilité. Il fallait avant tout « ne songer qu'au bien des sciences ». Condorcet prévenait Turgot d'en informer son intendant des finances, ainsi l'engagement de Trudaine auprès de l'Académie pouvait-il heurter la réalité du travail savant dont chaque membre privilégiait aussi son propre mérite par la présentation de ses découvertes obtenues grâce à ses libres expériences plutôt que par une demande émanant de l'État. Il faut pourtant nuancer cette autocélébration des académiciens dont les découvertes relevaient souvent, même si certains le passaient sous silence, d'un travail commandé par la royauté, ou d'une proposition de prix, voire de l'imitation des expériences d'autres savants. Les recherches de Lavoisier sur l'air inflammable aboutissant à sa retentissante attaque contre le phlogistique furent motivées par ces trois modalités. L'opinion de Condorcet à l'encontre de Trudaine provient aussi, en partie, de son conflit contre d'Arcy et Borda pour son accession au poste de secrétaire perpétuel.

En tant qu'homme d'État s'intéressant aux sciences autant qu'au commerce et loué par l'Académie sous la plume de Condorcet, la figure de Trudaine se rapproche du projet de réforme de l'administration des académies dans un sens plus égalitaire et plus centralisé ; mais, la pratique de l'homme d'État envers cette institution entraine parfois en contradiction avec l'intérêt des savants selon ce même idéal. Condorcet montre ainsi ses contradictions qui sont mises en évidence par l'équivalent que représente l'intermédiaire entre monde savant et monde administratif : Trudaine de Montigny.

---

<sup>110</sup>Condorcet à Turgot. CONDORCET, TURGOT, *op. cit.*, p. 128. L'opposition de Condorcet s'explique aussi par le fait que la somme de 12 000 livres prévue par Trudaine constituait une partie de la gratification du secrétaire perpétuel de l'Académie que Condorcet s'appropriait à devenir.

## II. Image sociale de l'intermédiaire

Les différents domaines d'intervention des Trudaine induisent la fréquentation de plusieurs milieux de sociabilité. Ceux-ci sont souvent connectés entre eux et les circulations qui s'y opèrent composent les lieux d'une intermédiation entre l'administration, la recherche scientifique et le monde des salons. Ils ne forment pas seulement des pôles, mais sont aussi traversés par d'autres circulations qui caractérisent les activités de l'intermédiaire. Ces lieux nous renseignent sur l'espace culturel et politique des Trudaine qui représente le contexte d'émergence et de réception de leurs interventions. Philippe Minard rappelle à propos des « intermédiaires technologiques » que l'efficacité de leur travail dépend de l'environnement de la réception. En tant qu'intendant des finances, et directeurs des ponts et chaussées, les Trudaine sont obligés de préparer ces espaces à recevoir une information, un instrument ou une discussion. L'étude des lieux de sociabilité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle nous permet de délimiter l'espace possible d'intervention des Trudaine, de leurs influences, de leurs directives (reçues et/ou données) et de leurs interlocuteurs voire de leurs agents.

### 2.1 Sociabilité mondaine

#### **Le salon des Trudaine**

L'insertion de l'abbé Morellet dans le milieu des salons parisiens et des économistes se réalise par la rencontre avec Turgot liée à leur passage à la Sorbonne, puis avec Vincent de Gournay en 1755. Ces relations le conduisirent vers l'intendant des finances Daniel-Charles Trudaine qui le chargea d'écrire sur des matières économiques qui occupaient l'administration<sup>111</sup>. Cette relation indirecte avec le gouvernement contribue à l'introduire dans les cercles de sociabilités les plus reconnus comme le salon de Mme Geoffrin auquel il participe grâce à Trudaine de Montigny. Morellet se fait connaître des cercles parisiens par le biais de l'économie politique illustrée par l'intermédiaire des Trudaine et de Turgot ; il se lie aux encyclopédistes, aux économistes et aux salons afférents comme ceux du baron d'Holbach, de Mme Boufflers, de Mme Geoffrin et de Mme Necker. Ce parcours nous montre les relations étroites cultivées par les Trudaine avec les milieux mondains et savants. Les amis présentés par Trudaine à Morellet appartiennent surtout à la première catégorie, il s'agit de Mme Belot qui a traduit des œuvres littéraires anglaises comme une pièce de Hume, et Mme de Riancourt femme d'un fermier général. Le futur académicien écrit s'être rendu « assidûment » chez cette dernière où il

---

<sup>111</sup>MORELLET, André, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française sur le dix-huitième siècle et sur la Révolution*, Paris, Mercure de France, 2000, préface.



retrouvait Trudaine, Bougainville et Chastellux<sup>112</sup>. Ses mémoires mettent en évidence une sociabilité mondaine plutôt que savante qui caractérise la majorité des administrateurs du même niveau hiérarchique que les Trudaine.

Les Trudaine étaient des personnages publics en raison de leur appartenance au gouvernement royal en tant qu'intendant des finances. Cette qualité s'illustre dans les numéros de la *Gazette de France* qui mentionne, à l'occasion, des rencontres diplomatiques, des comptes-rendus de séances de l'Académie des sciences et des événements majeurs qui concernent leur famille comme les mariages et les décès. Andrieux note ainsi la mention de la signature du contrat de mariage de Trudaine de Montigny avec Mlle Gagne de Perigny par le roi lui-même<sup>113</sup>. Cette notoriété provient en grande partie de leur gestion du département des ponts et chaussées dont la rigueur et la probité est relevée par certains contemporains comme Voltaire, Morellet, les *mémoires secrets* ou encore le duc Emmanuel de Croy, lequel ne partageait pourtant pas les vues des économistes sur le commerce des grains. Leur renommée dans le milieu des administrateurs et leur intégration aux cercles de sociabilité de l'élite culturelle et intellectuelle se confirme dans l'existence de leur propre salon tenu par la deuxième femme de Trudaine de Montigny. Ce cercle se tenait au domicile parisien de la famille, rue des Vieilles-Haudriettes, dans le cadre de « deux grands dîners par semaine » et d'« un souper tous les soirs » comme le mentionne Louis Dutens<sup>114</sup>. Celui-ci range le salon des Trudaine parmi la catégorie de la finance et de la robe, s'opposant à celle de la noblesse. Ces deux milieux ne restent pas nécessairement hermétiques et les « financiers » cherchent particulièrement à y faire bonne figure.

Ils prennent le plus grand soin de s'en rendre dignes (sur-tout les financiers), en tenant maison ouverte pour les grands Seigneurs et les Dames qui veulent bien les favoriser de leur présence, ces derniers en usent assez librement. Il y avait entre autres deux maisons à Paris sur ce pied-là; celle de M. de Trudaine et celle de M. de la Reynière. On ne peut imaginer tout ce qu'il leur en coûtait de peine et d'argent pour inspirer aux personnes de qualité l'envie de venir souper chez eux<sup>115</sup>

Dutens décrit une situation inégale qui lui permet de se moquer des efforts de gens de robe et de finances pour participer à la société de la haute noblesse. Il met en parallèle deux sociétés qui ne représentent pas le même poids dans le réseau des salons parisiens. Cette désignation de la société des Trudaine provient d'une raison géographique. La carte des salons préjuge en effet de certaines représentations, ainsi le quartier du Marais où se situe le domicile des Trudaine déclinant au profit des faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré, plus aristocratiques<sup>116</sup>, est-il assimilé à la robe et à

---

<sup>112</sup>MORELLET, André, *Mémoires de l'abbé Morellet*, Paris, L'Advocat, 1822, t. 1, p. 124.

<sup>113</sup>*Gazette de France*, 1756, p. 154. ANDRIEUX, *Trudaine, sa vie, son œuvre*, Clermont-Ferrand, Impr. Raclot, 1922.

<sup>114</sup>DUTENS, Louis, *Mémoires d'un voyageur qui se repose : contenant des anecdotes historiques, politiques et littéraires*, Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806, t. 2, p. 31.

<sup>115</sup>DUTENS, Louis, *Ibid.*, p. 6.

<sup>116</sup>LILTI, Antoine, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005, p. 137.

l'anti-philosophie. Comme le montre le tableau réalisé par Antoine Lilti<sup>117</sup> en se fondant sur la source du contrôle des étrangers, le salon de Mme Trudaine a reçu quatre diplomates en 1774 et en 1775, un en 1777, contre 358 pour celui de Mme de la Reynière qui dépasse le salon de Mme Du Deffand (206) et Mme Boufflers (200), mais est devancé par Mme Necker (640). Dutens insiste pourtant sur la qualité des invités « les Ducs et Pairs, les Ambassadeurs et autres étrangers de distinction, la première Noblesse, le simple Gentilhomme, le poète, les gens de lettres, la robe et la finance tout s'y trouvait rapproché par l'esprit et les talents, les sots y étaient rares. », il parle d'« une société d'autant plus intéressante, qu'elle était diversifiée ». Aucune mention ne fait référence à la présence de ducs et pairs, sinon des nobles étrangers comme Lord Shelburne et peut-être Horace Walpole avec qui Trudaine correspondait<sup>118</sup>. La présence à son domicile parisien de l'empereur Joseph II est attestée par Perronet le 1er mai 1777, où il aurait observé une gravure représentant une source d'eau<sup>119</sup>. Stéphane Blond explique que Mme Trudaine recevait les jeudis pour le dîner, il cite parmi d'autres Mme Du Deffand, Beaumarchais, Bernard Joseph Saurin, d'Holbach, d'Helvétius ; Montesquieu aurait aussi séjourné à Montigny<sup>120</sup>. Morellet parle d'un dîner chez Trudaine en 1759 ou 1760 en présence de La Condamine, et mentionne la venue de Rousseau auprès de Mme Trudaine qui « était folle de ses ouvrages » et qui « parvenue, à force de cajoleries, à apprivoiser sa misanthropie et à l'attirer chez elle ». Morellet faisait partie des invités à ce dîner « en très petit comité »<sup>121</sup>. Ces fréquentations témoignent de l'intégration des Trudaine dans les milieux de sociabilité de l'élite culturelle et intellectuelle du mouvement des Lumières. Contrairement à ce qu'écrit Dutens, il semble que leur réception cherchait à s'attirer les philosophes plutôt que la haute noblesse comme le montrent les deux refus mentionnés par Diderot relativement à l'invitation à dîner des Trudaine dans ses lettres à Sophie Volland<sup>122</sup>. Les multiples références à un petit comité semblent relativiser une nouvelle fois la description de Dutens qui dresse un portrait de Mme Trudaine en train de se plaindre du travail que lui demande la réception de ses invités : « Je l'ai vu souvent excédée des conversations excessivement bruyantes de la foule qui venait souper chez elle »<sup>123</sup>. L'intérêt pour les philosophes se confirme pour autant dans son témoignage, ainsi que celui de Grimm. Le portrait de Trudaine de Montigny par Dutens se fait assez moqueur :

<sup>117</sup>LILTI, Antoine, *Ibid.*, p. 131.

<sup>118</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 61.

<sup>119</sup>PERRONET, *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly [Neuilly], de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc*, Paris, Didot, 1788 p. 207.

<sup>120</sup>BLOND, *op. cit.*, p. 61.

<sup>121</sup>MORELLET, *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. 1, p. 107.

<sup>122</sup>ASSEZAT, TOURNEUX, *Œuvres complètes de Diderot*, Paris, Garnier, 1876, t. 19, p. 319 : « J'étais invité à aller dîner aujourd'hui à Châtillon, avec M. et Mme Trudaine, qui ont de l'amitié pour moi. Je m'en suis excusé comme j'ai pu ; mais tout cela n'est que reculer pour mieux sauter. », lettre du 2 septembre 1769 ; et p. 324 : « M. et Mme Trudaine m'ont pris dans une belle passion ; il n'a tenu qu'à moi d'aller dîner deux ou trois fois à Châtillon en petit comité. Je n'en ai rien fait, parce que je suis un ours », lettre du 22 septembre 1769.

<sup>123</sup>DUTENS, *op. cit.*, p. 53.

Il voulait appuyer son existence du parti des soi-disant philosophes ; il les caressait et cherchait à les attirer chez lui comme il prétendait même être mis au rang de leurs plus chers favoris on lui avait donné le sobriquet de *garçon philosophe*<sup>124</sup>.

Comme l'indique le contenu de leur bibliothèque, les Trudaine, et notamment le fils, s'intéressaient particulièrement aux ouvrages des philosophes des Lumières. À partir de l'inventaire de bibliothèque effectué après le décès de Trudaine de Montigny, Stéphane Blond note la présence d'une sous-catégorie constituée par des ouvrages de politique et de philosophie européenne regroupant Descartes, Locke, Hobbes, Montesquieu, Mirabeau, Hume et Beccaria<sup>125</sup>. Hume et Montesquieu se sont rendu au château de Montigny. Trudaine rencontra le groupe *Il Caffè* à Milan, pays de Beccaria en 1771<sup>126</sup> ; *Les Délits et les Peines* avaient été traduits en 1766 par Morellet suite à son voyage en Italie. La participation directe de Trudaine de Montigny aux réformes de Turgot (qui participait aux dîners chez Mirabeau) montre aussi le véritable soutien de certains philosophes comme Voltaire ou Condorcet à ces deux administrateurs « libéraux »<sup>127</sup>.

## La philosophie et les belles-lettres

La correspondance littéraire de Grimm identifie leur espace de sociabilité, dans le cadre de la perte et à travers la personne de Mme Trudaine, à celui des autres cercles du mouvement philosophique des Lumières. « Voilà donc plusieurs pertes cruelles que la philosophie vient d'éprouver dans l'espace de peu de mois : la mort de Mlle Lespinasse, celle de Mme Trudaine, la disgrâce de Turgot, et l'apoplexie de Mme Geoffrin »<sup>128</sup>. La mort physique se confond avec une mort politique, toutes deux figurant celle d'une partie de la « philosophie », c'est-à-dire d'un courant d'idées privilégiant la raison et travaillant à son règne dans chaque domaine de la connaissance et du savoir ; la fin du ministère Turgot signifiait l'abandon des réformes demandées depuis la première moitié du siècle, cette suite macabre s'achève quelques mois plus tard par la mort de l'un des derniers membres du gouvernement soutenant cette politique, Trudaine de Montigny. En 1779, la correspondance littéraire sanctionne la fin du mouvement des Lumières dans lequel la famille Trudaine représentait

---

<sup>124</sup>*Ibid.*, p. 50.

<sup>125</sup>BLOND, *op. cit.*, p. 60.

<sup>126</sup>LEBEAU, Christine, « Vers la construction d'une science administrative au XVIIIe siècle. L'exemple du cadastre de Milan » dans Pier Luigi Porta et Roberto Scazzieri, *L'illuminismo delle riforme civili : il contributo degli economisti lombardi*, Milan, 2014, p. 108, <http://www.ilasl.org/index.php/Incontri/article/view/106>.

<sup>127</sup>La correspondance de Voltaire lors du pays de Gex et les lettres échangées entre Condorcet et Turgot montrent les espoirs portés sur ce nouveau ministère. BRIAN, Eric, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 201.

<sup>128</sup>11 novembre 1776, *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, Paris, Furne, 1829, t. 11, p. 367.

un pôle emblématique : « Ce qui ne contribua pas peu à diminuer encore la vogue du parti philosophique, ce fut la perte consécutive de leurs principaux bureaux, tels que celui de Mlle de Lespinasse, de Mme de Trudaine et de Mme Geoffrin. C'étaient des points de ralliement, les magasins de l'armée, et le sort les leur a enlevés dans l'espace de quelques mois »<sup>129</sup>. Il s'agissait bien, dans les représentations des contemporains, d'une lutte entre deux camps, celui des philosophes ou, comme le dirait Condorcet, des « vrais philosophes » et des « vrais savants »<sup>130</sup>, contre les traîtres à la raison, les soucieux du privilège et des entraves au progrès. L'arrivée de Necker au contrôle général ne constitue évidemment pas une telle rupture, mais donne en effet moins d'écho aux idéaux des libéraux. L'emploi du vocabulaire militaire témoigne d'un jugement plutôt défavorable envers le parti décrit, tonalité qui était absente dans la feuille de 1776. Comme le rappelle Eric Brian, un gouvernement éclairé se voyait potentiellement « stigmatisé comme faction par ceux qui se méfient des réformes »<sup>131</sup>. Cette représentation doit en effet être nuancée par la grande diversité des opinions au sein de ce même réseau des hommes de lettres, des économistes et des savants qui professaient leur foi en la raison et qui travaillaient à son progrès. Comme le rappelle Antoine Lilti, la qualification « philosophique » attribuée aux salons venait souvent de l'extérieur et des opposants, il s'agissait plus d'une dénonciation que d'une louange<sup>132</sup>. Il mentionne ainsi la présence à Montigny du comte et de la comtesse Turpin de Crissé qui possédaient une maison de campagne voisine. Ces derniers recevaient pourtant des hommes de lettres proches de Palissot. Le Brun, un de ses amis, se rendit lui aussi chez les Trudaine pour y lire des extraits de son *Ode à la nature*<sup>133</sup>. Cette ouverture du salon prouve sa dépolitisation et l'accent littéraire des conversations. Les belles-lettres semblent représenter le sujet dominant. Ainsi Trudaine a-t-il lu sa propre pièce de théâtre, *Le Jaloux puni* que Morellet qualifie de « tragédie allemande bourgeoise »<sup>134</sup>. L'intérêt de Trudaine fils pour ce genre théâtral se confirme par sa traduction de la pièce de Lessing *Miss Sara Sampson*. Diderot en commanda une autre version pour Sophie Volland, mais il rendit hommage au travail de Trudaine dans un projet de préface pour l'édition de quelques traductions de pièces de l'écrivain allemand<sup>135</sup>. Par cette publication, Diderot cherche à diffuser parmi le public français des « tragédies bourgeoises »<sup>136</sup>. Celles-ci sont issues de la querelle des Anciens et des Modernes dans la mesure où les personnages ne font pas référence aux héros antiques ou historiques, mais proviennent d'un milieu domestique et familial. Le *Journal*

---

<sup>129</sup>12 janvier 1779, *Ibid.*, t. 12, p. 206.

<sup>130</sup>BRIAN, Eric, *La mesure de l'Etat*, p. 198.

<sup>131</sup>*Ibid.*, p. 200.

<sup>132</sup>LILTI, Antoine, *op. cit.*, p. 136.

<sup>133</sup>LILTI, Antoine, *Ibid.*, pp. 135-136.

<sup>134</sup>Lettre à Turgot, 16 octobre 1760. Citée par NOLTE, Fred O., « The Authorship of a Review of Lessing's Miss Sara Sampson », *PMLA*, 43, 1928.

<sup>135</sup>ASSEZAT, TOURNEUX, Maurice, DIDEROT, Denis, *Oeuvres complètes de Diderot*, Paris, Garnier, 1876, t. 8, p. 439.

<sup>136</sup>NOLTE, Fred O., « The Authorship of a Review of Lessing's Miss Sara Sampson », *PMLA*, 43, 1928, p. 228, <https://doi.org/10.2307/457697>.

*étranger* parle de « spectacle moral » qu'il oppose au « spectacle politique » des tragédies grecques<sup>137</sup>. De même, le salon des Trudaine apparaît comme un « spectacle moral » ouvert sur les nouveaux genres comme la sensibilité romanesque (la pièce de Lessing s'inspire de la *Clarisse* de Richardson, œuvre emblématique d'un nouveau genre littéraire qui privilégie la sensibilité à la raison et autre source du roman de Rousseau *La Nouvelle Héloïse*). L'exercice de Trudaine se différencie de celui de Diderot en ce qu'il préféra garder sa traduction sous forme manuscrite, ce qui témoigne d'un usage qui restait privé ou à diffusion limitée. Son travail servit pour autant à la représentation dans le théâtre privé du duc d'Ayen à Saint-Germain en 1764<sup>138</sup>. L'intérêt pour le théâtre se confirme dans le cas de Mme Trudaine dont une pièce de Fenouillot de Falbaire lui fut dédiée, « la lecture faite chez elle en grand cercle avait fait verser beaucoup de larmes »<sup>139</sup>. L'œuvre *Le Fabricant de Londres* fut pourtant jugée médiocre par la *Correspondance littéraire*. Dutens insistait sur le goût de Mme Trudaine pour le divertissement qui devenait d'autant plus salutaire que sa santé diminuait<sup>140</sup>. Leur salon s'ouvrait aussi à la musique, Morellet note des séances de musiques chez Mme Trudaine, il indique la présence des violonistes et compositeurs Pagin et Giovanni Mane Giornovichi<sup>141</sup>.

Le salon des Trudaine s'intéressait aussi à la philosophie sinon matérialiste, en tout cas sensualiste comme en témoigne la présence du baron d'Holbach et de d'Helvétius à Montigny, ainsi que la lecture de Hume. Ce dernier envoie à Mme Dupré de Saint-Maur qui séjourne alors au château sa défense contre Rousseau, elle lui écrit : « M. de Montigny reçut avant-hier au soir les papiers que vous lui avez envoyés; nous passâmes une partie de la nuit à les lire. M. de Trudaine était déjà retiré et n'en a pris connaissance qu'hier. M. et Mme de Montigny, M. de Fourqueux de Fournière, Saurin et moi étions de la première lecture. Elle nous a fait à tous la même impression. »<sup>142</sup>. Un académicien comme Mignot de Montigny se prêtait ainsi, auprès des Trudaine, aux querelles qui animaient le débat public dans l'élite urbaine. La maison des Trudaine s'inscrit bien dans les réseaux mondains des querelles philosophiques.

Ce sérieux littéraire dans un cadre mondain pouvait paraître pesant. Mme du Deffand reporte à Walpole une boutade du comte de Paar qu'elle oppose aux discussions trop raisonnables et posées de certains salons. Le comte de Paar aurait amusé l'assemblée en s'étant demandé « quel est ce Socrif qui s'empoisonna en mangeant ou buvant des cigales ? ». Mme du Deffand commente : « Eh bien j'aime mieux entendre ces choses-là que les excellentes maximes de morale de Mme de Verdelin, et

---

<sup>137</sup>*Journal étranger*, décembre 1761, pp. 6-7.

<sup>138</sup>GRIMM Friedrich Melchior, DIDEROT Denis, *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, Paris, Furne, 1829, t. 6, p. 141.

<sup>139</sup>Mars 1771, *Ibid.*, t. 9, p. 260.

<sup>140</sup>DUTENS, *op. cit.*, p. 54.

<sup>141</sup>Lettre 67 à Giovanni Luigi di Ponte, février 1773, MORELLET, *Lettres d'André Morellet*, Oxford, The Voltaire foundation, 1991,

<sup>142</sup>Lettre du 20 août 1766, LEVY-BRUHL, « Quelques mots sur la querelle de Hume et de Rousseau », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 20, 1912, pp. 417-428. [http://philotra.pagesperso-orange.fr/correspondance\\_hume.htm](http://philotra.pagesperso-orange.fr/correspondance_hume.htm).

les savantes conversations de Mme d'Houdetot ; les remarques fines de Montigny »<sup>143</sup>. Il apparaît intéressant qu'elle range ici le cercle de Mme Trudaine parmi deux autres femmes en rapport avec Rousseau. *Les Confessions* ont en effet montré l'amour que le philosophe portait pour Sophie d'Houdetot. Ce même texte nous apprend que la marquise de Verdelin était « voisine » de Rousseau à Montmorency, la correspondance du philosophe montre l'amitié qu'ils partageaient. Mme du Deffand semble ainsi assimiler ce qui lui déplâit au goût rousseauiste. Ce jugement pouvant s'expliquer par son intérêt pour Voltaire comme en témoigne leur correspondance, mais aussi pour des raisons de rivalités personnelles entre salons. Ainsi traitée avec ironie, la société de Mme Trudaine devait paraître faussement philosophique ou impropre à l'image aristocratique que Mme du Deffand cultivait. Dutens émet un avis similaire en se moquant de ce que le couple affectait un air supérieur qui, selon lui, ne relevait que du désir d'imiter la haute noblesse : « Madame de Trudaine aurait eu de l'esprit, si elle n'eut pas affecté d'être au-dessus de ce qu'elle appelait les préjugés du siècle. Cette singularité avait gâté en elle un jugement qui éclatait souvent dans les occasions étrangères à cette idée. »<sup>144</sup>. L'expression « les préjugés du siècle » pourrait aussi renvoyer à Rousseau<sup>145</sup> bien qu'elle pût tout autant se trouver sous la plume de Voltaire. Il n'en demeure pas moins que cet air dédaigneux ici moqué peut rejoindre l'accusation de misanthropie portée contre le citoyen de Genève du fait de sa critique du monde social et mondain, jugement qui le place *de facto* au-dessus du groupe et de l'opinion commune, l'insistance sur ce jugement pouvant passer d'une condamnation de l'ignorance à une attitude méprisante et antipathique envers le monde, surtout lorsqu'il se formule dans une occasion inappropriée comme celle d'une discussion de salon entre des invités prestigieux, ce à quoi peut faire référence la formule de la dernière phrase : « les occasions étrangères à cette idée ». Pour autant, ni Daniel-Charles Trudaine ni son fils ne paraissent s'être attachés au philosophe, l'envoi des textes de Hume semble prouver le contraire, mais, comme le rappelle Antoine Lilti, il ne faut pas « rabattre la géographie mondaine sur les clivages du champ intellectuel »<sup>146</sup>.

## 2.2 Sociabilité savante

Les deux modalités de milieu savant et de mondanité étaient parfois liées comme en témoigne l'exemple rapporté par Morellet d'un dîner chez Trudaine auquel participaient Clairaut et d'Alembert

---

<sup>143</sup>Lettre XX, 18 janvier 1767, DU DEFFAND, Marie, *Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole*, Paris, Firmin-Didot frères, 1864, t. 1, p. 61. L'éditeur précise qu'il s'agit bien de la femme de Trudaine de Montigny et non pas de la famille de l'académicien Mignot de Montigny, comme le prouve cette énumération de tenantes de salon.

<sup>144</sup>DUTENS, *op. cit.*, p 30.

<sup>145</sup>C'est un des motifs souvent répétés par les amants Julie et Saint-Preux dans *La Nouvelle Héloïse*.

<sup>146</sup>LILTI, Antoine, *op. cit.*, p. 136.

qui se disputèrent sur la prédiction du passage d'une comète en 1759. Dans ce cadre de sociabilité, il ne s'agissait pas toujours de travail savant, notamment lorsque les invités n'appartenaient pas tous à ce milieu, ainsi Morellet note-t-il avoir composé des chansons dans ce cadre « en style astronomique et mathématique, fort peu propre à faire de bonne poésie, mais qui nous divertissait chez un géomètre ». Antoine Lilti marque ainsi une différence entre le monde savant de l'expérience scientifique et les cercles de sociabilité, la présence des premiers dans ces espaces-ci n'impliquant pas la formation d'un « espace de discussion scientifique »<sup>147</sup>. Bien plus, les réseaux de savants formés par les correspondances ne coïncideraient pas avec les réseaux des salons<sup>148</sup>. Lilti cite Trudaine de Montigny comme exemple d'une séparation entre les mondanités et le travail scientifique pourtant réunis dans le cadre du château de Montigny où Trudaine développait un cabinet de physique et un laboratoire de chimie. Il semble en effet réserver ces deux espaces pour les seuls savants comme Lavoisier, Macquer ou Priestley. Morellet, qui passait les automnes à Montigny, reste à l'écart de cette pratique fermée qui occupe largement Trudaine. Alors qu'il travaillait sur l'ouvrage de Josiah Child pour Turgot, il écrit dans sa lettre envoyée de Montigny à l'intendant en Limousin : « Je suis ici dans la chimie jusqu'au cou »<sup>149</sup>, puis à Shelburne le 17 octobre 1773 à propos de l'hôte de Montigny : « Il est entièrement livré à la physique et à la chimie ». Lorsqu'il envisage de concevoir un plan de bibliothèque avec Shelburne et Priestley il se réjouit en ces termes : « Ce serait là avec des expériences de physique, un joli objet d'occupation à Montigny »<sup>150</sup>. Morellet ne semble pas avoir participé aux expérimentations des savants, mais il se place du point de vue des visiteurs anglais, Priestley s'intéressait aux recherches sur les gaz et Lavoisier comme Trudaine comptaient lui montrer leurs travaux. Au moment où les expériences de physique et de chimie séduisaient le public urbain parisien à l'image des cours publics de Nollet et du magnétisme de Mesmer, cette restriction du travail de laboratoire donne une valeur « scientifique » et « professionnelle » aux expériences de Montigny. La fonction des réunions dans le château des Trudaine se complexifie dans la mesure où ils accueillaient en même temps des figures littéraires et mondaines comme en témoigne le désir qu'avait Mme de Boufflers de s'y rendre au moment de la réunion des ministres<sup>151</sup>. Cet espace en dehors de Paris et de l'administration d'État exporte en un même lieu les différentes pratiques de sociabilités, qu'elles fussent mondaines ou professionnelles.

---

<sup>147</sup>*Ibid.*

<sup>148</sup>*Ibid.*

<sup>149</sup>Lettre 6, à Turgot, 16 octobre 1760, MORELLET, *Lettres*.

<sup>150</sup>Lettre 77, à Lord Shelburne, 15 janvier 1774, *Ibid.*

<sup>151</sup>Mlle Lespinasse rapporte les faits en ces termes : « Je parie qu'elle fera l'impossible pour se trouver, non pas au dîner des rois, comme Candide à Venise, mais au dîner des ministres à Montigny. », « elle est partie ce matin, elle va tomber au milieu de gens qui sont à peine ses connaissances. Vanité des vanités ! », LESPINASSE, Julie de, *Lettres de Mlle de Lespinasse*, Paris, Charpentier, 1903, lettre CXXXIV, 16 octobre 1775.

C'est aussi dans le cadre de cette pratique de sociabilité que se constituaient les réunions et discussions des « économistes », c'est-à-dire, des disciples plus ou moins directs de Quesnay, de Gournay et des théories libérales. Trudaine, comme Turgot participaient à ces cercles, parmi eux se trouvaient le salon de Mlle Lespinasse et les dîners chez Mirabeau, auteur de *L'Ami des hommes*, ouvrage incontournable, avec *L'Esprit des Lois*, dans une bibliothèque d'homme éclairé<sup>152</sup>. Des discussions similaires se formaient chez le contrôleur général Maynon d'Invault, gendre de Fourqueux et donc beau-frère de Trudaine de Montigny ; il était proche des idées libérales et soutint avec d'autres le projet d'un dictionnaire de commerce confié à l'abbé Morellet. Ce dernier cercle, contrairement à celui de Mirabeau, se rapprochait plus des idées libérales de Gournay que des thèses physiocratiques qui privilégiaient l'agriculture à l'industrie. Ses dîners du jeudi pouvaient ainsi recevoir, en plus de son gendre et de son beau-frère, Louis-Paul Abeille – qu'il fit secrétaire du bureau de commerce – et Dupont de Nemours, ami de Turgot, pour « causer d'économie publique »<sup>153</sup>. Les discussions d'économie politique (le terme d'« économie publique » renvoie à celui de « gouvernement » voire de « gouvernement économique » au début de la formation de cette science qui pensait le rôle de l'État)<sup>154</sup> revêtaient autant d'importance que celles concernant les sciences de l'Académie. Il s'agissait notamment de penser la circulation des richesses et d'envisager les meilleurs moyens pour favoriser son équilibre et son égale répartition. L'argumentation sur une mise en pratique exigeait un raisonnement théorique sur les échanges et sur la valeur des biens. Les écrits de Turgot et de Hume montrent cette progressive construction théorique qui fait de l'économie politique une science. Ces dîners entre théoriciens d'une science en train de se faire participent à son intégration dans l'exercice de l'administration par le développement de réseaux de sociabilités qui permettent aussi l'engagement de certains physiocrates ou économistes à des charges soumises au contrôle général, ainsi de la nomination d'Abeille au bureau du commerce. Par ses relations avec Turgot, Trudaine pouvait soutenir les protégés de son ami comme Dupont de Nemours, l'intendant en Limousin le lui avait présenté en 1764, il remplaça l'abbé Baudeau à la direction des *Ephémérides du citoyen*, organe officiel des économistes. Cet espace servait de véritable conseil du commerce et permettait des débats pratiques sur l'organisation de réformes. Les cercles de sociabilité, de savoir et de pouvoir formaient des vases communicants. Comme le rappelait Voltaire à Mme du Deffand, « il faut être homme du monde avant d'être homme de lettres »<sup>155</sup>. Pour intégrer un lieu de pouvoir, l'économiste doit en effet participer à des cercles de sociabilités comme le montre le parcours de Morellet (bien qu'il œuvra

---

<sup>152</sup>BRIAN, Eric, *La mesure de l'Etat*, p. 169.

<sup>153</sup>MORELLET, *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. 1, p. 185.

<sup>154</sup>Terme employé par Rousseau, STEINER, Philippe, « La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750-1830) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2006/2, n° 15, p. 17.

<sup>155</sup>Lettre du 14 juillet 1760, citée par LILTI, Antoine, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *French Historical Studies*, vol. 28, n° 3, juillet-septembre 2005, p. 431.



caché pour le gouvernement des Trudaine). L'intermédiaire Trudaine peut concourir à cette promotion puisqu'il s'intègre dans ces trois espaces fondamentaux.

Dans ce même cadre de l'administration, le duc de Croy, dans son *Journal*, distingue les dîners chez Daniel-Charles Trudaine des réunions mondaines par leur aspect savant : « J'allais tous les mardis souper chez M. de Chaulnes, où était toujours l'abbé de Boismont, qui prêchait alors à Versailles, ce qui faisait du bruit. D'ailleurs, c'était pour moi un souper de savants, comme les dîners du jeudi chez M. de Trudaine qui m'amusaient, entendant mieux leur langage que celui de ceux qu'on appelle le beau monde. »<sup>156</sup>. L'abbé de Boismont se distinguait alors comme prédicateur du roi ; le duc de Chaulnes, pour son travail scientifique. Le terme savant utilisé par le duc de Croy regroupe donc le savoir scientifique comme la connaissance des lettres. L'éloge de Trudaine père décrit aussi l'image d'un personnage cultivé, intéressé par ces deux branches du savoir, réunies l'espace d'une conversation :

Il se plaisait particulièrement dans la société des gens de lettres et des savants : il les cultivait sans prétention : il vivait avec eux, parce qu'il aimait à les entendre ; et ils se plaisaient avec lui, parce qu'ils étaient sûrs de trouver, dans sa conversation, de la satisfaction, et souvent des lumières<sup>157</sup>.

Ces portraits mettent en scène l'interaction fructueuse de l'administrateur entre les milieux savants et lettrés à travers la conversation et l'écoute. L'intermédiaire doit en effet montrer une disposition à entendre ce qui se dit ailleurs pour chercher à établir une cohérence au moins théorique dans ses interventions au service de la monarchie. Depuis Bacon, les théories de la connaissance insistaient sur l'unité des savoirs. Une telle préoccupation se retrouve dans les écrits de Turgot comme l'a analysé Jean-Claude Perrot. Ce souci d'unité peut donc trouver un premier essai de réalisation pratique dans la fréquentation de différents cercles de sociabilités mis en cohérence par le rôle de l'intermédiaire administratif qui, au niveau de l'intendance des finances assurée par les Trudaine, s'occupe des domaines commerciaux, fiscaux et scientifiques.

### 2.3 Sociabilité administrative

L'espace privé des Trudaine pouvant servir de cercle de sociabilité mondaine recevait aussi une autre fonction, parfois dans le cadre de la seule mondanité, parfois dans celui de l'administration : il servait de lieu de gestion des affaires concernant leurs départements. Cette ambiguïté se voit nettement dans un passage de la correspondance littéraire de Grimm daté du 15 avril 1767 qui relate

---

<sup>156</sup>CROY-SOLRE, Emmanuel de, *Journal inédit du duc de Croÿ*, Paris, E. Flammarion, 1906, t. 1, p. 349.

<sup>157</sup>HARS, 1769, p. 148.

le passage à Paris du prince héréditaire de Brunswick, séjour qu'il devait employer dans l'optique de « voir les hommes les plus célèbres en différents genres ». Ce court intermède parisien de trois semaines le conduisit, dans un souci de découverte et de divertissement, à rencontrer certains grands commis de l'État : « La partie du génie a paru mériter en particulier son attention. Il a aussi voulu dîner avec les ponts et chaussées, chez M. Trudaine. »<sup>158</sup>. L'identification sociale de la personne de Trudaine et de son lieu d'habitation avec la partie emblématique de l'administration qu'il dirige est complète. L'espace privé qui forme aussi celui de la sociabilité mondaine se confond avec la gestion administrative. Ces deux fonctions sociales se réunissent à nouveau dans le cadre du château de Montigny qui représentait une sorte de retraite pour les Trudaine, mais les conversations relatives à l'administration ne s'arrêtaient pas avec le changement d'espace comme en témoigne l'éloge de Trudaine père :

M. Trudaine avait porté ses vues sur toutes les parties de l'administration ; (...) il en entretenait souvent ceux qui étaient le plus dans son intimité, et qu'un amour du bien analogue à son caractère lui avait plus particulièrement attachés ; et des conversations, dans lesquelles il instruisait toujours, en paraissant douter et discuter, étaient de tous les délassements qu'il se permettait après ses longs travaux, ceux qui lui plaisaient le plus<sup>159</sup>.

Les sujets techniques transformés en « conversation » deviennent analogues aux sujets philosophiques animant la sociabilité des salons comme celui de Mme Geoffrin, il s'agit avant tout d'un divertissement. La conversation s'oppose ainsi au travail proprement dit, à l'intervention au sein des départements d'État. L'espace privé transformé en lieu de sociabilité mondaine peut pour autant nourrir les réflexions sur des problèmes techniques concernant les charges administratives. C'est ce que semblent relater les *Mémoires secrets* et le *Journal* de l'abbé Véri lorsqu'ils mentionnent une réunion à Montigny à propos de la mendicité. Véri rapporte une lettre que lui envoya Turgot : « Nous sommes venus, me mande-t-il, le 17 octobre, à Montigny (terre de M. de Trudaine) avec M. de Malesherbes, M. Albert, le lieutenant de police et Brienne, l'archevêque de Toulouse, pour nous occuper principalement des plans sur la mendicité à supprimer, sur la pauvreté à soulager. »<sup>160</sup>. En 1775, Turgot était alors contrôleur général, Albert le soutenait, tout comme Malesherbes, secrétaire d'État à la Maison du roi. Il s'agit donc du cœur du nouveau gouvernement formé par Louis XVI qui se caractérise par la volonté de réforme économique et fiscale. Les mémoires secrets notent que le caractère informel de cette réunion ne doit pas masquer son importance pour les affaires de l'État :

On parle beaucoup d'un Comité tenu par les Ministres à Montigny, terre de M. de Trudaine, près de

---

<sup>158</sup> *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, Paris, Furne, 1829, t.7, p. 296.

<sup>159</sup> *HARS*, 1769, p. 145.

<sup>160</sup> VÉRI, Joseph-Alphonse de, *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, J.Tallandier, 1928, t. 1 pp. 364-365.

Fontainebleau, où ils se sont rendus séparément sous prétexte de le visiter. Mais on ne doute pas que ce ne soit pour se concilier sur différents projets. On en conclut que l'intendant des finances chez lequel s'est tenu le conciliabule, ne peut manquer de jouer un rôle, étant d'ailleurs fort lié avec M. Turgot, et grand économiste comme lui<sup>161</sup>.

La désignation de Trudaine, avec Turgot, comme « grand économiste » témoigne de l'image réformiste et méritante du ministère formé par le contrôleur général. Cette représentation positive était loin d'être partagée, au contraire de la qualification d'« économiste » utilisée par les soutiens, comme en témoigne l'éloge académique, ou par les opposants à Turgot et à la « secte » comme Linget et Mably. Trudaine n'est pas simplement considéré comme un hôte – statut qui rejoindrait celui en vigueur dans un salon à travers la fonction du médiateur –, mais comme un acteur du débat qui touche à ses prérogatives gouvernementales. L'espace privé de Montigny-Lencoup prend donc la fonction de lieu de pouvoir, ou, du moins, de réflexion administrative.

Le journal du duc de Croy nous montre autant l'intérêt et la reconnaissance portés envers l'administration Trudaine que les inconvénients et défauts pouvant entraver des propositions de réformes. Le duc de Croy insiste sur les problèmes de communication envers ce département qui empêchent, selon lui, l'application de ses projets à la fois réformistes et privés. Sa critique repose sur la difficile accessibilité des responsables et de la communication de projets provenant d'un milieu extérieur à cette administration : « Malheureusement, nous venions de perdre, depuis trois mois, le fameux M. Outrequin, entrepreneur des pavés du Roi et de ce nouveau cours qu'il avait exécuté au mieux, en moins de deux ans. J'envoyai chercher son cousin qui continuait la veuve. Il approuva toutes mes remarques, il me dit que plusieurs étaient résolus, mais que cela regardait M. Aubry, ingénieur des Ponts et Chaussées, et M. Trudaine, tous deux très difficiles, ce qui m'éloigna de pouvoir bien suivre cela. On aurait pu, en faisant des petites recherches, tourner cet ouvrage d'une manière admirable »<sup>162</sup>. L'expertise technique des matières relatives au département des ponts et chaussées était généralement menée par les ingénieurs du corps, mais pouvait aussi provenir de commissions de savants comme pour Condorcet. La rédaction d'un mémoire envoyé à Trudaine ou à un membre du corps des ponts et chaussées était insuffisant, les propositions devaient être discutées au sein des assemblées qui se tenaient chez le directeur du département<sup>163</sup>.

Croy parvient à percer cet hermétisme de l'administration dès lors que lui-même collabora au secrétariat d'État à la marine<sup>164</sup>. Ses activités militaires lui ont permis de s'intéresser aux routes

---

<sup>161</sup>BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, Londres, John Adamson, t. 8, 1780, p. 220.

<sup>162</sup>CROY-SOLRE, Emmanuel de, *Journal inédit du duc de Croÿ*, Paris, E. Flammarion, 1906, t. 2, p. 63.

<sup>163</sup>Cette scène se passait en mai 1763, année où le contrôle général préparait l'édit sur la libéralisation du commerce des grains, travail qui devait accaparer l'administration.

<sup>164</sup>CROY-SOLRE, Emmanuel de, *Ibid.*, t. 3, p. 139.

terrestres et maritimes, ainsi présente-t-il à Trudaine une carte de l'hémisphère de l'Antarctique lors de « la grande conférence chez M. Trudaine avec les chefs des ponts et chaussées et devant M. d'Aoust, principal député des Etats d'Artois »<sup>165</sup>. Cette séance s'étant tenue le 18 avril 1774, il s'agissait de la période des voyages maritimes dans l'hémisphère sud, notamment dans le but de vérifier les dimensions du continent antarctique et austral à l'image des voyages de Cook entre 1768 et 1779 et, avant lui, ceux de Bougainville. Cette réunion décrite par le duc de Croy concerne l'assemblée des ponts et chaussées qui se réunissait périodiquement chez Trudaine pour juger de différents mémoires ou procédés techniques. Il profite de cette occasion pour proposer un projet de poursuite de travaux sur les canaux de l'Artois ; l'approbation de celui-ci fit commenter le duc : « je suis très flatté d'avoir, enfin, pu m'entendre avec ce bureau difficile », « ce fut la première occasion que j'eus de me faire bien entendre »<sup>166</sup>. La possibilité d'influencer un administrateur et de lui porter un projet lorsque l'auteur est étranger au corps concerné se fortifie de l'accointance aux cercles de sociabilité qui s'y rapprochent. En dépit de son caractère informel, l'assemblée des ponts et chaussées ne traitait que des affaires de ce département, ces réunions ne se confondent pas avec les cercles de sociabilité mondaine même si elles se déroulaient au sein de l'espace privé des Trudaine. Trudaine père en rappelle la teneur lors de la première séance relevée sur le journal de ces assemblées, le 14 mai 1747 : « M. Trudaine a rappelé que les observations en général faites à l'assemblée sur les devis et détails ne devaient point être regardées de la part des ingénieurs comme des décisions, mais des instructions qui devaient tendre à les instruire et à se rectifier eux-mêmes pour les biens du service »<sup>167</sup>. La mise en scène de la hiérarchie se double d'une référence à la fonction formatrice du département des ponts et chaussées en tant que corps d'experts, exigence corroborée par la création de l'école en 1748. Les participants n'appartenaient pas tous au corps, mais chacun demeurait légitime soit qu'ils appartenissent à l'administration des finances, soit qu'ils fussent techniciens ou scientifiques. Il s'agissait en cela d'une assemblée d'experts. La séance du 18 mars 1753 indique la présence du premier ingénieur, de quatre inspecteurs généraux, du premier ingénieur des turcies et levées, de six ingénieurs en chef, de trois trésoriers de France, et de deux membres de l'Académie des sciences<sup>168</sup>, sans compter Trudaine père en qualité de directeur des ponts et chaussées et donc de dernière instance décisionnaire. Le patronage de Trudaine est net, « Lorsque M. Trudaine s'absente, il n'y a point d'assemblée »<sup>169</sup>. Le directeur des ponts et chaussées juge lui-même entre plusieurs alternatives : « M. Trudaine a maintenu le dernier projet »<sup>170</sup> au profit de Regemorte à propos de l'emplacement du

---

<sup>165</sup>*Ibid.*, p. 80.

<sup>166</sup>*Ibid.*

<sup>167</sup>VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *op. cit.*, t. 2, p. 297.

<sup>168</sup>VIGNON, *Ibid.*, p. 299.

<sup>169</sup>Année 1747, *Ibid.*, p. 297.

<sup>170</sup>Année 1752, *Ibid.*, p. 299.

pont de Moulins. L'unanimité n'empêche pas la mention du supérieur hiérarchique et dépositaire de l'autorité : « M. Trudaine et l'assemblée ont désapprouvé que les fossés fussent curés par les riverains »<sup>171</sup>. Malgré le processus de bureaucratisation, la conduite de l'administration ne connaît pas de frontière entre l'espace « public » du gouvernement royal et l'espace privé des cercles de sociabilité. Ces assemblées se tenaient généralement le dimanche ; elles pouvaient aussi être remplacées par des entretiens avec Trudaine dans son cabinet<sup>172</sup>. Le journal des ponts et chaussées tenu par Perronet à partir de l'année 1747 fait le compte-rendu de ces séances. Au 10 décembre 1763, il précise ainsi : « On s'est assemblés les dimanches à l'ordinaire jusqu'à la fin de l'année. (...) Il n'y a point eu de travail d'assemblée, chacun a fait son travail particulier dans le cabinet de M. Trudaine ». Après 1772, les réunions avaient lieu le mardi à un rythme fortement diminué. Il y eut dix-neuf séances pour l'année 1773 contre quarante-deux pour 1749. La diminution du nombre de séances rend donc encore plus difficile la communication des projets du duc de Croy. Cette évolution montre un changement net entre Trudaine père et son fils qui devait privilégier soit la délégation, soit les entretiens particuliers. Cette différence peut rejoindre la critique d'un Morellet à l'encontre du travail plus lâche de Trudaine de Montigny en comparaison de son père. Il semble que leurs gestions de l'administration se différencient notamment en raison du contexte. Les réformes passées avant l'octroi de la survivance pour Trudaine de Montigny n'ont pas connu le même impact à la fin du règne de Louis XV qui s'était caractérisé par un resserrement de l'autorité monarchique que les débuts de Louis XVI, lequel montrait son soutien aux réformes de Turgot. Trudaine fils s'est concentré sur la question de la libéralisation du commerce et le développement des manufactures, là où son père privilégiait l'équilibre des finances, la bonne gestion des fonds et des dépenses comme le montrent les lettres échangées avec l'intendant de province qui se plaignait de ce scrupule qui visait à organiser au mieux les dépenses de son administration<sup>173</sup>. Comme le montre Stéphane Blond, Trudaine de Montigny s'occupait souvent d'achever les projets de son père, lequel s'inscrivait dans la période des enquêtes menées par les contrôleurs généraux comme Philibert Orry en 1744, Bertin en 1762 et L'Averdy en 1764<sup>174</sup>. Trudaine fils semble en tout cas s'être souvent déplacé sur le terrain pour examiner des machines, des manufactures ou encore la viabilité de projets techniques<sup>175</sup>.

Le journal ne nous renseigne pas assez sur la conduite des travaux sous Trudaine de Montigny, la période entre 1764 et 1772 ayant été perdue comme l'indique l'inspecteur des ponts et chaussées Lesage<sup>176</sup>. Le nouveau cahier commence en 1772, « au retour de la campagne de M. Trudaine ». Cette

---

<sup>171</sup>Année 1753, *Ibid.*, p. 300.

<sup>172</sup>Année 1764, *Ibid.*, p. 306.

<sup>173</sup>BLOND, *op. cit.*, p. 93.

<sup>174</sup>BLOND, *Ibid.*, p. 95.

<sup>175</sup>Voir la partie II du chapitre III.

<sup>176</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 2, p. 306.

mention témoigne de la mobilité de Trudaine fils qui rend difficile la tenue de réunions hebdomadaires. Pour l'année 1772, il est indiqué deux réunions au mois de décembre, elles se sont déroulées un mardi. Dix-neuf séances sont mentionnées en 1773, il est précisé l'étendue des vacances, du 15 juin au 7 décembre, celles-ci ont été réduites d'un mois par rapport à 1763<sup>177</sup>. Un autre changement apparaît, celui d'une séance de délibérations sur un prix évaluant les projets des élèves des ponts et chaussées qui se déroule chez le contrôleur général Terray « qui a ensuite donné à dîner aux ingénieurs des ponts et chaussées ». Sous Daniel-Charles Trudaine, aucune séance ne s'écarte du lieu des Trudaine ni ne mentionne la présence du contrôleur général. Le directeur du département s'impose comme principal représentant de l'autorité. L'implication de l'abbé Terray auprès de ce corps doit provenir de sa nomination comme directeur des Bâtiments du roi qui élargit ses responsabilités et l'oblige à participer aux décisions relatives à la construction ou la rénovation d'ouvrages d'art. L'analyse des séances montre la continuité du travail mené et le rythme relativement uniforme des assemblées, à l'exception de l'année 1776 qui ne comporte que trois séances ; ce ralentissement étant causé par la disgrâce de Turgot et l'implication de Trudaine dans la défense des édits de ce ministériat. Les autres années ont connu une certaine vigueur des interventions du corps des ponts et chaussées : le journal compte dix-neuf séances en 1774 et vingt-et-un projets examinés, douze en 1775 et vingt-cinq projets, onze en 1777 et dix-huit projets. Cette dernière année concerne celle de la mort de Trudaine et donc d'un changement de lieu des réunions qui passent chez Perronet puis chez de Coste<sup>178</sup>. Le rythme et la nature du travail restent donc globalement le même pour les deux Trudaine, même si les assemblées sous Trudaine fils semblent plus discontinues. Le récit des réunions diffère aussi en ce que les mentions de Trudaine de Montigny sont bien moindres que celle de son père, soit que Perronet désirait insister sur son autorité, soit que l'implication de Trudaine fils fût plus conciliante.

### **Cérémonie et mise en scène**

Le travail d'administrateur n'est pas seulement circonscrit à celui de l'expertise, mais il comprend aussi une forme de cérémonie qui s'incarne dans des gestes, des lieux ou des événements qui s'inscrivent dans un modèle symbolique et donne toute son importance à la dimension sociale de la pratique gouvernementale. La *Gazette de France* relate ces événements et contribue ainsi à leur mise en scène en diffusant une forme de représentation officielle, le journal demeurant depuis sa création en 1630 un organe du gouvernement. Elle donnait un certain écho à la vie de la monarchie et des ministres grâce à une diffusion qui a pu s'élargir à certaines provinces, ses tirages atteignaient

---

<sup>177</sup>*Ibid.*, p. 305.

<sup>178</sup>« Registre des assemblées des ponts et chaussées par le sieur Arnaud, secrétaire des assemblées », AN, F/14/10906/2

en 1749 6 800 à 8 800 exemplaires, dont 80% proviendraient de réimpressions en province<sup>179</sup>. Le périodique restituait ainsi l'image officielle des Trudaine dans leurs fonctions administratives et dans la hiérarchie symbolique des rituels de la monarchie. Au-delà de son travail technique, les pages de la *Gazette* présentent Trudaine de Montigny comme un serviteur de la monarchie. Son implication dans les travaux de l'Académie ou des ponts et chaussées est masquée au profit de son rôle d'intermédiaire entre l'expertise technique et le pouvoir symbolique de la monarchie. Le terme « symbolique » ne signifie pas ici un aspect irréel, mais indique au contraire la nature coercitive du pouvoir royal qui s'étend sur les matières scientifiques et techniques au service de sa gloire. Trudaine en tant qu'académicien honoraire et administrateur incarne la légitimation de ce pouvoir et l'unité du travail technique au service de la monarchie. Son rôle dans l'Académie des sciences est ainsi mis en valeur :

l'Académie royale des sciences a eu l'honneur de présenter au Roi et à la famille royale le Volume de ses Mémoires de l'année 1770. Sa Majesté ayant bien voulu accorder à cette Compagnie la prérogative honorable de lui présenter désormais les Académiciens nouvellement reçus, les sieurs Baumé, chymiste, de Jussieu, botaniste, d'Anville, géographe et de la Place, mécanicien, eurent l'honneur de lui être présentés, le même jour, par le sieur Trudaine, président de cette Académie<sup>180</sup>.

Les mémoires des académiciens publiés annuellement dans *l'Histoire de l'Académie royale des sciences* représentent, par le privilège de publication, la monopolisation du travail et de l'expertise scientifique par l'institution monarchique. Cette fonction est symbolisée par la présentation du recueil au roi. En tant qu'académicien honoraire, Trudaine de Montigny assurait aussi le contrôle monarchique sur l'institution, en tant que président de l'Académie – ce qu'il fut à deux reprises – il agit comme un administrateur des sciences au service du roi, ce que figure la présentation des nouveaux membres du corps, au même titre que de nouveaux ingénieurs aux ponts et chaussées, tous deux recevant leurs subsides de la monarchie. L'une des tâches d'un administrateur à un niveau élevé de la hiérarchie est aussi de valider une promotion ou un recrutement conformément à des critères comptant sur les capacités de l'individu plutôt que sur sa naissance. La mention de la présence de la famille royale lors de la visite de l'Académie témoigne de l'évolution du pouvoir monarchique rappelé par Peter Burke. Le pouvoir du roi, ici de Louis XV, apparaît bien moins absolu que ne le fut celui de Louis XIV dont sa seule personne devait être en mesure de gouverner le royaume sans recours à des ministres trop influents, mais au contraire par l'assistance de conseillers. Le rappel de la famille royale est assez significatif – quoique relatif – en ce qu'il ne centre plus l'autorité et la gouvernance sur une

---

<sup>179</sup>FEYEL, Gilles, « Gazette (1631-1792) », in SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des Journaux*, Paris, Oxford Universitatis, Voltaire foundation, 1991.

<sup>180</sup>*Gazette de France*, 17 septembre 1773, p. 337.

seule personne<sup>181</sup>. Ce changement apparaît nettement par l'importance croissante de l'administration d'État, de la délégation de certaines charges, des responsabilités propres aux ministres, aux intendants, aux agents de la monarchie qu'incarnent dans cet extrait Trudaine de Montigny dont les attributions au sein du contrôle général se doublent d'une implication dans le monde savant.

Une mise en scène analogue est dévolue à Trudaine de Montigny dans le cadre du département des ponts et chaussées. Il s'agit de la présentation d'un projet élaboré par un ingénieur du corps.

Le sieur Trudaine, Intendant des Finances ayant le détail des ponts et chaussées, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté, ainsi qu'à la famille royale, la description du nouveau pont de pierre, construit sur la rivière d'Allier à Moulins, avec les dessins et les détails relatifs à la construction de ce pont, faits par le sieur de Regemortes, premier ingénieur des Turcies et levées<sup>182</sup>.

Il s'agit, comme nous l'avons vu précédemment, d'un projet validé par Trudaine père à l'assemblée des ponts et chaussées en 1752, ce qui montre la continuité de l'administration presque indépendante du successeur, tout du moins ce dernier peut-il se contenter de ne pas entraver l'exécution de projets précédents. La personne de Trudaine relie ici le travail technique à l'exigence de grandeur et d'utilité au service de la monarchie, les ponts étant à la fois considérés comme des ouvrages d'arts, des monuments reconnaissables et des moyens de communication nécessaires à la circulation des personnes et des marchandises<sup>183</sup>. Cette cérémonie du progrès de l'ingénierie au service du roi mise en scène par le périodique représente bien la double exigence d'utilité et de gloire qui animait la création des académies savantes et qui se maintient dans le développement d'autres corps techniques comme celui des ponts et chaussées. La dimension qui est ici mise en valeur du travail des ingénieurs rejoint celle de la fonction « technico-politique » de ces « ingénieurs-fonctionnaires » étudiés par Hélène Vérin<sup>184</sup>. Le pont possède une signification : d'une part il relie deux espaces auparavant séparés par un cours d'eau, travail qui exige des connaissances physiques et mathématiques, et, d'autre part, il représente l'emprise de la monarchie sur les circulations qui peut se traduire en termes de taxes, de contrôle des ouvrages et de leur emplacement, non pas pour des raisons de physique, mais d'abord d'économie, c'est-à-dire de la connexion de plusieurs espaces définis. L'administrateur Trudaine de Montigny vérifie les projets et la réalisation des travaux civils et des ouvrages techniques au service d'une logique politique de contrôle de l'espace par les circulations (routes et canaux) qu'il pourra interpréter lui-même sous l'angle de l'économie politique naissante ainsi qu'en témoignent les ouvrages de sa bibliothèque, les cercles de sociabilités qu'il fréquente et ses échanges épistolaires avec Turgot. Les travaux du pont de Moulins ont été menés de 1753 à 1763 ; en 1771, Régemortes

---

<sup>181</sup>BURKE, Peter, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil, p. 200.

<sup>182</sup>*Gazette de France*, 4 octobre 1771, p. 224.

<sup>183</sup>PICON, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne : l'École des Ponts et Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1992, p. 69.

<sup>184</sup>VÉRIN, Hélène, *La Gloire des ingénieurs*, Paris, A. Michel, 1993, p. 201.



venait d'achever la description des différentes étapes de sa construction. Ces documents techniques étaient présentés en un volume relié, accompagné de gravures décrivant les vues du pont et de sa construction. Une telle édition, comme celle de la *Description des ponts de Neuilly et de Mantes* par Perronet ne permettait pas, comme ce dernier le rappelle dans son introduction à l'occasion d'une réimpression en format in-quarto, un service « commode pour l'étude »<sup>185</sup>, en raison du format in-folio de la première édition. Ces considérations rappellent à nouveau le mélange d'utilité et de technicité avec celle de la grandeur et de la monumentalité, mélange incarné par les planches qui, dans la description de Perronet au format in-4° restèrent en in-folio, la conversion s'avérant matériellement impossible, « L'exécution en est d'ailleurs parfaitement soignée et répond à la beauté de la gravure des planches »<sup>186</sup>. La forme du pont de Moulins rappelle les principes de Perronet d'une moindre épaisseur des arches. La description des travaux en plusieurs phases témoigne de la logique de processus mise en évidence par Antoine Picon dans la rationalité technique de l'ingénieur<sup>187</sup>. Trudaine a en charge la reconnaissance d'un tel travail en décidant des financements et en ayant pour rôle d'en présenter le résultat au roi pour autant que, dans ce cas précis, il n'a fait que poursuivre une entreprise commencée par son père. La mise en récit et en image du processus de construction permet en retour de glorifier l'intendant des finances sous l'autorité duquel ces projets ont pu se réaliser. Perronet écrit : « La description de ces ouvrages et celle qui pourra être faite par la suite des autres grands travaux qui ont été dirigés par feu MM. Trudaine père et fils, et qui (...) donneront de nouvelles lumières sur ces genres de constructions, qui sont également intéressants pour l'état. »<sup>188</sup>. Tel qu'elle est symbolisée par la *Gazette* à travers la présentation du processus technique au roi par Trudaine, il s'agit bien d'une transmission entre la réalisation d'un projet vers son intérêt (utilité et grandeur) pour l'État monarchique. Cette transmission est opérée symboliquement par Trudaine en raison de sa charge de directeur des ponts et chaussées.

La responsabilité des Trudaine dans la conduite des travaux est ensuite inscrite sur l'ouvrage lui-même, le cas du pont Neuilly est emblématique en ce qu'une plaque rappelle l'unité et la continuité de la direction des Trudaine. La mention des seuls administrateurs plutôt que des ingénieurs et concepteurs du projet témoigne de la fonction de glorification du gouvernement qu'assure cette inscription. La prouesse technique est glorifiée à travers les représentants de la monarchie qui supervisent un corps d'experts, d'ingénieurs et d'ouvriers.

L'an de grâce M. DCC. LXVIII, le 54ème du règne de Louis XV le bien-aimé, la fondation du pont de

---

<sup>185</sup>PERRONET, Jean-Rodolphe, « Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc. », *Bibliothèque numérique patrimoniale des ponts et chaussées*, 1788, p. 6, [accessed February 21, 2017, [http://patrimoine.enpc.fr/document/ENPC02\\_OUV\\_4\\_1908\\_1788](http://patrimoine.enpc.fr/document/ENPC02_OUV_4_1908_1788)]

<sup>186</sup>PERRONET, *Ibid.*

<sup>187</sup>PICON, Antoine, *op. cit.*, p. 42.

<sup>188</sup>PERRONET, *op. cit.*, p. 7.

pierre de Neuilly-sur-Seine a été commencée sous la direction de Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'État ordinaire et au conseil royal, intendant des finances : cette fondation a été achevée en 1769, sous la direction de Jean-Charles-Philibert Trudaine, son fils, qui l'a remplacé dans toutes ses fonctions au conseil ; M. Etienne Maynon d'Invaux, son beau-frère, étant pour lors ministre d'état, contrôleur général des finances, ayant les ponts et chaussées dans son département<sup>189</sup>.

Les Trudaine participent ainsi à l'appareil sinon de propagande, au moins de glorification technique de la monarchie dans le contexte d'un règne qui ne fonde plus uniquement sa stratégie de la gloire sur l'image du roi, mais aussi sur celle des corps d'État. L'œuvre décrite ici ne concerne que celle du contrôle général au niveau de l'intendance des finances s'occupant des ponts et chaussées, il s'agit donc de louer une œuvre administrative, technique et royale autant que déléguée ; les Trudaine se placent dans cet interface.

L'apparente multiplicité des interventions de cette « famille de grand commis de l'État » trouve sa cohérence dans la nature de leur administration qui regroupe des domaines variés liés aux matières financières et économiques du royaume. Le terme d'économie peut être employé dans la mesure où la seconde moitié du XVIII connaît le développement d'une réflexion sur la création des richesses, sur la consommation et la production des biens. Elle intéresse directement la gestion des manufactures et la politique de diffusion des techniques soutenue par les Holker sous l'égide des Trudaine. Leur implication dans le milieu savant participe de la même logique administrative qui cherche à accompagner la découverte de savoirs nouveaux permettant des applications techniques utiles pour le royaume. La qualité d'intermédiaire de Trudaine de Montigny se voit dans un premier temps à travers son rôle d'héritier. L'apprentissage de la pratique administrative s'est ainsi faite par la collaboration à la plupart des tâches de son père. Leur politique ne témoigne donc pas de l'insertion d'« experts » au niveau du gouvernement royal, les charges de l'administration restant accessibles à un certain capital culturel, la compétence juridique et la culture classique<sup>190</sup>, capital qui caractérise la noblesse de robe dont font partie les Trudaine. Malgré l'homogénéité de leurs vues en économie politique et en philosophie politique, ainsi que leur statut commun d'« administrateurs éclairés » donnés par certains contemporains, les témoignages pointent une différence saillante entre leurs caractères ce qui entraîne, par conséquent, une modification des résultats de leurs interventions. À la rigueur du père est opposé le dilettantisme du fils causé par l'échec de quelques mesures qu'il avait entreprises ou soutenues. Le souci d'équilibre des finances semble en effet avoir moins préoccupé Trudaine de Montigny, mais cette moindre attention se compense non seulement par une plus grande

---

<sup>189</sup>*Ibid.*, p. 89.

<sup>190</sup>SKORNICKI, Arnault, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la "science du commerce" sous Louis XV », *Genèses*, 2006/4, n° 65, p. 4.

implication dans le domaine scientifique qui lui permet d'employer au mieux son statut d'académicien honoraire, mais aussi par l'intérêt porté pour les réformes économiques portées par Turgot, là où son père se montrait plus réservé. La différence principale apparaît donc dans l'ampleur de la représentation qu'ils se forment de leur rôle dans l'administration royale, Trudaine de Montigny nourrit des vues générales sur les réformes à mener pour le domaine des finances comme pour celui des sciences, tandis que le père semble se concentrer avant tout sur deux départements, les ponts et chaussées et les manufactures. L'unité de leur action se trouve ainsi dans ces deux parties de l'intendance des finances qui illustrent bien leur rôle d'intermédiaire entre la monarchie et le monde des « experts » et des techniciens, entre l'art de régner et l'art de gouverner, entre l'art d'administrer et l'art de la découverte, ces pratiques se réalisant dans des espaces sociaux fréquentés par les Trudaine. L'intermédiaire-administrateur participe ainsi d'une logique de la bureaucratisation qui se forme par la communication entre différents lieux de savoirs (les sciences de l'académie, les techniques et les savoir-faire) au service d'un lieu de pouvoir, l'État monarchique. L'implication des Trudaine dans ce processus relève en grande partie des circulations d'informations qu'ils composent, centralisent et redistribuent.

## **Chapitre II**

### **Dans les circulations d'informations**

« Après tout, quel est donc le souverain qui n'a pas voulu jeter un pont au-dessus du Bosphore ou déplacer des montagnes ? » Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, p. 31

« M. Trudaine sentit et fit sentir aux ministres, qu'il ne manquait que des communications pour établir un heureux échange entre ces productions utiles »<sup>191</sup>. L'éloge de Trudaine père insiste sur la valeur symbolique résultant de l'administration des ponts et chaussées, celui de l'établissement de communications entre les provinces, surmontant les obstacles naturels et facilitant les échanges de biens. Condorcet loue d'autant plus ces entreprises qu'il raisonnait sur l'économie politique et défendait les réformes de Turgot, parmi lesquelles figurait la libéralisation du commerce des grains à l'intérieur du royaume, en dépit des différences fiscales entre les provinces, pour favoriser l'homogénéisation et la juste répartition des échanges. L'activité d'intermédiaire concernant aussi la connexion entre deux espaces participe aux différentes logiques de circulations qui traversent l'espace européen et le territoire du royaume de France. Les structures d'échanges et de réseaux qui gouvernent les circulations d'informations constituent des éléments indispensables pour la compréhension de la formation d'une pratique scientifique ou technique. L'écriture d'un ouvrage au service du gouvernement ou le développement de l'industrie textile sont l'aboutissement de circulations d'informations entre différents espaces et différents savoirs et forment des exemples d'implication des Trudaine dans un réseau de communication qui témoigne de l'importance des moyens et des acteurs qui le constitue. Le terme « information » recouvre aussi bien un renseignement qu'un procédé technique, un instrument qu'un livre, un financement qu'une transaction. Une circulation traduit un échange, une influence, un transfert qui provoquent une imitation, une reproduction voire une création. Une des tâches de l'administrateur consiste à recevoir ces informations, à les traiter pour permettre leur traduction et leur mise en application dans un espace spécifique. Il s'agira d'étudier la nature des actions des Trudaine dans ce processus d'échange et de circulation qui révèle autant de choix et de stratégies motivés tout à la fois par les impératifs financiers pour le bien de la monarchie que par des inclinations personnelles qui témoignent de leurs préférences pour les libéraux en économie politique ainsi que, dans le cas notamment de Trudaine fils, de la recherche savante.

## **I. Mécénat et patronage**

Le soutien financier apporté à une entreprise politique ou savante procède des circulations d'informations qui permettent la réalisation du projet et sa diffusion en réunissant les différents acteurs et espaces. Il s'agit de l'un des moyens d'intervention privilégiés par les Trudaine et particulièrement

---

<sup>191</sup>HARS, 1769, p. 139.

par Trudaine de Montigny dans le domaine des sciences. Il peut servir une logique politique pour défendre des réformes et une logique scientifique pour concourir au progrès des savoirs, à la diffusion de la connaissance comme à l'économie du royaume. Ce soutien peut non seulement concerner des recherches scientifiques, des achats d'instruments mis à la disposition des savants, mais aussi la formation d'arguments théoriques et pratiques au service de réformes financières. Ces discrètes informations ont laissé comme seules traces quelques mentions de gratitude envers les bienfaiteurs de l'entreprise. Tandis que dans le domaine politique, l'objet produit n'y fait pas forcément référence en raison de l'outil administratif et économique qu'il représente. Cette partie étudiera ces objets issus du patronage ou du soutien indirect des Trudaine qui nous renseignent sur les représentations de l'intermédiaire en tant que mécène, sur ses inclinations personnelles et ses préférences. Ainsi apparaîtra l'implication de Trudaine de Montigny dans le monde savant et sa participation au mouvement philosophique des Lumières.

### 1.1. Logique scientifique et économique

Deux domaines bénéficient tout particulièrement du zèle des Trudaine, l'un concerne l'économie politique et recoupe leurs attributions administratives, l'autre relève des préoccupations scientifiques propres à Trudaine de Montigny. Ces interventions procèdent d'une implication privée au service de l'administration du royaume, mais aussi des idées économiques qu'ils défendent. Ceci montre bien le caractère encore patrimonial d'une charge dans le gouvernement royal. Le ministre et l'intendant des finances, sont aussi mécènes au service de causes touchant leur administration, même si elles peuvent aller à l'encontre de la politique défendue par le pouvoir royal.

#### 1.1.1 Soutien à l'économie politique

### **La démarche synthétique**

La vision patrimoniale d'une charge dans le gouvernement monarchique se voit bien dans l'éloge de Trudaine de Montigny lorsque Condorcet vante son œuvre aux ponts et chaussées. Les ouvrages réalisés sous sa direction sont présentés comme directement liés à la vie de l'intendant des finances et directeur des ponts et deviennent des témoins de la hauteur de vue de l'administrateur, de l'identité entre sa volonté particulière et celle de l'État.

Le département des Ponts et Chaussées prit entre leurs mains une activité et une importance que jamais il n'avait eues ; toutes nos provinces furent réunies par des routes nouvelles, les grandes rivières traversées par des ponts, nos ports de commerce réparés et multipliés : la France entière prit sous cette administration une face nouvelle. L'intérêt du Commerce et de la défense de l'État présidait à l'établissement des

communications<sup>192</sup>.

Le zèle de l'administrateur permet l'union de son intérêt individuel avec l'intérêt général. Cette qualité peut constituer un autre critère pour juger d'un administrateur éclairé. Cette liste inspirée des bienfaits de la politique des ponts et chaussées, tout en se plaçant dans le cadre de l'éloge d'un homme remarquable tend à objectiver son implication en la reliant au bien de l'État par une dépersonnalisation de l'entreprise. Ce procédé serait ainsi la conséquence de son zèle pour l'administration du royaume. Condorcet décrivait deux paragraphes plus haut le rapport personnel et subjectif de Trudaine à son administration comme garant de sa compétence.

...trouvant presque par-tout dans les détails de son administration, des opinions, des usages, des règlements contraires à ses principes, il avait été fatigué de cette foule d'inconvénients et de désordres, qu'il en voyait naître à chaque instant, il avait été affligé des maux sans nombre qui en étaient la suite, et ce que le raisonnement avait fait découvrir aux autres, il l'avait vu<sup>193</sup>.

Condorcet privilégie d'abord le savoir par l'expérience et valorise les sens ; il applique en cela les catégories de ce qu'il considère comme celles d'un vrai savant<sup>194</sup> au statut d'administrateur ou de ministre. Là encore nous voyons les caractéristiques d'un État non bureaucratique en ceci qu'aucune formation préalable n'assure la bonne gestion de la charge, au contraire, l'administrateur éclairé devra prendre conscience des préjugés de gouvernement qui provoquent des complications, sa compétence première tiendra donc dans sa capacité à la simplification, ainsi qu'en témoigne l'image de la circulation réalisée par les ponts et les routes. Il suivra ainsi une démarche inverse à celle qui dominait la science (l'analyse)<sup>195</sup>, savoir la synthèse. Il apparaît ainsi une rupture fondamentale entre le travail du scientifique et de l'administrateur que tente de réunir Trudaine et, à travers lui, le pouvoir monarchique lui-même, le premier privilégie la pratique analytique, le second la pratique synthétique.

Cette posture synthétique nous permet de mieux cerner la valeur attribuée aux tâches de Trudaine en tant qu'administrateur éclairé. En même temps que son implication personnelle se fait plus intense et plus visible, l'administrateur est dépersonnalisé au profit de l'intérêt plus grand pour lequel il travaille. Après avoir défini la singularité de Trudaine dans l'administration des ponts et chaussées, qualité qui justifie l'éloge, Condorcet peut le confondre dans la personne de son père, identification et effacement qui culmine avec l'image du peuple qui le relie en dernière instance au

---

<sup>192</sup>HARS, 1777, p. 85.

<sup>193</sup>*Ibid.*

<sup>194</sup>Notamment sous l'impulsion de Galilée, l'expérience est devenue au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle une des sources principales de la preuve en science.

<sup>195</sup>Les tableaux de connaissances en témoignent comme ceux de d'Alembert ou de Condorcet (BRIAN, Eric, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 52 et pp. 46-47.). Il s'agit d'une démarche partant du simple vers le complexe. Cette pratique est liée aux mathématiques et au classement.

roi<sup>196</sup>. La hiérarchie des intérêts se mesure selon l'ordre croissant suivant en termes d'importance symbolique : le commis de l'État, l'administration, le peuple, le roi. Cette échelle se fonde sur le mouvement partant de l'intérêt individuel à l'intérêt général, elle ne montre pas l'ordre d'importance politique. Le rôle d'intermédiaire des Trudaine est à trouver dans la capacité à réunir ces différents intérêts. Leur propre personne se confond avec le bien public, Condorcet semble construire un exemple d'unification des intérêts. Il se crée ainsi une confusion dans la relation entre le serviteur de l'État et le royaume présentée comme l'union des deux intérêts. Celle-ci serait la règle idéale de l'administrateur éclairé qui saurait dépasser les séparations institutionnelles grâce à une méthode adaptée fondée en grande partie sur l'expérience. Il doit être en mesure de se former une vue globale pour envisager les conséquences dans d'autres secteurs.

Bien qu'elle se situe un an après la disgrâce de Turgot et la fin des espoirs de réformes soutenues par les libéraux, la perspective défendue par Condorcet ne prend pas acte des évolutions du débat entre les économistes, notamment à propos du déterminisme des comportements. Jean-Claude Perrot indique que Turgot était devenu de plus en plus sceptique quant à la possibilité d'une compréhension générale des échanges par cet accord postulé entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. Les physiocrates envisageaient les échanges de biens avec clarté en ce qu'ils fondaient leur système sur la valeur-terre et l'intérêt du propriétaire. Jean-Claude Perrot rappelle que l'étude des échanges au XVIIIe siècle telle qu'elle se pratiquait sous le nom d'économie politique restait gouvernée par l'idée de leur clarté et de leur rationalité<sup>197</sup>. Pour autant, les conséquences des premières mesures libérales, notamment la « guerre des farines » ont non seulement déconsidéré les théories libérales, mais ont aussi divisé les libéraux entre eux. Une sorte de compromis a pu s'incarner en la personne de Necker. À la fin du XVIIIe siècle, l'économie politique connut une certaine inflexion, à l'image de la parution de *La richesse des nations* d'Adam Smith en 1776, traduit en français dès 1777. Dans ses grandes lignes, l'idée de main invisible n'avait pas été aperçue par les économistes, mais le caractère d'opacité inhérent à l'union des intérêts, ainsi que l'analyse Michel Foucault<sup>198</sup>, montre un tournant dans la conception libérale en ce qu'il indique l'impossibilité pour le pouvoir politique de prévoir dans sa totalité une situation économique et d'y répondre par des mesures générales. Or l'image de l'administrateur réalisant les principes de l'économie politique sous l'angle libéral décrite par Condorcet en la personne des Trudaine néglige toute forme d'incertitude liée au manque d'information au profit d'une union des intérêts.

...pour citer un exemple, unique peut-être dans l'histoire d'une Monarchie, on vit aux portes de la

---

<sup>196</sup>L'une des règles de l'éloge est bien de célébrer le caractère itératif et finalement commun de la singularité, laquelle est généralisable à chaque académicien.

<sup>197</sup>PERROT, Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique*, p. 95.

<sup>198</sup>FOUCAULT, Michel, *Naissance de la Biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004, p. 283.



Capitale, construite sur la Seine un Pont de pierre destiné à une route de Commerce, tandis que la communication de la Cour, qui sous des Administrateurs courtisans eût été le premier objet de leurs soins, se faisait encore par des Ponts de bois. Mrs Trudaine croyaient que la véritable splendeur du Trône, n'est que dans les monumens utiles aux Peuples<sup>199</sup>.

Viser la gloire du roi constitue le critère principal permettant l'union de l'intérêt individuel au bien public, et les administrateurs ont aussi pour tâche de concourir à la magnificence royale. Mais Condorcet inverse ici la perspective en s'orientant d'abord vers le peuple plutôt que vers le roi. La poursuite de l'utilité mènera nécessairement les commis de l'État vers le bien du peuple auquel Condorcet rattache, comme par convention, la gloire du roi. Au contraire de l'« administrateur courtisan », ceux-ci s'attacheront au rapport coût/avantage, souci financier et pratique qui caractérisait habituellement Trudaine père plutôt que le fils ; Grandjean de Fouchy comptait parmi les deux principales préoccupations du premier directeur des ponts et chaussées la bonne gestion des « fonds »<sup>200</sup>. Comme l'explique Jean-Claude Perrot, l'économie politique s'est constituée progressivement comme une science non pas à partir d'un processus scientifique interne, mais par l'action politique<sup>201</sup>. L'intérêt financier et de magnificence motive le développement d'un réseau administratif qui permet aussi une meilleure circulation des richesses entre les villes et les campagnes, entre les provinces du royaume. Ainsi la pierre ne vient-elle pas seulement adouber le commerce, mais aussi la fiscalité royale, c'est-à-dire, les impôts.

L'administrateur éclairé se distingue de l'administrateur courtisan par sa disposition à l'abnégation pour la gloire de la monarchie qui rejoint le bien du peuple. Son investissement privé, dès lors qu'il ne nourrit pas seulement l'égoïsme, mais tend vers l'efficacité et l'utilité permet l'accord de son travail avec l'intérêt général du royaume et constitue ainsi un moyen commode pour mener à bien une politique administrative par une politique de soutien.

### ***Le Dictionnaire de commerce***

La gestion du bureau de commerce restant aux mains des Trudaine, ces derniers pouvaient employer une partie des fonds qui constituaient la caisse pour soutenir le travail de personnes extérieures à l'administration, mais compétentes pour traiter d'un sujet que les Trudaine jugeraient important pour la poursuite de leurs activités au service de l'économie du royaume. Ce soutien est à la fois d'ordre privé et public en ce qu'ils mobilisent leurs propres relations pour la confection d'outils qui pourront être utiles pour la conduite d'une politique commerciale. Ainsi Trudaine de Montigny apporte-t-il une aide financière à l'abbé Morellet pour la rédaction d'un dictionnaire de commerce. Ce

---

<sup>199</sup>HARS, 1777, p. 86.

<sup>200</sup>HARS, 1769, p. 141.

<sup>201</sup>PERROT, Jean-Claude, *op. cit.*, p.84.

dernier reçoit tous les six mois à partir du 31 décembre 1766 une gratification de 2000 livres qui se transforme ensuite en une pension annuelle de 6000 livres<sup>202</sup>. Morellet devient ainsi un serviteur de l'État tout en demeurant en dehors des cadres officiels des ministères. Trudaine soumet chaque bon de gratification à la signature du contrôleur général qui était alors L'Averdy, proche de Trudaine et des économistes. Son successeur Maynon d'Invault corrobora le soutien de la monarchie et Morellet put s'exprimer avec assurance lorsqu'il l'informa des modalités d'imprimerie, de librairie et de diffusion du *Prospectus* en se réclamant de l'autorité de Trudaine qu'il a consulté avant de s'adresser au contrôleur général<sup>203</sup>. La correspondance de Morellet nous montre sa persistance à demander ses pensions ce qui témoigne d'une gestion empirique de l'administration. Ces sollicitations montrent aussi la place décisive de Trudaine de Montigny dans le bureau du commerce comme intermédiaire privilégié entre le contrôleur général et les économistes. Dans une lettre à Turgot, l'abbé Morellet lui demande de communiquer à Trudaine sa nouvelle demande de pension pour influencer Maynon d'Invault<sup>204</sup>. Ces difficultés de communications proviennent d'abord de la maladie de Trudaine de Montigny qui rend plus difficile la gestion de ses départements et l'accès à son soutien des théoriciens extérieurs à l'administration. L'année 1769 marque un premier retrait de Trudaine vis-à-vis des affaires du royaume et son remplacement par Michel Bouvard de Fourqueux son beau-père. Il fit une première retraite en été, puis s'installa en Languedoc pour l'hiver ; il souffrait d'« un mal local au foie »<sup>205</sup>. Ces inconvénients témoignent du fonctionnement de l'administration fondée avant tout sur des relations personnelles, sinon de clientèles. Si la conduite de ses départements restait maintenue, le fonctionnement de ces réseaux de professionnels extérieurs à l'administration centrale était compromis, ce qui s'apparente à la direction de l'assemblée des ponts et chaussées dont les réunions ne pouvaient se tenir sans la présence des Trudaine. La santé physique ne constituait pas la seule cause de l'inaccessibilité à l'intendant des finances, ce dernier pouvait aussi être occupé à d'autres tâches étant donné l'ampleur de leurs départements. Ainsi Morellet déplore-t-il la lenteur de l'administration de Trudaine : « Il y a sûrement quelque mauvaise volonté dans les bureaux de M.Trudaine pour ne pas répondre à 9 ou 10 mémoires »<sup>206</sup>. Le registre des assemblées des ponts et chaussées a montré le travail de lecture assuré par les Trudaine ou la nécessité de prendre entière connaissance d'un projet. Le premier ingénieur devait aussi en être informé au préalable. Ainsi, lors de la séance du 5 janvier 1749, deux mémoires sont-ils remis par Trudaine père à son fils « pour en

---

<sup>202</sup>Lettre 26, Morellet à Trudaine de Montigny, juin 1767, in MORELLET, André, *Lettres d'André Morellet*, Oxford, The Voltaire foundation, 1991,

<sup>203</sup>Lettre 36, à Maynon d'Invault, 1769, *Ibid.*

<sup>204</sup>Lettre 42, 26 septembre 1769, *Ibid.*

<sup>205</sup>Lettre 43, à Turgot, 29 décembre 1769 et Mme d'Epinay à Galiani, *La Signora d'Epinay*, 1929, p. 32, MORELLET, André, *op. cit.*

<sup>206</sup>Lettre 112, à Turgot, 7 décembre 1775, *Ibid.*

donner son avis »<sup>207</sup>. Dans le cas de ce département, la délégation semble donc bien contrôlée. La collaboration des agents extérieurs avec le ministère nourrissait en eux l'espoir d'intégrer une charge, ce qui devait passer par la multiplication de son concours à travers la rédaction de mémoires. Morellet envisagea ainsi d'obtenir la place de secrétaire du bureau de commerce en vertu de ses compétences et de ses services rendus aux Trudaine. Il assure dans ses mémoires avoir obtenu de Trudaine de Montigny l'assurance de cette succession<sup>208</sup>. Le dénouement défavorable pour l'abbé provoqua en lui une certaine amertume. Louis-Paul Abeille, autre ami de Turgot, obtint finalement la charge. Morellet poursuivait son travail sur le dictionnaire de commerce et Trudaine lui fit octroyer une indemnité annuelle de 4000 livres financée sur la caisse du commerce<sup>209</sup>. Malgré les déceptions, Morellet se présente comme « l'obligé » du contrôleur général et de Trudaine<sup>210</sup>. Ce dernier soutint le projet de l'abbé de rédiger un dictionnaire de commerce, d'abord pensé par les libraires Etienne comme une réédition du *Dictionnaire universel de commerce* de Savary, paru en 1723. Après les ouvrages de Cantillon, Josiah Child et de Hume sur la nature des échanges et leur équilibre, il fallait poursuivre la réflexion sur la circulation, le luxe et la liberté<sup>211</sup>. Morellet écrivait : « Ainsi, les mots *argent, banque, circulation, grains, hypothèques, intérêt, luxe, manufactures, population, salaires, travail, valeur*, etc. sont autant de textes sous lesquels devaient se trouver traitées toutes les questions agitées dans les ouvrages d'économie publique. »<sup>212</sup>. Comme le montre Jean-Claude Perrot, la forme du dictionnaire était répandue en Europe et, depuis les ouvrages de Pierre Bayle, pouvait avoir une vocation critique efficace. *L'Encyclopédie* s'inscrit dans cette tradition en l'enrichissant par une volonté de cohérence qui transparaît dans le *Discours préliminaire* et dans le « système figuré des connaissances »<sup>213</sup>. En soutenant cette entreprise, Trudaine suit bien le mouvement ascendant de l'économie politique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La nécessité d'un dictionnaire témoigne de l'ampleur des publications concernant l'économie politique. Entre 1715 et 1775, 981 auteurs français ont publié au minimum un ouvrage traitant d'économie<sup>214</sup>. L'intérêt du dictionnaire ne réside pas seulement dans sa capacité à l'exhaustivité, mais aussi dans son aspect d'utilité qui le rapproche de l'outil. En tant qu'autorité principale dans le bureau de commerce, Trudaine ne saurait se dispenser de tels ouvrages qui doivent guider sa politique. Morellet décrit en effet l'attention qu'il porte aux livres techniques qu'on lui envoie, ainsi de l'ouvrage de Pietro Verri dont « il s'est occupé à rechercher les mêmes

<sup>207</sup>Ils étaient l'œuvre de Boffrand et de Perronet à propos de la coupe des voussoirs. VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques*, t. 2, p. 306.

<sup>208</sup>MORELLET, André, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française sur le dix-huitième siècle et sur la Révolution*, tome 2, Paris, L'Advocat, 1822.p. 184.

<sup>209</sup>Il lui permet de s'adjoindre deux commis pour la rédaction du dictionnaire. MORELLET, André, *Ibid.*, p.189.

<sup>210</sup>MORELLET, André, *Ibid.*, p. 191.

<sup>211</sup>PERROT, Jean-Claude, *op. cit.*, p. 95.

<sup>212</sup>MORELLET, *Mémoires*, p. 186.

<sup>213</sup>PERROT, Jean-Claude, « Les dictionnaires du commerce au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 100.

<sup>214</sup>*Ibid.*, p. 75.

principes »<sup>215</sup>. Tel que l'exprime le *Prospectus*, le dictionnaire devait largement s'orienter vers la théorie de la valeur qui permet l'équilibre des intérêts dans un échange. Cette primauté du langage du négociant et du commerce dans l'équilibre des échanges qui traduit la conception d'une science de la distribution des richesses plutôt que de la production témoigne d'une divergence nette avec la physiocratie qui partait de l'économie agricole<sup>216</sup>. Jean-Claude Perrot rapproche cette perspective de celle des travaux de Turgot dans les années 1750-1760. Ainsi Trudaine s'intégrait-il dans un cercle cohérent de théoriciens de l'économie politique, à qui l'on pourrait ajouter Condorcet, qui tous avaient envisagé la libéralisation du commerce par la réflexion sur la notion d'équilibre pouvant être soutenue par l'intervention de l'État. Le *Prospectus* s'enracine dans la culture philosophique des milieux parisiens, ses références sont pour la plupart des auteurs français<sup>217</sup>. Jean-Claude Perrot relève ainsi les théoriciens de l'État comme Jean Bodin et Montesquieu, les réformateurs sociaux comme l'abbé de Saint-Pierre et Mably, et, parmi les contemporains, Quesnay, Le Mercier de La Rivière, Dupont de Nemours, Véron de Forbonnais. Ce dernier se distinguait par sa défense de l'économie comme d'une « science conjecturale », prétendant à une démarche systémique ne négligeant pas les accidents<sup>218</sup>. Trudaine semble ainsi chercher des outils théoriques éclairant sa pratique de la gestion des affaires financières du royaume au prisme de l'économie politique vue sous l'angle libéral. Soutenir et engager un théoricien pour servir sa propre politique rend compte de l'importance des réseaux de sociabilité mondains et savants précédemment exposés et principalement du cercle des « économistes » - désignation large qui provient des opposants aux libéraux et aux physiocrates bien que ceux-ci connaissaient de grandes divergences – notamment constitué par Gournay, Mirabeau, Turgot, Morellet, Dupont de Nemours et les Trudaine.

Morellet n'a pourtant pas achevé l'ouvrage, échec qu'il impute indirectement à Trudaine de Montigny du fait que celui-ci ne l'a pas soutenu malgré ses promesses pour l'obtention d'une charge au bureau du commerce.

On a dû me blâmer de n'avoir pas fait un ouvrage utile, promis au public, encouragé long-temps par le gouvernement, dont les souscriptions ont été ouvertes, etc. ; et je ne me plains pas de ce jugement, moins injuste que la plupart de ceux auxquels sont soumis les pauvres gens de lettres qui se livrent à de longues et difficiles entreprises<sup>219</sup>.

L'abbé économiste se plaint ici de la façon dont il a servi le gouvernement et le bénéfice qu'il a reçu en retour. Les Trudaine l'avaient en effet enjoint à la rédaction de mémoires servant leur politique

---

<sup>215</sup>Lettre 52A, à Pietro Verri, 20 novembre 1777, in MORELLET, André, *Lettres*.

<sup>216</sup>PERROT, *op. cit.*, p. 118.

<sup>217</sup>*Ibid.*, p. 114.

<sup>218</sup>PERROT, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 279.

<sup>219</sup>MORELLET, *Mémoires*, p. 186.

comme dans le cas de la liberté du commerce des grains. L'instabilité de sa situation tenant moins dans sa position extérieure au gouvernement que dans l'irrégularité de ses revenus. La somme des pensions devait à chaque fois être signée par le contrôleur général qui la recevait de l'intendant des finances. Or Morellet avait parfois du mal à communiquer avec lui pour des raisons de santé ou de priorité. La charge de secrétaire du bureau de commerce lui aurait permis d'accéder à ce qu'il place comme l'outil majeur de son travail : les informations, les mémoires et les données recueillies par l'administration. Son entreprise ne pouvant se conduire par lui seul, la pension annuelle de 4000 livres accordée par Trudaine lui permit de s'adjoindre deux collaborateurs<sup>220</sup>. Il accuse néanmoins le manque de cohérence du gouvernement dans le soutien aux « professionnels », ou théoriciens du commerce.

L'autre cause de cet échec provient des autres commandes formulées par les Trudaine, celles-ci étant directement liées au contexte politique et devant défendre des positions idéologiques, au contraire du dictionnaire qui devait fournir un outil théorique plutôt que d'alimenter une polémique.

Malgré l'emploi de ces moyens et ma propre activité, un ouvrage aussi vaste ne pouvait avancer que lentement, mais un autre obstacle en retardait les progrès, et a depuis continué de m'en distraire, sans qu'on puisse m'en faire un crime. Le ministre des finances, qui me payait, devait naturellement disposer de mon temps quand il en avait besoin. M. Trudaine de Montigny avait le même droit en sa qualité d'intendant des finances et du commerce, et surtout comme mon bienfaiteur et mon ami. Les questions d'administration qui s'élevaient à tous moments rentraient dans les objets de mes études<sup>221</sup>.

La position précaire décrite par Morellet témoigne du changement de priorités du ministère des finances lié aux événements qui exigent de la part de Trudaine la commande de mémoires permettant de répondre efficacement aux oppositions et par là même, de justifier ses interventions. Ainsi l'abbé Morellet est-il employé pour défendre les réformes des Trudaine dans une logique politique. Son emploi auprès des Trudaine s'apparente à ce que Arnault Skornicki nomme le « personnel de renfort littéraire »<sup>222</sup> venant appuyer l'administration en matière d'économie politique – domaine qui restait encore largement mondain – et compléter le « personnel de renfort administratif ». Ces deux groupes participaient du même mouvement de renforcement de l'administration et de la formation d'une politique économique complétée par le travail de ce personnel littéraire qui s'apparentait à celui de l'« expert ».

### 1.1.2 Soutien aux sciences

---

<sup>220</sup>*Ibid.*, p. 189.

<sup>221</sup>MORELLET, *Mémoires*, t.1, p. 191.

<sup>222</sup>SKORNICKI, Arnault, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la "science du commerce" sous Louis XV », *Genèses* 2006/4 (no 65), p. 10.

Le goût de Trudaine de Montigny pour la physique mentionné par Condorcet dans l'éloge qu'il rédigea de l'académicien honoraire marque une différence nette avec les activités de son père, cet intérêt souligné par les contemporains trouve sa raison principale dans le soutien qu'il apporta aux savants, notamment ceux pratiquant la chimie. Il collabora à des expériences de Lavoisier dans son propre laboratoire à Montigny auxquelles vint s'adjoindre le savant anglais Joseph Priestley. La chimie connaît un renouveau majeur dans les années 1770 et 1780 à tel point que les historiens ont parlé de « révolution chimique », laquelle correspondrait à l'abandon de la théorie du phlogistique au profit de la découverte de l'oxygène. Le progrès de la chimie au XVIIIe siècle fut aussi de s'être détachée de l'alchimie qui se fondait sur des principes universels hérités d'Aristote (eau, terre, air et feu) et de Paracelse (sel, soufre, mercure) pour adopter une démarche mécaniste liée à la philosophie cartésienne. Fontenelle range parmi ces premiers chimistes « scientifiques » Nicolas Lémery pour la rigueur et la clarté d'une mécanique corpusculaire<sup>223</sup>. Les travaux de chimie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle se caractérisent par la « chasse aux airs », ou la chimie pneumatique. Celle-ci provenait de la théorie du phlogistique élaborée par Stahl qui expliquait la combustion par un principe inflammable. Le progrès instrumental permettant d'isoler des gaz, des « airs » et de faire le vide dans un réceptacle a rapidement montré la nécessité de l'air dans la combustion et dans la respiration, ce qui a produit l'application du phlogistique aux gaz, ainsi de l'hydrogène appelé « air inflammable » et de l'oxygène « air déphlogistiqué »<sup>224</sup>. Lavoisier et Priestley, par leurs expériences respectives et l'échange de leurs résultats, se placèrent au cœur de cette « révolution » et Trudaine de Montigny les firent communiquer, les soutint et les assista en tant que mécène et expérimentateur.

Les traces de ce soutien financier et technique se trouvent dans les résultats finaux des travaux, une fois recomposés et présentés au public sous la forme d'un discours expérimental dans un ouvrage imprimé. Dans la dédicace de ses *Opuscules physiques et chimiques*, Lavoisier rend hommage à l'implication de Trudaine de Montigny dans la genèse de l'ouvrage. « C'est à vous que je dois la première idée de cet ouvrage ; c'est vous qui m'avez engagé à l'entreprendre et de le publier »<sup>225</sup>. Parus en 1774, les *Opuscules* rassemblent les récits d'expériences entreprises par Lavoisier sur la combustion de métaux et la nature des gaz qui l'induisent ou qui en procèdent. Les différentes descriptions s'attardent aussi sur les instruments utilisés, lesquels sont présentés dans des gravures à la fin de l'ouvrage. La structure de ces récits d'expériences détaillés et rigoureux témoigne de leur prétention à s'ériger en preuve en ce qu'ils peuvent être reproduits par le lecteur. Il est possible que Trudaine ait suggéré à Lavoisier de réunir ses résultats pour en faire un ouvrage bien que le chimiste

---

<sup>223</sup>MAZAURIC, Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2009.

<sup>224</sup>*Ibid.*

<sup>225</sup>LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Opuscules physiques et chimiques*, Paris, Durand neveu, Didot le jeune, Esprit, 1774, p. I.

fût toujours soucieux de la mise en scène de ses travaux. En tous les cas, l'intérêt que montre Trudaine pour les *Opuscules* semble sincère, en témoigne les lettres de Morellet qui décrivent son travail constant de lecture d'ouvrages que des savants lui envoient. Il fit envoyer un exemplaire du livre de Lavoisier à Priestley<sup>226</sup>. L'hommage rendu à Trudaine le présente presque comme un collaborateur.

[C'est vous] qui m'avez plus d'une fois guidé dans le choix des Expériences, qui m'avez souvent éclairé sur leurs conséquences ; enfin, qui avez désiré que la plupart fussent faites ou répétées sous vos yeux : que de motifs pour vous offrir cet Essai<sup>227</sup> !

Comme pour les éloges, ce texte relève du registre de la flatterie (en tant que contrepartie d'une aide financière et pratique) et accentue l'implication du protecteur. Pour autant, les registres de laboratoires de Lavoisier rendent compte de la participation directe de Trudaine dans les expériences, celui-ci fournissant le laboratoire, le matériel, ce qui peut indirectement former une suggestion de travail. Ces textes montrent aussi la répétition des expériences qui furent en effet demandées par Trudaine<sup>228</sup>. Le protecteur et collaborateur est présenté comme un observateur rigoureux, jugeant de la validité d'un résultat par la répétition et par l'observation continue. Ces pratiques constituaient bien la principale preuve au service du discours scientifique. Mais la désignation qui l'emporte pour présenter Trudaine dans cet ouvrage est celle du protecteur.

Mais quand tous ces titres n'existeraient pas, je vous en devrais encore l'hommage, comme au Protecteur des Arts et des Sciences, comme à un Homme de Lettres, à un Sçavant distingué, qui sçait partager son temps entre les soins d'une grande administration et l'étude de presque toutes les Sciences, et qui porte des vues également vastes dans tous les objets dont il s'occupe<sup>229</sup>...

Le propos rejoint bien celui formulé par Condorcet dans son éloge. Tous deux insistent sur l'étendue des matières intéressant l'homme d'État. Fontenelle louait la vie de l'abbé Bignon en des termes similaires. Lavoisier dépasse pourtant l'éloge en élargissant son implication dans les travaux savants à « toutes les sciences », là où Condorcet se limitait à la physique et à la chimie. Il se rapproche ainsi de la figure de l'amphibie attribuée à Du Fay en ce qu'il se positionne dans le monde de la cour et dans la cité savante, deux milieux réunis dans la notion de protecteur des arts et des sciences, qui, notamment depuis Louis XIV qui sut réunir les sciences et les lettres dans une même voie, est attribuée aux mécènes, puis aux nobles éclairés. Il est en effet possible de considérer une opposition entre les qualifications d'« amphibie » et d'« homme éclairé ». La première présenterait une personne plutôt experte dans chaque domaine qu'elle pratique tandis que la seconde désignerait la simple

---

<sup>226</sup>Ainsi qu'un second pour Lord Shelburne, lettre 77 de Morellet à Shelburne, 15 janvier 1774, in MORELLET, *Lettres*.

<sup>227</sup>LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Opuscules physiques et chimiques*, p. I.

<sup>228</sup>Voir la troisième partie du Chapitre III.

<sup>229</sup>LAVOISIER, *Opuscules physiques et chimiques*, p II.

aptitude ou disposition à considérer de multiples champs qui dépassent sa propre compétence. L'amphibie ne cultivant pas nécessairement de vue générale sur les activités qu'il pratique, là où l'homme éclairé se féliciterait au contraire de promouvoir une perspective globale sur différents champs du savoir. L'intermédiaire au sein de l'administration des finances qu'est Trudaine de Montigny relève plutôt du second, il ne pouvait se consacrer avec autant d'investissement aux divers travaux scientifiques qu'il ne le faisait aux ponts et chaussées ou dans le bureau de commerce. Si les sciences constituent une branche de l'administration, l'administrateur ne peut guère que cultiver l'idée la plus ample possible sur la nature de ces travaux sans que cela ne vienne interrompre ou ralentir ses responsabilités au sein du gouvernement. Ceci caractérise d'autant plus Trudaine qu'il fait l'intermédiaire entre le gouvernement pris comme une administration de plus en plus technique, c'est-à-dire en voie de bureaucratisation, et le monde des sciences, tandis que Du Fay, tel qu'il était présenté par Fontenelle, pouvait relier les savants à la cour vue comme le monde de l'apparence et du faste. La fonction de Trudaine s'enracine donc dans un balancement technique et pratique en ce que les savoirs peuvent nourrir de nouvelles politiques, modes de gouvernance et théories applicables dans un département donné, et inversement, ceux-ci tentent d'améliorer les découvertes voire de les orienter vers un sens précis pour ainsi développer de nouveaux savoirs techniques. Les pôles de la gestion de départements administratifs et du travail savant (entendu comme la recherche de savoirs nouveaux dans les champs étudiés par l'Académie royale des sciences) forment au XVIII<sup>e</sup> siècle une complémentarité féconde en découvertes et applications au service d'une meilleure fonctionnalité dans la relation entre le territoire et la population, relation pouvant s'incarner dans les politiques conjointement menées par Trudaine au sein des ponts et chaussées et des manufactures qui concourent tous deux à la formation d'une circulation des personnes et des biens dans un espace donné. Trudaine se placerait ainsi dans le processus des dispositifs de sécurité mis en évidence par Michel Foucault à travers des exemples de circulations des grains, de la disette et des épidémies<sup>230</sup>. L'administrateur éclairé participerait largement de ce processus en ce qu'il chercherait à favoriser une certaine liberté de circulation dans le cadre d'un mécanisme de sécurité qui résiderait dans son intervention même. Il s'agit bien de cela lorsque Trudaine et Turgot envisagent la libéralisation du commerce des grains, ou quand les Trudaine valorisent le développement de manufactures textiles et l'intégration de nouvelles techniques dans la perspective d'un futur désinvestissement du gouvernement royal. Les inspecteurs des manufactures tiennent ce rôle transitoire entre dirigisme et libéralisme.

L'administrateur éclairé que représente Trudaine de Montigny ne correspondrait donc pas à l'image d'un humaniste au savoir englobant, mais plutôt à celle d'un acteur qui, parce qu'il agit dans le domaine des sciences et de la technique, participerait à la liaison entre la philosophie de la seconde

---

<sup>230</sup>FOUCAULT, Michel, *Sécurité, Territoire, Population*, Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004, p. 66, p. 36, p. 50.



moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qui tend vers l'utilitarisme avec le gouvernement du territoire et de la population<sup>231</sup>. Le « savant distingué » remplace l'homme partagé vu dans le premier chapitre en ce que l'activité de mécénat scientifique permet de réunir le point de vue de l'administrateur et celui du savant, conciliation qui sera louée par le protégé à l'issu de son travail.

L'intervention de Trudaine de Montigny pour soutenir une activité savante se présente aussi sous l'aspect de la traduction, ce qui participe directement à la circulation des savoirs sinon dans l'élite européenne, du moins entre la France et l'Angleterre. Ces traductions circulaient ensuite grâce aux périodiques savants. À la différence de quelques textes littéraires, Trudaine ne paraît pas avoir traduit lui-même d'ouvrages savants, bien que l'abbé Morellet lui prête la traduction des expériences de Priestley sur la manière d'imprégner l'eau d'air fixe<sup>232</sup>. Il précise qu'il « s'occupe beaucoup de théorie » sur le sujet et envisage de conduire ses propres expériences. Ceci témoigne de la pratique expérimentale de Trudaine dont les relations avec des savants tels que Priestley et Lavoisier ne peuvent simplement le ranger sous la catégorie d'amateur. Il semble en tous les cas développer en chimie un savoir expérimental du même niveau que les académiciens. Le texte a bien été publié dans le *Journal de physique*, relancé en 1771 sous l'impulsion de Trudaine de Montigny<sup>233</sup> derrière l'abbé Rozier. Priestley l'indique dans ses *Experiments and Observations* :

Mr. Venelle, indeed, immediately upon the translation of my pamphlet into French, which was within a few weeks after the publication of it in English (owing to the laudable zeal of Mr. Trudaine, for promoting all philosophical and useful improvements) published an extract of his papers from the *Memoires de Mathematique & de Physique*, to vindicate to himself not my discovery, but, in fact, that of Dr. Brownrigg<sup>234</sup>.

Priestley reprend ici l'article du *Journal de physique* que Trudaine lui a sûrement fait parvenir comme l'indique une lettre de Morellet<sup>235</sup>. L'article n'attribue pas la traduction à Trudaine, mais insiste sur sa responsabilité dans la traduction et la publication de celui-ci<sup>236</sup>. L'engagement de Trudaine au service de ce savoir est mis au compte de la philosophie et non du seul intérêt pour les sciences ce qui témoigne non seulement d'une primauté de la philosophie sur la chimie et sur les sciences, entendu

---

<sup>231</sup>Selon Michel Foucault, cette liaison caractérise le processus du dispositif de sécurité. L'utilitarisme n'est développé que par Bentham, mais le travail théorique des physiocrates puis des économistes témoigne d'une approche plus fonctionnelle de l'espace et des hommes, une approche plus « physique ». FOUCAULT, Michel, *Sécurité, Territoire, Population*, p. 76 et p. 67.

<sup>232</sup>Expérience « traduite en français par les soins de M. Trudaine », lettre 62, à Shelburne, 3 novembre 1772, MORELLET, *Lettres*.

<sup>233</sup>DELORME, Suzanne, « Une famille de grands Commis de l'État, amis des Sciences, au XVIII<sup>e</sup> siècle : Les Trudaine », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 3, 1950, p. 106.

<sup>234</sup>PRIESTLEY, Joseph, *Experiments and Observations on Different Kinds of Air*, Vol. II, 1775, J. Johnson, p. 268.

<sup>235</sup>Lettre 65 à Shelburne, 14 janvier 1773, MORELLET, *Lettres*.

<sup>236</sup>« Le Public est averti que c'est au zèle de M. de Trudaine pour les Sciences, à la protection dont il veut bien les honorer, et à l'attention vraiment philosophique qu'il donne à tout ce qui peut intéresser l'humanité, qu'il doit la traduction et la publication de cet Ouvrage. », *Observation sur la physique et la chimie*, août 1772, t. 2, p. 323.

que celles-ci ne sont pas encore nettement séparées de la philosophie, mais aussi de la catégorisation de Trudaine comme d'un administrateur philosophe lié à son soutien apporté à l'avancement des connaissances. Priestley le rattache souvent à la philosophie, d'abord parce que lui-même semble concevoir la chimie comme faisant partie intégrante de cette matière, laquelle s'insère ensuite dans la théologie<sup>237</sup>. Il le décrit de la manière suivante : « I was in company with Lord Shelburne at the seat of Mons.Trudaine, at Montigny in France, where, with that generous and liberal spirit by which that nobleman is distinguished, he has a complete apparatus of philosophical instruments ». Le séjour à Montigny des deux Anglais en 1774 permettait à Priestley de se faire présenter les expériences de Lavoisier, expériences qu'il purent reprendre dans la résidence des Trudaine. Les instruments nécessaires aux expériences de chimie dont disposait Trudaine en son laboratoire ont donc été présentés au pasteur, mais celui-ci ne relève que les « instruments philosophiques » qui doivent renvoyer à son esprit cultivé et critique. Il voit aussi dans la publication de ses travaux par le journal de Rozier un moyen de controverse contre d'autres expériences. Le *Journal de Physique* ne suivait pas une seule théorie, mais cherchait au contraire à rendre compte de la plupart des nouveaux travaux en physique et en chimie. Les débats autour du phlogistique ont ainsi pu s'exprimer sur un même papier jusqu'à ce que Lavoisier quitte le journal pour fonder les *Annales de chimie* en 1789<sup>238</sup>. L'avis du *Journal* inscrit cette entreprise de publication dans l'optique de la République des sciences et de la circulation des savoirs pour concourir au progrès des sciences, la langue française devant permettre une diffusion auprès des personnes cultivées d'Europe. Le lectorat visé semble se limiter aux seuls savants, ou du moins, aux amateurs sérieux : « Nous n'offrirons pas aux Amateurs oisifs, des Ouvrages purement agréables, ni la douce illusion de se croire initiés dans les Sciences qu'ils ignorent »<sup>239</sup>. Cette intention se retrouve dans le contenu du périodique qui se compose de notices abrégées permettant aux savants de prendre connaissance d'un nouvel ouvrage, mais surtout de mémoires dont la teneur et la longueur les rapprochent de ceux publiés par l'Académie royale des sciences. Le *Journal* se pense comme étant complémentaire à ces travaux académiques<sup>240</sup>. Il est ensuite fait mention d'un protecteur qui pourrait renvoyer à Trudaine de Montigny :

Nous les invitons, à regarder notre Cabinet, comme celui du Pere Mersenne. Nous croyons pouvoir le faire avec succès étant spécialement protégés par un Homme d'État qui craint autant les éloges qu'il a de titres pour les mériter, et qui donne tous ses soins pour que notre correspondance soit solidement établie avec ces hommes respectables<sup>241</sup>

---

<sup>237</sup>VELLUZ, Léon, *Le Pasteur Priestley*, Paris, Plon, 1968.

<sup>238</sup>CHOUILLET, Anne-Marie, « Journal de physique », in SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des Journaux*, Paris, Oxford Universitatis, Voltaire foundation, 1991.

<sup>239</sup>*Observations et mémoires sur la physique*, t. 1, janvier 1773, p. V.

<sup>240</sup>*Ibid.*

<sup>241</sup>*Ibid.* p. VI.

La comparaison avec le cabinet de Mersenne renvoie aux milieux savants européens du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce dernier souhaitait fonder une académie « toute mathématique » envisagée comme un système d'échanges entre les savants et permettre l'élaboration de nouveaux savoirs. Il ne s'agissait pas seulement de les diffuser, mais surtout de les renouveler<sup>242</sup>. Ce réseau se fondait notamment sur les correspondances. Le périodique savant s'inscrit dans la tradition de la République des lettres et de la communication entre les savants. Trudaine s'impliqua personnellement dans la communication de travaux scientifiques en vue d'une publication dans le *Journal de Physique*. Il demande à Priestley de lui envoyer des « nouveautés » pour les traduire et les publier<sup>243</sup>. L'image de l'homme d'État favorisant le commerce savant en lui donnant un espace (dans le périodique et par les relations avec les académies et les savants) rappelle le prince Federico Cesi qui fut à l'origine de l'*academia dei Lincei*, dont l'objectif tenait dans le renouvellement de la philosophie naturelle par la méthode de l'observation. Le *Journal de physique* et, avec lui, la plupart des journaux savants de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle tendent vers la spécialisation. Le périodique annonce ainsi s'occuper d'abord d'histoire naturelle, c'est-à-dire de physique, de médecine, d'agriculture et des techniques afférentes ; « en un mot, de tout ce qui a rapport à l'observation et à l'expérience »<sup>244</sup>. Le mouvement s'infléchit dans les années 1780 vers une prédominance de la chimie<sup>245</sup>.

Le soutien financier apporté aux sciences par Trudaine de Montigny s'est concentré sur le développement d'instruments. Ceux-ci devenant décisifs pour la bonne conduite d'une expérience, pour la précision des résultats et l'efficacité persuasive. Le plus retentissant fut le grand verre ardent qui permettait une calcination plus rapide des métaux nécessaire aux expériences chimiques sur les gaz<sup>246</sup>. Le soutien pouvait être indirect afin de favoriser l'amélioration des procédés expérimentaux. Trudaine lança un prix de 1200 livres au nom de l'Académie des sciences pour la fabrication du *flint-glass*<sup>247</sup>. Le flint était un cristal utilisé pour la fabrication de lentilles achromatiques. La production de ce cristal se faisait extrêmement délicate, un flint de bonne qualité s'obtenait presque par hasard<sup>248</sup>. Les meilleurs producteurs résidaient en Angleterre, pays où l'industrie du cristal était la mieux développée<sup>249</sup>. La proposition de prix permettait non seulement de favoriser l'amélioration d'instruments, mais constituait aussi pour les académies un moyen de monopolisation de ce savoir. En tant qu'administrateur proposant un prix pour un procédé technique employé en physique,

---

<sup>242</sup>MAZAURIC, Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2009.

<sup>243</sup>Lettre 65, à Shelburne, 14 janvier 1773, MORELLET, *Lettres*.

<sup>244</sup>*Observations et mémoires sur la physique*, t. 1, janvier 1773, p. VII.

<sup>245</sup>CHOUILLET, Anne-Marie, *op. cit.*

<sup>246</sup>Voir la troisième partie du chapitre 3.

<sup>247</sup>*Mercur de France*, janvier 1768, t. 2, p. 117.

<sup>248</sup>DAUMAS, Maurice, *Les instruments scientifiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1953, p. 206.

<sup>249</sup>DAUMAS, *Ibid.*

Trudaine de Montigny s'inscrit dans cette appropriation du savoir technique au profit de l'indépendance technologique de l'État monarchique, car améliorer la production de flint-glass permettrait au royaume de France de renverser la primauté anglaise en la concurrençant ; il en va de même pour l'introduction des machines anglaises dans les manufactures du continent. Le prix ne permit pourtant pas l'élaboration d'un procédé satisfaisant et efficace, la question mise au concours en 1766 fut reportée, puis le prix remporté par Lebaude, un maître verrier en 1773 bien qu'il ne produisit pas de résultats convaincants pour la pratique des chimistes ; un prix fut à nouveau proposé en 1786<sup>250</sup>.

## 1.2. Logique politique

Le contexte justifie de la part d'un ministre d'État la mobilisation de réseaux lui permettant de légitimer ses actions en employant des théoriciens, des « experts » pouvant traiter dans une intention polémique autant que savante des questions posées par certaines mesures prises par le gouvernement royal. Parmi ces professionnels figure notamment l'abbé Morellet, théoricien du commerce, qui répondit aux commandes des Trudaine pour soutenir leur politique tout en demeurant hors des cadres de l'administration d'État. Cette séparation des tâches permet aussi de reporter l'opprobre sur ces agents extérieurs au gouvernement. Le cas de l'abbé Morellet est intéressant en ce qu'il représente l'un des derniers « abbés économistes » relevés par Jean-Claude Perrot, le clergé se désintéressant du commerce au cours du siècle<sup>251</sup>.

### 1.2.1 Défendre les réformes

L'emploi d'« experts » ou d'agents au service de l'administration royale relève d'un engagement personnel provenant des réseaux de sociabilités. L'abbé Morellet fut ainsi engagé par Trudaine père suite à ses rapports avec le milieu des « économistes » tels que Turgot, mais aussi des philosophes comme d'Alembert, d'Holbach, d'Helvétius et son intégration dans le salon de Mme Geoffrin, matrice de ces réseaux. Morellet s'était fait notamment connaître par son séjour de deux mois à la Bastille en 1760 après la publication de son pamphlet contre la pièce de Palissot qui se moquait des « philosophes ». Cette courte captivité lui valut la confirmation de nombreux soutiens. Il note pour autant la différence de caractère des Trudaine face à cet événement.

---

<sup>250</sup>*Ibid.*

<sup>251</sup>Cet ordre représentait 26,5% des auteurs d'ouvrages traitant d'économie dans la période allant de 1715 à 1775 contre 11,5% entre 1776 et 1789. PERROT, *op. cit.*, p. 75.

J'aurais pu craindre, avec quelque raison, que M. Trudaine le père, de qui je pouvais attendre mon humble fortune en m'occupant des matières d'administration, ne m'accueillît plus froidement depuis que j'avais été mis à la Bastille par ordre du roi; mais il était au-dessus de cette petitesse, et jugeait, en homme juste et en homme de sens, qu'une légèreté comme celle que j'avais faite, car c'en était une, méritait quelque indulgence, et que je n'en serais pas moins bon à employer pour ses divers travaux où il ne cherchait vraiment que l'utilité publique

Quand à son fils, M. de Montigny, il ne m'en aima que mieux après mon équipée<sup>252</sup>.

Ces deux portraits suivent la description de leur caractère, Morellet présentait le père comme un homme sévère et rigoureux, « un véritable caractère d'homme public », tandis que son fils apparaissait comme « trop paresseux trop dissipé, voulant un peu plus et un peu mieux qu'il ne pouvait ». Il y aurait donc d'un côté l'homme public, dont la valeur se traduit par sa renommée, « une mémoire respectée » qui proviendrait de son courage dans la conduite de son administration, mettant ses connaissances au service de l'État et, de l'autre, un administrateur dont la vaste culture amènerait de la confusion dans la gestion de ses départements. Daniel-Charles Trudaine est décrit comme marquant une séparation entre le monde des « littérateurs » et des pamphlets avec ses responsabilités dans le gouvernement monarchique, là où Trudaine de Montigny ne semble pas concevoir de différence nette entre son engagement auprès des philosophes et celui de l'administration du commerce. Mais tous deux savent faire communiquer ce milieu avec le gouvernement par la défense de leurs réformes. L'emploi de Morellet au service des Trudaine commença par la question de la liberté du commerce des toiles peintes en France. Celles-ci provenaient notamment d'Inde dont le style connaissait un certain succès en France, mais leurs importations étaient interdites. Ces mesures prohibitives devaient protéger les monopoles des fabricants. Trudaine avait essayé d'introduire les procédés de tissage et ces étoffes étrangères en établissant en France un groupe d'ouvriers hindous<sup>253</sup>. Défendre la libéralisation de ce commerce avait pour corollaire la liberté de fabrication et la concurrence entre les fabricants et les inventeurs qui s'oppose à la logique mercantiliste des monopoles de fabrication. Face aux délibérations du conseil de commerce, Trudaine père commanda à Morellet un mémoire sur la question pour « la traiter contradictoirement avec les marchands et fabricans, et les chambres de commerce du royaume, qui avaient presque toutes voté contre la liberté »<sup>254</sup>. Ces commandes de mémoires constituent pour Stéphane Blond un premier aspect de la méthode de travail des Trudaine<sup>255</sup>. Les *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France* parurent en 1758 et ne servirent pas seulement d'outil théorique pour l'administrateur, mais

---

<sup>252</sup>MORELLET, *Mémoires*, pp. 123-124.

<sup>253</sup>BOISSONNADE, Pierre, « Trois mémoires relatifs à l'amélioration des manufactures de France sous l'administration des Trudaine (1754) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 7, 1914, pp. 56-86.

<sup>254</sup>MORELLET, *Mémoires*, p. 44.

<sup>255</sup>BLOND, *op. cit.*

alimentèrent aussi une controverse qui n'empêcha pas la confirmation par un arrêt du conseil de la liberté de ce commerce. Les adversaires présentés par Morellet ne proviennent pas du milieu des fabricants ni du bureau de commerce, mais plutôt du milieu littéraire et se confondent avec les adversaires des philosophes et de l'*Encyclopédie* dont le septième volume parut la même année que son mémoire, deux publications que Morellet traite sur le même plan, celui de la défense contre les « ennemis de la philosophie »<sup>256</sup>. Le succès de cette opération amena le contrôleur général Silhouette à autoriser par lettres patentes l'entrée et la fabrication des toiles peintes en France avec des droits protecteurs à l'entrée<sup>257</sup>. Conformément à sa méthode, Trudaine demanda à Morellet un mémoire qu'il rédigea en 1762<sup>258</sup>. La logique de cette mesure se situe dans celle de la liberté de circulation promue par les physiocrates comme par Gournay. Ces derniers s'attaquaient notamment aux différentes taxes entre provinces et sur les marchandises qui ralentissaient les échanges et venaient entraver leur équilibre naturel. Les physiocrates envisageaient ainsi un impôt unique, fondé sur la propriété terrienne. La mort de Trudaine coupa court à la conduite de la réforme, laquelle ne fut pas reprise par son fils, sinon dans le cas plus précis du pays de Gex. Les Trudaine peuvent ainsi recevoir une sollicitation de leur supérieur auquel ils répondront par la commande d'un mémoire qui fournira aussi bien des renseignements pratiques sur la situation générale que des outils théoriques. Ce travail est nécessaire pour l'élaboration d'un arrêt qui passera au Bureau du commerce puis au conseil royal des finances. Les Trudaine représentent des intermédiaires indispensables entre le milieu savant ou « expert » et l'administration. Ils suivent la chaîne d'une réforme de son élaboration à son application.

Une autre occasion se présenta qui amena Morellet à rédiger un mémoire à la demande de Trudaine de Montigny en 1770, il s'agissait d'une critique de l'ouvrage de Galiani sur le commerce des blés. Cette année se caractérisait par un contexte de tensions faisant suite aux premiers essais infructueux de libéralisation du commerce des grains en 1764 qui mit au jour la défiance de la population envers ces mesures. C'est aussi le moment du vingtième, défendu par Maynon d'Invault qui se heurta à l'opposition farouche des parlements. Ces débats se doublent d'une lutte de factions qui aboutit à la disgrâce de Choiseul, principal ministre de Louis XV. La promotion de l'abbé Terray au contrôle général des finances ralentit la politique libérale. Malgré les révoltes provoquées par les mauvaises récoltes et la hausse du prix du grain accrue par les mesures libérales, Turgot et Trudaine persistaient à croire et à défendre la liberté du commerce des grains. Choiseul, qui penchait plutôt de leur côté, perdait en influence dans le gouvernement face à Maupeou. Le texte de l'abbé Galiani devait donc être combattu afin de poursuivre l'élan impulsé en 1763 et résister aux conflits politiques qui

---

<sup>256</sup>L'opposant commun contre Morellet et l'*Encyclopédie* est l'avocat Moreau, auteur des *Cacouacs. Mémoires*, pp. 44-45.

<sup>257</sup>MEYSSONNIER, Simone, *La balance et l'horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIIIe siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1989, p. 270.

<sup>258</sup>MORELLET, *Mémoires*, p. 144.

animaient la monarchie en cette fin du règne de Louis XV. La poursuite de réformes libérales consiste surtout en polémiques et controverses par pamphlets interposés, ceux-ci étant rédigés par des personnes extérieures au gouvernement, Galiani était ambassadeur de Naples et, comme l'abbé Morellet, théoricien en économie, à la différence que les ouvrages cités de ce dernier proviennent de commandes d'administrateurs tandis que l'ouvrage de Galiani reste dans la continuité de son œuvre. Le problème principal pour l'administrateur gagné aux idées libérales tenait dans l'impossibilité de prendre le temps de répondre lui-même aux critiques. Dans sa lettre à Perronet après son départ de l'administration, Trudaine se réjouit de pouvoir trouver le repos, depuis 1767, il se trouvait à la tête de l'administration des subsistances et dut affronter les révoltes. Ses multiples départements entraînaient une grande diversité d'engagements, mais les années 1760 marquent la concentration de son attention sur le commerce des grains, il avait lui-même participé avec son père à la rédaction de l'édit de 1764<sup>259</sup>. La lettre de Turgot retranscrite par Morellet témoigne de la nature de cet engagement relatif à l'administration des finances, il s'agit de mettre en balance le soutien à un développement théorique exigeant du temps et la controverse politique liée à l'application de principes élémentaires comme celui du libre commerce des grains. Ce tiraillement témoigne d'une particularité de la science en cours de formation que représente l'économie politique qui est pointé par Abeille, puis par Necker dans un autre texte sévèrement critique de cette mesure libérale dans lequel il montre la nécessité pour le gouvernement d'informer le plus grand nombre sur les tenants et aboutissants de la réforme afin d'éviter les mouvements de panique et l'angoisse de la disette<sup>260</sup>. L'économie, telle qu'elle est mise en œuvre par le politique, doit faire œuvre de clarté. La théorie laissa place à la polémique comme mode d'action du gouvernement. La commande d'un mémoire par Trudaine participe de cette logique qui cherche à convaincre des bénéficiaires de la réforme tout en préservant la personne de l'administrateur et l'acteur principal de cette mesure. Turgot met en évidence un certain dilemme qui se pose à l'administrateur éclairé défendant les idées libérales en matière d'économie politique : « Je crois possible de lui [Galiani] faire une très-bonne réponse, mais cela demande bien de l'art. Les économistes sont trop confiants pour combattre contre un si adroit ferrailleur. Pour l'abbé Morellet, il ne faut pas qu'il y pense ; il se ferait un tort réel de se détourner encore de son dictionnaire »<sup>261</sup>. Morellet avoue son penchant pour la joute politique au détriment du travail théorique du dictionnaire de commerce aussi soutenu par Trudaine. La nécessité de préserver les édits de 1763 motivent la raison de donner une moindre priorité au dictionnaire :

Les conseils, j'ai presque dit l'ordre de M. Turgot, ne purent l'emporter, d'une part, sur mon goût pour

---

<sup>259</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 72.

<sup>260</sup>Louis-Paul Abeille, *Lettre d'un négociant*, 1763, cf. FOUCAULT, *Sécurité*, pp. 37-38. Necker, *Sur la législation du commerce des grains*, 1775, cf. PERROT, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 281 et suiv.

<sup>261</sup>Lettre de Turgot à Mlle Lespinasse, MORELLET, *Mémoires*, p. 195.

le polémique, et de l'autre, sur le désir que me montrait M. Trudaine de Montigny, et qu'avait M. de Choiseul, qu'on défendît leur opération contre les plaisanteries de l'abbé. Le succès même des *Dialogues* était un aiguillon pour moi, et j'ambitionnais la gloire de vaincre toutes les difficultés en faisant une bonne réponse<sup>262</sup>.

La défense d'une réforme organisée par l'administrateur Trudaine devient un lieu de distinction pour un théoricien de l'économie prétendant à une place dans le gouvernement. La pratique de la politique se fait majoritairement polémique et rhétorique plutôt que technique au service de la rationalisation économique du royaume. Cette dimension de la politique conduite par les Trudaine se cristallise dans la *Théorie du paradoxe* rédigée par Morellet contre Linguet en conséquence de ses attaques contre les mesures prises par Trudaine et Turgot relativement au commerce des grains. Cette réponse n'était pas une commande des Trudaine, mais une initiative de l'abbé « Mord-les » comme le surnommait Voltaire, pour soutenir l'action des deux hommes de gouvernement. Elle n'en constitue pas moins le reflet de la pratique politique du travail de réforme par un administrateur dit éclairé qui suit bien le goût pour le libelle et la controverse qui caractérise la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'image du vieillard de Ferney. Si Moreau représentait son adversaire en philosophie, Linguet en constitue le pendant en économie politique<sup>263</sup>. Avant la publication, Morellet l'avait soumis à Trudaine, Turgot et Malesherbes qui formaient alors le cœur du mouvement libéral au sein du gouvernement<sup>264</sup>. L'abbé permettait aux Trudaine d'intervenir dans les milieux extérieurs à l'administration qu'eux-mêmes fréquentaient sans les considérer comme champ d'action politique, l'exception se trouvant dans la réunion de ministres à Montigny. Morellet agit dans les réseaux de la République des lettres au service de la réforme du système économique de la monarchie, le travail théorique est à la fois enrichi et entravé par cette connexion sous l'égide des Trudaine. Ceci peut rejoindre la qualification de « pragmatique » attribuée par Philippe Minard qui caractérise l'interaction entre savoirs techniques et administration opérée par eux.

Dans un cadre plus mondain et philosophique, mais non moins politique, Trudaine de Montigny favorise des écrivains lors de polémiques. Cet engagement témoigne de son intérêt pour les belles-lettres et la philosophie, et, à travers cela, la défense de ce qui n'apparaît pas comme un simple divertissement, mais comme un combat d'idées. Les *mémoires secrets* mentionnent l'intervention de Trudaine au profit d'une pièce de théâtre qui rassemble contre elle l'opposition des dévôts. La tragédie de Le Blanc intitulée *Les Druides* qui traitait de la superstition et du fanatisme. Elle fut désapprouvée par le censeur de la police et l'abbé Berger, docteur en Sorbonne qui, s'il n'a pu la rejeter, n'en refuse pas moins l'impression, « excédé par les importunités de M. Trudaine »<sup>265</sup> qu'il

---

<sup>262</sup>*Ibid.*, p. 196.

<sup>263</sup>L'un s'attaquant aux encyclopédistes, l'autre à l'administration libérale. *Mémoires*, p. 232.

<sup>264</sup>*Ibid.*, p. 234.

<sup>265</sup>BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, t.6, Londres, John



était. Trudaine avait tenté de lui faire approuver la pièce : « M. Trudaine a dû employer tout son crédit en faveur de l'auteur, dont il protège beaucoup la femme »<sup>266</sup>. Il semble que ce soutien a été plus motivé par le propos de cette tragédie que par sa qualité littéraire. Les *mémoires secrets* la juge « compliquée » et « ennuyeuse », mais l'objectif qu'ils en relèvent correspond bien à l'esprit des Lumières, savoir de « combattre la superstition et le fanatisme »<sup>267</sup> en mettant en scène des rites païens qui renvoient directement au culte catholique, procédé employé par l'*Encyclopédie*. Trudaine cherchait ainsi à défendre un thème majeur de la philosophie des lumières plus qu'une simple pièce dans un rapport d'amitié.

La correspondance de Hume témoigne d'un même soutien organisé par un réseau de personnalités importantes dans le milieu des élites parisiennes. Antoine Lilti met en évidence les rôles de relais et de conseil joués par les salons dans le cadre de la rédaction, de l'impression et de la diffusion d'un ouvrage<sup>268</sup>. Trudaine père semblait en avoir bien conscience, Mme Dupré de Saint-Maur écrivait à Hume : « La précaution de déposer votre commerce littéraire entre les mains de quelques amis nous paraît la seule précaution à prendre. Encore faut-il, dit M. de Trudaine, que ce soient des amis prudents. »<sup>269</sup>. Lilti place ainsi le salon des Trudaine dans la nébuleuse du baron d'Holbach et de Mlle Lespinasse, assistée de d'Alembert.

### 1.3.L'intermédiaire et le lieu de pouvoir

Comme l'écrit Serge Kaplan, la politique et la doctrine libérales furent moins élaborées par les théoriciens et doctrinaires que par les ministres dans les années 1760<sup>270</sup>. Cette décennie se remarque par la déclaration de mai 1763 et l'édit de juillet 1764 préparés par le contrôleur général Bertin et par les Trudaine qui affranchissent la circulation des grains du contrôle de police et interdisent les stockages, le régime de Paris gardant un règlement particulier<sup>271</sup>. La liberté de ce commerce ne se limite pas aux frontières du royaume, mais concerne aussi le commerce extérieur par des droits de douane plus faibles. Ces mesures témoignent de l'intense collaboration entre les intendants de finances et le contrôleur général, auquel s'adjoignent Turgot et Dupont de Nemours en tant « conseillers techniques » en économie politique. Ces réformes subissent une réaction forte de la part des parlements comme de la population urbaine, les mauvaises récoltes provoquent craintes et

---

Adamson, 1780-1789, p. 154.

<sup>266</sup>*Ibid.*, p. 127.

<sup>267</sup>*Ibid.*

<sup>268</sup>LILTI, Antoine, *Le monde des salons*, pp. 354-355.

<sup>269</sup>Rédigée à Montigny, lettre du 20 août 1766, reproduite dans LEVY-BRUHL, « Quelques mots sur la querelle de Hume et de Rousseau », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 20, 1612, pp. 417-428.

<sup>270</sup>KAPLAN, Steven L., *Le pain, le peuple et le roi*, Paris, Perrin, 1986, p. 110.

<sup>271</sup>*Ibid.*, p. 102.

révoltes dans l'angoisse du « pacte de famine » dénoncé par Leprévôt de Beaumont. Cette accusation visait notamment la réserve de grains de la monarchie déléguée à un acteur privé (maître boulanger parisien), Malisset, qui se chargeait de maintenir une quantité raisonnable en cas de disette. Cette « régie du grain du roi » se rangeait dans les attributions de Trudaine de Montigny qui fut nommé à la tête du département des grains et des subsistances en novembre 1767<sup>272</sup>. Il s'engagea à mettre fin à cet accord de l'État avec un particulier qui agissait en même temps pour son propre compte. En raison de cette responsabilité, Trudaine fut pour la première fois exposé aux mécontentements populaires et aux critiques parlementaires. Il continua pour autant à défendre les économistes en combattant ces opposants (la réfutation des *Dialogues* de Galiani) ou en usant de son autorité administrative. Il rejette ainsi les accusations portées par l'intendant d'Orléans contre le physiocrate Le Trosne qui aurait cherché à « monopoliser les grains » pour faire monter les prix. Cette angoisse est caractéristique des réactions antilibérales qui craignent la disette et la famine. Michel Foucault a montré l'évolution des représentations de la disette avec les physiocrates incarnés par Louis-Paul Abeille qui n'envisageait plus ce phénomène comme un fléau, mais comme un événement naturel, ni bon ni mauvais, qu'il convenait de délimiter, de réduire puis d'éliminer plutôt que de prévenir<sup>273</sup>. Trudaine peut ainsi ignorer les critiques liées aux mouvements de panique et chercher la constance d'une politique qui vise le bien général, les détails devant être menés le plus rapidement possible pour dépasser les aléas de l'événement. Il écrit à Cypierre, intendant d'Orléans : « Je suis on ne peut plus surpris de ce que vous me mandez de M. Le Trosne ; je le connais plus par ses ouvrages que personnellement ; mais c'est sûrement un homme de beaucoup d'esprit et de mérite ; les cris de quelques femmes du bas peuple ne me feraient pas changer d'avis à son égard »<sup>274</sup>. Pour reprendre la distinction opérée par Foucault, le peuple, instable et irrationnel, s'oppose non seulement à la population, libre et gouvernable, mais aussi à l'individu en tant que théoricien. Le Trosne défendait la liberté du commerce des grains, il écrivait dans des journaux traitant d'économie comme les *Ephémérides* et nouait des relations avec Turgot, Dupont de Nemours et l'abbé Baudeau<sup>275</sup> ; son activité de théoricien avait donc directement rapport avec le gouvernement des finances.

Le soutien au travail des abbés « économistes » se confirme, comme le montre Weulersse, en la personne de Roubaud, dont l'ouvrage fut conçu par l'administration de Trudaine comme un outil politique défendant le principe des réformes contre les parlements<sup>276</sup>. Les quelques révoltes et la

---

<sup>272</sup>*Ibid.*, p. 240.

<sup>273</sup>FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, p. 38.

<sup>274</sup>Lettre du 9 septembre 1768, WEULERSSE, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003, t. 1., p. 173.

<sup>275</sup>GRANDEROUTE, Robert, « Le Trosne », in *Dictionnaire des journalistes 1600-1780*, <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/dictionnaires-presse-classique-mise-en-ligne>.

<sup>276</sup>WEULERSSE, Georges, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003, t. 1.

dénonciation du « pacte de famine » furent alimentées par l'opposition parlementaire qui refusait les mesures libérales tant qu'elles remettaient en cause les privilèges des pouvoirs intermédiaires que représentaient les provinces et les corporations ; ils contestaient aussi le ministère Choiseul. Ils voyaient aussi dans cette mesure une continuité avec le vingtième qui profiterait ainsi de la hausse des prix du grain<sup>277</sup>. Le livre de Roubaud s'intitulait *Représentation aux magistrats, contenant l'exposition raisonnée des faits relatifs à la liberté du commerce des grains, et les résultats respectifs des Règlements et de la liberté*. Ce soutien montre aussi les limites de la relation entre le ministère des finances et les théoriciens d'économie politique. Si l'on en croit Mirabeau, l'administration avait informé l'auteur « qu'il prenne garde à lui, et que si les parlements l'attaquent, la cour ne le soutiendra pas »<sup>278</sup>. Ainsi l'administration engage-t-elle une collaboration avec le milieu des théoriciens afin de compléter ou défendre une réforme sans pour autant fonder une relation de réciprocité. La légitimité du gouvernement et des administrateurs doit être préservée, en témoigne les multiples successions au contrôle général qui sont compensées par la stabilité des intendants de finances et notamment des Trudaine.

La cour comme lieu de pouvoir se rattache à l'administration qui fonctionne avant tout sur des relations personnelles basées sur un mélange de mérite et de clientélisme. L'intermédiation des Trudaine se voit notamment dans la protection qu'ils accordent aux théoriciens traitant d'économie politique qui peuvent servir à la fois la pédagogie des mesures et la poursuite du débat contre les opposants. La formation de ces relations se décline dans différents secteurs de leur administration.

## II. Réseaux politiques, savants et techniques

Aux espaces précédemment décrits auxquels les Trudaine sont reliés doivent à présent s'ajouter les objets, les personnes et les informations qui transitent, s'échangent et se transfèrent d'un lieu à l'autre. La correspondance nous renseigne sur l'importance prise par le lieu de résidence des Trudaine et la nature de leurs échanges. Ces derniers ne concernent pas seulement les affaires de l'État, mais aussi les propres intérêts des Trudaine – la chimie et l'économie politique pour Trudaine de Montigny – ou des services rendus à leurs amis. Ces pratiques rappellent celles de la République des lettres, transposées ici à la République des sciences, bien que l'intervention de Trudaine de Montigny dans les échanges savants ne concerne pas ses propres découvertes ni ses propres

---

<sup>277</sup>KAPLAN, *op. cit.*, p. 113.

<sup>278</sup>*Discours de rentrée, 1776-1777*, cité par WEULERSSE, *op. cit.*,

réflexions, mais prolonge plutôt d'autres travaux et communications. Il s'agit là de la principale fonction de l'intermédiaire. Cette intervention prend tout son intérêt dans le contexte d'effervescence expérimentale et des réelles intentions de réformes de la fiscalité du royaume. Ceci place les Trudaine au cœur des principaux mouvements culturels et politiques de la seconde moitié du XVIIIe siècle. À travers ces circulations se révèlent aussi les initiatives propres aux Trudaine qui, en appartenant à une démarche globale de réforme, proviennent d'une véritable stratégie.

Les correspondances touchant au cercle des Trudaine témoignent de la position d'interface prise par leur bureau parisien dans un réseau échangeant des ouvrages en voie de publication ou déjà diffusés, des informations politiques et savantes qui peuvent passer par la Suisse et l'Angleterre et qui font des Trudaine des intermédiaires redistribuant une information ou participant à l'acclimatation en France de travaux étrangers et nourrissant un échange de données. Ces communications peuvent se confondre avec leur activité administrative ; elles corroborent le lien entre économie politique, philosophie naturelle et gestion de l'administration des finances et du commerce qui caractérise Trudaine de Montigny. Elles participent ainsi à la construction de savoirs et à l'élaboration d'une pensée politique contribuant à la défense de réformes.

Le développement de l'économie politique ainsi que l'expérimentation en chimie forment les deux principaux courants qui alimentent les échanges dans lesquels Trudaine fils intervient. Ils jouissent d'un grand succès en Europe, les savants et les expérimentateurs découvrent de nouveaux gaz et s'échangent leurs résultats ou leurs instruments entre la France, le Royaume-Uni et les États allemands ; l'économie politique française s'inspire aussi de certains travaux italiens comme les ouvrages de Pietro Verri, le cadastre milanais et des théoriciens anglais en économie politique comme Josiah Child.

## 2.1 La poste et le passage des Vieilles-Haudriettes

Le domicile parisien des Trudaine constitue l'interface d'échanges par lesquels transitent non seulement des ouvrages d'économie, de sciences, mais aussi de la philosophie et de la littérature. Il est notamment employé par Turgot et Morellet, ce qui laisse penser que la raison de cette convergence provient de la nécessité d'établir un centre vers lequel tendent les informations nécessaires aux membres des cercles proches de Trudaine, c'est-à-dire, du milieu des « économistes » notamment, et à partir duquel elles se redistribuent vers d'autres acteurs et d'autres cercles comme le milieu savant (l'Académie royale des sciences) ou celui des penseurs physiocrates et libéraux.

### 2.1.1 Passeur de textes

Cette exigence de centralité fait de Trudaine un pôle de stabilité venant fédérer les membres plus mobiles de l'administration soutenant les théories libérales en économie politique. Alors intendant en Limousin, Turgot envoie à Dupont de Nemours un « paquet » destiné à l'abbé Baudeau par l'intermédiaire de Trudaine de Montigny. En 1768, Baudeau, fondateur des *Ephémérides du citoyen* qui traitait des « sciences économiques », s'était tourné vers les idées physiocratiques suite à sa rencontre avec Dupont de Nemours l'année précédente<sup>279</sup>. Tous deux participant aux dîners de Mirabeau et s'étant rapproché de Maynon d'Invault collaboraient avec le gouvernement ou, du moins, le défendaient, les *Éphémérides* furent publiées avec le soutien financier de la caisse du bureau de commerce<sup>280</sup>. L'abbé s'apprêtait à partir en Pologne et Turgot s'inquiète de ne pas avoir reçu confirmation de la réception. Il prévient Dupont qu'il lui « écri[t] directement, afin d'éviter les retards qu'occasionne peut-être l'adresse de M. de Montigny »<sup>281</sup>. Le rapprochement de Baudeau envers les contrôleurs généraux L'Averdy puis d'Invault fait de lui un défenseur de l'édit de 1763 et le met en relation avec le gouvernement central qu'incarne le bureau des Trudaine et qui justifie en partie l'utilisation de leur adresse pour la circulation d'informations. Ce lien se fait d'autant plus important que le bureau de commerce entretenait un rapport de protection envers le journal de l'abbé Baudeau. Le soutien apporté à un périodique participe grandement de cette logique de circulation et de diffusion de l'information dans le cadre d'un mouvement d'idées qui se réunit autour de la libéralisation du commerce des grains et la remise en cause de certains impôts et privilèges ; Dupont, Quesnay et Roubaud participaient notamment au mensuel<sup>282</sup>. La même année, Turgot envoyait à Trudaine trois exemplaires de sa *Lettre sur le commerce des grains*, dont l'un à destination de la duchesse d'Enville<sup>283</sup>.

La raison de cette interface des Trudaine s'explique dans le cas de Morellet pour des raisons d'économie de frais de transport, le contenu de ces échanges n'en demeure pas moins révélateur de d'un cercle où se côtoient et se confondent économistes, administrateurs et philosophes. Morellet fait venir d'Angleterre des ouvrages relatifs aux « matières d'administration » adressés à la rue des Vieilles-Haudriettes, emplacement du bureau des Trudaine<sup>284</sup>. Cette raison avant tout financière crée un échange d'informations qui accoutume l'administration des Trudaine au mouvement libéral. L'abbé Morellet échange ainsi avec Beccaria à propos de sa traduction des *Délits et des peines* dont les réponses sont envoyées chez Trudaine, par un correspondant résidant à Genève<sup>285</sup>. Morellet prévoit

<sup>279</sup>DULAC, Georges, « Nicolas Baudeau », in *Dictionnaires des journalistes*.

<sup>280</sup>SCHELLE, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, F. Alcan, 1913, t. 3, p. 59.

<sup>281</sup>Lettre de Turgot à Dupont, 5 août 1768, *Ibid*.

<sup>282</sup>DULAC, *Ibid*.

<sup>283</sup>Lettre XXI, Turgot à la duchesse d'Enville, 6 juin 1768, *Lettres de Turgot à la duchesse d'Enville*, Louvain, bibliothèque de l'université, 1976.

<sup>284</sup>Lettre 14, Morellet à David Garrick, 4 novembre 1765, MORELLET, *Lettres*.

<sup>285</sup>Lettre 16, à Beccaria, 3 janvier 1766, *Ibid*.

une seconde solution genevoise en cas d'absence de ce dernier. Ces précautions sont notamment liées au manque d'efficacité et de confiance envers le système postal milanais. Le rôle des Trudaine, aussi indirect fût-il, n'en consistait pas moins à assurer l'échange d'informations qui doit aboutir ici à la traduction, donc au transfert des idées de Beccaria dans le royaume de France. Cet ouvrage séduisit les encyclopédistes qui accueillirent l'auteur à Paris ; il mettait en cause de nombreuses modalités du droit positif et rejetait notamment la torture et la violence des peines<sup>286</sup>.

L'influence milanaise est confirmée par l'envoi à Trudaine de Montigny des *Meditazioni sull'economica politica* en dix exemplaires par l'auteur Pietro Verri destinés à d'Alembert, Diderot, Helvétius, Morellet, Marmontel, Condorcet, A. L. Thomas et deux Italiens<sup>287</sup>. Ces destinataires fréquentaient notamment le salon de Mlle Lespinasse qui rassemblait de nombreux « économistes ». Le lieu de travail des Trudaine alimente une circulation intellectuelle qui provient des cercles de sociabilités parisiens. Morellet précise l'avis de Trudaine, ce qui témoigne qu'il l'a lu ou qu'un autre exemplaire lui avait été personnellement destiné. Le groupe de Milan formait un milieu important du mouvement intellectuel des Lumières caractérisé par les Pugni. Trudaine les avait rencontrés en 1771, mais Christine Lebeau indique qu'il ne paraît pas avoir soutenu la traduction de l'ouvrage de Verri<sup>288</sup>.

Morellet profite de la protection postale que semble représenter l'adresse des Trudaine pour commander des ouvrages de la société typographique de Neuchâtel. Il ne le fait pas uniquement à son compte, mais aussi pour d'autres lecteurs ; il distribue ainsi aux souscripteurs le *Dictionnaire historique et politique de la Suisse* de Bellevue et reçoit sept exemplaires du quatrième volume de la *Descriptions des arts et métiers* dont l'un est destiné à Turgot<sup>289</sup>. Ce dernier ouvrage peut étonner dans la mesure où il s'agissait d'une contrefaçon de l'édition originale publiée par l'Académie des sciences. Elle présentait l'avantage d'avoir un format plus petit et de coûter moins cher. Trudaine possédait pourtant les volumes de l'édition in-folio comme en témoigne l'inventaire de sa bibliothèque<sup>290</sup>.

Comme l'a montré Antoine Lilti, les salons pouvaient servir d'arrière-camp pour les querelles littéraires. Ils participaient ainsi aux entreprises d'éditions et aux débats intellectuels. Le salon des Trudaine n'échappe pas à cette caractéristique comme en témoigne la correspondance de Hume, lequel envoya à Montigny ses manuscrits. Turgot fait une demande similaire pour le texte de la querelle entre le philosophe anglais et Rousseau intitulé *l'Exposé succinct*, afin de l'envoyer à d'Alembert qui

---

<sup>286</sup>LEVASSEUR, Georges, « Beccaria », *Encyclopaedia universalis*, Paris, 1985, p. 380.

<sup>287</sup>Lettre 52A, à Pietro Verri, 20 novembre 1777, MORELLET, *op. cit.*

<sup>288</sup>LEBEAU, Christine, « Vers la construction d'une science administrative au XVIIIe siècle. L'exemple du cadastre de Milan », p.108.

<sup>289</sup>Lettres 140 et 141, à Perregaux, juillet-août 1776, MORELLET, *op. cit.*

<sup>290</sup>*Catalogue des livres et manuscrits précieux provenant de la bibliothèque de CH.-L. Trudaine*, Langlois, Paris, 1803, pp. 104-105.

le traduisit<sup>291</sup>. Le bureau des Trudaine alimente à nouveau des traductions instaurant un échange philosophique et polémique entre la France et l'Angleterre. N'étant pas encore membre de l'administration centrale, Turgot agit ici en tant que collaborateur et ami qui utilise les réseaux des libéraux dont la résidence des Trudaine joue un rôle de pivot qui redistribue les informations aux personnes compétentes, ici dans le cadre d'une traduction et d'une polémique.

Trudaine utilise aussi son réseau pour sa propre documentation. Ces communications étaient nécessaires dans la mesure où de nouveaux ouvrages importants paraissaient à l'étranger, en Angleterre et en Suisse notamment. Les correspondants utilisaient leurs contacts pour accéder à ces éditions qui pouvaient ensuite être traduites ou employées pour nourrir une réflexion. Le *Prospectus* de Morellet montre bien cette nécessité de l'information bibliographique pour l'étude de l'économie politique par un catalogue de 740 références<sup>292</sup>. Jean-Claude Perrot précise que les ouvrages traitant de ce champ d'études quadruplent entre 1750 et 1759. Trudaine demande ainsi à Morellet la nouvelle édition du *Dictionnaire de commerce*, sans doute celui de Savary. L'abbé transmet la requête à Turgot qui doit se charger d'obtenir un exemplaire pour lui et Trudaine. Les rôles s'inversent et Turgot fait l'intermédiaire entre la librairie de Genève et Trudaine de Montigny qui représente ici la dernière étape de la circulation. La première édition datait de 1723 et se distinguait par son traitement indépendant des techniques commerciales, c'est-à-dire comme un objet de savoir singulier<sup>293</sup>, cette édition du *Dictionnaire* de Savary doit être celle de 1759, publiée à Genève<sup>294</sup>. Elle devait aussi servir au travail préparatoire entrepris par Morellet d'une réédition de cet ouvrage. Trudaine se tenait donc au fait des évolutions de l'économie politique et a ainsi dû encourager rapidement le *Prospectus*.

### 2.1.2 Réseau clandestin

L'usage du réseau postal par l'intermédiaire de Trudaine le place au centre de circulations d'informations économiques, philosophiques et savantes qui ne sont pas uniquement causées par la position administrative des Trudaine, mais aussi par leur soutien apporté aux libéraux. Les ouvrages philosophiques ou critiques envers le système monarchique français, notamment à propos des privilèges et des parlements, pouvaient ainsi être publiés clandestinement. Robert Darnton a montré l'importance de ces réseaux de l'édition clandestine. Celle-ci se développe notamment au moment de

---

<sup>291</sup>Lettre à Hume, 23 juillet 1766, SCHELLE, Gustave, *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*, t. 2, p. 499.

<sup>292</sup>PERROT, Jean-claude, « Les dictionnaires de commerce au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 112.

<sup>293</sup>PERROT, « Les dictionnaires de commerce au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 98.

<sup>294</sup>KOJIMA, Ryuji, « Aux sources de l'*Encyclopédie* : les éditions du *Dictionnaire universel de commerce* utilisées par les encyclopédistes », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, [En ligne], 45, 2010, mis en ligne le 14 janvier 2011, consulté le 22 mars 2017. URL : <http://rde.revues.org/474>

la publication des premiers tomes de l'*Encyclopédie*. La monarchie de Louis XV entame un mouvement de durcissement lié à l'opposition parlementaire face aux mesures fiscales comme le vingtième en 1745 ces tensions culminent lors de l'attentat de Damiens en 1757, puis la condamnation de l'*Encyclopédie* en 1759. Ce contexte difficile pour l'édition nourrit des publications clandestines qui passent par des réseaux complaisants. La poste des Trudaine permet ainsi l'échange discret de textes critiques envers les affaires du gouvernement. Ils constituent un passage détourné qui permet d'éviter un possible contrôle royal. Turgot se charge de l'édition et de l'envoi d'exemplaires d'un pamphlet de Dupont de Nemours intitulé *Lettre de M. de... conseiller au Parlement de Rouen à M. de M... premier président* qui s'attaquait à une requête du parlement de Normandie quant à l'approvisionnement de la ville. L'ouvrage fut mis au bûcher par le parlement de Rouen. Écrit en 1768, il s'agissait notamment de défendre les théories de Quesnay et la liberté du commerce des grains, Turgot le nommait « votre dinde aux truffes »<sup>295</sup>. Le pouvoir des parlements et la véhémence de leur opposition aux libéraux obligeaient Turgot à employer un réseau discret pouvant assurer la distribution des exemplaires sans que tout le gouvernement ne fût mis au courant. L'intendant de Limoges opte pour les adresses de Trudaine de Montigny et de son beau-père Fourqueux qui l'assistait dans ses charges depuis ses problèmes de santé. Tous deux représentaient le cœur de l'administration du commerce, les correspondants et collaborateurs transitant par leurs bureaux pouvaient redistribuer les documents aux acteurs principalement concernés par ces questions. Dupont de Nemours, à qui Turgot envoie les exemplaires, avait été employé au service du contrôle général pour des statistiques agricoles ou pour la rédaction de l'édit de 1764 avec Turgot et Trudaine. Cette entente apparente entre ces trois libéraux ne retire pas chez l'intendant de Limoges une certaine méfiance envers Trudaine, les précautions l'emportent sur ses relations amicales.

Il faudra que vous alliez les chercher à l'adresse indiquée. Il ne peut y avoir à cela aucun danger, mais il peut y en avoir dans la distribution des paquets à cause de l'espionnage que doit rendre bien plus vigilant la multitude de placards qu'on affiche contre M. de Choiseul. C'est une raison pour se borner à quelques rues du faubourg Saint-Germain, la place Vendôme étant un lieu fort passant et en même temps fort propre aux placards, il faudrait, pour cette raison, l'éviter. (...) Enfin, à la moindre apparence de danger, il faudra vous confesser à M. de M. ou à M. d'Invaux lui-même. Vous savez que celui-ci épouse la seconde fille de M. de Fourqueux; ce sera encore un moyen que vous aurez pour l'intéresser pour vous<sup>296</sup>

Le ministre Choiseul commençait alors à perdre ses soutiens à la cour. Le texte de Dupont de Nemours ne s'opposait pas à son ministère. Le développement de placards critiquant le ministre entraînait un contrôle accru dans les rues, ce qui obligeait Turgot à privilégier un chemin plus court, centralisé par le bureau de Trudaine et de Fourqueux. Les cent vingt-cinq exemplaires in-folio

---

<sup>295</sup>SCHELLE, *Turgot*, t. 3, p. 19.

<sup>296</sup>Gustave Schelle précise que les termes « M. de M. » nomment Trudaine de Montigny, *Ibid.*, pp. 21-22.



envoyés à l'adresse de Maynon d'Invault (qu'il faut retirer chez Fourqueux) et les in-4° du même nombre envoyés à Trudaine ne leurs étaient pas destinés, mais Fourqueux semble en avoir été informé<sup>297</sup>. L'amitié de ce dernier paraît réunir celle de Trudaine et du contrôleur général, tous deux mariés à une de ses filles. Les réseaux de circulation d'informations entre des pouvoirs intermédiaires et le gouvernement central se fortifient de liens matrimoniaux et pas seulement intellectuels. L'utilisation de ce réseau et de l'intermédiaire de Trudaine ne signifie pas une redistribution passive des documents. Turgot se plaint à Dupont de ce que Trudaine avait ouvert le paquet :

Vous avez affaire à des gens faibles ; ce ne serait rien encore, mais ces gens faibles sont indiscrets et vous seriez connu par eux-mêmes. Vous pouvez être assuré que ces papiers étaient cachetés et cuirassés de façon qu'il était physiquement impossible qu'on les vît sans une volonté déterminée de les voir. Cette première infidélité, toute blâmable qu'elle est, est bien moins fâcheuse que l'imprudence d'en avoir donné trois morceaux au *Dieu mugissant des Egyptiens*, sur la bonne foi et la droiture duquel je ne compte pas plus que vous<sup>298</sup>

La colère de Turgot provient notamment de la politique plus conciliante envers les parlements menée par Choiseul à laquelle il intègre le contrôleur général et Trudaine de Montigny. L'intermédiaire ne demeure donc pas passif et peut prendre l'initiative d'une autre distribution de l'information, ici à la personne du « Dieu mugissant des Egyptiens » que Gustave Schelle n'a pu identifier. Les rapports entre Trudaine de Montigny et les parlements ne semblent pas franchement hostiles, ne serait-ce qu'en raison de son passage au parlement de Paris en tant que conseiller. Comme Malesherbes, il défend une politique libérale tout en nouant des liens avec les parlements, il pouvait alors agir comme intermédiaire, ou comme informateur auprès de Turgot lorsque celui-ci fut chargé du contrôle général<sup>299</sup>.

Deux ans plus tard, Dupont reprend le même procédé d'argumentation polémique contre les parlements et pour défendre la liberté du commerce des grains qui fut nettement réduite par l'abbé Terray l'année de son accession au contrôle général après la disgrâce de Choiseul, lequel montrait des velléités libérales. Il n'opte pas pour l'écrit anonyme, mais prête à un conseiller au parlement défunt ses propres opinions. Turgot refuse de publier les *Observations de M. du Fréval* afin d'éviter une plus grande compromission<sup>300</sup>. Il semble las des polémiques et est impatient d'une législation conforme à leurs attentes<sup>301</sup>. L'utilisation du bureau de Trudaine reste la seule voie sûre.

J'aurais voulu que vous eussiez trouvé quelque manière détournée, comme par exemple, le contreseing

---

<sup>297</sup>Lettre 38, SCHELLE, *Turgot*, t. 3, p. 22.

<sup>298</sup>SCHELLE, *Ibid.*, t. 3, p. 24.

<sup>299</sup>Voir Chapitre III.

<sup>300</sup>SCHELLE, *op. cit.*, t. 3, p. 396.

<sup>301</sup>« Le mémoire sur la caisse de Poissy est-il de vous ? (...) J'aurais voulu qu'on eût aussi imprimé les édits, etc., portant établissement de la caisse de Poissy », *Ibid.*, p. 397. Le mémoire en question était l'œuvre de l'abbé Baudeau, il traitait du droit sur les marchés de bestiaux assurés par la caisse de Poissy. Celle-ci fut supprimée par un édit de Turgot en 1776.

de M. Trudaine ou de M. Boutin pour m'envoyer M. de Fréval. Il faut se méfier beaucoup de la poste. Si je les eusse fait imprimer et que votre lettre eût été ouverte, toutes les précautions pour cacher l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur n'eussent servi de rien<sup>302</sup>

Les méfiances de Turgot envers le courrier provenaient notamment de sa mésentente avec le surintendant des postes Rigoley d'Ogny. L'abbé de Véri accusait celui-ci d'ouvrir le courrier de Turgot lorsqu'il était contrôleur général<sup>303</sup>. Une fois contrôleur général, Turgot chercha à mettre fin à ce « cabinet noir », mais ne put qu'établir un édit sur l'inviolabilité de la correspondance privée. Le bureau de Trudaine permettait d'échapper à l'espionnage de la cour qui nourrissait l'opposition entre les « partis ». L'utilisation du bureau des intendants de finances (M. Boutin s'occupait notamment des aides et de la compagnie des Indes<sup>304</sup>) comme intermédiaires dans la circulation d'écrits clandestins corrobore le point de vue de Michel Antoine qui montrait la dissymétrie entre la pérennité de ces charges face à l'instabilité du contrôleur général. Ils assuraient ainsi la continuité de ces échanges d'informations extérieures au sein du gouvernement.

## 2.2 Réseau scientifique européen

La spécificité de Trudaine de Montigny parmi ces administrateurs qui centralisent et redistribuent des informations économiques, politiques et polémiques tient dans la vigueur de ses échanges avec les savants et dans sa récolte de données et de savoirs grâce à ses correspondants. Ces circulations témoignent des processus de construction d'un savoir.

### 2.2.1 Échange d'informations

Le voyage en Italie entrepris par l'abbé Morellet forme aussi l'occasion pour Trudaine de recevoir des ouvrages et des données sur l'économie locale afin de l'aider théoriquement dans la politique à adapter au royaume de France et d'élaborer une comparaison entre les pays et leurs produits.

Je rassemblai aussi à Naples différens mémoires d'économie publique, et je fis à l'aide du consul, une collection d'échantillons de toutes les étoffes de laine légères, et des étoffes de coton que les Anglais portent dans ces pays. J'envoyai ces échantillons à M. Trudaine, qui les distribua, comme objets d'imitations, à nos usines françaises<sup>305</sup>.

---

<sup>302</sup>SCHELLE, *op. cit.*, t. 3, p. 397.

<sup>303</sup>VÉRI, Joseph-Alphonse de, *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, J.Tallandier, 1928, p. 330.

<sup>304</sup>*Almanach royal*, 1770, p. 151.

<sup>305</sup>MORELLET, *Mémoires*, t. 1, p. 80.

Cette forme de récolte d'informations à l'étranger constitue le moteur des transferts technologiques et caractérise bien la politique menée par les Trudaine. Philippe Minard a étudié notamment « l'espionnage industriel » mené par eux afin d'implanter en France des techniques de tissage anglaises. Le voyage de Morellet est ainsi employé à cet inventaire technique permettant de comparer les étoffes entre elles et avec celles tissées en France afin d'améliorer les procédés par la compréhension de ceux des autres, ou du moins, en essayant d'atteindre la même qualité. L'Italie ne sert pas uniquement de réservoir à ses productions régionales, mais permet à Morellet de récupérer les tissus anglais. La péninsule représentait toujours un lieu de formation pour l'élite cultivée d'Europe et notamment d'Angleterre. L'industrie de la laine en Angleterre bénéficiait d'une certaine avance technique sur la France que les Trudaine ont cherché à devancer notamment par l'intermédiaire des Holker<sup>306</sup>. Trudaine employait ainsi chaque occasion pour utiliser les bénéfiques techniques d'un voyage. Ainsi le séjour de Morellet à Londres permit-il à celui-ci d'envoyer à Trudaine ses « notes »<sup>307</sup>. Les correspondants de Trudaine pouvaient prendre leurs propres initiatives, Morellet fit venir de la capitale anglaise une cheminée inventée par Benjamin Franklin, lequel était connu des salons parisiens.

Il venait alors d'imaginer et de faire exécuter diverses espèces de cheminées, dont on peut voir les plans dans ses œuvres, mêlant, comme il a toujours fait, les recherches physiques à ses grandes vues politiques. Je pensai qu'il serait utile d'en avoir des modèles en France, et j'obtins de lui qu'il me céderait celle-là même qui était dans son salon. Je la lui payai douze guinées, et je l'adressai à M. Trudaine, qui la fit placer à Montigny. Mais ce n'est que plusieurs années après, qu'on a commencé, en France, à s'occuper de l'art très-important de se chauffer avec économie<sup>308</sup>

Les récoltes d'informations techniques faites par Morellet à destination de Trudaine semblent motivées par l'utilité et l'intérêt pour le plus grand nombre et mêlées à la culture de l'innovation. Faire coïncider les « recherches physiques » et les « grandes vues politiques » pourrait aussi caractériser le bureau du commerce sous les Trudaine qui se chargeait aussi de l'expertise technique en parallèle de l'Académie royale des sciences<sup>309</sup>. Dans ce cas précis, l'invention ne suit pas les circuits du gouvernement, mais semble se limiter à une première étape expérimentale liée à l'observation de procédés techniques étrangers. La balance entre intérêt privé et bien public qui régit l'expertise et le contrôle des inventions n'y est pas encore ébauchée puisque Trudaine ne paraît pas disposé à la diffuser, mais l'installe dans le château de Montigny pour l'essayer et en profiter. La priorité de ces

---

<sup>306</sup>MINARD, Philippe, *La fortune du colbertisme*, pp. 216-217.

<sup>307</sup>Lettre 54, à Turgot, 14 avril 1772, MORELLET, *Lettres*.

<sup>308</sup>MORELLET, *Mémoires*, pp. 204-205.

<sup>309</sup>HILAIRE-PÉREZ, Liliane, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Évolution de L'humanité, Paris, Albin Michel, 2000.

échanges d'informations et de cet « espionnage » concernait d'abord l'industrie. La résidence de campagne des Trudaine devint aussi un laboratoire testant les innovations étrangères dans un cadre privé, mais pouvant être réemployé par le bureau du commerce. Le caractère étranger d'une invention induisait souvent son inaccessibilité et nécessitait donc une phase d'acclimatation et d'observation afin d'en conduire l'imitation.

Les pôles les plus importants des circulations savantes au XVIII<sup>e</sup> siècle se trouvaient dans le développement des périodiques savants. Ceux-ci avaient pour but de diffuser les connaissances nouvelles par des mémoires, des comptes-rendus d'ouvrages et répondaient ainsi aux nécessités de l'échange dans la République des sciences<sup>310</sup>. *Le Journal de Physique* soutenu par Trudaine témoigne de la spécialisation de ces périodiques qui, comme le montrait l'avis de souscription, se destinaient aux savants ou aux amateurs éclairés, et non plus aux simples curieux cherchant un savoir total. Pour autant, l'ambition de couvrir l'histoire naturelle de la physique aux arts et métiers semble appeler des lecteurs érudits. La prédominance croissante de la chimie après 1780 confirmera le mouvement de spécialisation du journal. Son format in-4° l'apparentait aux livres d'études ; comme le montrent Jeanne Peiffer et Jean-Pierre Vittu, les périodiques savants se distinguaient des autres publications de journaux par l'exigence de conservation de l'objet<sup>311</sup>, ainsi qu'en témoigne le *Journal de Physique*, dont la souscription mentionne la possibilité de relier les douze volumes annuels en deux volumes du même format. Le *Journal* qui dans son titre rappelle le terme « mémoire » le rapproche des volumes de *l'Histoire de l'Académie royale des sciences* dont le sous-titre précisait la présence « des Mémoires de Mathématiques et de Physique pour la même année », et confirme la visée d'un lectorat savant. Trudaine prend lui-même en charge la réception de mémoires pour une publication dans le journal de Rozier.

Aussî-tôt que votre Mémoire sur la manière de faire des Eaux de Pyrmont, m'est parvenu, en 1771, j'en envoyai aussitôt un grand nombre d'exemplaires dans toutes les parties de l'Europe, où j'entretiens une correspondance littéraire; et telle a été depuis longtems ma coutume, toutes les fois que j'ai eu connaissance de quelque découverte utile. Je fis alors quelques légers changemens dans votre méthode, afin de procurer plus de facilité à faire passer l'air fixe dans l'eau. Ce changement fut indiqué dans la Traduction Française de votre Mémoire qu'on a fait faire à Paris, d'après l'exemplaire que j'avais envoyé à M. Trudaine de Montigny, ce grand Promoteur de la Philosophie naturelle, dont vous avez fait mention, page 268 de votre deuxième volume sur les différentes sortes d'air<sup>312</sup>.

Magellan était un commerçant portugais, ses relations avec les savants anglais lui permirent de créer

---

<sup>310</sup>VITTU, Jean-Pierre, « Un système européen d'échanges scientifiques au XVIII<sup>e</sup> siècle : les journaux savants », *Le Temps des médias*, 2013/1, n° 20, p. 56.

<sup>311</sup>PEIFFER, Jeanne, VITTU, Jean-Pierre, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) », *Dix-huitième siècle*, 2008/1, n° 40, p. 282.

<sup>312</sup>*Observation sur la physique*, avril 1777, p. 281.

un réseau de circulation d'information en Europe dont Trudaine de Montigny faisait partie. Celui-ci communiqua avec lui à propos des travaux de Priestley et de Macquer. Dans les années 1770, les travaux de chimie étaient fortement répandus parmi l'élite européenne et la pasteur Priestley commençait à connaître de la notoriété pour ces expériences sur les gaz. Le *Journal de physique* ne contribua pas peu à cette célébrité en publiant ses travaux, d'abord son mémoire *Direction for impregnating water with fixed air* dont il est question dans cet extrait, puis ses expériences sur l'« air déphlogistiqué », sur l'air inflammable. La traduction de ce mémoire organisée par Trudaine fut publiée dans le deuxième volume du mois d'août 1772. Une lettre de Morellet indique qu'il se penchait sur cette expérience, en pratique et en théorie<sup>313</sup>. Il s'agit ici d'une des fonctions du périodique savant, savoir celle de la reproductibilité d'une expérience. Le journal ne consiste pas uniquement en comptes-rendus d'ouvrages, en mémoires et en correspondances entre savants, mais aussi en récits d'expériences de façon à permettre une vérification des résultats par la communauté d'expérimentateurs. Lorsque Priestley se rend à Paris entre septembre et octobre 1774, il y rencontre Lavoisier et Trudaine dans leurs laboratoires respectifs pour reproduire leurs propres découvertes<sup>314</sup>. Ces voyages permettaient une harmonisation des pratiques et des résultats qui s'avérait plus difficile par le seul échange de documents écrits. L'intermédiaire et correspondant ne transmettait pas une information dans la stricte fidélité de son auteur. De même qu'une traduction induisait généralement une adaptation du texte au milieu de réception ou aux opinions du traducteur, la transmission d'un travail expérimental pouvait engendrer des modifications sur celui-ci qui témoignent aussi de l'adaptation du texte à un autre espace culturel. Magellan indique ainsi une modification dans la méthode de Priestley pour y introduire plus de commodité. Ce scrupule est-il propre à la personne de Magellan qui se souciait grandement des procédés nouveaux et de la diffusion des savoirs ? Montre-t-il une volonté didactique absente de l'original ? Le périodique savant, porteur d'une acculturation des expériences travaillerait ainsi à la clarté et à la compréhension des travaux publiés pour une meilleure communication entre les acteurs expérimentateurs. En ayant impulsé et soutenu la traduction, Trudaine participe directement à cette caractéristique didactique de la circulation des activités savantes. Le mécène et protecteur n'est pas absent du résultat de cette entreprise. Magellan ne manque pas de rappeler son implication ainsi que les louanges qu'en donne Priestley dans ses *Experiments and observations on airs*. Ce renvoi discret au soutien de Trudaine ne suit pas la seule logique courtisane, mais indique sa participation concrète et fidèle au travail savant, au même titre qu'un savant collaborant aux expériences. Priestley mentionne aussi Trudaine pour lui avoir présenté

---

<sup>313</sup>Lettre 62, à Shelburne, 3 novembre 1772, MORELLET, *Lettres*.

<sup>314</sup>OESPER, Ralph, « Priestley, Lavoisier, and Trudaine de Montigny », *Journal of Chemical Education*, ACS Publications, 1936.

Mignot de Montigny et ainsi d'avoir permis un échange dans la pratique expérimentale<sup>315</sup>. L'académicien et inspecteur des manufactures se trouvait alors dans la résidence de campagne des Trudaine. Il intervenait ainsi auprès de l'intendant des finances comme administrateur au service du progrès technique et comme savant.

Trudaine ne se contente pas d'une diffusion indirecte par le périodique, mais entreprend aussi de soutenir une nouvelle édition de l'ouvrage pour la distribuer directement aux savants. Ainsi soutient-il la publication en format in-8° de la *Manière d'imprégner l'eau d'air fixe* aux membres de l'Académie royale des sciences, le 14 août 1772, en même temps que la parution du volume du *Journal de Physique* où figurait la traduction<sup>316</sup>. L'académicien honoraire prend en charge une partie de la communication savante ainsi que la mise en forme des expériences en un objet de savoir. Le choix de ce travail suit notamment la logique d'utilité, celle d'un « véritable avantage pour l'humanité » comme l'écrit Magellan à propos du travail de Priestley. Imprégner l'eau d'un gaz donnait des informations sur la nature de celui-ci, tous les « airs » ne réagissant pas de la même manière au contact de l'eau. Cela permettait aussi de fabriquer une eau gazeuse semblable aux eaux minérales de Pymont, de Saltzer et de Spa auxquelles étaient prêtées des vertus médicinales. La recherche chimique qui consistait à imiter ces eaux et leur qualité n'était pas une nouveauté<sup>317</sup>.

Les traductions d'ouvrages constituent une part importante de ces circulations d'informations ; appliquées au travail savant, elles impliquent l'enjeu de la diffusion du savoir et participe à l'idéal de la République des sciences. Magellan envoie de Londres à l'adresse de Trudaine de Montigny une caisse contenant plusieurs exemplaires d'une traduction anglaise du *Dictionnaire de Chimie* de Macquer<sup>318</sup>. La première édition française datait de 1766. Son succès rapide entraîna des réimpressions en Suisse en 1767, une contrefaçon en 1769, une traduction allemande entre 1768 et 1769, puis anglaise entre 1771 et 1772<sup>319</sup>. Celle-ci fut l'œuvre de James Kear, industriel de Birmingham. Cette traduction ajoutait des articles propres à la chimie anglaise comme les travaux de Joseph Black et sur l'« air fixe »<sup>320</sup>. L'activité de Magellan permettait à Macquer de se tenir au courant de cet enrichissement, le passage par Trudaine de Montigny renforce sa position d'intermédiaire dans les circulations savantes, lui-même devait prendre connaissance de la traduction. Il relie directement le savant à son traducteur et à la pratique de son ouvrage. Par le correspondant Magellan, il permet aussi la diffusion en France des travaux de Priestley et se charge de transférer le deuxième volume

---

<sup>315</sup>PRIESTLEY Joseph, *Experiments and Observations on Different Kinds of Air*, Vol. II, 1775, J. Johnson, pp. 2-3.

<sup>316</sup>Lettre 62, à Shelburne, 3 novembre 1772, MORELLET, *Lettres*.

<sup>317</sup>JAUCOURT, art. « Pymont », *Encyclopédie*, vol. 13, 1751, pp. 603-604.

<sup>318</sup>Lettre de Magellan à Macquer, 20 août 1771, *Correspondance du chimiste P.-J. Macquer*, t. 2, FR 12306, f°13.

<sup>319</sup>NEVILLE, Roy G., SMEATON, W.A., « Macquer's Dictionnaire de Chymie: A bibliographical study », *Annals of Science*, 1981, n°38:6, pp. 622-624.

<sup>320</sup>*Ibid.*, p. 626.

des *Observations on different kinds of air* à Macquer lui-même<sup>321</sup>. Il fait ainsi dialoguer indirectement les savants. Il contribue ainsi à la mise en cohérence des découvertes en chimie, particulièrement dans la « chasse aux airs ». Il n'y participe pas uniquement en amateur qui reproduit les expériences dans son laboratoire, ainsi du duc de La Rochefoucauld-d'Enville, mais s'implique dans les activités de la République des sciences à travers les circulations qui passent par la traduction, la publication et l'échange de découvertes. Il demande aussi à un savant comme Latapie, lequel cherchait la protection du directeur du commerce et des manufactures, des traductions pour le journal de l'abbé Rozier. Latapie envisage cette activité non pas du seul point de vue savant, mais surtout comme la condition pour s'attacher le soutien de Trudaine. « J'ai cru que je ferai bien de laisser là ce qui me plaisait pour embrasser ce qui m'est utile »<sup>322</sup>. Il abandonne ainsi le loisir de ses travaux sur les insectes pour servir la requête d'un homme d'État dans la perspective d'obtenir une charge importante dans l'administration du royaume, notamment pour « l'expertise » savante. Comme pour les inspecteurs des manufactures, Trudaine parvient à réunir des savants dans un réseau de communication qu'il supervise entre la science, la technique et l'administration. Les relations qu'ils nouent grâce à sa position dans le gouvernement de la monarchie lui permettent d'apporter son soutien à un journal savant en y rattachant le recrutement d'« experts ». C'est dans cette perspective que le naturaliste a revu la traduction effectuée par Rozier des premières expériences de Priestley sur les « différentes espèces d'air » qui seront réunies dans l'ouvrage *Experiments and Observations* publié en 1774. Là aussi, ce travail est conduit par Latapie dans l'optique d'obtenir une charge d'inspecteur des manufactures. « Si ce n'était pas pour M. Trudaine, je ne me donnerai pas cette peine-là. »<sup>323</sup>. La participation à un journal savant n'impliquait donc pas toujours l'épanouissement du contributeur, ici d'un intermédiaire-traducteur, mais relevait d'une stratégie de carrière. Trudaine pouvait ainsi employer ce désir au service de l'administration comme de la diffusion du savoir.

L'intérêt porté par Trudaine envers les travaux des savants s'incarne notamment dans ses commandes et achats d'ouvrages en histoire naturelle, en économie politique, achats d'instruments de physique pour son laboratoire. Sa bibliothèque témoigne de la richesse de ces informations accumulées, rassemblées en un même lieu. Les 3066 livres du catalogue de bibliothèque après le décès de la veuve de Charles-Louis Trudaine en 1803 sont répartis selon différentes classes et couvrent la majeure partie du savoir humain. Il témoigne de l'appartenance à la fois au milieu de la noblesse de robe et de la philosophie des Lumières : théologie, sciences et arts, jurisprudence, belles-lettres et histoire en composent les principales divisions. La partie « sciences et arts » regroupe à la fois la philosophie (ancienne et moderne), la politique (l'économie et l'administration), la

---

<sup>321</sup>Magellan à Macquer, 24 novembre 1775, *op. cit.*, f°29-30.

<sup>322</sup>Lettre de Latapie à Secondat, 26 mars 1773, MS 2713/51.

<sup>323</sup>Latapie à Secondat, 17 avril 1773, MS 2715/65.

métaphysique, l'histoire naturelle, les mathématiques et les arts, parmi lesquels figurent les arts libéraux et mécaniques, sous la forme de dictionnaire notamment ; l'architecture et les arts militaires témoignent de leurs activités aux ponts et chaussées. Les Trudaine s'intéressaient ainsi à la plupart des savoirs de leurs temps, s'inscrivant dans la tradition culturelle liée aux parlementaires et à la noblesse de robe, tout en prenant acte des évolutions caractérisant le mouvement des Lumières comme l'économie politique, mais aussi l'activité savante comme l'histoire naturelle et les mathématiques. Leur bibliothèque représente bien celle d'un administrateur éclairé. Cette forme de « pensée retenue » que constitue le rassemblement d'ouvrages se convertit aussi en « pensée distribuée » comme l'exprime Bruno Latour<sup>324</sup> dans la mesure où elle est réactivée au service d'une pratique administrative, politique ou savante. Ainsi Morellet conseille-t-il à Turgot de consulter Trudaine qui possède un ouvrage « in-4° avec dessins de parties de machines utiles »<sup>325</sup>, il pouvait s'agir de lunettes astronomiques sur lesquelles s'interrogeait l'intendant de Limoges. Sa bibliothèque, comme son laboratoire, ne constitue donc pas un espace uniquement privé comme repli sur soi, mais reste ouverte à ses collaborateurs politiques et savants. Comme pour les cabinets de curiosités, il s'agissait « d'espaces reclus, mais pas forcément intimes »<sup>326</sup>. Le conseiller et collaborateur politique que représente Trudaine envers Turgot devient ainsi conseiller technique en donnant accès à un objet de savoir dont il dispose.

### 2.2.2 Échange d'instruments

Les échanges d'informations distribuées autour de Trudaine de Montigny ne concernent pas uniquement la pensée écrite, mais aussi le procédé technique et le savoir-faire en ce qu'ils émanent d'un instrument. Ces circulations se développent notamment entre la France et l'Angleterre, tous deux bénéficiant d'une grande dynamique d'invention, industrielle et scientifique. Il reçoit ainsi divers objets qui témoignent d'un souci technique. Il peut s'agir de l'essai d'un prototype en vue de sa reproduction et sa diffusion en France ou d'un usage personnel lié à son propre travail technique. Turgot fait venir d'Angleterre à l'adresse de Trudaine de Montigny une « petite boîte d'instruments de mathématiques »<sup>327</sup> qu'il a obtenu du négociant anglais Bostock et qu'il destine à l'abbé Morellet. Ce dernier précise que Turgot doit écrire à Trudaine pour que celui-ci lui remette le paquet. D'après le « système figuré des connaissances humaines » de d'Alembert, un instrument de mathématique peut tout aussi bien représenter un outil pour l'astronomie que pour la navigation ; ainsi sert-il à

---

<sup>324</sup>LATOUR, Bruno, « Pensée retenue, pensée distribuée », JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoir. Espaces et Communautés*, Paris, Albin Michel, 2011.

<sup>325</sup>Lettre 55, à Turgot, 4 mai 1772, MORELLET, *Lettres*.

<sup>326</sup>HOUDART, Sophie, « Un monde à soi ou les espaces privés de la pensée », JACOB, Christian (dir.), *op. cit.*

<sup>327</sup>Lettre 28, à Turgot, 24 août 1768, MORELLET, *Lettres*



l'observation et à la mesure. Il s'agit donc ici de l'achat d'instruments fabriqués à l'étranger dans l'optique d'un usage immédiat plutôt que d'une diffusion d'un nouvel outil. Morellet semble l'avoir commandé pour son usage propre. Trudaine reçoit une « nouvelle machine électrique portable, avec tout son apparatus »<sup>328</sup> que Morellet doit retourner à Turgot. Il pouvait s'agir d'une machine électrostatique qui se développaient depuis le début du siècle et qui se sont ensuite perfectionnées notamment en 1768 avec la machine de Ramsden, laquelle se constituait d'un disque mobile. Ces expériences permettaient d'observer les effets et la propagation du « fluide électrique » qui passionnait alors les expérimentateurs<sup>329</sup>. Ils étudiaient ses effets sur des cadavres. Ces expériences relevaient à la fois du spectaculaire et du scientifique. La résidence des Trudaine devait ainsi se présenter comme un lieu de transition pour ces machines et instruments, entre conservation et expérimentation.

L'instrument n'est pas envoyé seul, mais est accompagné d'un texte décrivant son assemblage et son utilisation. La correspondance peut en tenir office. Trudaine reçoit ainsi une caisse envoyée par Magellan pour Macquer contenant une lunette chromatique<sup>330</sup>. À cela s'ajoute le mémoire de Priestley sur les « différentes espèces d'airs », « pour fournir quelques bons articles à la seconde édition de votre dictionnaire de chimie ». Trudaine fait aussi le lien entre l'expérience, ses instruments et la formulation du résultat, la rationalisation théorique des pratiques rassemblées dans un dictionnaire. Il s'agit donc de sa seconde participation à la publication d'un tel ouvrage. Le mémoire de Priestley constituait un travail préparatoire pour son ouvrage sur les *Observations on airs* dont le premier des six volumes a été publié en 1774. Son implication n'en fut pas moins indirecte et restreinte au plan de la communication. Si Trudaine disposait d'ouvrages techniques sur l'astronomie ainsi qu'en témoigne Morellet, les détails de l'instrument envoyé par Magellan ne se décrivent que dans la correspondance entre le Portugais et Macquer, sans tenir compte de l'intermédiaire. Le fournisseur transmet et décrit l'instrument que Trudaine réceptionne et redistribue pour être ensuite utilisé par le savant. Ce dernier reçoit le schéma de l'outil, doté d'une nomenclature désignant chaque partie de l'instrument, tandis que Trudaine disposera de la « caisse de mahogany » et de sa conservation provisoire. En 1776, Magellan, toujours à Londres, envoie à Trudaine une série de caisses contenant une pompe pneumatique pour Lavoisier, deux sextants pour le capitaine de vaisseau du roi à Brest, et des ouvrages pour les membres de l'Académie royale des sciences<sup>331</sup>. Il écrit à Lavoisier à propos du chargement : « ce sont des objets de service pour la marine de France et pour vos savants ». La poste

---

<sup>328</sup>Lettre 32, à Turgot, 16 octobre 1768, *Ibid.*

<sup>329</sup>GALLET-BLANCHARD, Liliane. « De l'expérience à l'expérimentation : le siècle de la lumière » in *XVII-XVIII. Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, n°38, 1994. p. 91.

<sup>330</sup>Magellan à Macquer, 14 mai 1773, f° 23-24.

<sup>331</sup>Magellan à Lavoisier, 10 septembre 1776, LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Correspondance*, t. 3, 1776-1783, Œuvres de Lavoisier, Paris, A. Michel, 1964.

des Trudaine ne servait donc pas uniquement les attributions administratives, mais semble s'entendre à tout élément utile ayant trait aux sciences et aux arts. La machine pneumatique constituait un instrument essentiel pour les expériences de chimie des gaz ; elle servait à faire le vide dans un récipient et isoler des « airs ». Trudaine devait sûrement disposer d'une machine semblable dans son laboratoire pour y conduire des expériences avec Lavoisier et Priestley. Lavoisier supervise le transport des marchandises, un correspondant de Calais l'informerait du départ des caisses et de leur arrivée à Paris, il devra aussi veiller au paiement de celui-ci par Trudaine<sup>332</sup>. Les livres destinés à l'Académie ne faisaient pas partie du même lot, Magellan profite de cet envoi pour l'ajouter à l'adresse des Vieilles Audriettes, « sachant bien que M.Trudaine est tout porté à favoriser les savants de l'Académie ». L'intermédiation de son adresse n'est donc pas uniquement motivée par la commodité et la plus grande sûreté de celle-ci, ou plutôt, ces considérations ne suffisent pas à nourrir des circulations d'informations savantes, l'intermédiaire doit montrer un certain intérêt pour celles-ci, au fait de fournir une structure au réseau de communication doit s'ajouter une connaissance plus ou moins générale sur le contenu des informations, ce qui participe aussi du terme d'« administrateur éclairé » : permettre une circulation qui lui est étrangère tout en s'intéressant au discours qui les accompagne. Se faire l'intermédiaire dans des circulations savantes exige une certaine maîtrise des branches de la science. L'administrateur et académicien honoraire Trudaine de Montigny réunit bien les deux aspects caractérisant cette participation, la circulation permise par les structures matérielles de l'administration et les connaissances issues de l'éducation et de l'intérêt.

L'activité essentielle de Trudaine de Montigny au sein de son intendance des finances et notamment au cours des réformes apparaît comme celle d'une intermédiation, non plus seulement du côté des savants, mais du côté des administrateurs et de la politique.

### **III. Intermédiation administrative**

Afin de mieux cerner la position des Trudaine en tant qu'administrateurs dans les circulations d'information, il convient de se pencher sur deux exemples qui représentent la trace la plus évidente de l'intermédiation de Trudaine de Montigny dans les affaires administratives. Il s'agira de s'intéresser à la forme des échanges épistolaires pour étudier les modalités de communications de l'intendant des finances avec des acteurs à différentes échelles d'intervention et de pouvoir.

---

<sup>332</sup>« vous aurez soin de lui [M.Caffieri] faire avoir son acquit de M.Trudaine pour les trois caisses », *Ibid.*

### 3.1 La suppression de la corvée

Au cours de l'année 1761, Turgot, intendant de Limoges, soumet à Trudaine père une solution pour éviter la corvée en la remplaçant par un impôt. Il justifie son initiative en pointant le manque d'uniformité dans la législation et les différents régimes d'exception entre les capitales de provinces, et les villes épiscopales, les villes exemptes de tailles ou non.

Je sais que vous ne vous êtes jamais porté qu'à regret à charger le peuple d'un fardeau aussi pesant que celui des corvées, et je vous ai entendu dire que vous auriez préféré prendre la voie d'une imposition dont le produit aurait servi à protéger les travailleurs, sans la crainte trop bien fondée que les besoins de l'Etat n'engageraient à divertir ces fonds<sup>333</sup>

La corvée s'était développée au début du XVIIIe siècle et consistait en une réquisition d'hommes, d'outil et de bêtes pour les travaux et l'entretien des routes. Son exécution dépendait de l'administration des ponts et chaussées dans les pays d'élections, en Bretagne et en Bourgogne. Elle fut fortement critiquée par les physiocrates qui y voyaient un asservissement qui ne permettait pas un bon rendement et qui constituait un empêchement au travail agricole<sup>334</sup>.

Trudaine répond favorablement au plan de Turgot sur le principe de répartition de la charge des corvées sur toutes les provinces, mais s'oppose aux moyens pour en conduire l'exécution<sup>335</sup>. Ses réticences proviennent des abus qui peuvent découler de la rémunération. Son expérience avec le contrôleur général Orry lui a appris qu'une rémunération ou qu'une distribution de pains entraînait toujours plus de dépenses que de commander directement l'ouvrage. Il s'en réfère donc à son supérieur hiérarchique, dernière instance de l'autorité dans ce domaine. Trudaine privilégie la prudence suite aux précédentes tentatives envisagées entre lui et Orry. La coopération entre l'intendant des finances et le contrôleur général se fait essentielle pour la réforme d'une législation aussi ample et diverse que la corvée. Bertin se montrait favorablement disposé aux mesures libérales ainsi qu'en témoigne l'édit de libéralisation du commerce des grains dont il demanda la préparation à Turgot, Dupont de Nemours et Trudaine. La discipline que montre Trudaine envers l'avis du contrôleur général rend compte de son incertitude envers la nature et la validité d'une solution à apporter à la corvée. Ceci relève plutôt de la complexité de la situation que de la soumission. Dans son mémoire destiné à Bertin, Turgot ne présente pas sa réforme comme une innovation, mais se réfère à un précédent, celui de Fontette, intendant de Caen, qui proposa d'achever des travaux par corvée grâce à un financement assuré par

---

<sup>333</sup>Turgot à Trudaine, 15 décembre 1761, VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France*, Paris, Dunod, 1862, t. 3, p. 58.

<sup>334</sup>CONCHON, Anne, « La corvée des grands chemins », *Histoire et mesure*, XXX-1, 2015, p. 29.

<sup>335</sup>Trudaine à Turgot, 23 décembre 1761, VIGNON, *op. cit.*, p. 59.

les paroisses concernées<sup>336</sup>. Turgot souhaite prolonger et institutionnaliser cette pratique. L'arrêt du conseil lui paraît nécessaire pour obvier aux critiques de la cour des aides qui s'oppose à ce qu'elle juge être une tyrannie de l'intendant dans la mesure où elle s'occupait notamment des contentieux en matière de fiscalité et d'imposition. L'approbation institutionnelle du contrôle général donnerait légitimité et protection aux intentions défendues par Turgot qui ne sont pas de nature fiscale, mais aussi libérale et visant l'utilité. « Quoi qu'il en soit, un arrêt du conseil met l'intendant à l'abri de tout reproche »<sup>337</sup>. Ce dernier, représentant du pouvoir central en province, pouvait être mal perçu en raison de la violence ressentie envers la pression du gouvernement monarchique qui se traduisait notamment par les impôts. Trudaine se fait le porte-parole du contrôleur général et transmet sa réponse négative à Turgot. Bien qu'il se fie aux habitudes de la pratique gouvernementale en matière de fiscalité qui refuse tout changement trop flagrant en période de guerres, Trudaine n'en abandonne pas moins le projet de Turgot et lui propose de poursuivre son expérience dans sa province, pour la ville d'Angoulême. La guerre de Sept Ans concentrait alors le principal effort de la monarchie, les réformes ne pouvant se tenir qu'en période de paix. Trudaine laisse entendre que Bertin les soutenait dans « leurs » projets : « mais en attendant il désire que l'on continue à travailler sur les principes que l'on a suivis jusqu'à présent »<sup>338</sup>. L'intendant de finances, en tant qu'intermédiaire entre l'intendant de province et le contrôleur général participe à la formulation de projets de réforme qu'il examine et critique avant de le soumettre à l'approbation de Bertin. La proposition de ce dernier que semble partager Trudaine qui l'envisageait comme une solution intermédiaire était de remplacer la corvée par un entretien financé par un système de péage sur les routes. Turgot rejette cette solution qui représente le contraire de sa philosophie commerciale fondée sur le principe libéral de l'équilibre des échanges et des intérêts permis par la libre circulation des hommes et des biens. Ceci passe en premier lieu par l'abolition des taxes sur les marchandises et des droits de péages entre les frontières et les villes au sein du royaume. Trudaine indique ensuite partager le point de vue de Turgot sur les péages, « je suis aussi frappé que vous des inconvénients qui en résulteraient »,<sup>339</sup> mais il ne semble pourtant pas opposer son avis à Bertin et s'en tient à la communication des avis de celui-ci. Les principales réserves qu'il présente sont relatives à la difficulté de créer un nouvel impôt dans un contexte de guerre et d'oppositions à la fiscalité royale. Pour autant, le principe d'une taille tarifée n'est pas remis en cause et Bertin autorise son application dès lors qu'elle fait l'objet d'une demande de la part d'une ville. Le contrôleur général préfère ainsi une solution pragmatique, empirique et officieuse à la rédaction d'un édit. La communication entretenue par Trudaine entre Turgot et le contrôle général pour la

---

<sup>336</sup>SCHELLE, *Turgot*, t. 2, p. 33.

<sup>337</sup>Mémoire de Turgot, 10 juillet 1762, VIGNON, *op. cit.*, p. 61.

<sup>338</sup>Trudaine à Turgot, 6 août 1762, *Ibid.*, p. 62.

<sup>339</sup>Trudaine à Turgot, 14 novembre 1762, *Ibid.*, p. 63.

formulation et l'application d'une réforme ne l'empêche pas de se soucier de la situation présente. L'état actuel des routes le préoccupe plus que l'abolition de la corvée. Comme le montrait Stéphane Blond, l'administration de Trudaine père visait notamment au bon ordre et à la bonne application des directives par un contrôle poussé du directeur des ponts et chaussées sur les travaux menés<sup>340</sup>. Il ajoute ainsi dans sa lettre à Turgot :

Je ne puis m'empêcher qu'en attendant ces arrangements, les routes de la généralité de Limoges restent sans entretien : celles de Bordeaux ont déjà excité bien des plaintes ; j'entends dire que celle de Toulouse est au moins en aussi mauvais état. Il eût été bien à désirer que l'on eût pu pourvoir au moins provisoirement à leur entretien<sup>341</sup>.

Le cours des réformes ne doit pas ralentir celui de l'administration quotidienne. La tâche de Trudaine consiste aussi à coordonner ces deux processus à la portée et à la vitesse différentes. Il ne cherche pas principalement à entreprendre une remise en cause des droits (au sens de taxe) et des corvées, mais plutôt d'assurer la constance des travaux et de mener à bien l'exécution des ouvrages en cours, accompagnant le projet jusqu'à son inauguration. La corvée permettait d'entretenir chaque année les routes qui s'abîmaient notamment par le gel hivernal. Le principe défendu par Turgot d'une rémunération des travailleurs par les paroisses devait permettre la poursuite de ces tâches sans entraîner une plus grande intervention de la monarchie, les paroisses s'occupant de répartir la dépense entre elles au sein d'une même province. Turgot sut faire pleinement fonctionner ce système à partir de l'année 1764 date à laquelle L'Averdy consulta le projet de Turgot sur la conversion de la corvée en une imposition dont il prit acte en 1765 par un arrêt du conseil que Bertin avait refusé<sup>342</sup>. Cette expérience en Limousin, véritable « laboratoire » des théories libérales et physiocratiques comme le montre Pierre-Yves Beaurepaire, fit tenir en haute estime les réalisations opérées dans la province sous son intendance. Arthur Young, dans son *Voyage en France*, se fait notamment le porte-parole de cette représentation.

La renommée laissée ici par Turgot, dit-il, est considérable. Les magnifiques chemins que nous avons suivis, si fort au-dessus de tout ce que j'ai vu en France, comptent parmi ses bonnes œuvres ; on leur doit bien ce nom, car il n'employa pas les corvées<sup>343</sup>.

Turgot et Trésaguet, ingénieur en chef, ont permis la réalisation de 160 lieues de routes ce qui contribua à faire communiquer les bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique dans l'espace difficile du Massif central<sup>344</sup>. Le travail de l'administrateur éclairé des idées libérales en économie politique

---

<sup>340</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 93.

<sup>341</sup>Trudaine à Turgot, 14 novembre 1762, VIGNON, *op. cit.*

<sup>342</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 60.

<sup>343</sup>SCHELLE, *op. cit.*, t. 2, p. 45.

<sup>344</sup>SCHELLE, *Ibid.*, t. 2, p. 36.

est comparable à la pratique religieuse de la charité. Condorcet prenait un ton semblable dans les deux éloges des Trudaine lorsqu'il louait les ouvrages civils réalisés par les ponts et chaussées qui symbolisent et réalisent l'idéal de la communication et de la libre circulation. Pour les libéraux et les disciples de Gournay, la circulation des richesses constituait une donnée primordiale à étudier pour comprendre les lois de l'échange, de la consommation et de la production. La notion d'équilibre des intérêts que Turgot postule comme vraie sans la démontrer induit la liberté de ces circulations<sup>345</sup>. L'administration des ponts et chaussées qui s'occupe notamment de la construction des routes, des ponts et des voies navigables représente donc idéalement et concrètement la connexion entre les lieux, les provinces et les hommes. Les Trudaine, directeurs de ce département, peuvent être vu comme les principaux coordinateurs et promoteurs de ces échanges, ils concourent à l'équilibre des circulations et, par extension, du commerce intérieur. L'ambivalence de cette perception tient dans la possibilité de nouvelles taxes et nouveaux droits engendrés par les ouvrages ainsi que dans le contraste entre l'idéal défendu à travers la notion de monument érigé pour le commerce<sup>346</sup> - comme en témoigne le pont de pierre de Neuilly soutenu par un administrateur éclairé qui s'oppose au pont de bois des administrateurs courtisans – avec l'enrôlement contraint de la corvée pour garantir le bon état des routes. Si Trudaine père se montrait défavorable à cette pratique, c'est que la nécessité de la structure des communications passait avant leur finalité libérale. Des structures objectives de connexions découlera nécessairement une libéralisation des circulations d'hommes et de biens ; les moyens d'une politique libérale se doivent d'être dirigistes dans un premier temps. Trudaine penche du côté d'une réforme sinon lente, au moins pragmatique, là où Turgot défendait la solution d'une exécution rapide. Ce partage des vues et des méthodes s'inverse entre Trudaine de Montigny et Turgot à propos de la libre circulation des grains<sup>347</sup>.

Après que Turgot eut envoyé à Trudaine le projet d'arrêt du conseil, celui-ci lui affirma avoir à nouveau sollicité Bertin qui a persisté dans son refus. Le contrôleur général n'en a pas moins demandé s'il avait existé des précédents à cette mesure. En période de guerre caractérisée par de fortes dépenses, Bertin refusait d'innover et préférait se tenir dans la continuité de ses prédécesseurs, « Il m'a répondu qu'il ne voulait rien changer quant à présent à tout ce qui avait été fait et prescrit par ses prédécesseurs par rapport à ces ouvrages de corvées, mais que les arrangements de la paix étant constatés, il se proposait de s'en occuper et m'a rappelé sur cela les idées dont il m'avait déjà entretenu »<sup>348</sup>. Les propositions de Bertin devaient rejoindre celles des péages. Trudaine invoque

---

<sup>345</sup>PERROT, « Équilibre économique et déterminisme au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 245.

<sup>346</sup>Fouchy parle de l'attention du roi à permettre « la facilité du commerce de ses sujets », ce qui témoigne d'une forme de libéralisation contenue des circulations. « Éloge de M. Trudaine », *HARS*, 1769, p. 143.

<sup>347</sup>Après la disette causée par l'hiver 1769-1770, Turgot envoya une lettre au contrôleur général pour demander une aide de la part de l'administration royale. Il conclut ainsi sur l'établissement de la liberté du commerce : « C'est une révolution qui ne peut s'opérer que lentement et par degrés. », SCHELLE, *op. cit.*, t. 2, p.58.

<sup>348</sup>Trudaine à Turgot, 19 janvier 1763, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 66.

l'exemple de Philibert Orry qui aurait envisagé de rémunérer la corvée, Trudaine de Montigny reprendra l'exemple. L'efficacité de cette pratique faisait déjà l'objet d'un contrôle par le gouvernement. Les *Etats de situations* évaluaient le rapport entre les moyens humains et techniques apportés avec le travail réalisé. Ces relevés pouvaient permettre d'interroger la pertinence de la corvée non rémunérée et ainsi de vérifier les critiques des physiocrates. Bertin défendait la liberté du commerce des grains, mais, comme Trudaine père, il semble vouloir d'abord assurer la constance de l'administration du royaume, ici, l'entretien du réseau routier, dont l'état avait pu s'aggraver sous l'effet des intempéries et dépenses royales majoritairement tournées vers la guerre. L'année du traité de Paris donne au contrôleur général de meilleures dispositions pour faire suivre cette réforme.

Le problème devenait urgent en ce que les corvées avaient été supprimées en pratique par Turgot. Or, sans arrêt du conseil, l'impôt n'avait pas été mis en place au niveau des communautés. La caisse des ponts et chaussées constituait une solution provisoire, mais Daniel-Charles Trudaine se résigna à l'exigence que les sommes allouées à son administration n'augmentent pas. Il ne développe pas tous les éléments du problème par lettre et préférerait une discussion directe avec Turgot.

Je ne veux pas me livrer quant à présent à une discussion plus étendue : j'attendrai votre retour à Paris et je crois que vous me trouverez toujours disposé à entrer dans vos vues et à en procurer l'exécution par toutes les voies que je croirai praticables<sup>349</sup>.

Cette dernière phrase qui clôture la lettre de Trudaine témoigne de son soutien envers les projets de Turgot malgré les réserves qu'il exprimait, se faisant le relais des idées de Bertin. Il montre ici une disposition plus engagée et interventionniste qui se traduit notamment par la liberté qu'il laissa à Turgot dans la conduite de son projet en Limousin malgré l'absence d'arrêt du conseil<sup>350</sup>. Le remplacement de Bertin par L'Averdy permit aux deux intendants de renouveler leur démarche. Turgot ne passe pas par l'intermédiaire de Trudaine, mais adresse directement une lettre au nouveau contrôleur général. Invoquer le nom de Trudaine comme son soutien lui permet de se donner une légitimité et d'inscrire son projet dans un dialogue avec le gouvernement. Trudaine donne sa cohérence à l'administration des finances dans la mesure où L'Averdy peut s'informer auprès de lui des divers projets en cours de préparation. Celui-ci note sur la lettre que lui envoie Turgot « M. de Montigny, le priant de m'en informer au premier travail »<sup>351</sup>. L'administration des Trudaine était déjà formée et le fils s'entretenait des affaires du père, ainsi pouvait-il conseiller le nouveau contrôleur général sur le projet que lui soumettait l'intendant en Limousin. Les deux inquiétudes de L'Averdy concernent la qualité des travaux des routes et chemins, et la nécessité d'intervenir après une

---

<sup>349</sup>*Ibid.*

<sup>350</sup>SCHELLE, *op. cit.*, t. 2, p. 34.

<sup>351</sup>Turgot à L'Averdy, 30 juillet 1764, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 68.

catastrophe naturelle.

Mais quoique jusqu'à présent je me sois passé d'arrêt du conseil, je serai cependant fort aise que vous voulussiez bien m'en accorder : j'agirais avec une sécurité plus entière. Avant de vous faire cette proposition, j'en ai conféré de nouveau avec M. Trudaine qui l'approuve et qui avait fait son possible pour engager M. Bertin à m'en donner un en 1762<sup>352</sup>.

L'Averdy provenait du milieu parlementaire et n'avait pas de grandes connaissances en matière d'économie<sup>353</sup>. Les conseils des Trudaine ont donc pu largement l'influencer et soutenir une politique plus libérale notamment incarnée par l'édit de 1764. Il aurait défendu la liberté du commerce des grains, ainsi que la libre exportation en suivant les idées de Choiseul. En demeurant au sein de l'administration et en fréquentant et cultivant le cercle des « économistes », les Trudaine formaient un pôle technique favorisant les idées libérales tout en assurant la continuité du gouvernement, ils pouvaient ainsi faire coordonner le nouveau contrôleur général avec des acteurs défendant une réforme et ainsi l'en instruire.

La nécessité d'achever les travaux rend plus difficile la conversion de la corvée en un impôt. Les essais en Limousin et en Bourgogne ont pu faire naître quelques oppositions à cette pratique. Ainsi un arrêt du conseil d'État ordonne aux habitants de Domont de poursuivre par la corvée les tâches qu'ils avaient abandonnées et de payer une amende pour ces journées chômées<sup>354</sup>. Il s'agissait d'entretenir les chemins de la généralité de Paris, celui allant de Moisselles à Baillet notamment, ces travaux provenaient d'un plan de l'ingénieur Perronet. L'urgence des communications au sein de la région parisienne empêchait toute réforme dans l'emploi des corvéables. Les plans des ingénieurs des ponts et chaussées bénéficiaient d'une plus grande priorité face aux conditions de leur réalisation. Trudaine évite de prendre les décisions relevant de la corvée et renvoie directement au contrôleur général, il suivra sa décision. Il décide donc de ne plus la solliciter sur cette question en lui suggérant des solutions, mais de lui faire passer, sans rien modifier, les lettres des intendants.

Monsieur, je sens toutes les difficultés auxquelles peut donner lieu le service des corvées dans les circonstances où se trouvent la généralité de Rouen. Je ne puis pas prendre sur moi aucune décision sur une matière aussi importante. Ayez la bonté d'en écrire à M. le contrôleur général. S'il me renvoie votre lettre, je lui dirai ce que je pense et je lui conseillerai de prendre les ordres du roi<sup>355</sup>.

Trudaine se refuse ainsi à prendre l'initiative auprès de son supérieur ; devant l'intendant, il s'en réfère au contrôleur général, et devant le contrôleur général, il se reporte à la décision du roi. Il assume ici son rôle d'intermédiaire dans la seule transmission d'informations sans prendre part aux décisions

---

<sup>352</sup>*Ibid.*

<sup>353</sup>WEULERSSE, Georges, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 À 1770*, t. 1, chapitre II.

<sup>354</sup>26 juin 1766, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 74.

<sup>355</sup>Daniel-Charles Trudaine à La Michodière, 26 avril 1768, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 78.



sinon en les acceptant. Les risques étaient nombreux. L'année 1768 se caractérisa par la remise en cause de l'édit sur la liberté intérieure et extérieure du commerce des grains suite aux mauvaises récoltes des années 1766 et 1767<sup>356</sup>. Le parlement de Normandie chercha à lutter contre les accapareurs et interdit la libre exportation des grains<sup>357</sup>. L'éventualité d'un nouvel impôt, même décidé dans le cadre des paroisses, pouvait accroître le ressentiment du peuple envers la monarchie et ses administrateurs. Trudaine ne se limite pourtant pas à cette situation passive et fait part à La Michodière de son expérience sur la question de la corvée.

## **Le ministère Turgot**

L'arrivée de Turgot au contrôle général lui permet de relancer la réforme de la corvée, il s'adresse pour cela au fils de Daniel Trudaine lequel avait coopéré un temps avec Turgot sur cette question. Trudaine de Montigny se montre bien disposé à poursuivre l'action de son père en rappelant ses idées et les réflexions d'Orry qu'il avait récapitulées dans un mémoire rédigé à la demande du contrôleur général Terray en juin 1774<sup>358</sup>. Comme son père, Trudaine de Montigny tient le rôle de conseiller technique auprès des différents contrôleurs généraux en ce qu'ils accumulent les expériences des réformes entreprises par l'administration des finances. L'intendant des finances Trudaine incarne l'histoire courte de son administration dans la mesure où il hérita des charges de son père et y coopéra de son vivant. La mémoire de ses travaux est indispensable pour coopérer avec un nouveau contrôleur général tel que Turgot qui se caractérise par sa volonté d'une réforme globale de l'administration des finances conformément aux idées libérales qui se sont développées depuis les années 1750. Le travail mené par Trudaine fils et Turgot provient de plusieurs années de réflexions et d'essais pratiques de théories libérales en économie politique. La suppression de la corvée est naturellement déduite de l'idée de la liberté de circulation ainsi que de la réflexion sur le travail et son coût. La mémoire de l'administration par la filiation est une qualité défendue par Trudaine comme une expérience indispensable à la bonne collaboration avec le contrôleur général :

Vous ne devez pas douter, monsieur, que cet objet, important à tous égards, n'ait été celui de mes premières réflexions. Pendant vingt-huit ans que mon père a été chargé du département des ponts et chaussées, et depuis six ans que j'en suis chargé moi-même, j'ai été occupé perpétuellement de réfléchir sur la surcharge que cette espèce de contribution causait au peuple<sup>359</sup>.

Trudaine avait déjà travaillé avec Turgot sous le contrôleur général Bertin pour la rédaction des édits

---

<sup>356</sup>SCHELLE, *Turgot*, t. 2, p. 52.

<sup>357</sup>*Ibid.*, p. 52.

<sup>358</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 83.

<sup>359</sup>Trudaine à Turgot, fin 1774, VIGNON, *op.cit.*, t. 3, p. 89.

de 1763 et 1764, Trudaine en aurait rédigé le préambule du premier<sup>360</sup>. Ils fréquentaient les mêmes cercles de sociabilité qui se caractérisaient par l'intérêt porté pour l'économie politique. Leurs précédentes relations n'empêchent pas Trudaine de rappeler son engagement auprès de Turgot et les compétences qu'il a acquises auprès de son père. Ayant assisté Daniel Trudaine dans l'administration de ses départements, Trudaine de Montigny a dû prendre connaissance des projets de suppression de la corvée. Il envisage ainsi une collaboration idéale, dans laquelle il faciliterait les communications et l'exécution des projets de Turgot :

Ce sera toujours mon premier vœu que de concourir à vous mettre à portée de faire dans la place que vous occupez tout le bien que vous êtes capables de faire, et parce que l'objet est par lui-même trop important pour que je me crusse un trop grand tort de retarder le moins du monde le parti, quel qu'il soit, qui sera pris sur cette question pour le plus grand bien des peuples<sup>361</sup>.

Le fait que Turgot fut appelé au contrôle général entraîna un grand sentiment d'espoir auprès des économistes et des défenseurs des idées libérales. Trudaine de Montigny en faisait partie et l'expérience précédente de l'abbé Terray avait marqué l'arrêt d'une politique qui leur avait été plutôt favorable. L'arrivée de Turgot permet ainsi à Trudaine de poursuivre les travaux entrepris du temps de son père et des contrôleurs généraux tels que d'Invault et L'Averdy qui s'étaient liés aux économistes.

### **Formation de l'édit**

Trudaine prit l'initiative de s'entretenir avec Michel-François d'Ailly, premier commis des finances qui connaissait Turgot et Malesherbes. Celui-ci lui suggéra de procéder par une déclaration enregistrée au parlement et de déposer les états arrêtés au conseil au greffe du bureau des finances, ce qui permet d'éviter la cour des aides qui aurait exigé le montant de l'impôt<sup>362</sup>. Les états du roi comptabilisaient les dépenses réalisées sur l'année et les prévisions pour l'année suivante, ils devaient aussi définir l'assiette de l'impôt. Trudaine avait demandé à Turgot d'interroger les intendants sur le montant et l'emploi des sommes imposées et celles à prévoir par une circulaire<sup>363</sup>. Ils rapportèrent notamment les difficultés rencontrées face à l'enregistrement à la cour des aides. Trudaine préférait ainsi passer par le dépôt au greffe du bureau des finances afin de se contenter d'une diffusion de l'information préalablement acceptée par un enregistrement au parlement. Le danger posé par la cour des aides consistait en ce que l'enregistrement pouvait « dégénérer en négociation », selon les mots

---

<sup>360</sup>BLOND, Stéphane, *op. cit.*, p. 72.

<sup>361</sup>*Ibid.*

<sup>362</sup>Note de Trudaine, 28 ou 29 décembre 1775, VIGNON, *Ibid.*, pp. 106-107.

<sup>363</sup>Trudaine à Turgot, 29 décembre 1775, VIGNON, *Ibid.*, p. 107.

mêmes de Trudaine<sup>364</sup>. Les délibérations se font d'abord au sein de l'administration des finances que Trudaine agence autour de Turgot dans le but de réaliser le plus efficacement la suppression des corvées. Ainsi avait-il fait parvenir ses propres suggestions à Turgot lorsqu'ils se trouvaient à Montigny, auxquelles il avait ajouté une idée de Malesherbes qui proposait de renouveler l'enregistrement au parlement tous les trois ans afin de ne pas heurter de façon trop autoritaire les cours souveraines. Dans cette même optique de la délibération interne et sur certains aspects spécifiques, Trudaine renvoie Turgot aux personnes compétentes pour en traiter. Il redistribue ainsi les échanges vers les acteurs concernés ou les « experts » en termes juridiques et pratiques.

Je ne vous parle pas non plus des difficultés qui naîtront sur la répartition et le recouvrement. C'est un objet qui ne me regarde pas, et je ne suis pas assez instruit pour être sûr de ne pas vous proposer de mauvais partis. J'ai demandé un rendez-vous à M. d'Ailly. Je le prierai de me donner ses observations assez à temps pour que vous les ayez après demain<sup>365</sup>.

Je finis toujours par vous observer que toute cette matière est infiniment plus de nature à être traitée avec M. d'Ormesson, et par conséquent M d'Ailly qu'avec moi<sup>366</sup>.

Trudaine se charge, dans un premier temps, de soumettre les propositions de Turgot aux « experts » de l'administration des finances, ici d'Ailly, premier commis des finances. Leurs discussions permettent à Trudaine de revenir sur les idées qui lui sont transmises par lettre. La répartition de la somme à payer pour l'exécution des corvées ne devait pas uniquement porter sur les personnes taillables, mais aussi sur les propriétaires qui tirent bénéfice de l'entretien des routes. Ainsi une proposition est-elle formulée de faire peser cet impôt comme un prolongement du vingtième<sup>367</sup>. Cette proposition semble refusée par d'Ailly qui met en avant la différence de nature entre ces deux impositions, la corvée tarifée doit porter sur un groupe, la seconde concerne les revenus individuels. Le contrôle général des finances était composé de différents intendants qui disposaient chacun de départements spécifiques, Trudaine renvoie ainsi à l'un de ses co-administrateur, M. d'Ormesson, lequel s'occupe plus directement des questions concernées par les propositions de Turgot.

Parce que tout ce qui tient aux impositions est de ce département ;

Parce qu'ils connaissent beaucoup mieux la matière. Quant à moi je ne peux que vous représenter qu'il faut avoir de l'argent pour travailler à remettre les routes en état ; c'est à moi à faire faire les devis, les adjudications, à vous proposer l'expédition des états-du-roi et à vous demander de ne pas compliquer la besogne plus qu'il n'est nécessaire<sup>368</sup>.

---

<sup>364</sup>*Ibid.*, p. 108.

<sup>365</sup>Trudaine à Turgot, 29 décembre 1775, *Ibid.*, p. 109.

<sup>366</sup>*Ibid.*, p. 110.

<sup>367</sup>*Ibid.*, p. 110.

<sup>368</sup>*Ibid.*

Les d'Ormesson occupaient des postes dans l'administration des finances depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce fut un membre de cette famille qui céda le département des ponts et chaussées à Trudaine père en 1742. En 1775, ils étaient deux à faire partie de l'intendance des finances, le fils s'occupant notamment des tailles, de la capitation et du vingtième. Concernant les impositions, Trudaine disposait des gabelles et des cinq grosses fermes. Il s'agissait donc d'un impôt délégué que l'intendant ne gérait que par l'intermédiaire des fermiers généraux. Trudaine présente la nature de sa fonction comme celle d'une intermédiation au sein de l'administration des finances et envers les cours souveraines, comme celle d'une circulation de l'information jusqu'à sa reformulation technique et juridique. Les exigences financières qu'il professe rejoignent la politique de son père et la nécessité de l'équilibre des dépenses et des revenus. L'objectif étant de faire coïncider les projets et la stabilité des travaux entrepris, leur financement et la qualité du résultat. Il s'agissait d'une administration de l'efficacité, du réalisme et du pragmatisme, pour reprendre le mot de Philippe Minard.

Les liens de Trudaine avec le milieu parlementaire lui permettent d'informer Turgot des possibles oppositions contre son édit. Il peut ainsi détailler les raisons de leur refus et anticiper sur les remontrances. Sa rencontre avec le président à mortier Fleury le renseigne sur ce groupe coalisé autour du prince de Conti. Leurs motifs proviennent avant tout de la défense des privilégiés, exempts d'impôts, et la nécessité de laisser corvéables les personnes déjà soumises à la taille. Trudaine rapporte sa conversation dans une lettre à Turgot d'une façon qui s'apparente à une forme d'espionnage, en ce sens que Trudaine entend mieux connaître leurs opposants afin de pouvoir supporter le moment de l'enregistrement de l'édit.

Je lui dis qu'il était difficile de savoir mauvais gré à un roi qui prenait le parti des pauvres contre les riches. Il m'a répondu que c'était précisément le système de despotisme de Constantinople, qui protégeait le peuple contre les grands. Au surplus, je ne me suis aucunement ouvert avec lui, parce que je n'y ai aucune confiance. Je lui ai dit qu'étant ouvrier par mon département, j'attendais avec impatience qu'on nous donnât de l'argent pour travailler. (...) J'ai cru devoir vous conter cette conversation : il est toujours utile de savoir à qui on a affaire<sup>369</sup>.

L'argumentation de Fleury rejoint l'idéal professé par les parlementaires d'un pouvoir monarchique restreint, qui tient notamment sa légitimité de la haute noblesse et des corps intermédiaires. Ces revendications qui avaient été rejetées après la Fronde se renouvelèrent sous la Régence. Les parlements prirent une plus grande importance dans le fonctionnement politique de la monarchie, la nécessité de l'enregistrement ne fut plus seulement perçue comme formelle. À mesure que les critiques envers la monarchie se développaient, notamment à propos des impôts, les cours parlementaires se firent les porte-paroles de ces revendications et refusèrent l'enregistrement pour

---

<sup>369</sup>Trudaine à Turgot, 6 janvier 1776, *Ibid.*, p. 118.

certaines édits. À la fin du règne de Louis XV, Maupeou avait su renforcer l'assise du pouvoir royal sur les parlements par l'exil et la création d'autres cours, mais Louis XVI rappela les parlements et ce système fut abandonné. Trudaine pense agir pour le bien du peuple dans la mesure où l'imposition pour la corvée ne devrait pas porter uniquement sur les taillables, ce qui constituerait une forme de double pression. Les préambules des édits royaux au XVIII<sup>e</sup> siècle insistent sur cette dimension paternaliste du roi venant soulager son peuple et agir pour son bien, là où les édits formulés sous Louis XIV se concentraient notamment sur la grandeur du roi dans son aspect conquérant plutôt que bienveillant<sup>370</sup>. La progressive prise en compte de cette attention pour le peuple provient d'un mouvement qui voit la dépréciation d'un modèle de pouvoir absolu au profit d'un modèle sinon décentralisé, en tout cas co-participant avec les instances intermédiaires. Trudaine ne se considère pas seulement comme un serviteur de la monarchie, mais comme un véritable acteur dans le lieu de production qui vise la formulation et l'exécution d'édits. Le terme « ouvrier » le rapproche ainsi d'une forme de déclinaison du roturier qui œuvrerait dans l'administration ; la noblesse de robe serait à l'administration des finances ce que les roturiers sont aux privilégiés, ils forment la base d'un processus de production qui doit tendre vers le bien général, quantitativement pour le premier et qualitativement pour le second. Cette distinction sur la valeur des objectifs définit le point d'achoppement entre les parlements et le contrôle général. L'un semble considérer les hommes selon des critères symboliques (roturiers/privilégiés), l'autre penche vers une lecture plus générale qui porte sur la population, en ce sens qu'elle envisage l'impôt selon l'intérêt et l'activité plutôt que les privilèges. En cela, elle développe une démarche plus statistique puisqu'elle considère avant tout la quantité des revenus et des biens, ce qui rejoint l'idée physiocratique d'un impôt unique sans exemptions pour les privilégiés. Michel Foucault a montré en quoi cette perspective physiocratique a entraîné une évolution dans la représentation de la masse des hommes qui est progressivement passée du peuple à la population<sup>371</sup> ; pour autant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces deux modèles coexistent dans la pratique de l'administrateur<sup>372</sup>.

Les entraves mises devant la progression de l'édit incitent Trudaine à demander l'accélération du mouvement et le mène à relayer des rumeurs venant du milieu des parlementaires. La menace d'entente entre les parlementaires et le peuple comme lors du complot de famine dénoncé en 1765 lorsque Trudaine s'occupait de la surintendance des grains qui comptait dans ses attributions la régie des grains du roi exploitée par Malisset laquelle fut au centre de la dénonciation d'un accaparement du blé. Trudaine était ainsi exposé aux critiques.

---

<sup>370</sup>BURKE, Peter, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil, 1995, p. 117.

<sup>371</sup>FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, pp. 44-46.

<sup>372</sup>Comme nous le verrons dans le chapitre III, au moment de l'édit sur la suppression de la corvée, Trudaine parle du peuple mais défend une pratique rationnelle de l'administration qui s'occupe de la population.

Je vous supplie, mon ami, de jeter ce billet au feu dès que vous l'aurez lu.

Soyez sûr qu'il n'y a pas un conseiller au parlement qui ne regarde l'époque de l'envoi des édits comme la fin de votre ministère. Je sais cette circonstance par quelqu'un qui le sait bien et que je ne puis vous nommer<sup>373</sup>.

Trudaine demande de détruire sa lettre afin de masquer son rôle dans la communication entre le contrôle général et le milieu parlementaire. Le soutien des Trudaine se fait souvent de manière masquée et discrète. Cette caractéristique est soulignée par les éloges ; le prix de l'académie pour le *flint-glass* évitait de mentionner le nom du bienfaiteur. Il pouvait aussi s'agir d'une stratégie politique qui consistait à ne pas incarner une réforme tout en y travaillant dans l'optique d'éviter toute responsabilité en cas de critique. L'engagement de Morellet pour défendre les idées qui sous-tendent les réformes permettait de déporter le débat hors des cadres de l'administration. Le contrôleur général, du fait des conditions précaires de sa nomination (faveur du roi), recevait par là même le principal des griefs ; la pratique administrative des intendants de finances ne semblait pas être dictée par les retournements de la politique. La gestion coutumière de leurs départements les éloignait des grandes mesures qui avivaient les passions bien qu'ils prirent part à leur élaboration, même indirectement, dans la mesure où ils transmettaient les informations au contrôleur général tout en intervenant auprès de lui, comme le montre la correspondance entre Trudaine et Turgot. Ce dernier reste sourd aux rumeurs décrites par Trudaine et s'étonne de sa méfiance.

Dans sa collaboration avec le contrôleur général, Trudaine n'utilise pas uniquement ses connexions avec les parlementaires, mais aussi avec les agents locaux des ponts et chaussées. Le travail de collecte d'information sur le terrain assuré par les inspecteurs généraux est centralisé par Trudaine qui évalue financièrement les objectifs à mener puis reformule les données et les redistribue au contrôleur général par souci d'efficacité et d'optimisation des finances comme des travaux réalisés. Une fois la rédaction de l'édit achevée et peu avant sa publication, Trudaine formule à Turgot trois possibilités de financement provisoire de la corvée : les fonds de charité, les économies sur les ouvrages d'art et une aide extraordinaire que lui accorderait Turgot par le contrôle général<sup>374</sup>. Il expose ensuite chaque département des différents inspecteurs généraux des ponts et chaussées chargé de contrôler la conduite des travaux et donc des corvées. Il développe les sommes nécessaires et les travaux à mener pour chaque généralité. Ces relations politiques et administratives de Trudaine sont utilisées par Turgot pour la réalisation et l'application de son édit. Aussi écrivait-il à son propos : « Je ne voudrais donc faire aucune proposition, sans être sûr de réussir, après avoir sondé le terrain par

---

<sup>373</sup>Trudaine à Turgot, 12 janvier 1776, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 120.

<sup>374</sup>Trudaine à Turgot, s. d., VIGNON, *op. cit.*, t. 3, pp. 121-122.

M.de Montigny. »<sup>375</sup>. En tant qu'intermédiaire, Trudaine agit comme un thermomètre qui mesure et établit les bonnes conditions pour la circulation et l'application d'un projet d'édit au sein du milieu parlementaire, dans l'administration des finances et à l'échelle locale de l'intervention de la réforme par le biais des ponts et chaussées. L'intermédiaire est un instrument, il mesure et permet d'interpréter pour agir, mais un instrument qui peut, par son intervention, modifier le cours des choses observées.

L'édit de février 1776 qui passa par un lit de justice le 12 mars vint confirmer une réalité déjà actée dans certaines provinces ainsi qu'en témoigne les informations des inspecteurs des ponts et chaussées dans les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Une déclaration du roi rétablit l'ancien usage après la disgrâce de Turgot ; les difficultés de ce retour à la corvée témoignent d'une situation bien répandue.

### 3.2 L'affaire du pays de Gex

Le pays de Gex avait été rattaché au royaume de France en 1601, il appartenait à la province de Bourgogne et devint célèbre par l'installation de Voltaire à Ferney en 1758. Voltaire profita de l'arrivée de Turgot au contrôle général pour porter sa revendication d'autonomie fiscale vis-à-vis de la ferme générale. Le pays de Gex faisait partie de l'étendue des cinq grosses fermes dont s'occupait Trudaine de Montigny. Ce régime portait préjudice à ce territoire en raison de son enclavement entre le Jura, la Suisse et la Savoie. Cette situation géographique entraînait des coûts élevés sur les marchandises qui y entraient comme le sel et le tabac. Ces droits d'entrée relevaient des fermiers généraux. Voltaire dénonçait les contrebandes entre Genève et le pays de Gex et les abus des fermiers qui profitaient des droits élevés. Il demandait donc l'affranchissement du pays par rapport à la ferme générale dans le but d'obtenir le sel à prix marchand, sans droits supplémentaires. La correspondance entretenue par Voltaire avec Turgot et Trudaine témoigne de l'engagement de ces derniers pour la « colonie » du philosophe qui constitue un essai, un laboratoire d'une réforme libérale du régime fiscal d'un territoire du royaume. Voltaire qui reçut Morellet écrivit à Turgot et à Trudaine de sa situation. L'abbé leur envoya aussi une lettre « en faveur du pays de Gex ». Le philosophe sut utiliser à son profit les relations qu'il cultivait et centralisait à son château de Ferney. Morellet représenta un premier contact avec l'administration, « Il connaissait d'ailleurs mes liaisons avec M. Turgot et avec M. Trudaine, et il était bien aise de m'intéresser à son projet »<sup>376</sup>. Voltaire démontra un intérêt ambivalent pour la liberté du commerce et les théories des économistes. Néanmoins, agir pour le bien

---

<sup>375</sup>Turgot à Dupont, 9 décembre 1766, SCHELLE, *Turgot*, t. 2, p. 518.

<sup>376</sup>MORELLET, *Mémoires*, p. 240.

de sa région le poussa à défendre avec ardeur le ministère Turgot et les réformes promues par lui. Trudaine, qui semble déjà avoir été confronté à cette situation, propose un plan à Voltaire qui lui avait fait parvenir des mémoires. Il s'agissait du rachat du sel de la ferme au prix marchand, de la liberté pour les habitants de pays de Gex d'en acheter et d'en revendre, ce qui s'accompagne, en contrepartie, d'une indemnisation de la ferme générale. La voie de la correspondance permet à Voltaire d'approcher les hommes d'État :

Je ne sais s'il convient que j'ose écrire à monsieur le contrôleur général sur l'affaire d'un particulier, après l'avoir pressé hier d'accorder à notre province tout ce que nous lui avons demandé. J'ai écrit aussi à M. de Trudaine, que sa mauvaise santé empêche quelquefois d'accélérer les affaires. Je suis d'ailleurs entièrement à vos ordres, et j'ai l'honneur d'être, etc<sup>377</sup>.

Fabry représentait l'intendant dans le pays de Gex en tant que subdélégué. Lui-même n'avait aucun pouvoir envers le gouvernement central et se limitait à l'échelle locale. L'intervention du ministre et de Trudaine était nécessaire pour agir sur la ferme générale, laquelle dépendait des attributions de l'intendant de finance. Cette modalité de dialogue en vue d'une réforme d'un système financier particulier témoigne du fonctionnement relationnel et privé de la suggestion d'une réforme à l'administration. La dénonciation des injustices par Voltaire est partagée par Trudaine qui y répond par la sollicitation du philosophe. Sa renommée était alors à son apogée malgré la maladie. Agir pour le défenseur de Callas avait une valeur symbolique pour un administrateur aimant les philosophes. La justice des finances rejoignait celle du droit. L'activité du philosophe se confondait avec celle du législateur, du libérateur des entraves à la circulation des marchandises. Voltaire n'envisage pas Trudaine comme un administrateur isolé, mais le replace dans un groupe qui se caractérise par sa lutte contre les monopoles :

Il [M. de Trudaine] avait déjà entrepris, il y a quelques années, l'ouvrage de notre liberté; mais les fermiers généraux, guidés par leur intérêt, qu'ils aimaient et qu'ils ne connaissaient pas, avaient rendu ses bonnes intentions inutiles. Il est aujourd'hui en état de donner la loi à ces messieurs, et j'espère que vous triompherez d'eux comme de la compagnie des Indes<sup>378</sup>.

Voltaire convoque la mémoire du contrôle général des finances influencé par les libéraux en économie politique et incarné par les Trudaine à travers l'exemple de la compagnie des Indes qui fut l'objet d'une controverse impulsée par Morellet à la demande de Maynon d'Invault, beau-frère de Trudaine de Montigny. Voltaire reprend le *topos* de la prévarication des fermiers généraux et décrit un Trudaine gêné dans sa gestion administrative par ce groupe. Or, sa politique envers la ferme générale ne semble

---

<sup>377</sup>Voltaire à Fabry, 1er juillet 1775, VOLTAIRE, BEUCHOT, *Œuvres de Voltaire*, t. 69, Paris, Lefèvre, Firmin-Didot, 1834, p. 297.

<sup>378</sup>Voltaire à Morellet, 8 septembre 1775, *Œuvres de Voltaire*, t. 69, p. 359.



pas s'être caractérisée par une volonté de réformer ce système, la méfiance de Condorcet envers ces derniers qui n'est pas partagée par Trudaine, lequel défendait son ami Lavoisier, lui-même fermier général. Voltaire en appelle à une lutte contre les monopoles. Au même titre que le commerce, le système fiscal, du moins à l'échelle locale, doit être révisé au profit de l'abandon d'une gestion déléguée aux fermiers généraux. L'efficacité de l'intervention de Trudaine dépend non seulement de l'emploi de théoriciens comme Morellet, mais aussi de sa propre santé, laquelle, malgré l'assistance de Fourqueux, empêche la poursuite des réformes, notamment lorsque celles-ci se constituent par relations personnelles, ici la correspondance alimentée par Voltaire avec Morellet, Trudaine et Turgot. Comme à l'assemblée des ponts et chaussées, l'absence physique de Trudaine dans l'administration de l'un de ses départements arrête le cours des travaux, et ce, malgré les commis installés dans son bureau.

L'un des moyens employés par Voltaire pour justifier sa sollicitation consiste à mettre en parallèle la réforme locale et particulière avec celle, plus générale, du royaume. Afin d'appeler l'aide du ministre, il représente le pays de Gex à la fois comme une expression des réformes déjà inscrites à l'échelle du royaume et comme un préalable à un changement pour chaque province et généralité.

Nous regarderons le bienfaiteur de la France comme notre bienfaiteur particulier<sup>379</sup>.

Ces deux belles âmes [Turgot et Trudaine] doivent être affermies dans leur dessein de rendre une province heureuse, en attendant qu'ils puissent en faire autant du reste du royaume<sup>380</sup>.

Comme pour la corvée, les mesures ponctuelles peuvent suppléer aux difficultés d'une réforme d'un système financier à l'échelle de plusieurs provinces comme les cinq grosses fermes. Celles-ci recouvraient notamment la partie nord des pays d'élections. Le contrôleur général et son intendant des finances ne semblent pourtant pas avoir envisagé une telle réforme, Trudaine n'émet aucun jugement négatif sur les fermes générales, mais son implication au service des revendications portées par Voltaire témoigne de sa réceptivité aux questions économiques touchant aux monopoles. L'administrateur éclairé joue d'un même rôle de protecteur à deux échelles différentes. L'abolition de la corvée et la liberté du commerce des grains constituent pour Voltaire des « préliminaires » pour le « salut de la France »<sup>381</sup>. Les difficultés rencontrées pour la réalisation de ces édits entre le gouvernement et les instances intermédiaires que sont les parlements revalorisent une libéralisation ponctuelle qui permet de contourner une opposition solide à l'échelle du royaume que peuvent incarner les fermiers généraux. L'intervention de Trudaine et de Turgot est pensée dans une perspective générale ambitieuse qui tient à la fois de la flatterie et d'un espoir réel.

---

<sup>379</sup>Voltaire à Dupont, 10 septembre 1775, *Ibid.*, p. 365.

<sup>380</sup>Voltaire à Mme de Saint-Julien, 1er octobre 1775, *Ibid.*, p. 377.

<sup>381</sup>À Dupont, *Ibid.*, p. 364.

Au mois d'août 1775, Trudaine confirme son soutien à l'appel de Voltaire et propose de convenir d'un prix du sel avec les fermiers généraux qui devrait rejoindre celui ayant cours à Genève<sup>382</sup>. La libre vente du sel devrait ainsi permettre de financer l'indemnisation de la ferme générale et de rembourser les dettes de la province. L'enjeu de l'équilibre des finances accompagné dans le cadre de la liberté apparaît comme le principe guidant Trudaine dans ce projet. La préparation de l'arrêt du conseil est rapidement prise en main par Trudaine, mais son exécution est ralentie par les négociations sur le montant de l'indemnisation demandée par les fermiers généraux. Ces derniers proposaient 50 000 livres annuels, or Voltaire trouvait déjà trop onéreux de dépenser 30 000 livres. Il le fit savoir à Trudaine en lui envoyant un mémoire<sup>383</sup>. Trudaine lui répondit au début du mois de décembre pour l'informer que l'arrêt du conseil a été envoyé au parlement pour y être enregistré, l'indemnité convenue fut celle de 30 000 livres<sup>384</sup>. Les négociations n'ont donc pas impliqué directement Voltaire, mais ont été passées au sein de l'administration entre Trudaine, les ministres et les fermiers. En retour, Voltaire enjoint les états de la province d'accepter l'arrêt. Il se fait le serviteur de Trudaine, lequel avait répondu à ses sollicitations. « Je leur remontrai qu'il faut accepter votre édit purement et simplement, comme on acceptait une bulle »<sup>385</sup>. Cette comparaison de l'intendant de finance et du pape ne va pas sans ironie, mais dit bien la relation courtisane et amicale unissant les deux hommes, Voltaire répond par la soumission à la réduction de l'indemnité obtenue par Trudaine. Ceci n'empêche pas Voltaire de demander une nouvelle réduction pour atteindre la somme de 25 000 livres. Il se moque de ces démarches dans une lettre à Mme de Saint-Julien, il explique faire « les derniers efforts auprès de M. Turgot. », or sa correspondance ne montre aucune lettre transmise au ministre, une seule y figure, à la date du 22 décembre, pour lui faire la même demande qu'à Trudaine. Les lettres envoyées à l'intendant de finance sont ainsi considérées comme une information transmise au contrôle général. Le ton qu'il utilise pour décrire sa situation à Mme de Saint-Julien témoigne de sa perception de l'intervention de Trudaine qui relève moins de la négociation que de l'autorité souveraine et papale :

L'affaire est faite; l'édit est entre les mains de nos chétifs états. Nous nous assemblons le 11 du mois pour accepter la bulle *Unigenitus* purement et simplement, et même en remerciant<sup>386</sup>.

La législation financière, même lorsqu'elle suit une logique réformiste et libérale, n'en est pas moins perçue par les acteurs locaux comme un acte d'autorité de l'État, qui n'aurait répondu que de manière incomplète à leur requête ; la bulle *Unigenitus* renvoyant à la lutte du pouvoir royal et du pape contre

---

<sup>382</sup>À Fabry, 28 et 31 août, VOLTAIRE, *op. cit.*, pp. 347-348.

<sup>383</sup>13 novembre 1775, *Ibid.*, p. 411.

<sup>384</sup>À Fabry, 3 décembre 1775, *Ibid.*, p. 429.

<sup>385</sup>À Trudaine, 8 décembre, *Ibid.*, pp. 435-436.

<sup>386</sup>À Mme de Saint-Julien, 8 décembre 1775, *Ibid.*, pp. 438-439.

le jansénisme. Ceci témoigne de l'ambiguïté de la poursuite d'une politique libérale qui s'accommode des droits déjà présents. Trudaine ne remettait pas en cause le régime entier de la ferme générale, mais l'adaptait à la situation particulière du pays de Gex, soumis à la contrebande envers Genève et aux exactions des soldats de la ferme qui profitaient des revenus tirés de ces droits. Le 22 décembre, l'affranchissement du droit des fermes pour le pays de Gex et l'indemnité de 30 000 livres sont consommés par lettres patentes. L'application et l'enregistrement furent plus lents et connurent des difficultés dans la pratique, notamment dans la formation de l'impôt permettant l'abonnement de la ferme<sup>387</sup>. La disgrâce de Turgot et la mort de Trudaine isolèrent Voltaire du gouvernement et l'affligèrent sincèrement.

Les Trudaine organisent différents types de réseaux qui servent leur administration et leurs intérêts. Un réseau de théoriciens ou d'« expert » comme l'abbé Morellet qui génère des controverses pour la défense des réformes. Un réseau d'échange d'instruments et d'ouvrages qui se polarisent autour de leur bureau parisien et qui concerne notamment l'économie politique et les sciences. Un réseau d'expériences savantes qui fait communiquer les savants entre eux et permet la formation de savoirs par la confrontation et la publication de découvertes. Ces circulations sont favorisées par le soutien qu'apporte notamment Trudaine de Montigny qui inscrit son intervention dans les domaines qui se renouvellent le mieux au cours des années 1760 et 1770, l'économie politique et la chimie. Une autre forme de réseau place Trudaine au cœur de l'évolution politique de la seconde moitié du XVIIIe siècle : le réseau de l'administration des voies publiques. La construction des routes et des ponts constitue l'image concrète de l'idéal du libre commerce. Les moyens mis en œuvre par les ponts et chaussées pour les entretenir révèlent la contradiction d'une nouvelle raison gouvernementale à laquelle participent Trudaine et Turgot, celle du libéralisme.

L'étude de la position et des interventions des Trudaine dans les circulations d'informations met en jeu la problématique du libéralisme, courant se développant sur les terrains mouvants et contingents de l'économie et de la politique. Cette pratique gouvernementale n'est alors qu'incomplète, mais commence à se formuler et trouve certaines applications concrètes. L'administration des Trudaine se place ainsi au centre de l'évolution des formes du pouvoir qui se traduit notamment par l'exigence d'un échange cohérent entre théorie et pratique. Le chapitre suivant se propose d'en étudier les modalités.

---

<sup>387</sup>SCHELLE, *Turgot*, t. 5, p. 108.

# **Chapitre III**

## **Théorie et pratique, problèmes de traduction**

Ernst Cassirer explique dans *La Philosophie des Lumières*<sup>388</sup> que l'exigence pratique n'a jamais été ignorée par les raisonnements des philosophes. Le passage de l'un à l'autre les a préoccupés et orientés vers l'idéal du bien commun, du progrès et de la félicité publique pour reprendre le titre d'un ouvrage de Chastellux. L'attention portée aux techniques, aux « arts et métiers » enrichit la pensée des Lumières dans le lien entre savoir et savoir-faire dont l'expression emblématique est représentée par l'*Encyclopédie*. L'Académie des sciences est aussi à l'origine d'un recensement en forme de compilation pour l'univers de la technique en publiant la *Description des Arts et Métiers*. Le développement de l'école des ponts et chaussées et du corps des ingénieurs forment une première traduction de la pratique à la théorie par une mathématisation de leur art. La concurrence d'expertise entre le Bureau de commerce dont émanent les inspecteurs et les savants de l'Académie des sciences<sup>389</sup> exprime une revendication d'un monopole de la reconnaissance technique, donc de la traduction entre théorie et pratique. La technique provient d'une pratique préalable qui a été formalisée, théorisée et contrôlée afin d'être répétée et optimisée, elle est « un pouvoir rationalisé scientifiquement que nous disposons sur les processus objectivés »<sup>390</sup>. Ce savoir et ce pouvoir s'incarnent bien dans les domaines d'intervention des Trudaine, l'administration des finances et l'Académie des sciences. Trudaine de Montigny ne se limite pas à l'espace institutionnel, mais participe en tant qu'intermédiaire sinon à l'élaboration des savoirs, du moins à la pratique scientifique du laboratoire. Il conviendra d'analyser les différents discours produits dans chaque « sphère d'action » et de reconnaissance pour déceler la nature des stratégies et des intérêts qui les sous-tendent.

Il s'agira aussi de comparer le discours théorique des Trudaine et leur pratique quotidienne de leur savoir technique lié à leur appartenance à un corps ou de leur fonction administrative. Si, comme le rappelle Habermas, le XVIIIe siècle n'aborda pas la « scientification » des problèmes matériels<sup>391</sup>, ces derniers ne sont pas exempts de présupposés théoriques dont l'articulation de ces deux modes d'appréhension du monde tend à se formuler dans un discours technique. Le pragmatisme des mesures suivies n'empêche pas une justification théorique. À travers cela, les responsabilités de l'intermédiaire s'éclairent par la fonction de traducteur. Comment les interventions des Trudaine s'inscrivent-elles dans une progressive résolution technique de problèmes pratiques par le développement de l'expertise et la rationalisation du discours ?

---

<sup>388</sup>*La philosophie des Lumières*, Paris, Fayard, Chapitre « L'esprit des Lumières ».

<sup>389</sup>MINARD, Philippe, *La fortune du colbertisme*, p. 226.

<sup>390</sup>HABERMAS, Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990, introduction.

<sup>391</sup>*Ibid.*, « Progrès technique et monde vécu social ».

## I. Réflexion sur les arts

Opérant dans un domaine directement concerné par le débat entre dirigisme et libéralisme, les interventions et communications des Trudaine indiquent leurs préférences et l'articulation subtile de ces deux systèmes qui ne s'opposent pas si nettement, ainsi que l'a montré Philippe Minard<sup>392</sup>. L'étude de certaines digressions théoriques dans les correspondances et leurs prises de position dans les réformes fournissent un moyen d'analyser le degré d'appartenance des Trudaine aux thèses libérales alors formulées par Quesnay, Gournay, Dupont de Nemours et Turgot. La diversité de leurs champs d'intervention permettra de vérifier la cohérence de leurs motivations, de leurs intérêts et de leurs justifications pour les situer dans une logique pragmatique ou de « pensée en système ».

« Je conçois qu'il y ait des gens étonnés de voir des traités de politique et de morale avec la formule, *Car tel est notre bon plaisir*, mais je ne conçois pas que des gens qui ont de la barbe au menton s'effarouchent des vérités qu'on leur démontre »<sup>393</sup> Cette phrase de Voltaire exprime la contradiction apparente qui ressort d'une politique libérale. Celle-ci prétend défendre la liberté individuelle par la libre circulation des biens et des marchandises, elle cherche aussi à créer une libre concurrence entre les manufactures pour permettre la bonne répartition de l'industrie, mais ces mesures ne vont pas sans une intervention de la monarchie qui place des aides à la liberté ; les privilèges ne disparaissent pas de cette politique. La formule autocratique des édits montre en effet la supériorité du pouvoir royal qui décide de tout, en dernière instance. Ceci amène un second problème, une politique libérale ne peut se conduire que par étapes successives, de l'échelle locale à celle du royaume, ou d'un plan général à des adaptations particulières, la fonction de l'administrateur consistera à agencer cet ordre et à assurer le passage entre deux niveaux d'interventions, global et local, théorique et pratique, dirigiste et libéral. Défendre la liberté, du fait de l'évidence de la raison et de l'intérêt général qui en découle, semble dispenser celui-ci d'une pédagogie de l'économie politique au profit de l'exécution rapide des réformes. Risque ainsi de se créer une mécompréhension entre l'idéal promu par le gouvernement à les représentations répandues parmi le peuple qui sont fortement sensibles aux crises. La même question se pose pour les sciences entre la différence des attentes et besoins des savants de l'académie avec les objectifs d'efficacité de la monarchie.

### 1.1 Les arts de la manufacture

---

<sup>392</sup>*Ibid.*

<sup>393</sup>Voltaire à de Vaines, 3 mai 1776, *Œuvres de Voltaire*, t. 70, Pardis, Werdet et Lequien fils, 1830, p. 41.

Depuis les années 1740, le Bureau du commerce marqué par l'arrivée de Trudaine, développe une politique d'invention et de renforcement industriels pour concurrencer les manufactures anglaises<sup>394</sup>, notamment dans la production textile. Cette politique volontariste doit beaucoup à l'intervention des Trudaine qui, par leur proximité aux idées des philosophes des Lumières, partageaient la foi en la raison et la confiance en la technique comme moyen vers l'accomplissement du progrès et du bien général. Bien qu'ils professaient des idées libérales, notamment Trudaine de Montigny, le soutien aux manufactures, lesquelles développaient de nouvelles machines ou de nouveaux produits, restait une nécessité pour accomplir ces objectifs de dynamisme industriel. Le développement des inspecteurs des manufactures répondait à cette exigence technique par l'expertise des savants. Le Bureau de commerce se déployait ainsi entre le milieu des sciences de l'académie et celui de la production manufacturière. L'économie politique permettait de réunir ces deux domaines. L'économie d'Ancien Régime se caractérisait par le privilège et le monopole. Toute idée de concurrence était absente. Les livres, comme les machines, devaient être reconnus par l'institution royale compétente, la librairie royale pour les uns, l'académie des sciences et le bureau de commerce pour les autres, ce qui permettait l'attribution d'un privilège de fabrication et de diffusion pour une durée limitée. La politique de l'invention étudiée par Liliane Hilaire-Pérez se déploie dans l'administration du commerce dont l'expertise dans le domaine industriel entre en concurrence avec celle des académiciens, ceci renforce les liens entre les savants et les administrateurs qui se confondent dans la fonction d'inspecteur des manufactures à l'image du chimiste Jean Hellot, de Macquer ou de Mignot de Montigny<sup>395</sup>. Ces liens ont pu se consolider sous l'influence des Trudaine en raison de leur appartenance au milieu académique. Philippe Minard a ainsi parlé de « brain-trust » des Trudaine pour qualifier leur politique d'enrôlement des savants<sup>396</sup>. Le soutien aux inventions et à leur diffusion s'incarne dans la caisse du commerce créée en 1752. Entre 1740 et 1789, le montant total des sommes versées à cet effet s'élèverait à 5,5 millions de livres et 103 millions en prêt<sup>397</sup>. L'administration du commerce a donc été nettement marquée par les Trudaine qui l'ont orientée vers la coopération avec le monde savant au profit de l'expertise technique, et vers l'application de principes d'économie politique qui tendent vers une libéralisation des échanges et de la production. Ce dernier objectif requiert dans un premier temps une intervention cohérente de la monarchie pour créer les bonnes conditions de la liberté. Les physiocrates assimilaient en effet le rôle du prince à la préservation du cadre permettant le libéralisme. Lorsqu'il travaillait avec le contrôle général des

---

<sup>394</sup>MINARD, Philippe, *La fortune du colbertisme*, p. 212.

<sup>395</sup>*Ibid.*, p. 220.

<sup>396</sup>*Ibid.*, p. 218.

<sup>397</sup>*Ibid.*, p. 218.

finances sur l'édit de 1764 instaurant la liberté du commerce des grains, Turgot rappelait qu'une telle mesure relevait d'« une révolution qui ne [pouvait] s'opérer que lentement et par degrés »<sup>398</sup>. Il précise à nouveau à Maynon d'Invault au moment de la dénonciation du « complot de famine » :

Au défaut des ressources du commerce, il faut bien que l'administration prenne des mesures. Je sais combien toute opération de ce genre semble d'abord opposée aux principes que vous avez adoptés avec tant de raisons sur le commerce des grains... Je sais combien il est à désirer que ce commerce et tout ce qui y a rapport puisse être entièrement oublié de part du gouvernement<sup>399</sup> ...

Il s'agit dans un premier temps de créer les conditions de la liberté sous la surveillance du gouvernement afin de résister aux premiers dérèglements inhérents à la libéralisation pour attendre la formation de l'équilibre, ainsi que le pensait Turgot<sup>400</sup>. Les théories de l'équilibre se heurtaient en effet aux réactions d'affolements et aux mécanismes de la crise liés aux comportements mimétiques bientôt mis en évidence par Necker comme l'a montré Jean-Claude Perrot<sup>401</sup>. Les mesures héritées des physiocrates et des disciples de Gournay butaient sur la distinction entre la théorie de la population et la pratique du peuple, distinction étudiée par Michel Foucault<sup>402</sup>. Le secteur de la circulation des grains incarnait bien ces contradictions. Le domaine de l'industrie ne posait pas les mêmes problèmes en termes de crises, mais la politique des Trudaine cherchait à éviter la logique des privilèges au profit d'une libre émulation de la production dans le royaume. Comme l'écrivait Turgot, la politique libérale consiste à préparer l'oubli des circulations par le gouvernement, en d'autres termes, son désinvestissement dans les affaires de production et de consommation. Michel Foucault a mis en évidence le fait que cette politique restreinte de la liberté s'accompagnait de dispositifs de sécurité qui renforçaient l'efficacité de l'administration. L'hostilité aux privilèges et aux règlements combinée au soutien à l'introduction du machinisme dans les industries textiles en France et le système d'expertise et d'inspection qui en fut induit témoignent de ce renforcement de la politique administrative soucieuse d'efficacité à la suite d'une politique visant la liberté des échanges.

Alors intendant de Limoges, Turgot relaie à Trudaine père la demande de renouvellement de privilège formulée par une manufacture de « cotonnades » dans la province dont il s'occupe. Les entrepreneurs avaient déjà envoyé un mémoire à l'intendant des finances, mais Turgot le sollicite personnellement, ce qui rend compte de l'attention toute particulière qu'il portait aux questions de commerce et d'industrie. Les sieurs La Forêt demandaient notamment la confirmation de leur

---

<sup>398</sup>SCHELLE, *Turgot*, t. 2, p. 58.

<sup>399</sup>*Ibid.*

<sup>400</sup>Pour qualifier sa politique libérale, il parlait de « révolution lente » à réaliser « par degrés ». Cette précaution de langage répondait aux critiques liées aux problèmes d'approvisionnement du grain en dépit de la libéralisation de ce commerce.

<sup>401</sup>PERROT, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *op. cit.*, pp. 282-283.

<sup>402</sup>*Sécurité, territoire, population*, p. 46.



privilège exclusif acquis en 1743, de leur titre de manufacture royale. Ils bénéficiaient aussi de l'exemption du logement des « gens de guerre », des droits de tutelle et de curatelle et d'une réduction de la taille<sup>403</sup>. Les privilèges royaux accordés aux manufactures comme aux procédés techniques ne duraient pas éternellement, mais expiraient généralement au bout de vingt ans. Ainsi s'étaient-ils déjà exprimés auprès de Turgot en 1763, pour ensuite se tourner vers Trudaine. Turgot leur avait fait part du refus certain du gouvernement, mais renouvelle pourtant leur demande à Trudaine en 1766. Il devait ainsi y voir un avantage pour sa province.

Je leur fis sentir que leurs sollicitations étaient inutiles, et que les principes adoptés aujourd'hui, avec tant de raison, par l'administration, étaient un obstacle invincible au succès de leurs désirs<sup>404</sup>.

Sous les Trudaine, le bureau de commerce accordait avec plus de réticences les privilèges, mis à part pour les inventeurs et les entrepreneurs intégrant les machines<sup>405</sup>. Dans le domaine industriel, ils s'opposaient notamment aux règlements de fabrication considérés comme l'entrave principale au développement de l'industrie textile dans le royaume de France. Les résistances à leur suppression n'empêchèrent pas les Trudaine d'accorder plus de souplesse aux fabricants<sup>406</sup>. Ils nommèrent ainsi les physiocrates Abeille et Clicquot de Blervache inspecteurs des manufactures<sup>407</sup>. Les privilèges entraînaient la formation de monopoles, ce qui entraînait en contradiction avec l'idéal de la liberté de fabrication. La logique monopolistique relevait du mercantilisme qui raisonnait dans le cadre d'un jeu à somme nulle entre les richesses, là où les libéraux préféraient l'idée d'équilibre des intérêts. Pour les uns les circulations demeuraient dans un circuit fermé, pour les autres, elles étaient créatrices<sup>408</sup>. Aidée par des théoriciens tels qu'Abeille, mais aussi Turgot, l'administration du commerce pouvait ainsi opposer des « principes » plus libéraux aux « désirs » des entrepreneurs qui trouvaient dans leur intérêt de garder leur privilège. La notion d'intérêt particulier, dans l'optique libérale de Turgot, n'entraînait pas en opposition avec l'intérêt général, mais ce raisonnement ne pouvait opérer sur les privilèges et ne fonctionnait que dans le cadre d'un marché libre entre consommateurs comme entre producteurs. Rejoignant cette conception libérale, Trudaine oppose à Turgot la logique du tout ou rien : il n'autorise l'exemption de droits sur les circulations uniquement si elle devient une loi générale pour tous les fabricants<sup>409</sup>. Les intérêts particuliers doivent user des mêmes cadres juridiques pour la

---

<sup>403</sup>Turgot à Trudaine, février 1766, SCHELLE, *Turgot*, t. 2, p. 478.

<sup>404</sup>*Ibid.*, p. 479.

<sup>405</sup>MINARD, Philippe, *op. cit.*, p. 218.

<sup>406</sup>*Ibid.*, p. 320.

<sup>407</sup>*Ibid.*

<sup>408</sup>MEYSSONIER, Simone, *La balance et l'horloge : La genèse de la pensée libérale en France au XVIIIe siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1989, p. 246.

<sup>409</sup>« Je pense aussi que l'exemption des droits d'entrée et de sortie du royaume et à la circulation dans l'intérieur, tant pour les étoffes fabriquées que pour les matières premières, devrait être commune à tous les fabricants, ou n'être accordée à aucun. », Trudaine à Turgot, 11 mars 1766, SCHELLE, *op. cit.*, t. 2, p. 487.

réalisation de l'équilibre.

Turgot énumère la liste des demandes formulées par les entrepreneurs de Limoges. Ceux-ci exigeaient leur anoblissement, l'exemption du vingtième et des autres impositions portant sur leur manufacture, ils voulaient obtenir le statut d'habitant de Limoges afin de pouvoir accéder aux offices municipaux, le renouvellement de tous leurs privilèges sauf le privilège exclusif, la conservation du titre de « manufacture royale », la concession d'un moulin, l'exemption des droits portant sur leurs étoffes, les matières premières et les étoffes du Levant. Ces demandes sont considérées par Turgot comme des faveurs. Aussi se montre-t-il globalement favorable au soutien de cette manufacture par la monarchie en ce qu'il doit rester sinon exceptionnel, du moins motivé par le mérite et l'utilité des bénéficiaires. De même que la louange valorise son auteur, l'attribution d'une grâce royale renforce le prestige de la monarchie dès lors qu'il crée un lien de subordination. L'octroi de privilège doit donc rester parcimonieux pour le bien économique comme pour le bien du roi. Turgot écarte ainsi la demande d'anoblissement, lequel ne peut être accordé en matière de manufacture que « pour des négociants d'un ordre supérieur, qui, par l'étendue ou la nouveauté de leurs entreprises, ont fait faire un progrès réel au commerce de la nation à ceux qui, dans des temps difficiles, ont servi l'État de leur fortune ou de leur crédit à ceux qui ont introduit dans la nation une industrie inconnue avant eux, et propre à former une branche de commerce avantageuse. »<sup>410</sup>. Il maintient par pragmatisme les impositions et le vingtième des industries, celui-ci étant partagé par les autres négociants de Limoges, mais accorde l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour les étoffes ainsi que la libre importation d'étoffes étrangères. Il commente : « Il est fâcheux que la législation soit déjà gênée d'avance par une foule de privilèges c'est un embarras qu'il ne faut pas augmenter. »<sup>411</sup>. Ses analyses sont aussi défendues par Trudaine<sup>412</sup>. Leur libéralisme ne rejette pas l'impôt, mais la multiplication de taxes qui s'accompagne d'exemptions particulières. Les physiocrates y substituaient par la rationalisation un impôt foncier unique. Un privilège est accordé comme outil libéral lorsqu'il enlève des limitations comme celles empêchant les importations d'étoffes étrangères. Dans le cadre de l'industrie, ils pouvaient protéger un type de production et contribuer ainsi à en faire un monopole. Les exemptions de taxes rejoignaient cette tendance en empêchant toute forme de concurrence de s'installer. Turgot et Trudaine, tout en partageant les idées libérales, ne pouvaient donc pas traiter comme un tout exemptions de taxes et protection sous le terme de privilège. Il ne s'agit pas de retirer toute forme de soutien ni d'instaurer une liberté totale, mais d'employer les outils administratifs au service d'une libéralisation dans le cadre d'un régime de privilège, et d'un équilibre entre une protection mercantiliste et une protection libérale. Trudaine dit partager les jugements de Turgot, mais s'oppose

---

<sup>410</sup>Turgot à Trudaine, *Ibid.*, pp. 481-481.

<sup>411</sup>*Ibid.*, p. 482.

<sup>412</sup>Trudaine à Turgot, *Ibid.*, p. 486.

à son avis sur la continuation des privilèges. Il préfère un régime compensatoire qui témoigne de son libéralisme pragmatique en ce qu'il opère dans les contraintes d'un système fondé sur le privilège : « j'avoue que j'aurais de la répugnance à leur accorder certains privilèges, et à leur en continuer quelques autres sans restriction. »<sup>413</sup>. Comme Turgot, il se tient tout d'abord à la tradition, ou plutôt à l'état présent. Retirer le vingtième poserait trop de difficultés, aussi Turgot préférerait-il laisser la situation inchangée. Suivre cette logique permet à Trudaine de remettre en cause le renouvellement des privilèges, lesquels sont censés expirer au terme de quinze années et non pas vingt comme le relayait Turgot<sup>414</sup>. Le changement d'exemptions est possible, mais leur nombre doit rester fixe. L'autre critère dans sa politique commerciale était l'universalité. Parmi les privilèges renouvelés, Trudaine rejetait l'exemption de milice, de la tutelle et de la curatelle. La milice pouvait réquisitionner les ouvriers lors de guerres. Les droits de tutelle et de curatelle permettent la gestion et le contrôle des biens d'un majeur envers un mineur, Trudaine les considère comme des « charges imposées par la nature »<sup>415</sup> et qui, pour cette raison, ne sauraient être mis en cause. Comme les économistes défendant la liberté du commerce, Trudaine justifie la législation sur l'idée de nature. Le droit naturel est mis au service d'une contrainte administrative. Cette loi naturelle gouvernant toutes les familles, Trudaine invoque des principes généraux comme outils de sa politique. S'il préférerait l'exemption du droit de milice, il n'en évoque pas moins sa nécessité :

mais cette charge publique étant générale, et M. le duc de Choiseul paraissant disposé à la rendre aussi égale qu'il sera possible entre ceux qui y sont assujettis, il me paraît bien difficile d'en obtenir l'exemption. D'ailleurs, c'est à ce ministre qu'il convient de s'adresser pour s'assurer si cette grâce pourrait se concilier avec le plan qu'il s'est formé<sup>416</sup>.

Une mesure particulière ne doit pas entrer en contradiction avec un projet du secrétaire d'État à la guerre, ici celui d'un traitement plus équitable. L'efficacité économique pouvait ainsi se heurter aux objectifs militaires. Les mesures libérales pouvant entraîner dans un premier temps une perte financière pour la monarchie ainsi qu'une perte de pouvoir ou de sujétion, elles entraient en contradiction directe avec la politique militaire. Cette précaution semble exagérée pour Turgot, lequel avait invoqué l'exemple d'une manufacture qui avait obtenu satisfaction à sa demande. À l'impératif de la cohérence administrative présenté par Trudaine, l'intendant en Limousin oppose celui du commerce et propose d'exempter au moins les meilleurs ouvriers au nom de l'utilité et de la productivité<sup>417</sup>. Trudaine semble donc préférer les formes officielles de la politique administrative, là

---

<sup>413</sup>Trudaine à Turgot, 11 mars 1766, SCHELLE, *op. cit.*, t. 2, p. 486.

<sup>414</sup>*Ibid.*, p. 487.

<sup>415</sup>*Ibid.*, p. 486.

<sup>416</sup>*Ibid.*

<sup>417</sup>Turgot à Trudaine, *Ibid.*, p. 489.

où Turgot s'oriente vers les pratiques. Il objecte ainsi à Trudaine la réalité répandue de l'exemption des droits de tutelle et de curatelle comme une intervention ponctuelle, mais constante de la monarchie : « cette exemption est, pour ainsi dire, devenue de style, toutes les fois que le gouvernement veut favoriser quelque personne que ce soit par une concession de privilège »<sup>418</sup>. La généralisation de mesures ponctuelles vient remplacer l'idéal d'une loi globale. Il parle ainsi d'un « usage général ». Le pragmatisme de Trudaine dont parlait Philippe Minard réside donc moins dans la pratique de terrain que dans celle de l'administration, c'est-à-dire, dans un dialogue interne, entre les instances de décision. Turgot ajoute pour justifier l'exemption que ce droit « naturel » n'en est pas un dans sa déclinaison fiscale : « si c'est la nature qui a imposé aux parents ce devoir d'humanité envers les enfants mineurs de leur famille, ce n'est pas la nature qui l'a rendu tellement onéreux, que tout le monde s'empresse de le fuir ». Soit Trudaine père manquait d'informations à ce sujet, soit son caractère rigoureux et formel ainsi que les nécessités financières l'emportaient sur la protection libérale.

Trudaine raisonne dans une vue globale et pense une réforme en termes généraux plutôt que de chercher à l'initier par des mesures ponctuelles et empiriques. Il place le droit avant la pratique. Ainsi se montre-t-il favorable à l'exemption des droits de circulation sur les étoffes en se référant à un futur édit l'accordant à l'échelle du royaume.

Je pense aussi que l'exemption des droits d'entrée et de sortie du royaume et à la circulation dans l'intérieur, tant pour les étoffes fabriquées que pour les matières premières, *devrait être commune à tous les fabricants, ou n'être accordée à aucun*. Mais comme, dans *les principes du nouveau tarif général*, les droits de l'intérieur doivent être supprimés, je ne vois pas d'inconvénient à faire jouir dès à présent les sieurs La Forêt de cette partie de l'exemption qu'ils demandent. Peut-être même les avantages qu'ils en retireront engageront-ils d'autres entrepreneurs à solliciter la même faveur dans ce cas je serais d'avis de l'accorder, afin que l'industrie jouît d'avance de cette partie du bien que le nouveau tarif doit produire<sup>419</sup>.

Ce n'est que dans la perspective d'un travail juridique déjà mené par l'administration que Trudaine accepte cette demande des manufacturiers. Pour autant, face aux oppositions, la suppression des droits de traite et de péages ne put être consommée<sup>420</sup>. Trudaine sépare ici l'aspect de la production intérieure et l'exportation des produits fabriqués dans le royaume d'avec l'importation de cotonnades venant de l'étranger qu'il traite isolément dans sa lettre. Il s'oppose à Turgot en maintenant « les droits établis ». L'importation des toiles et des étoffes venant d'Inde avait été autorisée de même que leur fabrication suite aux efforts des Trudaine en 1760, mais des droits d'entrée subsistaient<sup>421</sup>. Son argumentation se limite à vanter son avantage pour l'industrie textile. Il reprend les mêmes propos que Turgot pour

---

<sup>418</sup>*Ibid.*, p. 490.

<sup>419</sup>Trudaine à Turgot, *Ibid.*, p. 487. Je souligne.

<sup>420</sup>SCHELLE, *op. cit.*, p. 487.

<sup>421</sup>Voir chapitre II, partie I.

défendre le parti inverse : « c'est le seul moyen de rendre la filature générale en France, et de la porter rapidement à sa perfection ». Turgot s'étendait au contraire sur l'avantage pour la jeune industrie de filage d'importer des étoffes étrangères, il reprenait le topos d'une industrie « languissante »<sup>422</sup>. Il justifie son avis en donnant l'exemple de la province du Limousin et d'une manufacture de Nantes. Il se place ainsi du côté de l'expérience de terrain que lui permet sa charge d'intendant de Limoges. Il défend ces exemptions par la pratique conciliante de la monarchie et par la concurrence qu'elles pourront instaurer. La libre concurrence, empêchée par les droits de péages entre les provinces qui dissuadaient de faire circuler les marchandises dans une autre région, constitue un des principes des libéraux qui l'envisagent sous l'angle de l'équilibre et de l'émulation. En défendant les mesures libérales dans une perspective générale, Trudaine perçoit la contradiction de la protection demandée par Turgot. Au lieu de procéder par une déréglementation permettant l'égal conditionnement fiscal des manufactures et la lutte contre les entraves à la libre concurrence, la suppression ponctuelle de certaines taxes crée un privilège permettant de réduire les coûts des produits et entraîne donc une concurrence déloyale. Trudaine raisonne ici sur les principes d'une politique libérale et Turgot se penche sur sa mise en pratique et son application empirique. La conversion de la corvée en impôt mise en place dans la province du Limousin allait dans le même sens, aussi du pays de Gex. Il s'agissait d'établir des « laboratoires » du libéralisme défendu par les physiocrates et le groupe de Gournay.

Le principe de la libre concurrence est invoqué par Trudaine pour s'opposer à l'attribution du titre de manufacture royale. Il raisonne ainsi en juriste et rappelle les implications de ce titre :

Quoique le titre de *manufacture royale* ne paraisse qu'une décoration, il donne dans le commerce des avantages très-réels sur les manufactures de même espèce qui n'ont pas ce titre. (...) C'est par cette raison que j'ai toujours vu avec peine donner cette marque de distinction à quelques entrepreneurs, tandis qu'on la refuse à leurs concurrents naturels.

Les mots *manufacture royale* ne doivent être regardés et ne sont réellement que l'énonciation d'un fait. Cette réflexion devait naturellement conduire à refuser ce titre à tout établissement formé par des particuliers et pour leur profit<sup>423</sup>.

Le caractère naturel de la concurrence mentionné par Trudaine renvoie à la conception de l'économie politique comme une science fondée sur les lois naturelles et l'évidence physique. La distinction d'une personne comme d'une manufacture doit découler d'un principe générateur justifiant sa légitimité. Ainsi la manufacture des Gobelins, comme les académies royales, possède un monopole légitime, « naturel », basé sur leur orientation vers la gloire du roi et donc vers le bien public. Turgot n'y voyait qu'une valeur honorifique et sans implications fiscales ; Trudaine, un titre à valeur juridique

---

<sup>422</sup>Turgot à Trudaine, *Ibid.*, pp. 484-485.

<sup>423</sup>Trudaine à Turgot, *Ibid.*, pp. 486-487.

ayant presque valeur performative en ce qu'il devait créer une relation privilégiée entre l'établissement honoré et la personne du roi. Ce titre provenait de la politique volontariste menée par Colbert qui cherchait ainsi à développer l'industrie et la production, au service des finances du royaume comme de la grandeur monarchique. Il permettait notamment d'obtenir des gratifications. Turgot oppose à nouveau la pratique à la théorie et sépare le langage de la réalité :

Quoique votre réflexion sur l'espèce d'abus des termes, dans l'application du titre de *manufacture royale*, soit très juste en elle-même, je crois cependant que cet abus, qui n'est que dans le langage, est suffisamment couvert par l'usage constant qui a déterminé le sens de ces mots, *manufacture royale*, à n'être qu'une distinction purement honorifique dont le conseil a décoré les manufactures qu'il a crues dignes de la protection particulière du gouvernement<sup>424</sup>.

Il accorde à Trudaine la conséquence d'une concurrence inégale, mais justifie son attribution pour les sieurs La Forêt comme une compensation pour la perte de leur privilège exclusif, d'autant que l'arrêt du conseil de 1743 ne stipulait pas l'expiration de ce titre en même temps que le privilège exclusif, ce qui fait dire à Turgot qu'il ne s'agissait que d'une distinction honorifique, car il avait été attribué par lettre patente sans précisions particulières<sup>425</sup>. Le projet d'arrêt du conseil préparé par Turgot ne tint pas compte de l'avis de Trudaine sur ce point :

Les confirme S. M. dans la possession du titre de *manufacture royale* et des prérogatives qui y sont attachées ;

Leur permet de faire marquer les étoffes qu'ils fabriqueront du plomb portant, d'un côté, les armes de S. M., et, de l'autre, les mots : *Manufacture royale des sieurs La Forêt, de Limoges*<sup>426</sup>.

Ces prérogatives témoignent des implications entraînées par le titre de « manufacture royale », les industries qui en sont bénéficiaires étant notamment soumises envers les attentes de la monarchie qui concernent notamment la qualité de la production. Cette exigence qui provient de la conception mercantiliste pouvait pour autant se concilier avec le libéralisme de Trudaine et de Turgot qui soutenait la diffusion en France des nouvelles techniques de tissage venues d'Angleterre. Le souci de la qualité se combinant avec celui de la diffusion et de la circulation dans le royaume au profit d'une industrie renouvelée et pouvant soutenir la concurrence face à la Grande-Bretagne.

Cette réticence de Trudaine père à pérenniser le titre de manufacture royale ne doit pas masquer son lien au colbertisme dans l'administration des manufactures, Stéphane Bond parle ainsi des Trudaine comme des « héritiers » de la politique du ministre de Louis XIV<sup>427</sup>, lié notamment à cet impératif de qualité de la production et de la fabrication. Daniel-Charles Trudaine écrit dans une

---

<sup>424</sup>Turgot à Trudaine, *Ibid.*, p. 491.

<sup>425</sup>*Ibid.*, p. 492.

<sup>426</sup>Projet d'arrêt du conseil, 1766, *Ibid.*, p. 494.

<sup>427</sup>BLOND, *op. cit.*, p. 70.

lettre circulaire : « Nous devons redoubler d'attention pour que la bonne qualité des manufactures en France leur assure la préférence sur les étrangers, ce qui ne peut se faire que par l'exacte observation des règlements »<sup>428</sup>. La lutte contre les règlements constituait pourtant un refrain répété par les libéraux qui les envisageaient comme le premier facteur d'entrave à la production. Sous Trudaine de Montigny, les inspecteurs des manufactures les contestaient ouvertement, comme Roland de La Platière et Clicquot de Blervache<sup>429</sup>. Mais la nécessité de concurrencer l'Angleterre pour obtenir une plus grande indépendance en matière d'industrie entraînait une politique de protection, à l'image des manufactures des Holker à Saint-Sever. La différence avec le système mercantiliste tenait dans une conception d'une concurrence internationale perçue comme complémentaire et vertueuse plutôt que comme conflictuelle.

Ces exemples nous montrent la spécificité des interventions et de la politique administrative des Trudaine qui se caractérisent à la fois par leur pragmatisme et par leur rigueur<sup>430</sup>.

## 1.2 Les arts de l'administration

### **Pragmatisme ou pensée en système ?**

À la rigueur et au pragmatisme, s'ajoute une troisième caractéristique pouvant agir sur la politique des Trudaine, la « pensée en système ». Le systématisme a pu être fortement critiqué en philosophie au cours du XVIIIe siècle lié au rejet du cartésianisme et d'une pensée métaphysique recherchant les causes, au profit d'une philosophie sensualiste qui s'attache aux apparences. La philosophie newtonienne avait ouvert la voie de l'analyse et de l'induction à partir de l'observation des phénomènes, les principes n'étant pas donnés<sup>431</sup>. Les systèmes étaient donc dévalorisés en tant que mode d'interprétation global, philosophique et scientifique du monde, mais non pas en tant qu'outil particulier, comme en histoire naturelle. La critique de l'« esprit systématique » se trouve notamment dans le *Traité des systèmes* de Condillac, publié en 1749. Il critique les grands systèmes de pensée du XVIIe siècle qui envisageaient les concepts comme des dogmes plutôt que dans leur relation positive aux faits<sup>432</sup>. La philosophie au XVIIIe siècle héritait de la méthode empirique issue de la physique newtonienne et procédait par l'analyse<sup>433</sup>, la décomposition des phénomènes plutôt

---

<sup>428</sup> 1er novembre 1751, BLOND, *Ibid.*, p. 70.

<sup>429</sup> MINARD, Philippe, *op. cit.*, p. 337.

<sup>430</sup> MINARD, *Ibid.*, p. 54, cité par BLOND, *op. cit.*, p. 71

<sup>431</sup> CASSIRER, Ernst, *op. cit.*, p. 43.

<sup>432</sup> *Ibid.*, pp. 44.

<sup>433</sup> *Ibid.*, pp. 46-47.

que l'abstraction. L'esprit de système n'est donc dévalorisé que sous la forme du penchant systématique qui néglige la réalité phénoménale. Ces débats ont-ils un impact sur la pratique administrative et la pensée politique ?

L'éloge de Trudaine père relevait ses « plans très-vastes et très-étendus » portant sur « toutes les parties de l'administration »<sup>434</sup>. Philippe Minard montre que Trudaine père s'occupait d'une vaste politique à l'échelle du territoire, notamment par le réseau routier et le développement des inspecteurs des manufactures. Leurs fonctions furent élargies de la draperie à toute l'industrie textile et leur répartition sur le territoire devait s'adapter au découpage administratif<sup>435</sup>. Il s'agissait donc d'une démarche de rationalisation qui réunissait les différents niveaux de l'administration des manufactures et du commerce. Le lien entre l'activité manufacturière et administrative suivait donc une logique de système qui visait la rationalisation et l'efficacité en mettant en correspondance géographique et administrative l'activité industrielle et le contrôle du gouvernement<sup>436</sup>. Ceci n'induisait pas nécessairement une plus grande mainmise de l'État sur les manufactures, le nombre d'inspecteurs a pu se réduire par la rationalisation géographique, mais créait une relation plus immédiate et plus efficace entre les bureaux et le terrain, entre l'activité économique et l'activité administrative. Cette logique de l'encadrement pouvait rejoindre celle de l'État horloger et concilier ainsi un certain libéralisme avec l'interventionnisme du gouvernement, Philippe Minard mettait en lien le « projet libéral d'une croissance équilibrée » avec « l'industrialisme incitateur de Trudaine »<sup>437</sup>. En d'autres termes, la pensée en système au niveau de l'administration n'entre pas en contradiction avec le libéralisme. Lors des échanges sur la suppression de la corvée entre Turgot et Daniel-Charles Trudaine, celui-ci reprenait les objections du contrôleur général et s'arrêtait ainsi sur les détails de l'application. Il répondait favorablement au plan de Turgot sur le principe de répartition de la charge des corvées sur toutes les provinces, mais s'opposait aux moyens pour en conduire l'exécution. Il écrivait : « La manière des corvées est susceptible de difficulté de toutes parts. Je pense donc que vous ne devez pas vous presser de prendre des partis généraux »<sup>438</sup>. Cette réserve provenait surtout du contexte de pression financière liée à la guerre de Sept Ans. L'objection qu'il faisait à Turgot, reprenant l'expérience de Philibert Orry, s'interrogeait sur les moyens de la rémunération. Ils avaient alors envisagé une distribution de pain qui s'était avérée trop coûteuse<sup>439</sup>. Trudaine rapporte à l'intendant de Rouen l'avis du contrôleur général : « J'aime mieux, disait-il, leur demander des bras qu'ils ont que de l'argent qu'ils n'ont pas »<sup>440</sup>. Le problème de la conversion de la corvée en impôt

---

<sup>434</sup>HARS, 1769, p. 145.

<sup>435</sup>MINARD, *op. cit.*, p. 57-58.

<sup>436</sup>*Ibid.*, p. 59.

<sup>437</sup>*Ibid.*, p. 318.

<sup>438</sup>Lettre à Turgot, 23 décembre 1761, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 59.

<sup>439</sup>*Ibid.*

<sup>440</sup>Lettre de Trudaine à La Michodière, 26 avril 1768, VIGNON, *Ibid.*, p. 78.



semblait, pour Trudaine et Orry, celui de son inégalité, et de sa difficile répartition sur une paroisse. L'avis qu'il rend à l'intendant pour la généralité de Rouen suit bien une logique pragmatique qui propose de ralentir le service des corvées en réquisitionnant les laboureurs « qui ont fort profité de la cherté du grain » et non les manouvriers. La nécessité de l'équilibre des finances gouverne le passage entre projet particulier et réforme plus générale, car Trudaine ne change pas d'avis sur la corvée et explique à La Michodière avoir toujours « penché » pour l'exécution de la corvée à prix d'argent et renvoie aux mémoires qu'il avait rédigés pour Orry puis Machault d'Arnouville à propos des inconvénients et abus de cette pratique. Il suivit à chaque fois la décision du contrôleur général, lesquels ne remirent pas en cause la corvée. Le raisonnement de Trudaine concerne avant tout l'entretien des routes et la nécessité de la communication plus que les conditions des corvéables. Le travail ne pouvant cesser, il privilégie donc l'adaptation aux circonstances régionales par l'entretien avec les intendants et suggère ici l'espace de l'emploi des corvéables dans le temps faute de pouvoir créer une nouvelle imposition ni d'arrêter les travaux. Si le contrôle de l'administration sur les manufactures se renforce sous les Trudaine, la question de la corvée témoigne aussi de leur adaptation voire d'une pratique libérale de l'intermédiation administrative en laissant plus de pouvoir aux intendants, à la délégation pour une politique pragmatique entraînant des mesures hétérogènes. Il précise ainsi : « Cependant je n'ai jamais pressé MM. les intendants : je les ai toujours laissés les maîtres et les arbitres de ce qu'exigeait la situation des peuples de leur généralité »<sup>441</sup>. Il décrit pour autant la conduite générale à suivre :

Tous les pays ne sont pas également malheureux : vous pouvez consulter vos subdélégués et prendre avec eux différentes mesures suivant les circonstances. Mais je ne pense pas qu'il faille, ni exercer des contraintes par corps contre les défailants, ni envoyer des garnisons lorsque les paroisses n'auront pas fait les tâches qui leur seront prescrites. Il faut les adjuger à prix d'argent : et, suivant les circonstances, en ralentissant l'imposition ou en dédommageant la paroisse sur ses impositions ordinaires, vous ramènerez peu à peu ceux qui aiment mieux le service en nature que l'imposition<sup>442</sup>.

Trudaine fait ici appel à un pragmatisme évident qui le conduit à défendre l'empirisme de la conversion de la corvée en imposition qui se déroule en fonction des situations locales pour convaincre le reste de la généralité puis du royaume des bienfaits de cette mesure. La liberté qu'il prétend laisser aux intendants ne signifie pas l'absence de contrôle de sa part, mais montre la primauté donnée aux instances décentralisées mieux informées de la situation locale pour ensuite envisager une vue générale sur la suppression de la corvée. Aussi le regard de Trudaine a-t-il pu peser dans l'esprit de certains intendants comme en témoigne l'intendant de Guyenne Tourny<sup>443</sup>.

---

<sup>441</sup>*Ibid.*, p. 79.

<sup>442</sup>*Ibid.*

<sup>443</sup>BLOND, *op. cit.*, p. 94.

Les conseils qu'il prodigue insistent notamment sur la patience et l'action réfléchie. Il s'agit d'opérer une réflexion générale qui s'appuie sur des situations particulières considérées comme des parties s'additionnant dans un tout rationalisable. La politique devant s'adapter aux circonstances, c'est-à-dire au contexte des finances du royaume, à la culture locale envers l'impôt, à l'état des routes et aux besoins des circulations. « Ne faites que le plus indispensable, réfléchissez encore sur la matière en général, et on verra par la suite à prendre sur cet objet important des arrangements qui puissent s'exécuter dans toutes les généralités »<sup>444</sup>. Les directives données aux intendants se fondent sur l'équilibre coût/avantage. Coût pour la monarchie, avantage pour la population ; coût pour les paroisses, avantage pour l'administration des routes. Ce souci de l'équilibre des dépenses vise bien à l'efficacité : « je n'ai jamais pressé aucun de MM. les intendants sur cela [la corvée] et je les ai toujours exhortés au contraire à tenir la balance entre l'utilité que les peuples tirent des chemins et la charge des travaux en nature que l'on exige d'eux pour les réparer. »<sup>445</sup>. Ces adaptations ne se développaient qu'en raison de difficultés liées à l'opposition des populations, à un contexte de récoltes fragiles. Dans le cadre de l'assemblée des ponts et chaussées, Daniel Trudaine se montre plus catégorique et cherche, dès qu'il est possible, à utiliser les outils gouvernementaux à disposition plutôt que d'envisager la fondation d'un autre système pour l'entretien des routes. Il refuse lors de l'assemblée du 23 février 1755 la proposition de l'ingénieur des ponts et chaussées Voglie et de l'intendant de Tours d'employer des hommes à prix d'argent pour le broiement des pierres en Touraine<sup>446</sup>. Trudaine ne prend pas la peine d'attendre le mémoire de M. de Magnanville et préfère le travail par corvée, par souci d'« uniformité » comme le relate Perronet. Selon les circonstances, le pragmatisme, dans l'administration, permet tout autant la mise en place progressive d'une réforme que la continuation des pratiques existantes, fussent-elles remises en cause. Le début des années 1760 au cours desquelles Daniel Trudaine soutient le plan de Turgot est marqué par la succession de contrôleurs généraux proches des idées libérales comme Silhouette et Bertin qui donnait une nouvelle portée à ces théories.

Les réussites de la politique menée par Trudaine père dans le département des ponts et chaussées et dans le développement des manufactures de tissage pour lutter contre la supériorité anglaise donnent *a posteriori* l'image d'une pratique administrative cohérente, marquée par l'interventionnisme et la rationalisation. L'action de Trudaine de Montigny qui fut notamment la continuation de celle de son père dans le domaine manufacturier est aussi valorisée par Condorcet dans l'aspect général qui le conduisait.

---

<sup>444</sup>Trudaine à Turgot, 6 août 1762, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 62.

<sup>445</sup>*Ibid.*

<sup>446</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 2, p. 301.

On sait que M. Trudaine aimait à discuter avec ses amis des principes généraux, dont dépendent le bonheur ou le malheur des Etats, principes qu'on saisit aisément quand on a reçu de la Nature un cœur droit et un esprit juste, et que cependant l'intérêt, les préjugés et l'amour du sophisme sont parvenus à faire regarder comme des *rêves systématiques* ; il ne craignait pas que ses opinions fussent connues du Public, bien sûr que toujours il agissait d'après ses opinions, et que jamais on n'aurait à lui reprocher, comme à tant d'autres, un contraste humiliant entre ses principes et sa conduite<sup>447</sup>.

Condorcet reprend ici pour l'appliquer à Trudaine la distinction entre la pensée systématique et l'esprit de système mise en évidence par d'Alembert dans son *Discours préliminaire* et par Condillac<sup>448</sup>. L'une privilégie la synthèse et néglige certains phénomènes, l'autre n'empêche pas l'analyse et reconfigure la relation entre les faits et les concepts. Le second, qui doit ici guider l'action de l'administrateur pour le bien de l'État, découle d'un sens naturel qui rattache la pratique politique à une forme d'évidence fondée sur la nature, ce qui le place face à un nouvel acteur, le public. La notion de rêve montre bien le discrédit porté sur la réflexion abstraite dans sa relation avec la pratique gouvernementale. Les principes dont parle Condorcet rejoignent les idées libérales parmi lesquelles il développe l'exemple de l'impôt. Il met en scène un Trudaine souffrant des impôts indirects incarnés par la résistance des fermiers généraux à la mesure physiocratique d'un impôt direct portant sur le revenu des terres. Son amitié avec le fermier général Lavoisier ne semble pas être entrée en contradiction avec les idées libérales de Trudaine. Le seul exemple d'une réforme de ce régime fiscal entreprise par lui se trouve dans l'affranchissement du pays de Gex et, si Voltaire en généralisait l'application au royaume pour ne pas donner l'image de la seule défense de son intérêt, Trudaine se contente de répondre le mieux possible à cette demande particulière sans faire préparer en retour des mémoires sur une mesure générale. L'exposition théorique de Trudaine envers le public était fortement limitée. L'emploi de personnes extérieures à l'administration pour défendre les réformes témoigne au contraire d'une volonté de discrétion qui marque sa pratique politique. Son intérêt réel pour les idées libérales en économie politique inspire son administration sans qu'il n'en devienne une profession de foi comme avait-il pu l'être sous l'intendance de Vincent de Gournay.

La relation de l'administrateur au public questionne la définition de l'administrateur éclairé, mais aussi la valeur d'une politique libérale. Comment celle-ci participe-t-elle de l'évolution de la sphère publique mise en évidence par Jürgen Habermas ?

### **Administrateur éclairé et despotisme légal. Pouvoir et savoir économique**

Le symptôme de cette évolution se voit dans la coexistence de deux phénomènes contradictoires, mais liés entre eux causalement. Trudaine fait d'un côté appel au pouvoir souverain

---

<sup>447</sup>HARS, 1777, p. 75. Je souligne.

<sup>448</sup>CASSIRER, *op. cit.*, p. 44.

du roi et à une sorte de despotisme légal, et, de l'autre, prétend mener une politique libérale – la suppression de la corvée – dont il défend la légitimité au nom du bien public. Différentes forces entrent en opposition, celle du pouvoir royal et celle des instances intermédiaires que forment les cours parlementaires ; celle du libéralisme (autolimitation du gouvernement, administration municipale) et de l'absolutisme.

La première opposition est développée par Trudaine de Montigny lorsqu'il conseille Turgot sur les modalités administratives permettant la reconnaissance de la conversion de la corvée en une imposition. Trudaine contestait la proposition d'un enregistrement de l'état du roi à la cour des aides.

J'ai fait des objections que j'ai cru devoir faire contre un projet qui rendait précaire tous les ans des travaux qui ne peuvent souvent être suspendus sans dangers, et sur l'inconvénient de mettre entre les mains des cours une partie de l'administration, qui est peut-être le plus essentiel de conserver au conseil et pour laquelle les cours manqueraient des moyens les plus indispensables<sup>449</sup>.

Trudaine s'opposait à la forme de l'enregistrement et voulait y substituer le dépôt au greffe du parlement, qui ne donnait ainsi aucun pouvoir d'intervention ni d'approbation aux cours, mais les plaçait uniquement dans un rôle passif de réception de l'information. Le pouvoir monarchique est assimilé à l'administration, entendue comme l'équivalent du gouvernement, lui-même caractérisé par les conseils. La politique défendue par Trudaine rejoint l'idéal du despote éclairé qui ne consulte pas les instances intermédiaires pour gouverner. La fonction des cours étant subordonnée aux décisions royales. Le monde parlementaire parvenant à la fois à se placer du côté de la cause du peuple et de la défense des privilèges constituait un problème majeur pour la monarchie. L'art libéral de gouverner qui consiste à poser des limitations à son propre pouvoir, ici celui de la suppression de la corvée, ne s'installe pas dans un système de balance de pouvoirs entre le gouvernement et les parlements, mais consolide au contraire l'autorité et l'unité de la monarchie. L'enregistrement donnerait un pouvoir déplacé à la cour des aides qui n'hésitera pas, dès lors, à en user pour s'opposer au gouvernement.

...car tout ce que les cours peuvent demander, c'est de connaître le montant de l'imposition ; et la nécessité de l'enregistrement les met dans le cas de refuser ou d'accorder cet enregistrement, et par conséquent de s'expliquer sur l'utilité ou l'inutilité des chemins proposés. Si cet enregistrement dégénère en négociation, on peut être sûr qu'elles ne passeront que ceux qui seront utiles ou agréables aux principaux d'entre eux. Je croirais donc très fermement qu'on ne peut, sans le plus grand danger, laisser la liberté aux cours d'arrêter ainsi les opérations du gouvernement<sup>450</sup>.

Cette conception rejoint la logique de la séance de la flagellation<sup>451</sup> puis des parlements Maupeou qui

---

<sup>449</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 107.

<sup>450</sup>*Ibid.*, p. 108.

<sup>451</sup>Trudaine écrit à Turgot : « J'ai vu un moment où Louis XV a eu un moment de considération ; c'est celui où il a parlé avec fermeté au parlement. C'est peut-être un des plus beaux moments de son règne », 12 janvier 1776, VIGNON, *Ibid.*, p. 120.

rappelèrent la position souveraine du gouvernement royal et la soumission des cours. L'administration est présentée comme un milieu dépourvu d'intérêts particuliers, ou plutôt, comme un milieu incarnant l'intérêt général. Les savoirs manipulés par l'administrateur qui est lié avec les observations de terrain par les intendants, et par les « experts » des différents bureaux ont déjà permis un espace interne de discussion qui rend inutile le débat avec les cours., lesquelles doivent apparaître comme une émanation du pouvoir royal. Trudaine explique que seul le gouvernement détient le monopole de la discussion rationnelle, ce qui exclut toute relation de communication fondée sur autre chose que la simple transmission d'informations à la sphère publique entendue comme l'espace de discussion critique qui se forme en dehors du pouvoir royal central<sup>452</sup>. Trudaine refuse ainsi l'intermédiaire des cours pour des raisons sinon absolutistes, en tout cas dans la perspective d'une défense de l'intégrité du pouvoir royal. Cette justification tient notamment à son agacement envers l'opposition des cours contre les réformes entreprises par Turgot. Sa conviction de soutenir une mesure fondée sur une évidence naturelle, celle de la liberté du travail des hommes qui empêchait de concevoir la corvée, l'entraîne à argumenter sur les principes de la souveraineté. Il rejoint en cela la théorie physiocratique du despotisme légal. Cette dimension devient plus claire dans l'opposition entre libéralisme et absolutisme.

Toutes les négociations avec le parlement finissent toujours mal. On a cédé plus qu'on aura voulu, et je les trouve d'ailleurs peu convenable pour sa majesté royale<sup>453</sup>.

Trudaine explique agir pour le bien public, donc pour le peuple en général comme pour la monarchie. Parce qu'ils défendent les privilèges, les parlements ne peuvent que ralentir les réformes libérales entreprises par le ministère Turgot. Le principal problème de la suppression de la corvée ne consiste pas seulement dans la création d'un nouvel impôt, mais provient surtout de sa remise en cause du privilège qui exemptait les nobles et les non-taillables de cette charge. Trudaine et les libéraux voulaient faire peser cette taxe sur les bénéficiaires des travaux, donc sur les propriétaires. Le temps qu'il dit avoir passé à la préparation d'une telle mesure et l'expérience de son père suffirent pour lui à justifier l'édit, nul besoin d'en demander l'approbation par le parlement, même de manière symbolique. Cette conception le rapproche de la théorie physiocratique du despotisme légal dans laquelle le souverain pouvait disposer d'un savoir économique, au même titre qu'une certaine élite éclairée, ce qui le dispensait de gouverner avec d'autres pouvoirs, au profit d'une politique fondée sur l'évidence économique et mathématique, telle que le montrait le tableau économique de Quesnay pour

---

<sup>452</sup>HABERMAS, Jürgen, *L'espace public*, chapitre II « structures sociales de la sphère publique ». Trudaine ajoute dans une autre lettre : « Je ne vois aucun inconvénient à rendre cet état aussi public qu'il sera possible ; c'est pour cela que je vous ai proposé le dépôt à tous les greffes où on pourrait le demander. », 3 janvier 1776, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 112. La publicité d'un édit exclut toute interaction avec la sphère publique en privilégiant l'argument de l'évidence.

<sup>453</sup>VIGNON, *Ibid.*, p. 111.

les échanges, la production et la consommation. Cette doctrine est formulée par Mercier de la Rivière qui compare l'économie à la géométrie et donc à une forme de nécessité s'imposant à tous<sup>454</sup>. Turgot connaissait les limites de cette théorie et constatait la difficile formation d'un équilibre lié au caractère imprévisible des phénomènes<sup>455</sup>. Dans sa pratique de l'administration, Trudaine reconnaissait la primauté du savoir de terrain, lequel se faisait d'autant plus important lors de la formation d'un édit portant sur la réforme d'un système tel que la corvée. Les différents contextes locaux compliquaient la rédaction du projet. Aussi tenait-il à se renseigner auprès des intendants qui agissaient comme des informateurs indispensables et des conseillers techniques. Leur savoir devait concourir à la formation de l'édit<sup>456</sup>. Aussi considère-t-il l'exécution du projet de façon pragmatique, réglée sur les informations des intendants qui auront sous leur autorité les deux modalités de l'application de la mesure : l'imposition, sa répartition et la « manière d'estimer les travaux et d'y faire procéder »<sup>457</sup> dont s'occupe Trudaine. Il conteste ainsi la légitimité de la cour des aides qui ne dispose que d'un savoir théorique au service d'une fonction judiciaire et non législative<sup>458</sup>. Cette disproportion d'informations entre les différents représentants du pouvoir rejoint celle inhérente à la politique économique libérale incarnée notamment par les six édits du ministère Turgot. Selon l'interprétation donnée par Michel Foucault, le XVIII<sup>e</sup> siècle connaissait l'émergence d'une nouvelle raison de gouvernement caractérisée par le libéralisme naissant qui avait la particularité de développer son autolimitation<sup>459</sup>, l'impossibilité de connaître et de maîtriser les phénomènes économiques entraînant la remise en cause du pouvoir du souverain sur ces échanges et circulations. Selon lui, l'économie politique ne peut, dès lors, servir la politique du gouvernement, la politique économique s'orientant vers la mise en place de dispositifs de sécurité assurant la liberté des intérêts. Cette impuissance est-elle sensible dans les interventions de Trudaine ?

La caractéristique du gouvernement libéral en tant que « technologie gouvernementale » fondée l'autolimitation de son pouvoir, se retrouve dans certains de ses propos. Il écrit à Turgot : « Tout ce que le parlement et ceux qui vous ont fait des objections peuvent demander, c'est que l'administration *se lie à elle-même les mains* pour qu'il n'y ait point d'abus sur cette imposition. »<sup>460</sup>. La principale objection du parlement consistait en la possibilité d'un détournement de l'argent de l'imposition, soit de la part des commissaires, soit de l'administration des finances. Il fallait ainsi s'assurer de l'honnêteté des percepteurs. La formule employée par Trudaine illustre bien les

<sup>454</sup>PERROT, Jean-Claude, « Équilibre et déterminisme au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 370.

<sup>455</sup>*Ibid.*, p. 372.

<sup>456</sup>« vous avez enfin pris le parti de les consulter sur la forme et sur le fond de l'opération, et vous leur avez envoyés des projets de déclaration », Trudaine à Turgot, 29 décembre 1775, VIGNON, *op. cit.*, p. 107.

<sup>457</sup>*Ibid.*, p. 108.

<sup>458</sup>« La cour des aides qui ne connaît ni de la répartition de cette imposition, ni de celle du vingtième », *Ibid.*, p. 108.

<sup>459</sup>FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique*, p. 301.

<sup>460</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 112. Je souligne.

contradictions d'une politique libérale. La suppression de la corvée permettait de libérer les paysans d'un travail forcé et non rémunéré au profit d'une « corvée tarifée » financée par un nouvel impôt pesant sur les bénéficiaires de l'entretien des routes, savoir, les propriétaires. Il s'agissait donc de créer une taxe pour permettre l'entretien des routes au nom d'une meilleure communication. Sont donc envisagées sous l'angle libéral la valeur du travail et la nature des bénéficiaires directs et indirects en ce que l'un est conçu comme méritant une paie et l'autre n'ignore pas les privilégiés. Comme l'a montré la nécessité du contrôle des intendants, cette politique entraîne un surcroît de contrôle par le gouvernement. Donner plus de liberté entraîne nécessairement sa préservation<sup>461</sup> et l'intervention directe de l'État. Ici, libérer les taillables de la corvée entraîne la création d'un impôt et le contrôle de sa répartition et des recettes. Un plus grand investissement de l'État implique aussi des « dispositifs de sécurité » internes, ce que désigne Trudaine dans sa phrase. Ceux-ci devant empêcher la prévarication et l'emploi des ressources dans un autre but que le financement des travaux routiers. Plus que l'obtention d'un nouveau droit, la liberté acquise est d'abord la suppression d'une contrainte qui nécessite un contrôle de l'État qui emploie la voie plus traditionnelle de l'imposition, mais qui doit aussi surveiller son propre fonctionnement. L'administration financière illustre la première ce contrôle interne, cette autolimitation que Trudaine cherche pourtant à éviter par la proposition d'une autre mesure. Le problème de la prévarication existe surtout dans l'option d'une imposition dont la somme est fixée à l'avance, Trudaine se contente d'établir une proportion à ne pas dépasser<sup>462</sup>. L'autolimitation entraînée par l'intervention de l'État demeure dans cette solution de compromis. La possibilité d'une utilisation détournée de ces sommes au profit d'un autre ministère témoigne de ce même phénomène qui cherche ici à définir strictement le champ pouvant utiliser le produit de cette taxe.

Je ne vois de moyen d'assurer quelque ordre dans ces dépenses que d'avoir des destinations sacrées auxquelles on ne puisse manquer ; et je trouve qu'on doit être effrayé que le roi envisage seulement comme possible que des secours exigés pour des dépenses nécessaires puissent être confondus dans la masse des revenus de l'état, souvent employés à des objets inutiles et purement de faste<sup>463</sup>.

Afin d'éviter la prévarication et le manque de fonds, Trudaine entend hiérarchiser les dépenses selon leur finalité. Cette hiérarchie doit être le corollaire de la séparation des bureaux au sein de l'administration. Il plaide ainsi indirectement pour une autolimitation de l'administration par la définition de frontières intérieures qui délimitent certaines fonctions, ici l'imposition. Ceci rejoint le mouvement de spécialisation compris dans la bureaucratisation du pouvoir. Trudaine peut faire référence aux dépenses extérieures, notamment militaires, qu'il considère comme moins prioritaires

---

<sup>461</sup>FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, p. 65.

<sup>462</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 113.

<sup>463</sup>*Ibid.*, p. 114.

que celles de l'intérieur du royaume. Ces propos s'inscrivent bien dans le mouvement de la politique libérale qui tend vers l'établissement d'objectifs et des dépenses limités à l'extérieur et illimités à l'intérieur<sup>464</sup>. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce rapport est encore inversé, les objectifs intérieurs restaient limités et soustraits à ceux tournés vers l'extérieur. La progression de l'économie politique a permis ce changement de perspective en s'attachant à la concurrence et à la complémentarité des économies nationales, le moment emblématique étant la publication de *La Richesse des nations*. La recherche d'un concert européen et les travaux sur la paix perpétuelle rejoignent ce mouvement. Comme pour la structure des branches de l'administration, Trudaine défend une hétérogénéité des recettes et des dépenses de la monarchie plutôt que des revenus uniformes. Cette distinction permettant de mieux distribuer les dépenses, les fins devant s'ajuster à la nature de la perception des impôts et des revenus. Cette rationalisation devant permettre un ajustement des dépenses et empêcher les détournements vers d'autres objectifs de la monarchie. Il s'agit donc aussi d'une forme d'autolimitation tournée vers l'efficacité fiscale et l'économie intérieure. Cela rejoint ce que Foucault décrit comme la logique de l'hétérogène qui prend la forme d'une stratégie et passe par des connexions entre différents objectifs<sup>465</sup> plutôt que celle d'une homogénéisation des revenus dans une politique de faste. La notion de sacré délaisse ainsi la pompe royale pour l'intérêt des communications, du commerce, voire de la liberté des circulations. Condorcet reprenait cette vision dans son éloge à propos du pont en pierre à Neuilly. L'objectif du bien public obtient une forme de sacralité qui permet de classer et d'ajuster les dépenses du gouvernement en fonction de ses revenus.

Le pouvoir du souverain doit s'emparer de cette balance symbolique, l'autolimitation ainsi produite n'enlève pourtant rien à son autorité :

Je pense qu'il est fort noble, fort convenable pour le roi d'employer d'abord son autorité pour des choses qui tendent vers le soulagement de son peuple. Il me semble que tous vos édits n'ont pas d'autre objet. Cette fermeté est d'autant plus nécessaire que plusieurs personnes dans le public ne s'y attendent pas, et que rien n'est peut-être aussi important pour tout le règne du roi. Mais il faut pour cela un peu de célérité ; il faut faire cesser l'attente et l'inquiétude du public. Il est très-nécessaire aussi de ne donner au parlement que le moins de temps possible pour répandre sa résistance dans le public<sup>466</sup>.

La définition de libertés nouvelles, ici le remplacement de la corvée par un travail rémunéré financé par un impôt touchant les propriétaires, exige toute l'autorité du roi pour dépasser les résistances des privilégiés. L'autorité dans un gouvernement libéral n'est donc pas uniquement produite par les dispositifs de sécurité préservant la liberté, mais aussi par la lutte juridique, qui, dans le cadre de certains édits du ministère Turgot comme celui de la suppression de la corvée, exigèrent un lit de

---

<sup>464</sup>FOUCAULT, *Biopolitique*, p. 54.

<sup>465</sup>FOUCAULT, *Ibid.*, p. 44.

<sup>466</sup>Trudaine à Turgot, 12 janvier 1776, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 118.



justice. Trudaine semble désirer une nouvelle séance de la flagellation, rappelant cette fois la légitimité du despotisme légal, c'est-à-dire, d'un pouvoir défendant certaines libertés fondées sur les lois naturelles de l'économie politique. Il s'agit donc bien de la défense d'une raison gouvernementale libérale telle qu'elle fut analysée par Foucault, c'est-à-dire d'un investissement croissant de l'État pour le contrôle des nouvelles libertés, commerciales notamment. Cette dimension du pouvoir libéral apparaît clairement dans la proposition de préambule que rédige Trudaine :

Mes prédécesseurs ont été quelquefois forcés de déployer leur autorité dans des circonstances malheureuses pour demander de nouvelles taxes à leurs peuples. Nous avons l'avantage de ne l'employer que pour le soulagement des nôtres, et nous ne souffrirons pas que le parlement mette des obstacles à nos vues bienfaisantes. Nous souhaitons sincèrement que les besoins de l'état ne nous forcent jamais à en faire un usage qui serait contraire à nos affections pour eux ; mais lorsque, comme dans cette circonstance, nous n'aurons à leur annoncer que des bienfaits, nous nous ferons un devoir de nous servir du pouvoir que nous avons reçu<sup>467</sup>.

L'instauration de mesures libérales n'implique pas un retrait de l'autorité du roi, mais amène un pouvoir passif, présent par la surveillance et l'assurance de la liberté entendue comme le « soulagement des peuples ». La souveraineté devient, dans le régime libéral et dans un contexte de stabilité financière, un pouvoir en puissance plutôt qu'en acte. Pour cela le roi doit agir avec fermeté et résister à l'opposition des privilégiés tout en évitant la colère du peuple<sup>468</sup>. La théorie du despotisme légal dispensait le souverain d'une pédagogie des réformes comme pouvaient le montrer certains préambules d'édits qui explicitaient les bonnes intentions du roi et l'utilité de la mesure. Pour les physiocrates, le savoir économique, qui était à disposition du souverain et de l'élite éclairée, constitue sa propre justification puisqu'il se fonde sur l'évidence mathématique et sur la loi des échanges mise en évidence par Quesnay dans son *Tableau économique*. La communication au public des informations relatives aux réformes n'était donc pas indispensable. Pourtant, Condorcet impute l'échec des édits de Turgot à la désinformation du public. Ainsi, dans l'opinion, « lui [Turgot] et les hommes qui se partageaient ses principes y étaient peints comme des gens occupés de chimères systématiques, voulant gouverner du fond de leur cabinet d'après des principes spéculatifs et sacrifiant le peuple à des expériences qu'ils voulaient faire pour prouver la vérité de leurs systèmes »<sup>469</sup>. Comme Trudaine l'exprime dans sa correspondance avec Turgot, l'exigence première à suivre est celle de la rapidité. Les délibérations au parlement et l'incertitude du roi entraînaient l'inquiétude du peuple. Selon les théoriciens libéraux comme Turgot, une mesure telle que la libéralisation du commerce des

---

<sup>467</sup> *Ibid.*

<sup>468</sup> Dans son mémoire répondant aux propositions de Malesherbes sur l'édit de suppression de la corvée, Trudaine écrit : « La fermeté et la tyrannie n'ont rien de commun. Il n'y a au contraire rien de si faible ordinairement que les tyrans ; et c'est dans les républiques les plus libres qu'il faut chercher la force des lois et la fermeté du gouvernement. », 1776, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 143.

<sup>469</sup> CONDORCET, *Vie de Turgot*, cité par PERROT, « Condorcet, de l'économie politique aux sciences de la société », *op. cit.*, p. 370.

grains provoquerait un premier temps de crise lié à l'ajustement des échanges et à la formation de l'équilibre. Si l'économie politique connaissait une grande vogue dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et que les phénomènes de circulations des biens, d'échanges et de prix paraissent comme des lois sinon évidentes, au moins logiques<sup>470</sup>, l'application de ces réformes a montré la complexité de ce savoir économique au niveau gouvernemental. Au moment de l'administration de Trudaine père, la situation semblait encore claire :

on n'était plus dans ses temps où la science du gouvernement sur cet objet était un mystère impénétrable à ceux qui n'y étaient pas initiés ; tout le monde, au contraire, réfléchissait, parlait et écrivait sur le commerce<sup>471</sup>.

L'économie politique bénéficiait d'un certain engouement, le nombre d'ouvrages qui traitaient de ce domaine avait quadruplé entre 1750 et 1759<sup>472</sup>. La progressive unification de ces matières touchant à l'étude de la formation des richesses grâce à l'outil mathématique avait permis l'élargissement de son champ d'activité à toute la sphère sociale et politique. « La physiocratie est un économisme » écrivait Jean-Claude Perrot<sup>473</sup>. Pourtant, la complexité apportée par le commerce européen et l'enjeu industriel empêchait les simplifications physiocratiques. La diffusion de l'économie politique était aussi largement mondaine et ne constituait pas toujours une méthode rigoureuse. Les crises de subsistances ont aussi montré la difficulté de mener à bien la libéralisation d'une partie du commerce. La politique libérale telle qu'elle fut conduite par Turgot, assisté de Trudaine, a montré l'insuffisance d'une science du gouvernement fondée sur l'économie politique. À la transparence apparente des échanges s'est ajoutée l'obscurité des intérêts et des mécanismes de l'équilibre. Le mécontentement populaire venait notamment de l'opposition parlementaire et de l'incompréhension d'une économie politique reléguée au rang de secte. Comme l'explique Jean-Claude Perrot, il s'agissait pour Turgot de l'autre face de l'économie, après avoir été théoricien, il fallait s'atteler à la décision<sup>474</sup>. En dépit des expériences en Limousin, la mise en place de réformes à l'échelle du royaume supposait un large réseau de récolte des informations sur le terrain notamment par les intendants. Turgot et Trudaine se sont rapidement aperçus de la difficile formation de l'équilibre des intérêts, en économie politique comme en politique économique, même quand celle-ci se fonde sur l'évidence naturelle. De même que Turgot revenait sur ses positions déterministes dans la formation de l'équilibre des échanges<sup>475</sup>, Trudaine dénonçait l'impossibilité de mener une politique libérale sans fermeté, c'est-à-dire, sans intervention directe du

---

<sup>470</sup>PERROT, « Les dictionnaires de commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 97.

<sup>471</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1769, p. 144.

<sup>472</sup>PERROT, *op. cit.*, p. 75.

<sup>473</sup>« Condorcet : de l'économie politique aux sciences de la société », *op. cit.*, p. 370.

<sup>474</sup>PERROT, « Équilibre économique et déterminisme au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 255.

<sup>475</sup>*Ibid.*

pouvoir royal.

La voix des faibles doit être dans le cœur d'un souverain juste et de ses ministres. Mais cette voix, pour contre-balancer tant d'efforts réunis, a besoin d'en imposer pour faire taire le parti contraire. C'est une illusion que de croire que la raison prendra enfin le dessus, que la justice l'emportera sur les intérêts particuliers. C'en est une autre de croire qu'on pourra faire ce qu'on voudra à la longue, sans forcer au silence ceux qui ont un fort intérêt à s'y opposer<sup>476</sup>.

Trudaine critique la forme naturelle et nécessaire de l'équilibre entendu sous le nom de justice. Il s'écarte ainsi de la théorie déterministe permettant de découvrir des relations causales pour démontrer l'obligation de l'intervention de la monarchie, c'est-à-dire d'une politique économique et délaissier ainsi l'activité théorique de l'économie politique<sup>477</sup>. Le temps ne joue pas en faveur de l'économie ni de la politique, au sens d'une délibération entre le gouvernement et les parlements. L'action seule prime pour la mise en place d'une politique libérale, et non pas la discussion avec des sphères extérieures aux ministères. Le caractère de ce mémoire semble contradictoire avec la parcimonie du pouvoir défendue précédemment. Ce ton plus agressif provient du contexte des délibérations parlementaires devant l'édit de suppression de la corvée. Les audiences au parlement de Paris s'étaient déroulées les 9, 17 février et 2 mars et s'étaient caractérisées par l'opposition des parlementaires et du prince de Conti. Les remontrances furent formulées le 4 mars et le lit de justice le 12. La rhétorique de Trudaine emprunte ainsi à la fois aux physiocrates le despotisme légal et aux libéraux le « gouvernement frugal »<sup>478</sup> ou passif. Ces deux aspects opposés n'en forment pas moins les deux versants du pouvoir libéral.

Suivant ces deux logiques, Trudaine ne fait pas du consentement à l'impôt le critère de la mise en place de la réforme, mais se concentre sur l'expertise de l'administration, la confiance dans le bien général qui en résultera et la nécessité de dépasser les résistances considérées comme contraires à l'évidence de la mesure. La fonction de l'administrateur éclairé se complique en ce que la conception du bien général défendue par Trudaine n'est pas induite, mais déduite des théories et de l'expérience. Ceci peut entrer en contradiction avec les propos de Condorcet sur Turgot : « il semble que, dans les principes d'une justice rigoureuse, un impôt qui n'a pour objet que l'utilité devrait, pour être légitime, obtenir le consentement de tous les individus assujettis à le payer. »<sup>479</sup>. La primauté de ce consentement sur l'utilité arbitrairement défendue par un ministre provient de la défense des droits naturels : « puisque l'objet de la société est (...) le maintien des droits (...) le système de lois qui le

---

<sup>476</sup>Mémoire de Trudaine, 1776, VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 143.

<sup>477</sup>PERROT, « Condorcet », *op. cit.*, p. 374.

<sup>478</sup>Benjamin Franklin, cité par FOUCAULT, *Biopolitique*, p. 30.

<sup>479</sup>CONDORCET, *Vie de M. Turgot*, cité par BEAUREPAIRE, *La France des Lumières*, p. 318.

remplira sera le meilleur »<sup>480</sup>. La vision de l'utilité et celle des droits naturels constituent pour Michel Foucault les deux voies libérales de limitation de la puissance publique<sup>481</sup>. La première aboutira à la voie radicale de l'utilitarisme anglais où la loi est le produit d'une transaction entre gouvernant et gouverné, la seconde mène à la voie révolutionnaire faisant de la loi une volonté issue des droits naturels. Turgot rejetait ainsi le despotisme légal au profit d'une raison gouvernementale didactique au point de vue de l'économie politique. Les phénomènes de crises populaires liés notamment à la peur du complot de famine suite aux mesures de libéralisation du commerce révélaient l'insuffisance d'une politique uniquement fondée sur l'évidence de la raison économique libérale. L'opposition parlementaire reprenait cette exigence du consentement<sup>482</sup>. La communication d'informations s'avérait donc primordiale dans le discours des réformes, cette tâche revenant surtout aux ministres. Le défaut d'information explique en partie les mécanismes de la crise dans les révoltes contre la famine<sup>483</sup>. La voix des faibles que Trudaine entendait suivre ne correspondait donc pas à la voix du public.

L'enjeu devenait d'autant plus fort que, comme l'a montré Jürgen Habermas, la sphère publique devient critique à la fin du XVIIIe siècle et touche l'administration, le rapport entre l'autorité monarchique et les sujets, la société bourgeoise sur laquelle s'exercent les règlements du pouvoir et la monarchie<sup>484</sup>. Le terme d'opinion publique signifiait l'usage par le public de sa raison et supplantait la définition des physiocrates qui ne considéraient qu'une élite éclairée. Habermas définit les amateurs éclairés comme le « noyau interne du nouveau public d'art », c'est-à-dire comme l'émanation d'un espace de discussion autour de la culture devenue une notion à part entière<sup>485</sup> ; et si l'administrateur éclairé formait-il le noyau interne du nouveau public de la science, et particulièrement de l'économie politique, ce nouveau champ de savoir qui s'autonomise vis-à-vis du gouvernement tout en lui devenant indispensable ? La sphère publique contrôlée par le pouvoir doit transiger avec ce nouvel outil qui révèle l'existence d'une autre sphère ingouvernable, celle de l'économie constituée par l'*homo oeconomicus* dont l'intérêt doit être préservé<sup>486</sup>. L'engagement de l'administrateur auprès des sciences exige une nouvelle forme de publicité fondée sur l'utilité et l'intérêt général.

---

<sup>480</sup>*Ibid.*

<sup>481</sup>FOUCAULT, *Biopolitique*, p.41-43.

<sup>482</sup>BEAUREPAIRE, *op. cit.*, p. 318.

<sup>483</sup>« Un gouvernement incompris est le meilleur agent du désordre économique », PERROT, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 283.

<sup>484</sup>HABERMAS, Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993, [1961].

<sup>485</sup>R. Williams a montré que l'art et la culture rejoignaient leur sens moderne au XVIIIe siècle, définis comme des sphères à part. HABERMAS, *op. cit.*, Chapitre II « Structures sociales de la sphère publique ».

<sup>486</sup>Leçon du 28 mars 1979, FOUCAULT, *Biopolitique*, p. 271.

### 1.3 Les arts de la science

La communication des ouvrages réalisés grâce au soutien financier et à la direction des Trudaine valorise la technique et l'utilité comme facteur d'un bien général. Le pont de Neuilly exprime cette primauté de l'utile sur le faste. Condorcet décrit dans l'éloge de Trudaine de Montigny le caractère de l'administrateur éclairé devant la balance entre dépenses somptuaires et construction d'ouvrages civils :

tandis que le vulgaire est frappé du mérite de la difficulté vaincue, qu'il admire le spectacle imposant d'une construction hardie, d'un immense travail, d'une dépense énorme, l'homme éclairé ne voit qu'une charlatanerie méprisable, plaint le peuple immolé à la vanité d'un artiste, et gémit de l'ignorance de l'homme en place<sup>487</sup>.

La vertu de l'administrateur éclairé est aussi due à sa distinction vis-à-vis du reste de la population. Il tire son savoir de ses propres lumières et de son expérience, non pas en fonction de la voix publique<sup>488</sup>. Le savoir-faire de l'administrateur vaut mieux que le seul consentement de la population, ce qui justifie un despotisme légal au service d'une politique libérale défendant le principe de l'utilité assimilé à l'intérêt général. La publicité d'un ouvrage technique use pourtant des mêmes formes d'un spectacle de cour, avec cette différence qu'il glorifie ici le commerce et la circulation dans un spectacle de l'utilité. Ainsi le décintrement des arches du pont de Neuilly constitua-t-il un événement mondain en présence du roi, relaté dans les *Mémoires secrets* et représenté en peinture par Hubert Robert. Cette phase de la construction du pont revêtait un aspect symbolique et technique important. Elle consistait dans le détachement des structures de bois soutenant le contour des arches. Les ponts de Perronet se distinguaient par la minceur de ceux-ci, l'opération dévoilait ainsi la prouesse technique et esthétique de ce pont. Le premier ingénieur mentionne l'organisation de l'événement par Trudaine qui mit à disposition des tentes et un buffet pour le public des courtisans<sup>489</sup>. Son texte décrit aussi la rigueur et la précision de la logistique de l'événement qui honore le directeur des ponts et chaussées. L'organisation du spectacle fut en effet traitée avec la même méthode utilisée par le corps des ingénieurs. Deux gravures décrivent l'événement dans la *Description des ponts de Neuilly, de Mantes*, l'une donne une vue d'ensemble qui se rapproche de la peinture réalisée par Hubert Robert, l'autre présente la situation sur les mêmes principes visuels et cognitifs que la représentation d'un plan de

---

<sup>487</sup>« Eloge de M. Trudaine », *HARS*, 1777, p. 86.

<sup>488</sup>La politique des ponts et chaussées doit s'en éloigner pour suivre les principes économiques d'un équilibre entre le coût et les avantages : « Dans cette partie de l'administration les connaissances de M. Trudaine le défendaient encore contre des erreurs, d'autant plus difficiles à éviter que la voix publique est presque toujours en ces occasions complice des fautes de l'administrateur », *Ibid.*

<sup>489</sup>PERRONET, *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc.*, Paris, Didot, 1788, p. 98.

construction du pont<sup>490</sup>. Deux vues se partagent la gravure, l'une en coupe de face présentant l'allure des loges et galeries entourant une arche du pont prise au moment du décintrement. La seconde vue se rapproche d'une carte géographique par une projection horizontale.

La légende précise la nature des loges et des espaces en fonction de leurs occupants, ainsi de la « loge de la cour », la tente du roi et l'« emplacement pour le public ». Les deux groupes de la cour et du public se faisant face autour du pont. La logistique et le divertissement sont aussi mentionnés par « l'emplacement des carrosses de la cour », la « tente des rafraîchissements » et le « chemin des cuisines ». La légende consacrée au pont s'attache au dispositif du spectacle, c'est-à-dire les cabestans permettant de retirer les arches en bois. Le traitement de la représentation suit donc une double logique : d'une part celle de la gravure scientifique non naturaliste illustrant différents angles de vues à différentes échelles et isolant des éléments et, d'autre part, celle de la gravure commémorative en reprenant une vue d'ensemble mettant en scène l'événement précédemment décomposé. Une deuxième vue en coupe des loges de la cour montre la structure des tentes qui permet de relier le spectacle de l'observation et l'utilité de la communication par le pont dans une même image d'ingénierie. La toile d'Hubert Robert saisissait l'instant de la chute d'une arche en bois dans la Seine et transmettait ainsi l'émotion du spectacle, tandis que la gravure de la vue du décintrement du pont décrivait la fin de l'opération, les morceaux de bois flottant sur le fleuve redevenu calme. Elle montre notamment l'importance du public dans une vue frontale tout en présentant la solidité et l'équilibre du pont. Le tableau fondait au contraire les observateurs dans le décor au profit de la perspective du pont confondue avec le fracas de l'eau agitée et l'ampleur des nuages, ce qui lui donne un aspect sublime, proche de celui des ruines peintes par le même artiste. Que Trudaine ait commandé un tableau représentant cet événement technique et spectaculaire montre un lien possible entre l'esthétique et la science, cet ouvrage d'art devant servir autant au commerce qu'à la grandeur de la monarchie.

Le discours de la technique rapproche les Trudaine de la figure de l'administrateur éclairé par leur implication matérielle, financière et symbolique à différentes opérations issues d'une politique libérale défendant les circulations. Ces interventions s'inscrivent dans le balancement de l'économie politique entre théorie et pratique et se caractérisèrent par la voie de la fermeté dans l'adaptation. Elles participèrent en cela à l'évolution de la raison gouvernementale et de la représentation du pouvoir du souverain à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en cherchant à concilier les théories d'une liberté économique et la réalité du pouvoir royal dont l'action n'est envisagée que pour mieux s'effacer par la suite. Une autre contribution des Trudaine qui est en lien avec cette politique libérale et le mouvement de la bureaucratisation est celle de l'expertise.

---

<sup>490</sup>Voir en annexe.

## I. Technologie administrative

En tant qu'intendant des finances et membre honoraire de l'Académie royale des sciences, les Trudaine ont un double rôle d'expert. Le domaine du commerce et de l'industrie, comme celui de la recherche scientifique font l'objet d'un contrôle de l'État qui se traduit par la nécessité de l'expertise. Cette pratique s'est développée avec l'institutionnalisation et la rationalisation des pratiques scientifiques – en tant qu'observation et induction à partir de la nature – commerciales et industrielles. Ceci se réunit sous une stratégie de puissance et de rayonnement du royaume à travers les idéaux du bien public et du progrès. Tel qu'il a été étudié par Habermas<sup>491</sup>, le concept de technologie permet d'analyser ces opérations et leurs évolutions en éclairant les passages entre théorie et pratique qui ont produit des témoignages sur le contrôle assuré par les Trudaine.

### 2.1 Expertise technique

Trudaine participa à la pratique de l'expertise sur le terrain, tâche qui était directement liée à son administration. Dirigeant les départements du commerce et des manufactures, les Trudaine s'étaient illustrés dans le soutien apporté à l'industrie textile. Leurs liens avec l'ouvrier jacobite Holker avaient permis d'intégrer en France des machines à filer le coton à l'anglaise ainsi que la formation et le regroupement de manufactures comme à Saint-Sever où Holker bénéficiait du soutien de l'administration. Le décalage au point de vue technique entre l'industrie textile anglaise et française empêchait pour cette dernière une croissance forte. Avant la progression entamée entre 1771 et 1773 grâce à l'acclimatation des techniques anglaises et l'espionnage industriel mis en œuvre par les Trudaine<sup>492</sup>, le taux de croissance dans le secteur textile oscillait entre 1,6 et 3%. Le produit industriel représentait 1/5e du total contre ¼ pour l'Angleterre<sup>493</sup>. Cette politique qui favorisait l'innovation exigeait en parallèle un contrôle des machines nouvellement introduites. Cette tâche n'incombait pas seulement aux inspecteurs des manufactures, mais aussi aux intendants de province. Trudaine pouvait aussi y participer. Les contrats passés avec les manufacturiers le plaçaient à la fois en position de protecteur et de surveillance. Aussi Ribes, fabricant de textile à Nîmes, envoie-t-il à Trudaine des échantillons de ses étoffes qu'il a obtenus grâce à de nouveaux procédés. À la suite d'une suggestion de Holker fils, Trudaine avait accordé qu'on lui offrît une mécanique à filer anglaise et un métier à tisser fabriqué par de La Salle ce qui lui valut de la part de Ribes le titre de « protecteur des arts et

---

<sup>491</sup> *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990.

<sup>492</sup> MINARD, Philippe, *op. cit.*, p. 212.

<sup>493</sup> MEYSSONIER, *op. cit.*, p. 187.

père des peuples »<sup>494</sup>. Holker et Trudaine ont ainsi demandé aux états de Languedoc de fournir une gratification au fabricant d'étoffes, le métier à tisser étant financé sur la caisse du commerce<sup>495</sup>. Cette libéralité de Trudaine devait engranger le développement régional de ce type de fabrique par la diffusion du modèle technique. Sa décision fait notamment suite à l'inspection par Holker du travail de Ribes. La tâche de Trudaine consistait avant tout à assurer la protection de Ribes par des encouragements, notamment en négociant avec les états du Languedoc représentés par son archevêque. En retour, Ribes envoie à Trudaine des échantillons de ses travaux, des étoffes de soie « piquées au milieu », des couvertures « façon de Naples »<sup>496</sup>. Les étoffes et tissus italiens bénéficiaient de la présence de commerçants anglais et donc des produits de leurs manufactures textiles. Les Français pouvaient ainsi étudier en Italie les procédés anglais de tissage, ce que Morellet ne manqua pas de faire pour Trudaine. Ce dernier incarne l'expertise technique en dernier ressort, après les avis de Holker et de l'intendant de province. Il demande à l'intendant en Languedoc : « Je vous prie de vouloir bien prendre sur ses différents objets les éclaircissements nécessaires, de vous faire informer si la découverte du sieur Ribes est aussi avantageuse qu'il le prétend, et de me marquer ce que vous pensez de sa demande »<sup>497</sup>. Le deuxième avis formulé par Holker confirme l'aide apportée par l'administration à la fabrique de Ribes. L'envoi en retour des échantillons est l'expression de l'exigence de production qui pèse sur le fabricant en raison de l'aide du gouvernement, et permet à Trudaine d'effectuer un contrôle direct et symbolique du produit et de la technique.

L'expertise de Trudaine dans ce domaine des manufactures est avant tout d'ordre symbolique puisqu'il incarne l'administration qui attribue ou non les privilèges et les aides. Sa présence prenait la forme d'un argument d'autorité pesant dans la décision de l'expertise. Après avoir passé un contrat avec le contrôle général des finances, puis une convention avec l'intendant en Dauphiné, Vaucanson devait faire construire et acheminer ses moulins et machines à organer les soies dans les bâtiments préparés à cet effet par les entrepreneurs Jubiés et Infantin. Vaucanson avait été nommé inspecteur des manufactures de soie en 1741 suite à sa création d'automates. Il inventa notamment deux machines pour le tirage et le moulinage qui donnaient plus de solidité aux fils par le tissage en double croisure<sup>498</sup>. Le moulin donnait une régularité au mouvement des fuseaux pour le tissage. La machine bénéficiait d'une plus grande précision et l'utilisation en était simplifiée. Une femme pouvait servir quatre de ses moulins, « tandis qu'il faut un homme agile et très adroit pour en servir un à l'ordinaire »<sup>499</sup>. L'intégration de ces machines dans les manufactures de textile devint pour

---

<sup>494</sup>Lettre de Ribes à Trudaine, 8 juin 1774, AN/F/12/654/9.

<sup>495</sup>Holker à Trudaine, 18 janvier 1774, *Ibid.*

<sup>496</sup>Ribes à Trudaine, s. d., *Ibid.*

<sup>497</sup>Trudaine à Saint-Priest, 18 octobre 1773, *Ibid.*

<sup>498</sup>BALLOT, Charles, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Lille, Paris, O. Marquant, F. Rieder, 1923, p. 317.

<sup>499</sup>Vaucanson cité par BALLOT, *op. cit.*, p. 318.



l'administration un enjeu de modernisation. Bien qu'il eût déjà reçu la somme de 100 000 livres, Vaucanson retardait leur envoi en raison d'un désaccord sur l'emplacement pour ses machines. L'administration décida donc d'envoyer sur les lieux des inspecteurs afin de juger des réticences de l'académicien. Le contrôleur général Clugny envoya une lettre à Vaucanson pour lui annoncer que cette expertise se mettait en place : « M. Trudaine qui a vu par lui-même les bâtiments des sieurs Jubié et Enfantin m'a attesté qu'ils étaient en tout point propres à remplir l'objet de leur destination, que les ateliers étaient très clairs et que rien ne pouvait s'opposer au succès »<sup>500</sup>. Les entrepreneurs s'étaient plaints du retard, et Vaucanson réclamait des fonds supplémentaires. L'inspection symbolique de Trudaine s'était déroulée avant la disgrâce de Turgot dans le cadre d'une visite « ministérielle », technique et mondaine liée au soutien apporté par l'administration à ces entrepreneurs. Jubié écrit : « M. de Trudaine et Mme d'Invault ont bien voulu honorer aujourd'hui notre manufacture de leur visite, nous espérons monseigneur, qu'ils voudront bien vous en parler à leur retour : M. de Trudaine a bien voulu nous témoigner sa satisfaction sur nos travaux, et l'étendue de notre établissement qui est un monument de bienfaisance et de protection de M. de Trudaine »<sup>501</sup>. Turgot s'y rendit également en octobre 1776<sup>502</sup>. Comme pour le pont de pierre de Neully, la notion de monument est appliquée au domaine du commerce. La célébration de cette dimension « mémorative » du travail de l'intendant des finances se renforce de la protection de l'administration. Ainsi la politique dirigiste vient-elle célébrer l'idéal de la libre fabrication d'étoffes<sup>503</sup> et de la circulation commerciale et industrielle liée à la diffusion de techniques nouvelles. Les encouragements se justifiaient par rapport à la position de précurseur d'une manufacture ou à la rareté de leurs implantations. L'intendant des finances agit comme un intermédiaire institutionnel entre les entrepreneurs et l'inventeur à travers une inspection et une protection plus souples qui ne se fondent ni sur le suivi à la lettre des règlements (il s'agit ici d'un arbitrage technique pour l'insertion et la diffusion de nouvelles machines) ni sur la mise en place d'un monopole de fabrication.

Ces nouvelles machines créées par Vaucanson témoignent de la tension entre art et technique qui caractérise les inventeurs. Comme l'explique Charles Ballot, ces moulins sont un chef-d'œuvre au point de vue technique, tandis que la pratique commerciale en a montré les limites<sup>504</sup>. L'inspecteur Roland de La Platière écrivait : « M. Vaucanson a plus travaillé en mécanicien qui cherche à se faire admirer des savants, qu'en artiste qui doit être utile aux fabriques »<sup>505</sup>. L'administrateur devait pouvoir

---

<sup>500</sup>Clugny à Vaucanson, 26 août 1776, AN/F/12/654, f°31.

<sup>501</sup>25 avril 1776, *Ibid.*, f°51.

<sup>502</sup>Turgot à Fourqueux, 15 octobre 1776, *Ibid.*, f°34.

<sup>503</sup>Les commerçants et fabricants de Romans avaient fait parvenir à Trudaine en 1776 une représentation dans laquelle ils plaidaient pour la liberté comme garant de la prospérité, pour l'abolition des règlements dans la fabrication des étoffes, pour l'arrêt des inspections au profit d'une simple rencontre. L'administration des Trudaine partageait notamment la liberté de fabrication et la suppression des règlements par une inspection remaniée. *Ibid.*

<sup>504</sup>BALLOT, *op. cit.*, pp. 321-322.

<sup>505</sup>*Ibid.*

discerner ces deux logiques. L'exemple des familles Jubié et Enfantin montra pourtant le succès économique de ces machines dont les produits séduisirent les fabricants lyonnais<sup>506</sup>.

Clugny envoya une commission d'inspecteurs du commerce supervisée par Fourqueux pour faire se rétracter Vaucanson lequel avait regretté que « les personnes en place » se contentaient d'envoyer des délégués pour se former un avis plutôt que de compter sur leurs propres lumières. « cette lumière est toujours préférable à celle qu'ils reçoivent du rapport de ceux qui les approchent »<sup>507</sup>. Pourtant, malgré la visite de Trudaine et son avis favorable, Vaucanson maintint son jugement tout en se soumettant à l'autorité de l'intendant des finances :

Je me sou mets à vos ordres puisqu'ils émanent de l'autorité souveraine que je dois respecter et à laquelle je ne saurais résister, mais cet acte d'obéissance me peine d'autant plus que je prévois le regret que vous aura fait connaître qu'il était totalement contraire au projet que vous avez d'opérer le bien public<sup>508</sup>.

Vaucanson n'était peut-être pas au courant de la visite de Trudaine auprès des entrepreneurs, la lettre qui l'en informait avait été envoyée par Clugny en août 1776. Aussi, le discours de Vaucanson rejoint-il celui de la lettre à Fourqueux, à savoir la nécessité de l'observation plutôt que de la délégation, particulièrement dans le domaine des manufactures et de l'application des inventions pour un membre éminent du contrôle général des finances. Cette exigence rejoint celle de l'administrateur éclairé qui doit porter ses yeux sur tous les domaines de son administration et qui bénéficie de l'avantage de l'expérience sur la théorie, ainsi que le décrit l'éloge de Trudaine<sup>509</sup>.

L'inspection pratiquée par Trudaine peut aussi se couper de l'intermédiation pour agir directement sur le terrain. Avant que l'arrêt de la suppression de la corvée ne fût publié, Trudaine avait envoyé à Turgot le détail par généralités des travaux à conduire pour l'entretien des routes, chaque inspecteur des ponts et chaussées s'occupant de plusieurs généralités. La maladie de l'un d'entre eux amène Trudaine à envisager d'assurer lui-même son remplacement. Ce remplacement fait de Trudaine un inspecteur à part entière.

Tout ce que je puis faire, c'est, en faisant mon voyage de Provence, de faire successivement moi-même le travail avec les ingénieurs de Berry, de Bourbonnais, de Lyon, de Grenoble. (...) Je ferai moi-même la fonction d'inspecteur général dans ses parties<sup>510</sup>.

Je serai d'autant plus aise de pouvoir conférer moi-même avec les ingénieurs de cette province, qu'il y a un peu de désordre et d'insubordination et que j'espère que je pourrai calmer tout cela<sup>511</sup>.

---

<sup>506</sup>*Ibid.*, p. 325.

<sup>507</sup>Vaucanson à Fourqueux, 18 mars 1776, AN/F/12/645/4.

<sup>508</sup>Vaucanson à Trudaine, 18 février 1776, *Ibid.*

<sup>509</sup>« L'expérience l'avait plus éclairé que la théorie », *HARS*, 1777, p. 85 et p. 86.

<sup>510</sup>VIGNON, *op. cit.*, t. 3, p. 123.

<sup>511</sup>*Ibid.*, p. 124.

Les difficultés financières de l'administration et la réforme de la corvée entraînaient un risque de dégradation des routes faute d'un entretien suivi, le dégel du printemps provoquait des dégâts importants. L'intendant des finances possède ainsi une connaissance suffisante des besoins logistiques pour remplacer un inspecteur. La circulation d'informations était primordiale dans la formation de ce savoir. Sa double position de supérieur hiérarchique et d'inspecteur lui permet de communiquer avec les ingénieurs sans aucune médiation pour résoudre directement un problème. Les ingénieurs pouvaient rencontrer l'opposition de la population et des propriétaires qui les percevaient comme l'expression de l'emprise de l'État sur la province<sup>512</sup>.

L'activité de l'inspection pouvait ainsi se former de manière provisoire. Ces interventions ponctuelles se confondent avec la pratique de la commission. Celle-ci était aussi utilisée dans le cadre de l'Académie des sciences pour résoudre un problème extérieur à son champ premier d'activité. Ainsi Turgot envoie-t-il une lettre à Condorcet, secrétaire de l'Académie royale des sciences pour constituer une commission comprenant des académiciens afin d'étudier l'épizootie qui atteint le Labourd, la Navarre et la Guyenne. Le contrôleur général désigne directement Malesherbes, Trudaine, Duhamel, Tenon et Condorcet. Le rôle de Trudaine en tant qu'intermédiaire entre la commission de savants et l'administration est ainsi souligné par Turgot : « M. Trudaine remettra à MM. les commissaires toutes les pièces qui seront nécessaires et tous les comptes qui me seront rendus »<sup>513</sup>. Ce recrutement montre les liens entre l'administration et l'académie des sciences, entre le monde technique et le monde savant. L'enjeu touche la survie du bétail et donc l'économie agricole du royaume, ce qui concerne directement le contrôle général. Comme dans les manufactures, les académiciens sont enrôlés par l'administration pour mettre leur savoir au service de l'économie politique, ici de la résolution d'une crise épidémique.

## 2.2 Expertise scientifique

Le terme « expert » désignait au XVIIIe siècle un homme disposant d'un savoir-faire scientifique et technique, « un homme fort versé, fort expérimenté en quelque art qui s'apprend par expérience. Il est fort expert en chirurgie » expliquait le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1762<sup>514</sup>. Lorsque cette compétence pratique rejoint une connaissance théorique, ce terme se rapproche de son sens moderne. La pratique de l'expertise scientifique met en lien le milieu de l'administration

---

<sup>512</sup>PICON, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne*, p. 47.

<sup>513</sup>18 novembre 1774, SCHELLE, *Turgot*, t. 4, pp. 427-428.

<sup>514</sup>SKORNICKI, Arnault, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la "science du commerce" sous Louis XV », *Genèses*, 2006/4, n°65, p. 4.

et celui des sciences par un processus de vérification permettant l'obtention d'un privilège et l'intégration du travail réalisé dans les connaissances validées par l'Académie des sciences. Étant honoraire de cette académie, Trudaine de Montigny participait à cette validation institutionnelle. L'expertise devenait ensuite un discours qui donnait autorité au travail approuvé par l'administration, aussi pouvait-il être mis en scène par l'auteur ainsi consacré. C'est ce que fait Lavoisier pour ses *Opuscules physiques et chimiques* dans lesquels il intègre le rapport de l'Académie des sciences réalisé par Trudaine, Macquer, Le Roy, et Cadet ; l'authenticité du rapport étant établie par la certification de Grandjean de Fouchy. Bien que des doutes demeurent sur le véritable auteur de ce rapport, celui-ci n'en montre pas moins la responsabilité donnée à Trudaine dans le contrôle administratif et savant. Le rapport de l'académie décrit le contenu de l'ouvrage et récapitule ses points importants. Il retrace ainsi une courte histoire de la chimie, de Paracelse à Priestley, en passant par Black et Meyer pour recadrer les expériences de Lavoisier qui cherchent à établir la nature et la composition de l'air fixe, de l'air inflammable et à montrer l'existence d'un « fluide élastique » se combinant à certaines substances lors d'une combustion. Ce discours reprend celui de Lavoisier qui permet à la fois de montrer la nouveauté de ses expériences et la rigueur de ses travaux et de sa méthode, tous deux inscrits dans l'héritage et l'imitation d'autres chimistes. Aux yeux de l'académie, le travail du savant, lorsque celui-ci engrange de nouvelles découvertes, consiste aussi à faire l'histoire de sa pratique pour établir une tradition savante, une continuité de la connaissance et mettre en évidence la nouveauté du travail présent. L'interprétation de Lavoisier sur les propriétés du « fluide élastique » lui était en effet propre, mais la plupart des expériences sur la combustion des métaux restaient partagées par de nombreux praticiens du savoir en Europe. Les académiciens rappellent cette qualité du travail savant :

d'après cet exposé, on voit que M. de Lavoisier présente dans cette première partie un tableau très-étendu de tout ce qui a été découvert et écrit avant lui sur les émanations élastiques des corps, et nous pouvons ajouter qu'il le fait en historien impartial qui se contente d'exposer les faits sans prendre aucun parti<sup>515</sup>.

Le discours du savant expérimentateur rejoint ainsi la méthode newtonienne qui part de la description des faits pour ensuite former une explication. Son travail est aussi celui d'un historien en ce que la formulation de découvertes nouvelles ouvre la voie à des connaissances futures, conformément à la philosophie du progrès défendue par les hommes des Lumières. Dans cette perspective, décrire un phénomène nouveau, c'est déjà appartenir au passé, la théorie du progrès indéfini induisant un mouvement inexorable vers d'autres connaissances. La référence aux précédentes expériences devenait donc indispensable en ce qu'elle prenait la forme de l'expression d'une dette, inhérente à la

---

<sup>515</sup>LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Opuscules physiques et chimiques*, Paris, Durand, Didot, Esprit, 1774, p. 364.

forme linéaire de l'avancement des savoirs. La validation institutionnelle à laquelle participe Trudaine prend la forme d'une profession de foi épistémologique et décrit la lecture du discours savant et expérimental qui devient donc, par le fait même de la linéarité du progrès et de la succession temporelle des savoirs à laquelle s'ajoute celle des expériences, lecture de l'histoire de la chimie. Le caractère scientifique des expériences donne par extension une valeur scientifique à l'histoire. Le rôle des académiciens consiste donc, par leur lecture de ce travail et le transfert dont ils prennent acte entre les praticiens de la chimie, à valider cette extension de la scientificité qui naît du mouvement partant des théories de Paracelse jusqu'à l'expérimentation, de l'expérimentation aux découvertes et des découvertes au discours, et qu'ils interprètent comme l'expression d'un mouvement proche du progrès qui tend à établir la chimie en science, processus qui se révèle donc par l'histoire. Ce mouvement part de la pratique présente à l'ordre de l'histoire, lequel montre le cours du progrès, ce qui établit le caractère scientifique (qui reste fondé sur la méthode expérimentale et la reconnaissance de la République des sciences). Les académiciens expriment ces transitions et deviennent ainsi des intermédiaires entre l'ordre de la science et l'ordre de l'histoire, correspondance qui s'affirme nettement dans *l'Histoire et mémoire de l'Académie royale des sciences*. La valeur scientifique de l'expertise réalisée par ce rapport se définit autour de ces deux exigences, la méthode et la reconnaissance :

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des expériences, parce qu'il serait impossible de les faire connaître sans transcrire l'ouvrage presque tout entier ; mais nous croyons devoir assurer l'Académie qui nous a chargé de les vérifier, que M. Lavoisier les a répétées presque toutes avec nous, et nous joignons à ce rapport la notice que nous en avons prise à mesure qu'elles se faisaient, signée et paraphée de nous : on y verra ainsi que dans l'ouvrage de M. Lavoisier, qu'il a soumis tous ses résultats à la mesure, au calcul et à la balance ; méthode rigoureuse, qui, heureusement pour l'avancement de la chimie, commence à devenir indispensable dans la pratique de cette science<sup>516</sup>

L'ordre de la science relève de l'ordre chronologique ; les académiciens valident cette succession de gestes qui définissent des séquences temporelles ensuite transférées sous la forme d'un discours de la preuve. L'expertise est avant tout une activité pratique, or, dans cet exemple, elle s'attache uniquement à l'enjeu théorique. Les instruments ni les expériences ne sont rapportés directement par le groupe d'académiciens qui renvoient aux chapitres de l'ouvrage, et se contentent de mentionner qu'il s'agit d'« expériences très-intéressantes et très-curieuses »<sup>517</sup> au profit de la description du résultat des observations et de l'état du savoir en chimie. Ce rapport relève donc plus d'un résumé de l'ouvrage tel qu'il fut présenté dans le volume de *l'HARS* en 1774 que d'une expertise scientifique bien qu'il semble provenir d'une vérification des expériences. Ainsi présenté à la fin de l'ouvrage de Lavoisier, ce

---

<sup>516</sup>LAVOISIER, *Ibid.*, p. 368.

<sup>517</sup>« Nous nous contenterons d'observer que presque tous ces articles contiennent des expériences très-intéressantes et très-curieuses », *Ibid.*, p. 363.

rapport privilégie l'ordre du savoir à celui de l'expérience et se rapporte à la stratégie argumentative de Lavoisier relative à une rhétorique de la preuve qui tient à la fois de l'expérience, de l'instrument et de l'institution académique.

## **I. La méthode expérimentale, représentation et réalité**

La participation de Trudaine à des expériences à but scientifique et politique montre son implication dans la pratique et l'élaboration d'un objet de savoir<sup>518</sup> et/ou de pouvoir. Ces recherches ont eu un rôle décisif dans la constitution de nouveaux savoirs. Son travail en laboratoire avec Lavoisier témoigne de la pratique scientifique de Trudaine de Montigny qui ne se limite pas à la reconnaissance que lui octroie son statut d'académicien honoraire. Les documents officiels témoignent du rôle de Trudaine comme instance de reconnaissance du travail réalisé et valorisent ainsi sa qualité d'observateur. Les registres du laboratoire de Lavoisier ainsi que sa correspondance indiquent l'engagement de Trudaine dans la transmission d'informations savantes et dans le discours de la preuve expérimentale. En tant que représentant de l'État, il valorise la pratique scientifique en facilitant la diffusion des moyens techniques dans le milieu savant et en constituant un espace de communication et de traduction des énoncés et découvertes scientifiques.

### 3.1 Mise en scène de l'expérience et de la preuve

La philosophie expérimentale qui se développe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui devient un critère de scientificité s'accompagne de la nécessité de la preuve pour justifier une découverte. Ainsi les expériences des savants étaient-elles reproduites à l'Académie des sciences pour être vérifiées et validées par la communauté institutionnelle, qui, comme l'a montré Roger Hahn, tendait à obtenir le monopole de l'expertise technique et scientifique. Faire de l'expérimentation un élément essentiel de la preuve exigeait la présence d'observateurs prestigieux et compétents dont la présence renforçait le caractère savant du procédé exhibé. Un académicien avait ainsi autant d'importance qu'un homme d'État. La présence de Trudaine pouvait ainsi donner reconnaissance publique à l'invention et son inventeur. En tant que contrôleur général des finances, Turgot avait chargé Condorcet de mettre en place des commissions pour faire l'expertise d'instruments envoyés d'Angleterre par Magellan. Il

---

<sup>518</sup>MANDRESSI, Rafael, « Réseaux, généalogies, contrats : collectifs savants » in JACOB, Christian (dir.), *Les lieux de savoirs*, t. 1.

restait une machine à dessaler l'eau de mer qui n'avait pas encore été montrée aux académiciens. Condorcet demanda donc à Turgot s'il fallait organiser la vérification sur place dans le port de Brest, et s'ils devaient l'attendre, lui et Trudaine, pour que tous deux « puisse[nt] voir l'expérience »<sup>519</sup>. Ce souci témoigne de la nécessité d'apporter une caution administrative et scientifique à l'expertise, mais aussi de l'intérêt personnel et économique que pouvait porter Trudaine et Turgot pour cette machine. Condorcet avait auparavant exprimé une vision différente de Trudaine à l'endroit de l'expérience savante. Ce dernier souhaitait attribuer 12 000 livres pour les expériences de l'académie. Au nom d'un rejet de la « physicaïlle », Condorcet relativisait l'importance des expériences publiques et refusait d'être rémunéré pour cette activité. « Il faut donner à un savant de quoi vivre, de quoi suivre son génie, et le laisser faire ce qu'il veut. Jamais un homme de génie n'ira se soumettre à une académie un plan d'expérience »<sup>520</sup>. Condorcet défendait ainsi une sorte de libéralisme de l'expérience fondé sur la libre inclination du savant plutôt que dans un cadre soumis à la seule autorité étatique. La découverte savante se forme par intuition et par les sens, par la libre réflexion et non par les seules exigences présentes. Cette critique montre la limite du contrôle de Trudaine en tant qu'administrateur sur le travail savant et technique. Condorcet revendique l'autonomie de l'expérience tandis que Trudaine incarne une rationalisation néfaste de la pratique expérimentale et des découvertes en sciences dans le cadre de ce qui s'apparente à une politique « scientifique ».

La reconnaissance des académiciens par l'expérience d'un nouvel instrument érige immédiatement celui-ci en un objet savant et donc en objet de savoir. Le grand verre ardent construit par Bernières grâce au financement assuré par Trudaine dut d'abord être validé par les académiciens. Le mémoire « Sur le grand verre ardent » publié dans le volume de l'*HARS* de 1774 mentionne ainsi l'expertise de l'instrument tenue par Trudaine, Macquer, Cadet, Lavoisier et Brisson. Trudaine adoptait ainsi la double qualité de mécène et d'« expert » technique et institutionnel. « Ils ont cherché à s'assurer que le poids de la liqueur ne changeait pas la forme des verres, à déterminer par l'expérience les différents foyers des différentes zones de la lentille, à connaître la différente force de la chaleur à ses foyers, à reconnaître dans la même zone les foyers des rayons différents ; ils ont comparé les effets de leur lentille à ceux de la lentille de Tchirnsausen. »<sup>521</sup>. Le mémoire précise ainsi les essais techniques permettant de vérifier la qualité et la pratique de l'instrument. Les « experts » sont aussi les expérimentateurs. Le verre ardent consistait en une vaste lentille qui permettait de former un foyer assez puissant pour créer une combustion. Cette technique était utilisée en chimie pour étudier la calcination et la fonte des métaux ainsi que les gaz qui s'en échappaient. Le problème qui se posait

---

<sup>519</sup>Lettre de Condorcet à Turgot, 1774, CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, Anne-Robert-Jacques Turgot, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770-1779*, Paris, Charavay frères, 1883, p. 193.

<sup>520</sup>Condorcet à Turgot, 1772 ou 1773, *Ibid.*, p. 127.

<sup>521</sup>*HARS*, 1774, pp. 4-5.

était celui de la force de cette combustion liée alors à la dimension de la lentille. Plus un foyer était puissant, plus l'appareil gagnait en dimensions, ce qui posait un problème technique et financier, le contrôleur des ponts et chaussées Bernières et Trudaine surent y apporter une solution. Le « grand verre ardent » dépassait en diamètre celui de Tschirnausen et se composait de deux lentilles courbées, contenant de l'esprit-de-vin pour améliorer son « pouvoir réfringent ». Il s'inspirait des travaux de Newton, d'Euler et de Buffon sur la réfraction<sup>522</sup>. Une gravure dédiée à Trudaine représentait la lentille utilisée dans le cadre d'une expérience avec un public mondain symbolisé par plusieurs couples<sup>523</sup>. Les dimensions de l'instrument sont valorisées par la représentation « en perspective », tout comme l'expérimentateur et la combustion. Ainsi la prouesse technique vient-elle célébrer la place de l'homme et l'expérimentation savante. Sa construction a exigé la collaboration du mécanicien Charpentier qui s'occupa du chariot soutenant les lentilles et permettant à l'appareil de s'orienter devant le soleil par rotation sans demander de déplacement<sup>524</sup>. Malgré la complexité de l'appareil, son maniement pouvait être assuré par une seule personne. La question de l'homme et du progrès technique ne se posait pas dans les mêmes termes en science et en économie. Trudaine était en effet préoccupé par le machinisme industriel et son possible remplacement des ouvriers. Ces derniers se plainquirent dans les cahiers de doléances du chômage que celui-ci pouvait provoquer<sup>525</sup>. Dans le milieu des sciences de l'académie, la réduction du temps et du nombre d'hommes s'occupant d'un appareil ne questionnait pas le rapport à l'importance croissante de la technique, mais était uniquement perçue sous l'angle de l'efficacité et des découvertes futures. Bien qu'il ne s'agissait que de « machines coopérantes » ou de « machines-outils »<sup>526</sup>, les sciences subordonnaient ainsi les hommes à la technique, et l'économie, la technique aux hommes<sup>527</sup> – il s'agissait aussi dans le cadre du développement de l'industrie textile de faire travailler massivement les campagnes pour lutter contre la « langueur » et le misonéisme.

En dépit de sa puissance, le grand verre ardent, qui fut utilisé par Lavoisier et par Macquer, posa rapidement des inconvénients majeurs. Un mémoire de l'*HARS* paru en 1782 traitant « d'un nouveau moyen d'augmenter l'activité du feu » remettait en question l'appareil financé par Trudaine et pointait les « difficultés extrêmes de se procurer et de travailler d'assez grandes masses de verre ». La lentille « a pu être employée à des expériences très-curieuses ; mais le prix de ces instruments, la difficulté de les manier, la nécessité d'employer une seconde loupe pour réunir les rayons, la crainte

---

<sup>522</sup>LAVOISIER, « Premier essai du grand verre ardent de M. Trudaine », *Œuvres de Lavoisier*, tome 3, Paris, éd. par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué, 1862, p. 275.

<sup>523</sup>Voir en annexe.

<sup>524</sup>LAVOISIER, *op. cit.*, p. 276.

<sup>525</sup>BALLOT, *op. cit.*, p. 18.

<sup>526</sup>RÉMOND, André, *John Holker*, Paris, M. Rivière, 1946, p. 84.

<sup>527</sup>On pourrait ainsi dire que l'économie est devenue une science lorsque la technique a pris l'ascendant sur les hommes, c'est-à-dire que les actions de l'homme dans la production pouvaient être envisagées au même titre qu'une machine possédant son mécanisme propre.



bien fondée de ne pouvoir en augmenter la grandeur fort au-delà de ce 1er essai, ont fait craindre qu'on ne se bornât à les employer pour quelques expériences isolées, presque uniquement destinées à en constater les effets, et qu'elles ne devinssent jamais un instrument à la portée des chimistes »<sup>528</sup>. La critique rejoint ici celle de Hobbes contre la pompe à air de Boyle qui voyait dans cet instrument le signe d'une science aristocratique et qui empêchait l'approche de la connaissance pour le plus grand nombre au profit d'une élite argentée, ainsi que l'ont montré Shapin et Schaffer dans *Léviathan et la pompe à air*. Le progrès technique n'était plus seulement affaire de dimension.

La technique apparaît ainsi comme l'un des principaux champs d'intervention de Trudaine de Montigny qu'il ne cherche pas seulement à organiser, mais aussi à pratiquer.

### 3.2 Place technique et pratique de Trudaine dans le discours de l'expérience

Il est mentionné dans les registres des expériences de Lavoisier que Trudaine demande à son confrère académicien de reproduire la réduction de la chaux de plomb ; expérience déjà plusieurs fois pratiquée par Lavoisier comme le montre l'analyse des registres ainsi que le témoignage de Lavoisier dans ses *Opuscules*. Celle-ci figure dans le 70<sup>ème</sup> folio du premier « grand registre » réunissant les expériences des années 1772 et 1773. Le phénomène de réduction des « chaux métalliques » touche en ces années 1772-1773 le cœur des recherches de Lavoisier. La calcination des métaux, en particulier le mercure, avait montré qu'au terme de la combustion, le métal calciné gagnait du poids là où la théorie du phlogistique, parce qu'elle pensait la perte du principe inflammable (phlogiston) lors de la combustion, devait s'attendre à une diminution. Cette objection était connue du temps de Stahl. L'opération suivante de « réduction » qui consistait à reformer, à « ressusciter » le métal en lui rendant son principe inflammable, était étudiée par Lavoisier qui cherchait des preuves à son idée d'un fluide élastique résultant de la combinaison d'un corps quelconque (dans cette expérience le charbon et le plomb) et du principe inflammable. L'augmentation de poids mesurée après la combustion se justifiait par l'apparition d'une partie du fluide élastique venant se fixer sur le minium, la chaux de plomb. La réduction de poids lors de l'opération inverse s'explique selon Lavoisier par la transmission, assurée par le charbon, du principe inflammable au métal reconstitué<sup>529</sup>.

Avant de consigner l'expérience pour Trudaine, Lavoisier a plusieurs fois répété ces expériences, se confrontant au premier problème de la combustion trop rapide du plomb. Le feu venait attaquer la cornue soutenant le métal. Ce premier groupe d'expériences sur la calcination du plomb s'étale sur le mois de février 1773. En mars, Lavoisier entame celles de réduction, la chaleur est

---

<sup>528</sup>HARS, 1782, pp. 28-29.

<sup>529</sup>LAVOISIER, *Opuscules*, p. 280.

produite par l'utilisation du verre ardent de Tchirnausen. En mai, les expériences sur la réduction du plomb sont explicitement tournées vers la mesure du poids de l'air fixe, que Lavoisier cherche à comparer à celle de l'air commun. C'est après avoir établi que « l'air fixe est à peu près équipondérable à l'air commun que nous respirons » que Lavoisier mentionne l'expérience pour Trudaine le 28 juin<sup>530</sup>. Plusieurs de ces expériences n'avaient pas de titres ou ont été modifiées plus tardivement. Ces titres ajoutés se font plus explicites, ils témoignent d'une plus grande maîtrise de la part du chimiste, aussi d'un souci de clarté. Ainsi l'expérience du 24 mai s'intitule « Expérience sur l'air dégagé par la réduction du plomb » ou bien « Mesurer l'air dégagé par la chaux dans l'acide nitreux » (7 juin). La plupart concernant la variation de poids du métal lors de la combustion et de la réduction, ces modifications peuvent expliquer une volonté de mise en cohérence ; elles servent à retracer, en les mettant sur un pied d'égalité, les différentes expériences dans une trame chronologique et sémantique ayant abouti à la remise en cause de la théorie du phlogistique. En s'insérant dans cette suite, l'expérience concernant Trudaine participe au discours de la preuve expérimentale réélabore par Lavoisier dans ces ouvrages, mais qui est à l'œuvre dans les comptes-rendus personnels, finalement reliés en plusieurs volumes. L'intervention de Trudaine dans le cours des expériences – intervention qui ne fait que les répéter et donc qui agit aussi comme vérification – se forme dans le méta-discours qui se concrétise dans la place qui lui est offerte par l'auteur des *Opuscules*.

Avant d'émettre son hypothèse sur la constitution du fluide élastique, Lavoisier prévient le lecteur sur le caractère encore trop expérimental de ses travaux, mais qui n'en sont pas moins dignes d'être publiés et qui n'en sont pas moins vraisemblables : « S'il était permis de me livrer aux conjectures, je dirais que quelques expériences, qui ne sont pas assez complètes pour être soumises aux yeux du public, me portent à croire que ... ». Trudaine intervient directement dans cette démarche incomplète, cela caractérise la nature même de sa pratique qui consiste principalement dans l'échange d'informations et dans l'encouragement à l'expérimentation. Lui-même, sous l'égide duquel cet ouvrage est publié, a participé à certaines de ces expériences, a eu connaissance des résultats de Lavoisier et a envoyé un exemplaire à Priestley, ce qui s'interprète comme une incitation à reproduire ces expériences.

Que Trudaine demande de répéter une expérience si importante pour la résolution de ce problème du poids dans les opérations de combustion et de réduction ne semble pas étonnant. Comme Lavoisier envers les expériences de ses confrères chimistes, il cherchait à reproduire et à s'approprier un résultat par la rigueur scientifique comme par un apprentissage en vue d'un dépassement. D'après ce que nous montrent les lettres de Trudaine enjoignant à son correspondant de reproduire une

---

<sup>530</sup>BERTHELOT, Marcellin, *La révolution chimique : Lavoisier, ouvrage suivi de notices et extraits des registres inédits de laboratoire de Lavoisier*, Paris, Felix Alcan, 1890, p. 243.

expérience, cette sollicitation semble motivée par la lecture d'un ouvrage de chimie plutôt que d'une pratique personnelle dont l'intérêt scientifique exigerait une comparaison de résultat. Contacter un savant dans le but de recevoir un résultat permet alors de le comparer à celui d'autres savants dont les travaux ont été publiés ou lus au cours d'une lettre. Trudaine demanda à Lavoisier de répéter les expériences décrites par Priestley dans sa brochure sur la manière d'imprégner l'eau d'air fixe. Il lui conseille aussi de publier l'ouvrage avec les notes de Magellan et ajoute : « Je vais répéter moi-même ces expériences »<sup>531</sup>. Trudaine venait de faire construire son laboratoire et s'appropriait à pratiquer la chimie en autonomie, « je travaille actuellement à devenir votre confrère chimiste. J'ai un laboratoire dont je ne sors pas depuis trois jours qu'il est fini. Si je suivais mon goût je m'y livrerais davantage, mais vous qui êtes jeune et qui avez du temps à vous je vous exhorte à l'employer aussi utilement. »<sup>532</sup>. Posséder un laboratoire et des instruments qui permettent de mener des expériences de physique et de chimie renforce le sentiment d'appartenance de Trudaine dans la communauté des académiciens expérimentateurs. Cette pratique du recueil d'informations, voire de simple amateurisme de la part de Trudaine devient alors une véritable vérification scientifique. Elle le relie directement au monde savant à la fois par une incitation et un encouragement à la découverte, mais aussi par un intérêt scientifique qui ne semble pas motivé par la raison d'État. Le caractère privé de l'échange ne doit pas amener à envisager l'intérêt de Trudaine pour ces expériences comme un simple passe-temps d'un commis de l'État. D'abord parce que les « détails » relevant de sa charge d'intendant de finances exigeaient une disponibilité et un engagement permanents en témoignent les lettres échangées avec Turgot lors de son ministère, mais aussi le travail avec les intendants et les inspecteurs des ponts et chaussées concernant l'entretien des voiries. Ensuite parce qu'investir dans un laboratoire prouve une volonté non plus seulement d'accumulation d'instruments, comme l'incarnent les cabinets scientifiques, mais aussi un intérêt pour la pratique et l'application technique en vue de vérifier et de découvrir, et surtout de connaître une science en train de se faire et non pas seulement d'apprendre ses résultats.

L'intermédiaire comme moteur d'un jeu d'échange forme aussi un jeu de miroirs entre les pratiques expérimentales en cherchant à orienter les recherches vers ce qui lui semble le plus important pour l'avancée de la connaissance en chimie comme en physique

Le laboratoire de Montigny alimente les premières conceptions de Lavoisier sur les acides en général (décrites dans son mémoire de 1777 sur la nature des acides) ainsi que les gaz dégagés du nitre par sa déflagration avec le charbon.

---

<sup>531</sup>Trudaine à Lavoisier, 14 juillet 1772, LAVOISIER, *Correspondance*, Œuvres de Lavoisier, Paris, A. Michel, 1957, vol. 2, p. 368.

<sup>532</sup>*Ibid.*, p. 369.

Je commencerai avant d'entrer en matière par prévenir le public qu'une partie des expériences contenues dans ce mémoire ne m'appartiennent point en propre ; peut-être même, rigoureusement parlant, n'en est-il aucune dont M. Priestley ne puisse réclamer la première idée ; mais, comme les mêmes faits nous ont conduits à des conséquences diamétralement opposées, j'espère que, si on me reproche d'avoir emprunté des preuves des ouvrages de ce célèbre physicien, on ne me contestera pas au moins la priorité des conséquences<sup>533</sup>.

Ces découvertes concernent la formation de l'acide nitreux et la participation de l'air pur dans la combustion. Lavoisier cherche à se démarquer par cette insistance sur les conséquences et non plus seulement sur la pratique de l'expérience (référée à Priestley) par l'interprétation, donc la théorisation. La communication des expériences de Priestley en grande partie due à Trudaine avec l'aide de Magellan, puis leur répétition à Montigny amènent Lavoisier à élaborer son autoreprésentation de théoricien, corrigeant les erreurs de ses confrères et les complétant par la répétition expérimentale. L'influence de Trudaine se porte sur le terrain de cette pratique scientifique qui consiste en l'appropriation et en la traduction pratique des expériences décrites par Priestley. Trudaine devient l'un des acteurs de cette traduction expérimentale en la transposant dans son propre laboratoire, et en orientant Lavoisier par des incitations à la répétition, mais aussi par simple invitation. Il amène ainsi une traduction du langage scientifico-technique (la mise en récit d'une expérience dans les mémoires ou ouvrages exécutant un plan préétabli, tourné vers une fin) en une pratique expérimentale réactualisée qui permet la communication des résultats et l'avancement des connaissances. Trudaine participe à la constitution de la chimie en une science à travers l'utilisation de ce langage pratique et du jeu de traduction des expériences entre la France et l'Angleterre qui fonde les échanges expérimentaux.

Entre octobre 1776 et avril 1777, vingt-quatre expériences se déroulent à Montigny qui concernent notamment des observations sur la respiration, l'expérimentation sur le vivant (rouge gorge) et la vérification de la nature de l'air produit par les calcinations de métaux. Ces expériences ont été effectuées par Priestley, le premier à étudier la respiration dans les gaz qu'il isolait<sup>534</sup>. Elles ont permis à Lavoisier d'étudier l'air déphlogistiqué. L'étalement dans le temps de ces expériences s'explique par l'emploi du temps chargé de Lavoisier, les expériences de Montigny ne semblent pas constituer une part majeure de son travail qui se concentre alors essentiellement sur la rédaction de ses mémoires. Parmi les douze mémoires de Lavoisier recensés dans les volumes de l'*HARS*, publiés au même moment, quatre concernent plus ou moins directement les conclusions de ces expériences,

---

<sup>533</sup>« Mémoire sur l'air dans l'acide nitreux », 1776, LAVOISIER *Œuvres de Lavoisier*, Paris, éd. par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué, 1862, t. 2, p. 130.

<sup>534</sup>BENSAUDE-VINCENT, Bernadette, STENGERS, Isabelle, *Histoire de la chimie*, Paris, La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales, 2001.

notamment sur l'acide nitreux, sur la respiration des animaux, sur la combustion des chandelles, sur la combustion en général (bien que ce dernier, plus que les autres, provient d'un travail plus ancien ayant débuté à la suite des travaux de Priestley en 1774). Dans les expériences sur la combustion, il s'agissait de procéder à la composition et à la décomposition de l'air respirable par la calcination, puis par l'ajout d'air déphlogistiqué (1/6<sup>e</sup>) ; l'air était à nouveau respirable, « on refait de l'air semblable à celui de l'air de l'atmosphère »<sup>535</sup>. Le questionnement autour de l'air déphlogistiqué a été résolu par les expériences sur les oiseaux puisque l'air déphlogistiqué est censé être respirable. Priestley avait émis l'hypothèse que la calcination des métaux pouvait rendre l'air respirable, car ayant perdu le phlogistique, or celle du mercure précipité *per se* produit un air étouffant les oiseaux et le feu<sup>536</sup>.

Trudaine est absent de la stratégie persuasive de Lavoisier qui décrit ses expériences à la première personne. Sa participation consiste en une collaboration expérimentale qui reste muette dans le mémoire. La conclusion de Lavoisier indique qu'il n'a pu décrire les expériences pratiquées à Montigny. Pourtant, la similitude entre les notes du cahier et la description du mémoire invite à penser que si le travail de Trudaine et de Lavoisier n'a consisté qu'en la seule répétition d'expériences déjà effectuées par Lavoisier (ce que les conjectures incertaines de Lavoisier semblent contredire), au moins ont-elles élargi les recherches vers une théorie plus large de la combustion, que Lavoisier formulera dans son mémoire de 1777. En effet, ce dernier indique une certaine nouveauté des expériences menées à Montigny :

Les bornes que je me suis prescrites dans ce mémoire ne m'ont pas permis d'y faire entrer beaucoup d'autres expériences qui viennent à l'appui de la théorie que j'y expose ; de ce nombre sont une partie de celles dont nous nous sommes occupés dans le laboratoire de M. de Montigny MM. Trudaine, de Montigny et moi, pendant les vacances de l'Académie : ces expériences, suivant ce que nous avons lieu d'espérer, jetteront encore un nouveau jour, non-seulement sur la respiration des animaux, mais encore sur la combustion ; opérations qui ont encore entre elles un rapport beaucoup plus grand qu'on ne le croirait au premier coup d'œil<sup>537</sup>.

Cette conclusion sert directement la continuité du travail académique de Lavoisier. Le mémoire suivant concerne la combustion des chandelles, il provient donc en grande partie des expériences réalisées à Montigny. Or, il n'y est formulé aucune référence au lieu ni aux personnes impliquées. Il s'agit donc plus d'une transition, liée à l'effet de péroraison du discours académique, plutôt que d'un témoignage sincère d'une collaboration chimique, d'autant plus que Trudaine devait assister à la lecture. Tout au moins tenait-il un rôle symbolique dans l'approbation des mémoires. Néanmoins, son implication fut loin d'être symbolique comme le montre les registres de laboratoire.

---

<sup>535</sup> « Expériences sur la respiration des animaux », 3 mai 1777, LAVOISIER, *Oeuvres de Lavoisier*, t. 2, p. 177.

<sup>536</sup> *Ibid.*, 176.

<sup>537</sup> *Ibid.*, pp. 182-183.

En tant qu'acteur mis en scène dans l'ouvrage, donc dans la recherche et dans les expériences, Trudaine n'apparaît plus comme un simple protecteur que le scientifique honore, mais, par un jeu de réciprocité, il devient aussi acteur pratique, lié à ces expériences non publiées qui caractérisent la science en cours d'élaboration. N'étant pas le porteur du discours scientifique et expérimental, il n'en apparaît pas moins comme l'un des fondateurs, partageant le savoir non public et informel de ces expériences non textuelles. Trudaine devient ainsi un intermédiaire technique en ce qu'il fournit le matériel expérimental.

La communauté savante, scientifique, pratiquant la physique et la chimie, ne se limite pas au lieu de l'Académie, mais se déploie dans de multiples lieux de savoirs auxquels participe et communique Trudaine. Peut-être incarne-t-il en cela la véritable fonction de l'honoraire, à savoir, encourager la recherche par son statut social, contribuer à la mise en place de réseaux, actions qu'il ne conçoit pas comme antinomiques ni cloisonnées par rapport à sa fonction administrative. Il fait communiquer ces pratiques dans un même but de participation au bien public, alliant connaissances scientifiques et intérêt public.

## Conclusion : La politique libérale de l'intermédiaire

« L'effet d'une habile administration est de se confondre en quelque sorte dans l'ordre naturel des choses, de manière que la main qui encourage, qui retient, qui répare, n'étant plus aperçue, on oublie ses services et l'on attribue au hasard, ou au résultat indispensable des circonstances, le repos auquel une longue habitude nous rend insensibles »<sup>538</sup>

« pauvre, mal colorié, sans effet ! Les mauvaises figures ! » estimait Diderot à l'endroit du tableau de Hubert Robert sur le décintrement des arches du pont de Neuilly. Ce jugement peut s'appliquer à la position des Trudaine dans l'histoire politique, économique et culturelle de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette famille se serait fondue dans la masse des administrateurs et des grands commis de l'État. Les deux Trudaine n'ont jamais tenu à occuper une place supérieure à la leur dans l'administration pour ne pas se risquer à une trop grande visibilité. Ils auraient tous deux refusé la charge de contrôleur général. La reconnaissance publique de leur travail s'est surtout exprimée dans leur direction des ponts et chaussées, et notamment par la construction d'ouvrages civils, la plaque sur le pont de Neuilly témoigne de ce prestige. Ils ont incarné différentes figures. Les engagements de Trudaine de Montigny en sont un bon exemple. Académicien honoraire, intendant des finances, collaborateur chimiste, mécène, économiste, chargé des ponts et chaussés, des manufactures et du commerce, expert technique, expérimentateur, théoricien, homme mondain, homme de lettres. Toutes ces attributions se déclinant autour des qualités de savant, d'amateur et de curieux. Ces multiples responsabilités et engagements proviennent d'une part de la forme de leur administration qui fait partie d'un des ministères les plus importants de la monarchie, le contrôle général des finances et, d'autre part, de leurs propres intérêts. Trudaine fils se différencie de son père pour ses interventions dans le domaine des sciences et donne une véritable inflexion à cette inclination qui existait déjà chez son père. Cette caractéristique de l'action politique des Trudaine justifie l'emploi du terme d'« intermédiaire » pour donner une cohérence à ces interventions qui ont pu paraître inégales et improductives pour certains contemporains à l'image de Condorcet envers Trudaine de Montigny. Selon l'auteur de l'éloge, l'identité de ce dernier est marquée par l'héritage de son père et son rôle administratif s'est avant tout distingué par la continuation des œuvres de son père, sa pratique et son soutien pour les sciences constituant sa singularité. La mémoire du père s'attache surtout à la mémoire des ponts et chaussées. Sa démarche semble avoir été plus intrusive et englobante que celle de son

---

<sup>538</sup>Necker, *Sur la législation du commerce des grains*, vol. 2, p. 156. Cité par PERROT, Jean-Claude, « L'analyse dynamique des crises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 283.

fil, mais tous deux soutenaient l'idéal d'uniformité incarné par l'« esprit de système », réflexions indispensables à la bonne conduite des réformes et à l'adaptation au réel. Le rôle d'un intermédiaire consiste aussi en ce jeu de traductions entre la théorie et la pratique. Ce phénomène se retrouve dans la pratique expérimentale et dans l'échange d'informations savantes ou de données économiques ainsi que dans la défense de réformes libérales qui exigent une réflexion sur le pouvoir monarchique lui-même.

Le meilleur exemple pouvant définir la nature des interventions de l'intermédiaire administratif se voit sans doute dans l'émergence de la politique libérale influencée par les théoriciens de l'économie politique. En travaillant aux réformes de Turgot, Trudaine représente l'intermédiaire comme la personne qui, au sein de l'administration, pense à la fois dans l'optique de la raison d'État et dans celle du peuple. La connexion entre ces deux formes d'intérêts se fait par la défense du bien général. Celle-ci se décline notamment sous l'aspect de la lutte contre les pouvoirs traditionnels par lesquels passe la monarchie pour proclamer des lois, ainsi des Parlements. Ces cours de justice incarnent pour Trudaine une sorte d'obscurantisme arqué sur ses privilèges. Ces derniers justifiaient leur rôle par la légitimité dont ils bénéficiaient auprès du peuple. Or, la logique libérale se fondant sur l'économie politique héritée des physiocrates croit inutile l'existence d'une telle opposition à la monarchie en ceci que les commis de l'État, informés qu'ils devaient être des lois naturelles de l'échange et de l'intérêt, œuvraient, par le savoir économique, au bien du peuple comme au bien du roi dans un même mouvement d'autolimitation du pouvoir effectif de l'autorité royale qui n'en préservait pas moins sa prédominance et son rôle de surveillance des mécanismes de l'intérêt. Les propos de Necker se font l'écho de ce processus qui va au-delà de l'opposition entre les dirigistes et les libéraux<sup>539</sup>. Le rôle de l'intermédiaire devient indispensable à ce mouvement libéral d'autolimitation du pouvoir royal en ce qu'il met en contact différents milieux « professionnels », techniques et savants avec l'administration dans le but d'une gouvernance économique plus efficace et productive.

**« c'est à lui qu'on doit le renversement de la barrière placée entre les grands qui se moquent de tout, et les faibles qu'on opprime si aisément »<sup>540</sup>**

L'action d'intermédiaire politique se place au cœur des processus d'autolimitation du pouvoir de l'État qui s'accompagne d'un renforcement de la monarchie administrative. Les interventions de Trudaine témoignent d'une extension des domaines de l'administration à travers notamment le développement de l'économie politique, ainsi de l'organisation de l'industrie textile, la libéralisation

---

<sup>539</sup>PERROT, Jean-Claude, « L'analyse dynamique des crises au XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 283.

<sup>540</sup>Roland de La Platière, « Discours Préliminaire » in *Encyclopédie méthodique. Manufactures, arts et métiers*, t. 3, partie 2, 1790, p. LXII.



du commerce des grains et la préservation cette liberté. La logique libérale des ponts et des murs s'accompagne chez Trudaine, de la représentation des sujets répartis entre faibles et forts. Les termes employés par l'inspecteur Roland de La Platière pour qualifier les fruits de la politique de Trudaine pour la liberté de fabrication des toiles peintes expriment bien cette démarche politique qui ne partage plus seulement les sujets entre privilégiés et non privilégiés, mais les envisage sous un rapport d'inégalité que la réforme libérale du commerce résoudrait. Cette perspective sociale découle directement de la politique libérale qui envisage les rapports entre les sujets par les intérêts. La représentation libérale de l'équilibre et la représentation de l'inégalité peuvent être considérées comme contradictoires. Trudaine utilise la dénonciation de cette dernière pour justifier une politique libérale, celle de Turgot lors de la suppression des corvées. L'enjeu était de surmonter l'opposition parlementaire et la crainte du peuple liée à la menace de la famine ou à l'emprise de l'État sur leurs vies. Pour reprendre la distinction faite par Michel Foucault, il superpose ainsi la logique du peuple, régie par l'instabilité et par les comportements mimétiques lors des crises<sup>541</sup> et celle de la population, réagissant de façon rationnelle à la libéralisation des échanges. Ces deux logiques sont liées à deux points de vue, celui de l'administrateur et celui de l'« économiste ». Leur séparation tend à se réduire au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, par l'intégration du savoir des négociants et de théoriciens en économie politique dans l'administration, ainsi de Vincent de Gournay, de Louis-Paul Abeille et de Turgot. De même, l'opposition du faible et du fort efface celle du privilégié et du non-privilégié. Trudaine cherche ainsi à défendre une politique libérale qui modifie les relations de pouvoir entre le roi et ses sujets par la rhétorique du faible et du fort qui témoigne d'une politique visant les intérêts. Trudaine semblait ainsi maintenir la conception d'un État horloger incarné par un roi absolu *au repos*, dont le rapport à ses sujets s'apparente plus à celui du roi de justice que d'un roi économiste, c'est-à-dire, selon la conception physiocratique, d'un roi disposant d'un savoir économique. Ce savoir se répartissait au contraire à différents domaines de l'administration d'une part et à des lieux hors d'elle d'autre part. Cette disposition fait bien de l'administrateur que représentent les Trudaine et notamment le fils, un intermédiaire en ce qu'il participe au mouvement de bureaucratisation, renforcée par la raison gouvernementale libérale qui étendent les prérogatives de l'administration monarchique aux sciences et à l'économie politique.

L'exigence de justice structure le libéralisme de Trudaine de Montigny. La liberté émancipant les hommes et le commerce des privilèges financiers doivent apporter l'équilibre et l'émulation du travail dans une optique de concurrence non conflictuelle à l'échelle européenne. Cette politique s'appuie notamment sur la philosophie du progrès portée par le mouvement des Lumières. La promotion de l'instrument et du machinisme en constitue un axe majeur, comme en témoignent les

---

<sup>541</sup>PERROT, Jean-Claude, *op. cit.*, p. 282.

découvertes en chimie et la formation des manufactures textiles intégrant les machines anglaises. Le libéralisme est un technicisme. Comme Turgot devint plus sceptique envers l'étude de l'équilibre naturel des échanges et des intérêts<sup>542</sup>, Trudaine s'interrogeait sur le problème d'une relation harmonieuse entre le progrès technique au service de la production et le travail humain. La philosophie libérale impulsée par la physiocratie puis par Vincent de Gournay se confrontait à la traduction pratique et pragmatique des principes qui provoquait nécessairement des déséquilibres. En tant qu'intermédiaire administratif et politique, Trudaine de Montigny apparaît aussi comme un intermédiaire entre deux modes de gouvernements qui structurent l'évolution du libéralisme.

---

<sup>542</sup>Relativement à la différence constatée entre un déterminisme physique et un déterminisme philosophique. PERROT, « Équilibre économique et déterminisme au XVIIIe siècle », *op. cit.*, pp. 252-253.

## Annexes



Le décintrement du pont de Neuilly, le 22 septembre 1772

Hubert Robert

Photo (C) RMN-Grand Palais / Agence Bulloz

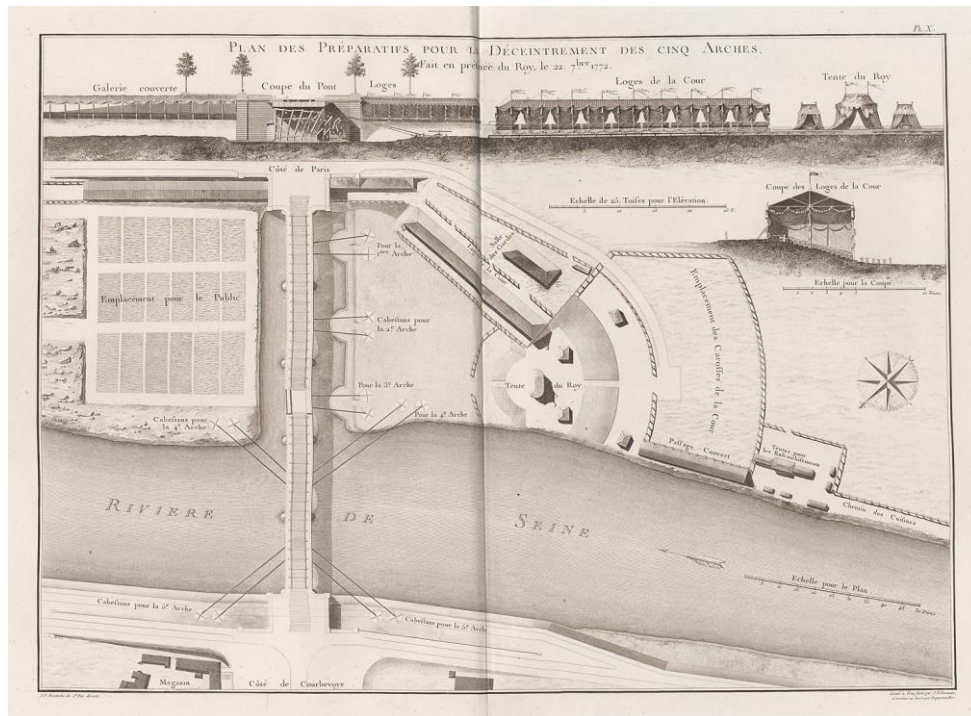


Planche X, « Plan des préparatifs pour le décintrement des cinq arches », PERRONET, *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly [Neuilly], de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc*, Paris, Didot, 1788, Bibliothèque numérique patrimoniale des ponts et chaussées.



Planche XI, « Vue du décintrement du pont de Neuilly », *Ibid.*

## Sources

### Sources imprimées

#### Périodiques :

*Gazette de France*, Paris, Imprimerie royale, 1631-1792.

*Journal étranger*, Paris, Durand, 1754-1762.

*Mercure de France*, 1724-1778.

*Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts / par M. l'abbé Rozier*, Paris, bureau du Journal de physique, 1771-1793.

#### Les cercles de sociabilité et la lignée :

BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, t. 1, t. 6, t. 8, Londres, John Adamson, 1780-1789.

COLLE, Charles, *Journal et mémoires de Charles Collé : sur les hommes de lettres*, Paris, Firmin-Didot frères et fils et Cie, 1868.

CROÿ-SOLRE, Emmanuel de, *Journal inédit du duc de Croÿ*, t. 2, t. 3, Paris, E. Flammarion, 1906.

DIDEROT, Denis, *Œuvres complètes de Diderot* ; Paris, éd. par J. Assézat, M. Tourneux, Garnier, 1876, 23 vol.

DU DEFFAND, Marie, *Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole, écrites dans les années 1766 à 1780 : auxquelles sont jointes des lettres de Mme Du Deffand à Voltaire, écrites dans les années 1759 à 1775, publiées d'après les originaux déposés à Strawberry-Hill*, t 1, Paris, Firmin-Didot frères, 1864.

DUTENS, Louis, *Mémoires d'un voyageur qui se repose : contenant des anecdotes historiques, politiques et littéraires*, t. 3, Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806.

GRIMM, Friedrich Melchior, DIDEROT, Denis, *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, t. 7, Paris, Furne, 1829.

LESPINASSE, Julie de, *Lettres de Mlle de Lespinasse*, Paris, Charpentier, 1903.

MORELLET, André, GUICCIARDI, Jean-Pierre, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française sur le dix-huitième siècle et sur la Révolution*, Paris, Mercure de France, 2000.

MORELLET, André, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française sur le dix-huitième siècle et sur la Révolution*, Paris, L'Advocat, 1822, 2 vol.

MORELLET, André, *Lettres d'André Morellet*, Oxford, The Voltaire foundation, 1991, 2 vol.

TRUDAINE, Charles-Louis, *Catalogue des livres et manuscrits précieux provenant de la bibliothèque de Ch. L. Trudaine, après le décès de Mme sa veuve*, 1803.

TURGOT, *Lettres de Turgot à la duchesse d'Enville*, Louvain, bibliothèque de l'université, 1976.

### **Sciences et savoirs :**

BERTHELOT, Marcellin, *La révolution chimique : Lavoisier; ouvrage suivi de notices et extraits des registres inédits de laboratoire de Lavoisier*, Paris, Felix Alcan, 1890.

LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Oeuvres de Lavoisier*, Paris, éd. par J.-B. Dumas, E. Grimaux et F.-A. Fouqué, 1862, 6 vol.

LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Opuscules physiques et chimiques*, Paris, Durand neveu, Didot le jeune, Esprit, 1774.

LAVOISIER, Antoine-Laurent de, *Correspondance, Oeuvres de Lavoisier*, Paris, A. Michel, 1957, 6 vol.

PRIESTLEY, Joseph, *Experiments and Observations on Different Kinds of Air*, vol. 2, 1775, J. Johnson, 478 p.

*Dictionnaires et recueils savants :*

*Histoire de l'Académie royale des Sciences avec les Mémoires de Mathématique et de Physique. Tirés des registres de cette Académie*, Paris, Imprimerie Royale, 1699-1790.

LA PLATIERE, Roland de, *Encyclopédie méthodique. Chymie, pharmacie et métallurgie*, t. 3, partie 2, 1790.

MACQUER, Pierre Joseph, *Dictionnaire de chimie, contenant la théorie et la pratique de cette science, son application a la physique, a l'histoire naturelle*, de l'Imprimerie de Monsieur, 1778, 876 p.

#### **Administration :**

AUGER, L. S., *Œuvres complètes de Duclos*, t. 1, Paris, Janet et Cotelle, 1820.

CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, *Œuvres de Condorcet publiées par A. Condorcet, O'Conor, F. Arago, F. Génin et Isambert*, 4 vol., Paris, Firmin Didot frères, 1847.

CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, Anne-Robert-Jacques Turgot, *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, 1770-1779*, Paris, Charavay frères, 1883.

DAIRE, Eugène, *Œuvres de Turgot*, t.1, Collection des principaux économistes, t.3, Osnabrük, Otto Zeller, 1966, [1e éd. 1844].

PERRONET, *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilli [Neuilly], de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, etc*, Paris, Didot, 1788, Bibliothèque numérique patrimoniale des ponts et chaussées, [http://patrimoine.enpc.fr/document/ENPC02\\_OUV\\_4\\_1908\\_1788](http://patrimoine.enpc.fr/document/ENPC02_OUV_4_1908_1788), consulté le 25 octobre 2016.

VÉRI, Joseph-Alphonse de, *Journal de l'abbé de Véri*, t. 1, Paris, J.Tallandier, 1928.

VIGNON, Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Dunod, 1862, 3 vol.

VOLTAIRE, *Œuvres de Voltaire. Correspondance avec préfaces, avertissements, notes, etc. par M. Beuchot*, t.69 et t.70, Paris, Werdet et Lequien fils, 1830.

### **Economie politique, commerce :**

SCHELLE, Gustave, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, F. Alcan, 1913, 5 vol.

### **Sources manuscrites**

#### *Sur Gallica :*

MACQUER Pierre Joseph, *Correspondance du chimiste P.-J. MACQUER (1784)*, t. 2.

#### *Archives de l'Académie des sciences :*

Dossier biographique de Trudaine de Montigny

Lettres des Trudaine, Archives Bertrand carton 11.

#### *Archives nationales :*

Archives du Bureau de commerce : Correspondance avec Vaucanson et les entrepreneurs Jubié, Enfantin et Ribes. F/12/654

Gratification des inspecteurs F/12/741

#### *Site internet des archives nationales :*

Journal des assemblées des Ponts et Chaussées F/14/10906/1 et 2

#### *Bibliothèque municipale de Bordeaux :*

Lettres de Latapie, MS 2715.

Archives privées de la famille Latapie

#### *Site internet :*



Correspondance de Hume

[http://philotra.pagesperso-orange.fr/correspondance\\_hume.htm](http://philotra.pagesperso-orange.fr/correspondance_hume.htm)

## **Bibliographie**

### **Instruments de travail :**

#### *Outil de recherche*

BRIAN, Eric, DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane, *Histoire et mémoires de l'Académie des sciences. Guide de recherches*, Paris, éditions Technique et Documentation, 1996.

#### *Dictionnaires*

Dictionnaire Larousse

DELON, Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des Journaux*, Paris, Oxford Universitas, Voltaire foundation, 1991.

SERRES, Michel, *Eléments d'histoire des sciences*, Cultures, Paris, Bordas, 1989.

### **Ouvrages généraux :**

BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *La France des Lumières*, Paris, Belin, 2014.

BELHOSTE, Bruno, *Paris savant*, Paris, Armand Colin, 2011.

CASSIRER, Ernst, *La philosophie des Lumières*, Paris, Fayard, 1997.

HABERMAS, Jurgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de*

*la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993, [1961].

MAZAURIC, Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2009.

VAN DAMME, Stéphane (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

### **Etudes sur les Trudaine :**

ANDRIEUX, *Trudaine, sa vie, son œuvre*, Clermont-Ferrand, Impr. Raclot, 1922.

BLOND, Stéphane, *L'atlas de Trudaine : pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris, CTHS, 2014.

DELORME, Suzanne, « Une famille de gands Commis de l'État, amis des Sciences, au XVIIIe siècle : Les Trudaine », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 3, 1950, pp. 101–9.

CHOUILLER, Edouard, « Les Trudaine », *Revue de Champagne et de Brie : histoire, biographie, archéologie, documents inédits, bibliographie, beaux-arts*, Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1883.

### **Le milieu académique :**

HAHN, Roger, *L'anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*, Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1993.

MAZAURIC, Simone, *Fontenelle et l'invention de l'histoire des sciences à l'aube des Lumières*, Histoire de la pensée, Paris, Fayard, 2007.

ROCHE, Daniel, *Le Siècle des Lumières en province*, Paris, La Haye, École des hautes études en sciences sociales, Mouton, 1978.

### *Articles :*

BAKER, K. M., « Les débuts de Condorcet au secrétariat de l'Académie royale des Sciences (1773-

1776) », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, tome 20, n°3, 1967.

### **Cercles de sociabilités :**

LILTI, Antoine, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

#### *Articles :*

LILTI, Antoine, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *French Historical Studies*, vol. 28, n° 3, juillet-septembre 2005, p. 415-445.

NOLTE, Fred O., « The Authorship of a Review of Lessing's Miss Sara Sampson », *PMLA*, 43, 1928, pp.220–236, <https://doi.org/10.2307/457697>.

### **L'administration royale et l'intendance des finances :**

ANTOINE, Michel, *Le Cœur de l'Etat: Surintendance, Contrôle Général et Intendances des Finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.

RÉMOND, André, *John Holker*, Paris, M. Rivière, 1946.

#### *Articles :*

CONCHON, Anne, « La corvée des grands chemins », *Histoire et mesure*, XXX-1, 2015, pp. 25-42.

### **Réformes, théories et pratiques en économie :**

BRIAN, Eric, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

CHASSAGNE, Serge, *Le coton et ses patrons : France, 1760-1840*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1991.

FAURE, Edgar, *La disgrâce de Turgot*, Paris, Gallimard, 1961.

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, Territoire, Population*, Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004.

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la Biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, EHESS, 2004.

KAPLAN, Steven L., *Le pain, le peuple et le roi*, Paris, Perrin, 1986.

MEYSSONNIER, Simone, *La balance et l'horloge : la genèse de la pensée libérale en France au XVIIIe siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1989.

MINARD, Philippe, *La Fortune du colbertisme*, Paris, Fayard, 1998.

PERROT, Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique : XVIIe-XVIIIe Siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1992.

WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, Presses universitaires de France, 1950.

WEULERSSE, Georges, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 à 1770*, Genève, Skaline Reprints, 2003.

#### Articles :

BOISSONNADE, Pierre, « Trois mémoires relatifs à l'amélioration des manufactures de France sous l'administration des Trudaine (1754) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 7, 1914, pp. 56–86.

KOJIMA, Ryuji, « Aux sources de l'Encyclopédie : les éditions du *Dictionnaire universel de commerce* utilisées par les encyclopédistes », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, [En ligne], 45, 2010.

LEBEAU, Christine, « Vers la construction d'une science administrative au XVIIIe siècle. L'exemple du cadastre de Milan » dans Pier Luigi Porta et Roberto Scazzieri, *L'illuminismo delle riforme civili : il contributo degli economisti lombardi*, Milan, 2014,

<http://www.ilasl.org/index.php/Incontri/article/view/106>.

STEINER, Philippe, « La science de l'économie politique et les sciences sociales en France (1750-1830) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2006/2, n° 15, p. 15-42.

SKORNICKI, Arnault, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la « science du commerce » sous Louis XV », *Genèses*, 2006/4, n° 65, pp. 4-26.

### **Histoire, philosophie et sociologie des sciences et des savoirs :**

HABERMAS, Jürgen, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1990.

JACOB, Christian (dir.), *Lieux de Savoir. Espaces et Communautés*, Paris, Albin Michel, 2011.

LATOUR, Bruno, *La Science en action*, Paris, la Découverte, 2005.

LICOPPE, Christian, *La formation de la pratique scientifique*, Paris, Éd. La Découverte, 1996.

#### *Articles :*

GALLET-BLANCHARD, Liliane. « De l'expérience à l'expérimentation : le siècle de la lumière » in *XVII-XVIII. Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, n°38, 1994.

NEVILLE, Roy G., SMEATON, W.A., « Macquer's Dictionnaire de Chymie: A bibliographical study », *Annals of Science*, 1981, n°38:6, pp. 613-632.

PEIFFER, Jeanne, VITTU, Jean-Pierre, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17e-18e siècles) », *Dix-huitième siècle*, 2008/1, n° 40, p. 281-300.

VITTU, Jean-Pierre, « Un système européen d'échanges scientifiques au XVIIIe siècle : les journaux savants », *Le Temps des médias*, 2013/1, n° 20, p. 47-63.

## **Histoire des techniques :**

BALLOT, Charles, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Lille, Paris, O. Marquant, F. Rieder, 1923.

DAUMAS, Maurice, *Les instruments scientifiques aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1953.

PICON, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne : l'Ecole Des Ponts et Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 1992.

HILAIRE-PÉREZ, Liliane, *L'invention technique au siècle des Lumières*, Evolution de L'humanité, Paris, Albin Michel, 2000.

VÉRIN, Hélène, *La Gloire Des Ingénieurs*, Paris, A. Michel, 1993.

## **Histoire de la chimie :**

BENSAUDE-VINCENT, Bernadette, STENGERS, Isabelle, *Histoire de la chimie*, Paris, La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales, 2001.

BENSAUDE-VINCENT, Bernadette, SERRES, Michel, *Lavoisier : mémoires d'une révolution*, Figures de la science, Paris, Flammarion, 1993.

DAUMAS, Maurice, *Lavoisier, théoricien et expérimentateur*, Paris, Presses universitaires de France, 1955.

HOEFER, Ferdinand, *Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque*, t. 1, Paris, L. Hachette, 1842.

VELLUZ, Léon, *Le Pasteur Priestley*, Paris, Plon, 1968.

*Articles :*

GUERLAC, Henry, « Joseph Priestley's First Papers on Gases and Their Reception in France », *Journal of the history of medicine and allied sciences*, vol. 12, n° 1, 1957.

OESPER, Ralph, « Priestley, Lavoisier, and Trudaine de Montigny », *Journal of Chemical Education*, ACS Publications, 1936, <<http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/ed013p403>> [accessed 18 January 2017].

## Tables des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat .....	4
Remerciements .....	5
Sommaire .....	6
INTRODUCTION.....	8
<b>CHAPITRE I « L'HOMME EST PAR NATURE UN ÊTRE DE CULTURE » .....</b>	<b>15</b>
<b>I. Administrateur et homme de sciences.....</b>	<b>16</b>
1.1. Le hasard et la nécessité. Signification de la vie de Trudaine .....	17
1.1.1. Héritage du père, construction d'une tradition familiale .....	18
La lignée .....	18
Doubles.....	23
L'atlas des Trudaine .....	26
1.1.2. Echechs et reproches .....	27
1.2. Un homme entre deux mondes .....	33
1.2.1. Eloge d'un académicien ou d'un administrateur ? .....	34
La République des sciences .....	34
Trudaine de Montigny, amateur ou curieux ?.....	40
1.2.2. La politique des sciences .....	44
<b>II. Image sociale de l'intermédiaire .....</b>	<b>47</b>
2.1. Sociabilité administrative .....	47
Le salon des Trudaine.....	75
La philosophie et les belles-lettres.....	50
2.2. Sociabilité savante .....	53
2.3. Sociabilité administrative .....	56
Cérémonie et mise en scène .....	61
<b>CHAPITRE II DANS LES CIRCULATIONS D'INFORMATIONS .....</b>	<b>67</b>
<b>I. MÉCÉNAT .....</b>	<b>68</b>
1.2. Logistique scientifique et économique.....	69
1.1.1. Soutien à l'économie politique.....	69
La démarche synthétique.....	69
Le Dictionnaire de commerce .....	72
1.1.2. Soutien aux sciences.....	76
1.2. Logique politique.....	83
1.2.1. Défendre les réformes.....	83
1.3. L'intermédiaire et le lieu de pouvoir .....	88
<b>II. RÉSEAUX POLITIQUES, SAVANTS ET TECHNIQUES.....</b>	<b>90</b>
2.1. La poste et le passage des Vieilles-Haudriettes.....	91
2.1.1. Passeur de textes.....	91
2.1.2. Réseau clandestin .....	94



2.2. Réseau scientifique européen .....	97
2.2.1. Echange d'informations.....	97
2.2.2. Echange d'instruments .....	103
<b>III. INTERMÉDIATION ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>105</b>
3.1. La suppression de la corvée.....	106
Le ministère Turgot .....	112
Formation de l'édit .....	113
3.2. L'affaire du pays de Gex .....	118
<b>CHAPITRE III THÉORIE ET PRATIQUE, PROBLÈMES DE TRADUCTION .....</b>	<b>123</b>
<b>I. RÉFLEXIONS SUR LES ARTS .....</b>	<b>125</b>
1.1. Les arts de la manufacture .....	125
1.2. Les arts de l'administration .....	134
Pragmatisme ou pensée en système ? .....	134
Administrateur éclairé et despotisme légal. Pouvoir et savoir économique .....	138
1.3. Les arts de la science.....	148
<b>II. TECHNOLOGIE ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>150</b>
2.1. Expertise technique .....	150
2.2. Expertise scientifique .....	154
<b>III. LA MÉTHODE EXPÉRIMENTALE, REPRÉSENTATION ET RÉALITÉ.....</b>	<b>157</b>
3.1. Mise en scène de l'expérience et de la preuve.....	157
3.2. Place technique et pratique de Trudaine dans le discours de l'expérience.....	160
CONCLUSION.....	166
ANNEXES .....	170
SOURCES .....	172
BIBLIOGRAPHIE .....	176
TABLE DES MATIÈRES.....	183